

Rapport annuel 2009

Schneider Electric : Le spécialiste mondial de la gestion de l'énergie



Message de Jean-Pascal Tricoire	2
Message d'Henri Lachmann	4
Entretien avec Emmanuel Babeau	5
L'équipe dirigeante	6
Chiffres clés 2009	8
2009 en bref	11

1 L'entreprise, ses marchés, ses activités 13

1. De l'acier à la gestion de l'énergie	14
2. La résolution de l'équation énergétique au cœur de notre stratégie	17
3. Innovation et R&D : l'intelligence énergétique au service de nos clients	24
4. Organisation du Groupe	27
5. Facteurs de risques	30

2 Développement durable 37

1. Introduction	38
2. Le cadre	39
3. Le pilotage	41
4. Performance environnementale	45
5. Performance sociale	53
6. Performance sociétale	66
7. Notation	70
8. Éléments de méthodologie	71
9. Rapport d'assurance modérée du Commissaire aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement, sécurité et ressources humaines	73

3 Gouvernement d'entreprise 75

1. Le Conseil de Surveillance	76
2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	81
3. Activité du Conseil de Surveillance	82
4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)	83
5. Le Directoire - Composition	86
6. Organisation et fonctionnement du Directoire	87
7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance	87
8. Intérêts et rémunérations des dirigeants	88
9. Conventions réglementées	95
10. Contrôle Interne et Gestion des Risques	96
11. Application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF	103

4 Commentaires sur l'exercice 105

1. Évolution des principaux marchés	106
2. Commentaires sur les comptes consolidés	107
3. Commentaires sur les comptes sociaux	111
4. Commentaires sur les résultats des participations	112
5. Perspectives	112

5 Comptes consolidés au 31 décembre 2009 113

1. Compte de résultat consolidé	114
2. Tableau des flux de trésorerie consolidés	116
3. Bilan consolidé	118
4. État de variation des capitaux propres	120
5. Annexe aux comptes consolidés	121
6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	181

6 Comptes sociaux 183

1. Bilan	184
2. Compte de résultat	186
3. Annexe aux comptes sociaux	187
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	198
5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2009	199
6. Filiales et participations	200
7. Résultats financiers de la Société relatifs aux cinq dernières années	202

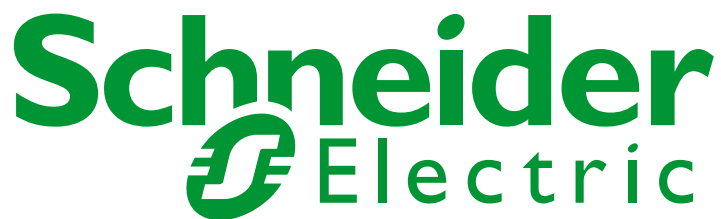
7 Informations sur la Société et son capital 203

1. Renseignements sur la Société	204
2. Droits et obligations des actionnaires	205
3. Capital	207
4. Actionnariat	210
5. Intéressement du personnel - Actionnariat salarié	211
6. Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions	211
7. Publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	218
8. Bourse	218
9. Politique d'information	221

8 Assemblée Générale 223

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires	224
2. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce	227
3. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	227
4. Résolutions	231

Responsables du document et du contrôle des comptes	237
Table de concordance du Document de Référence	239
Table de concordance du Rapport Financier Annuel	241
Table de concordance du Rapport de gestion	242



Document de Référence 2009

Rapport Annuel

L'ensemble de l'information réglementée de Schneider Electric est disponible sur le site Internet www.schneider-electric.com, rubrique Finance.

Accédez au Rapport d'Activité et de Développement Durable depuis le site Internet www.schneider-electric.com, rubrique Développement Durable & Fondation.



Le présent Rapport Annuel a été déposé comme Document de Référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 19 mars 2010, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



> Message de Jean-Pascal Tricoire

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

2009 fut une année intense. Confronté à une crise économique d'une ampleur sans précédent, le monde a dû se transformer comme jamais auparavant. Alors que les économies matures voyaient leur modèle économique structurellement ébranlé, les nouvelles économies – et en particulier la Chine – s'imposaient comme le moteur de la croissance mondiale, montrant des capacités de résistance remarquables. Au delà de la crise, le défi énergétique a dominé les agendas politique, environnemental et économique, créant de formidables opportunités.

Dans ce contexte, Schneider Electric avait deux alternatives : se replier sur soi en attendant que l'orage passe, ou faire de cette crise une opportunité pour transformer le Groupe et en sortir renforcé. Nous avons fait le choix de l'action, avec passion et détermination. Nous avons accéléré la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, nous appuyant pour cela sur notre nouveau programme d'entreprise, *One*. Lancé en janvier 2009, il se construit autour de trois transformations majeures afin d'imposer Schneider Electric comme le spécialiste mondial de la gestion de l'énergie.

Premièrement, nous avons fortement avancé dans notre évolution vers une offre de solutions. Tirant pleinement parti de nos très bons produits et de notre réseau international de partenaires historiques, nous avons amélioré notre capacité à fournir à l'ensemble de nos clients des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques. Pour appuyer cette orientation stratégique, nous avons lancé EcoStruxure, une architecture qui relie l'ensemble de nos domaines d'expertise et met à profit notre savoir-faire technologique afin d'optimiser l'efficacité énergétique au sein de nombreux segments d'activité. Parallèlement au renforcement de nos centres de solutions, la force de vente a été recentrée : nos clients bénéficient ainsi d'un interlocuteur unique dans le domaine de la gestion de l'énergie, pour une plus grande facilité.

Deuxièmement, nous avons poursuivi nos investissements dans les nouvelles économies. Nous voulons capitaliser sur leur formidable potentiel de talents et renforcer notre présence locale afin de mieux servir nos clients. Représentant 34 % de notre chiffre d'affaires, ces pays accueillent 42 % de nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus qu'une approche adaptée et originale est nécessaire afin de répondre aux attentes spécifiques de ces économies dynamiques. Notre présence y revêt de multiples formes et couvre l'ensemble de nos expertises : des forces de vente, marketing, production, technologie, aux processus opérationnels et aux centres de décision.

Troisièmement, nous avons considérablement intensifié nos efforts pour faire de Schneider Electric une entreprise simple et unie face à ses clients. De nombreuses initiatives visant à gagner en efficacité et à accroître la satisfaction de nos clients et de nos collaborateurs ont été lancées. La rationalisation de notre organisation pour la rendre moins complexe nous a permis de nous concentrer sur les besoins de nos clients. Nous avons réduit le nombre de nos marques pour accroître la visibilité de Schneider Electric sur le marché et améliorer la cohérence de nos solutions. Grâce à une collaboration intense, nous avons établi avec nos fournisseurs des relations plus productives et innovantes. Notre Groupe s'est ainsi simplifié dans de nombreux domaines, nous permettant de contrôler nos coûts fixes et de tenir nos engagements financiers.

En un mot, *One* aura été notre boussole alors que nous affrontions la tempête, afin de déployer notre stratégie et garantir la résilience de nos activités. 2009 aura été une année d'accélération stratégique majeure pour Schneider Electric.

2009 est également l'année où Schneider Electric aura réalisé l'une des plus importantes acquisitions de son histoire, celle d'Areva T&D. En janvier 2010, Schneider Electric et Alstom ont signé avec Areva l'accord portant sur l'acquisition de ses activités de transmission et distribution. Après obtention des accords des autorités de la concurrence concernées, l'intégration de l'activité distribution d'Areva nous permettra de construire une offre encore plus complète dans le domaine de la moyenne tension et des automatismes. L'opération améliorera notre présence auprès des régies d'électricité et des industries électro-intensives et renforcera notre position au cœur de la révolution technologique de la " *smart grid* ".

Nous poursuivons le développement des fondamentaux de notre entreprise, sources de fierté et de motivation pour nos parties prenantes : l'engagement vis-à-vis des clients, l'investissement dans l'innovation, la promotion du développement durable et l'implication des collaborateurs.

La satisfaction de nos clients constitue notre priorité numéro un. Nous analysons en permanence leurs besoins, ainsi que nos pratiques et nos approches, afin de toujours nous améliorer. C'est une source infinie de progrès, que nous continuerons à explorer.

Nous investissons constamment en R&D et en innovation. En 2009, les investissements du Groupe dans ce domaine ont représenté près de 5 % de son chiffre d'affaires, niveau équivalent à celui de 2008. Près de 7500 collaborateurs, répartis dans 25 pays et sur 50 sites, forment une remarquable équipe génératrice d'innovations. Avec eux, nous avons développé EcoStruxure, architecture de nos offres d'efficacité énergétique, ouvertes, connectées et simples d'utilisation.

Quant au développement durable, il est au cœur de la réduction des émissions de CO₂, de notre métier et donc de notre stratégie. Et nous nous engageons plus encore : responsabilité sociale, protection de l'environnement, engagement en faveur des communautés au sein desquelles nous opérons.

A ce titre, je suis particulièrement fier de ce que nous accomplissons avec notre programme BipBop. Cette initiative a pour objectif de développer l'accès à l'électricité des 1,6 milliard de personnes dans le monde qui en sont privées, d'innover avec des produits adaptés au bas de la pyramide, de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes issus de milieux défavorisés via une formation aux métiers de l'électricité et de soutenir le développement des entrepreneurs dans ce domaine.

Nos collaborateurs sont au centre de toutes nos transformations, de toutes nos offres de services et de nos performances. Nous sommes convaincus que la diversité est un atout majeur pour

l'entreprise. Ainsi nous veillons à développer la mixité et les différentes nationalités partout où nous sommes implantés. Nous accordons une importance capitale à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs. Leur énergie, intelligence et bien-être sont des facteurs clés de notre succès. Schneider Electric doit être une entreprise où chacun peut s'épanouir professionnellement.

Les efforts et l'engagement de nos clients, collaborateurs, actionnaires, fournisseurs et des sociétés dans lesquelles nous opérons ont permis à Schneider Electric d'atteindre ses objectifs en 2009, malgré la crise, et nous leur en sommes reconnaissants. Par ailleurs, chaque fois qu'il nous a fallu prendre une décision importante, le Conseil de Surveillance nous a fermement et rigoureusement soutenus.

En 2010, nous devrions bénéficier d'une conjoncture plus favorable dans les nouvelles économies, de même que sur plusieurs de nos segments de marchés. Cependant, les conditions économiques dans les pays matures devraient demeurer incertaines. Nous poursuivons notre transformation stratégique avec notre programme d'entreprise *One*, accélérerons notre développement dans la gestion de l'énergie et viserons l'excellence de nos offres de produits et solutions, en nous appuyant sur l'expertise de nos cinq activités.

Nous poursuivons le développement de Schneider Electric au cœur des technologies de la " *smart grid* " : énergies renouvelables, gestion en temps réel de la consommation et de la production (*demand-response*), efficacité énergétique, véhicule électrique, communication et intelligence à tous les niveaux. Ces tendances révolutionneront la distribution et le contrôle de l'énergie, depuis les sites de production jusqu'aux points de consommation.

Plus que jamais, nous nous engageons à aider nos clients à tirer le meilleur de leur énergie. Avec eux et partout dans le monde, nous ouvrons l'ère de l'Énergie Intelligente.



Message d'Henri Lachmann

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'année 2009 fut l'année la plus difficile depuis la crise financière de 1929. La plupart des économies ont été en très forte décroissance et Schneider Electric en a partout subi les conséquences.

Schneider Electric a connu, sur tous ses marchés, une importante baisse de son chiffre d'affaires. Cette baisse fut d'une amplitude et d'une brutalité que nous n'avions jamais connues. Pour y faire face, le Directoire et les équipes ont réagi avec anticipation, vigueur, réalisme et courage. Malgré une financiarisation excessive et nuisible de l'économie réelle, nos équipes ont su traiter avec responsabilité, solidarité et humanité les nécessaires réductions de coûts, donc d'effectifs, tout en réalisant une excellente performance économique. Elles ont démontré, cette année encore, que l'on pouvait réconcilier l'économique avec le social, tout en ayant le long terme pour horizon. Elles sont déterminées à continuer à le faire.

Le Conseil de Surveillance tient à féliciter et à remercier le Président du Directoire et l'ensemble des dirigeants et collaborateurs partout dans le monde, pour ce remarquable travail et cette excellente performance économique et sociale.

L'énergie – et plus particulièrement l'électricité – constitue un enjeu majeur à la fois économique, écologique et social. Sur ce marché très porteur, votre Société a la volonté et la capacité d'être l'acteur leader pour favoriser l'accès de tous à l'énergie et pour rendre cette énergie sûre, fiable, efficace, productive et verte. Schneider Electric est dans un métier d'avenir.

Votre Conseil de Surveillance – qui a pour mission de contrôler, de challenger et de conseiller – a continué à très bien fonctionner, dans la transparence, la confiance mutuelle et le respect des prérogatives et responsabilités de l'un et de l'autre, avec le Directoire.

La performance économique et sociale, la responsabilité énergétique, environnementale et sociétale sont au cœur de la stratégie et de la culture de Schneider Electric. Elles devraient permettre de renouer dès 2010 avec la croissance et ainsi continuer à créer des richesses pour nos actionnaires, nos clients, nos collaborateurs et les sociétés dans lesquelles nous opérons.



> Entretien avec Emmanuel Babeau

DIRECTEUR GÉNÉRAL FINANCES,
MEMBRE DU DIRECTOIRE

L'année 2009 restera comme l'année de la "grande récession". Comment le chiffre d'affaires de Schneider Electric a-t-il évolué durant cette année de crise ?

Schneider Electric a connu une forte baisse de son activité au premier semestre 2009, enregistrant une baisse des ventes de - 17,9 %*. Sur ces six premiers mois de l'année, la baisse d'activité a été générale, touchant l'ensemble des marchés et des zones géographiques.

Au second semestre, dans un environnement qui est resté globalement difficile, nous avons observé un fort redémarrage dans certaines nouvelles économies et notamment en Chine. Dans le même temps, l'investissement sur certains segments, tels l'industrie ou les data centers, reprenait le chemin de la croissance après une vive et forte baisse. Ceci a permis de freiner la baisse du chiffre d'affaires qui a atteint - 13,6 %* sur la période juillet à décembre 2009.

Sur l'ensemble de l'année, notre chiffre d'affaires s'élève à 15,8 milliards d'euros, en repli de 15,7 %*. La Chine et l'Afrique auront été les seules zones de croissance au cours de cet exercice.

Quelle a été la performance financière de Schneider Electric dans cet environnement défavorable ?

Schneider Electric a démontré sa capacité à réagir avec rapidité et efficacité à cette situation.

Nous sommes d'abord restés très fermes sur les prix et sommes parvenus à les augmenter de 1 % en moyenne. Par ailleurs, le Groupe s'est mobilisé pour générer des économies très importantes sur la productivité industrielle et les coûts des fonctions support. Cela s'est traduit par une baisse des charges de 650 millions d'euros sur l'exercice. L'ensemble de ces efforts nous a permis d'atteindre en 2009 un EBITA ajusté** de 2 044 millions d'euros et de conserver une rentabilité élevée avec une marge (résultat EBITA ajusté** sur chiffre d'affaires) de 12,9 %, nettement supérieure à l'objectif de 12 % que nous nous étions fixé.

La forte génération de *cash flow* est restée une priorité pour les équipes et le résultat atteint est remarquable. En effet, avec près de 2 milliards d'euros de *free cash flow* généré en 2009, Schneider Electric a atteint le niveau le plus élevé de son histoire !

Ces bons résultats nous permettent de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires le maintien d'un dividende élevé, reflétant notre confiance dans les perspectives de croissance de Schneider Electric.

Soulignons que les efforts fournis par les collaborateurs pour réagir aux conséquences de la crise économique ne se sont pas faits au détriment de l'avenir. Schneider Electric a en effet maintenu ses investissements en R&D (764 millions d'euros investis, soit environ 5 % du chiffre d'affaires) et poursuivi son développement dans les nouvelles économies qui représentent aujourd'hui 34 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Pour 2010, quelles sont les perspectives pour Schneider Electric ?

Les nouvelles économies devraient, pour la plupart, retrouver une dynamique de croissance tandis que les marchés occidentaux resteront vraisemblablement difficiles.

Dans nos métiers, nous devrions voir un retour à la croissance sur les automatismes industriels, les automatismes du bâtiment et l'énergie sécurisée, tandis que l'activité *Power* (basse et moyenne tension) verra la reprise freinée par la poursuite de difficultés sur l'immobilier commercial. Globalement, la croissance des investissements dans le monde pour améliorer l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables générera des opportunités de croissance pour le Groupe.

Nous poursuivrons par ailleurs nos efforts pour baisser les coûts des fonctions support et améliorer notre productivité industrielle.

Ceci devrait permettre au Groupe d'améliorer significativement sa marge opérationnelle et de continuer à dégager un *free cash flow* important, nous donnant ainsi les moyens de poursuivre les investissements nécessaires à une croissance vigoureuse et pérenne de Schneider Electric.

* À change et périmètre comparables.

** EBITA (résultat opérationnel avant amortissement et dépréciation des actifs incorporels issus des acquisitions), ajusté des coûts de restructuration et éléments non récurrents.

> L'équipe dirigeante

Comité exécutif (au 1^{er} mars 2010)



Fonctions centrales

1 Jean-Pascal Tricoire ⁽¹⁾
Président du Directoire

- 2 Emmanuel Babeau** ⁽¹⁾
DG*, Finances
- 3 Hervé Coureil**
DG, Systèmes d'Information
- 4 Aaron Davis**
DG, Marketing
- 5 Philippe Delorme**
DG, Stratégie & Innovation
- 6 Karen Ferguson**
DG, Ressources Humaines Globales
- 7 Hal Grant**
DG, Opérations Industrielles

Activités

- 8 Julio Rodriguez**
DG, Activité Power Global & EMEAS**
- 9 Éric Rondolat**
DG, Activité Power Asie-Pacifique
- 10 Chris Curtis**
DG, Activité Power Amérique du Nord et Activité Buildings
- 11 Michel Crochon**
DG, Activité Industry
- 12 Laurent Vernerey**
DG, Activité IT
- 13 Éric Pilaud**
DG, Activité CST***

(1) Directoire.

* DG : Directeur Général.

** Europe, Moyen-Orient, Afrique et Amérique du Sud.

*** President & CEO Custom Sensors & Technologies Inc.

Conseil de Surveillance (au 17 février 2010)

Henri Lachmann

Président du Conseil de Surveillance

Serge Weinberg*

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Léo Apotheker***Claude Briquet**

Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement "Schneider France-Germany"

Gérard de La Martinière*

Administrateur de sociétés

Noël Forgeard*

Administrateur de sociétés

Jérôme Gallot*

Président de CDC Entreprises SAS

Willy R. Kissling*

Administrateur de sociétés

Cathy Kopp*

Administrateur de sociétés

James Ross*

Administrateur de sociétés

G. Richard Thoman*

Administrateur de sociétés

Censeur

Claude Bébéar

Administrateur de sociétés

Secrétaire du conseil

Philippe BougonComité de Rémunérations,
de Nominations et des
Ressources Humaines**Henri Lachmann**

Président

Claude Bébéar**Léo Apotheker*****Willy R. Kissling*****Serge Weinberg*****Gérard de La Martinière***

Président

Noël Forgeard***Jérôme Gallot*****James Ross***

Comité d'Audit

Directoire

Jean-Pascal Tricoire

Président

Emmanuel Babeau

Membre du Directoire, Directeur Général Finances

Commissaires aux comptes

Titulaires

Ernst & Young et Autres**Mazars**

Suppléants

Philippe Diu**Charles Vincensini**

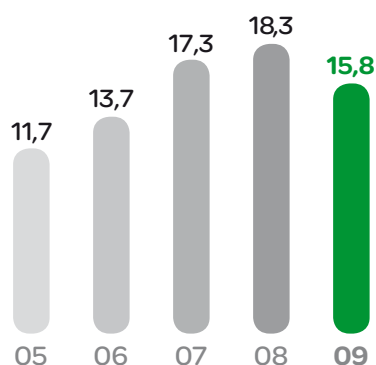
* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

> Chiffres clés 2009

SCHNEIDER ELECTRIC

- Bonne résistance dans une conjoncture difficile
- Marge EBITAR⁽¹⁾ de 12,9 % avant produit exceptionnel*
- Cash flow libre record à 2 milliards d'euros
- 646 millions d'euros d'économies de productivité et d'adaptation structurelle
- Objectif de retour à la croissance et d'amélioration de la rentabilité en 2010

Chiffre d'affaires consolidé (en milliards d'euros)

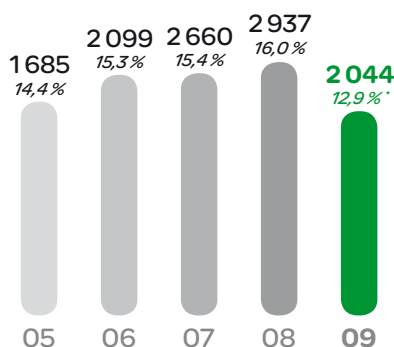


15,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires consolidé

Schneider Electric prouve sa capacité de résistance face à une conjoncture difficile et un recul des ventes sans précédent. Pour l'année 2009, le chiffre d'affaires est en recul de 15,7 % sur une base organique, et de 13,7 % à périmètre et taux de change courants.

Après le point bas atteint au deuxième trimestre 2009, le chiffre d'affaires a montré une amélioration séquentielle aux troisième et quatrième trimestres. Avec une performance de 10 points supérieure à celle des pays matures, les nouvelles économies résistent bien mieux, reflétant le dynamisme accru de certains pays émergents comme la Chine. L'autre moteur de croissance, les Solutions et Services, affiche une performance de 6 points au-dessus de la moyenne du Groupe.

EBITAR⁽¹⁾ (en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)



Bonne résistance de la marge dans une conjoncture difficile

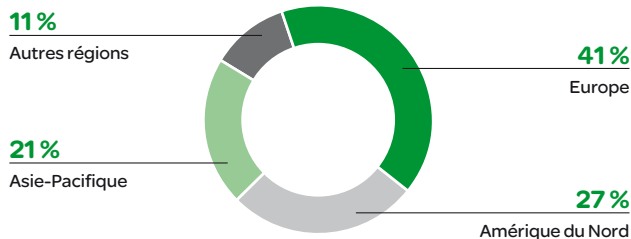
La marge s'inscrit à 12,9 %* en 2009, dépassant ainsi l'objectif de 12,0 % fixé au début de 2009⁽²⁾. Cette meilleure résistance a été soutenue par la mise en œuvre rapide des priorités du programme d'entreprise *One*. Grâce aux initiatives de simplification, d'importantes économies ont été réalisées sur le coût des fonctions de support. Des efforts significatifs ont aussi été menés dans le domaine des achats, du rééquilibrage et de la rationalisation de la production. Ces efforts ont permis de dégager une productivité industrielle significative au cours de l'année, malgré le recul marqué des ventes. En revanche, le Groupe a maintenu ses dépenses de R&D stables, à 764 millions d'euros, ce qui représente 4,8 % du chiffre d'affaires.

(1) Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et avant charges de restructuration.

(2) Révisé à 12,5 % en octobre 2009.

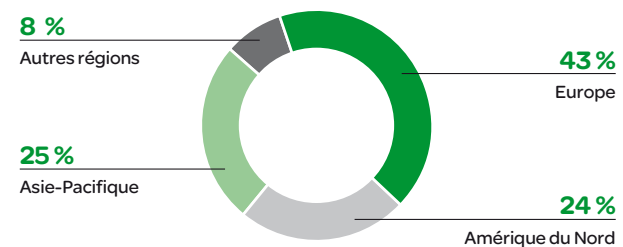
* Avant produit exceptionnel de 92 millions d'euros lié aux plans de retraite. En tenant compte de ce produit exceptionnel, la marge EBITAR est de 13,5 %.

Chiffre d'affaires par zone géographique



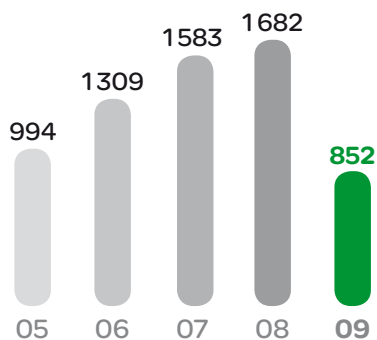
Effectifs 2009

104 853 collaborateurs*



*Effectif ponctuel CDI + CDD au 31/12/2009, voir p.53

Résultat net part du groupe (en millions d'euros)

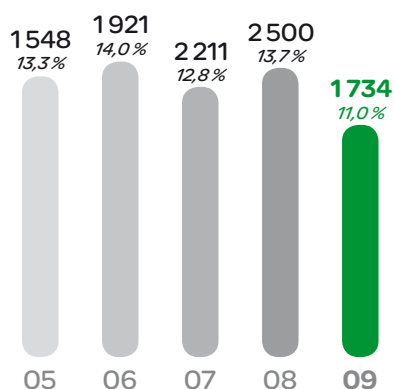


852 millions d'euros de résultat net part du groupe

Le résultat net ajusté⁽¹⁾ est de 1 060 millions d'euros, en baisse de 41 % par rapport à 2008. Le résultat net de 852 millions d'euros inclut un niveau élevé de charges de restructurations (313 millions d'euros) et 122 millions d'euros de dépréciation d'écarts d'acquisition et d'actifs incorporels. Le bénéfice net par action correspondant s'élève à 3,43 euros.

(1) Résultat net part du Groupe ajusté des coûts exceptionnels de restructuration (au-delà de 100 millions d'euros), gains/pertes exceptionnels liés aux retraites et pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels, au taux d'impôt sous-jacent de la période.

Autofinancement d'exploitation (en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

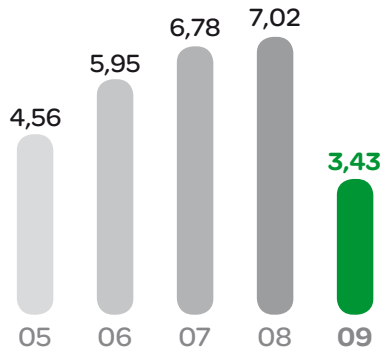


Cash flow libre record à 2 milliards d'euros

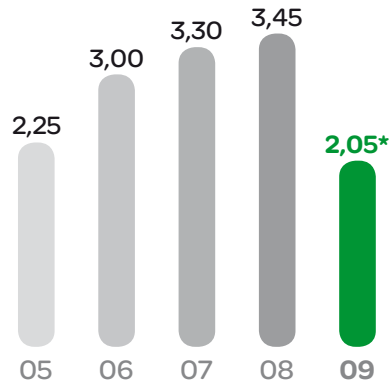
L'autofinancement d'exploitation dégagé en 2009 est de 1 734 millions d'euros. L'excellente gestion du besoin en fonds de roulement s'est traduite par une baisse permettant de dégager 813 millions d'euros. Les investissements nets atteignent 576 millions d'euros. Reflétant la bonne maîtrise de la trésorerie dans un contexte économique difficile, le *cash flow* libre progresse ainsi de 13,6 % et atteint son plus haut niveau historique à 1 971 millions d'euros.

Cette très forte génération de trésorerie permet de réduire de 38 % l'endettement financier à 2 812 millions d'euros au cours de l'exercice et ainsi de renforcer encore le bilan du Groupe.

Bénéfice net par action (en euros)

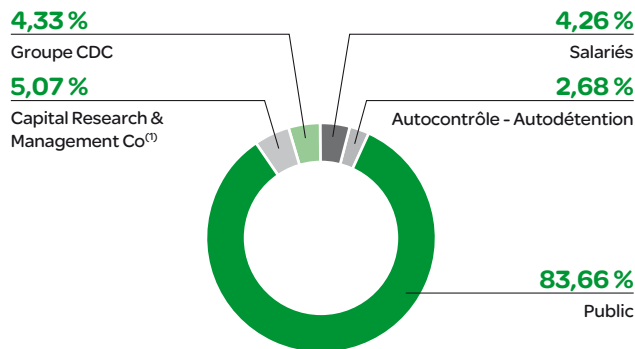


Dividende net par action (en euros)



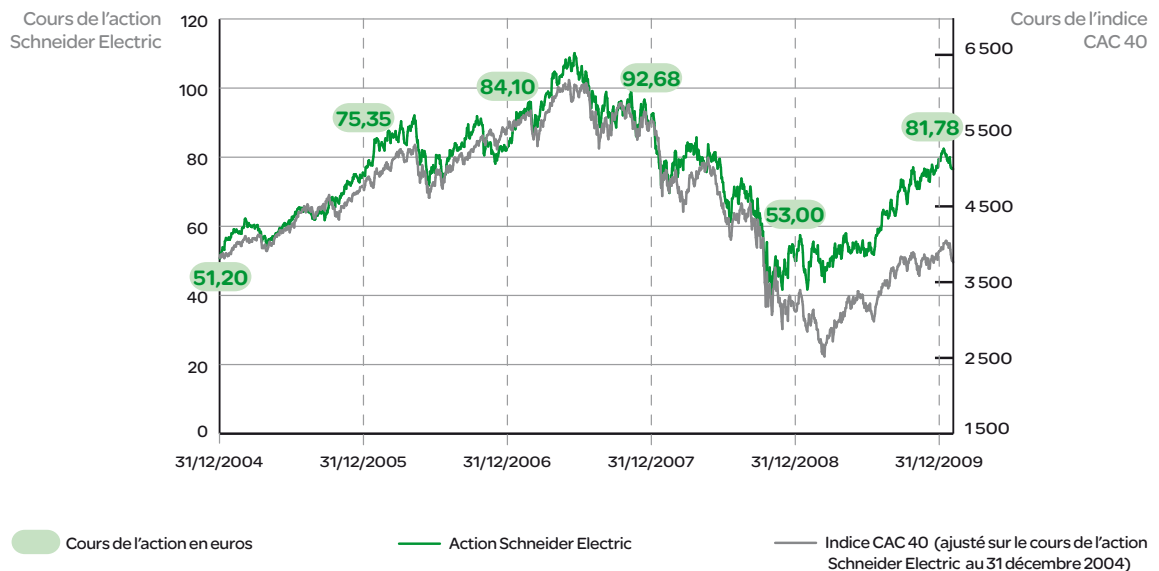
* Proposition à l'Assemblée Générale du 22 avril 2010. Ce dividende sera versé le 1^{er} juin 2010, le droit sera détaché le 4 mai 2010.

Répartition du capital au 31 décembre 2009



(1) Au 1^{er} janvier 2010, Capital Research & Management Co détient 21 055 211 actions, soit 8,02 % du capital et 7,55 % des droits de vote.

Évolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur cinq ans



(Source Reuters)

> 2009 en bref

Programme d'entreprise **1ne**

Début janvier, Schneider Electric présente les objectifs stratégiques et les priorités opérationnelles de son programme d'entreprise *One* pour la période 2009 - 2011. La satisfaction clients (*Customer 1*) et le développement des collaborateurs (*1 Team*) restent les deux fondamentaux du Groupe. Ce sont les piliers de la transformation stratégique de Schneider Electric. Le nouveau programme d'entreprise *One* lance des initiatives stratégiques qui feront de Schneider Electric un acteur encore plus unique sur le marché : devenir un fournisseur de solutions (*1 Solution Provider*), donner la priorité aux nouvelles économies (*1 Leader in New Economies*), tout en simplifiant ses processus afin d'agir comme un seul et même Groupe (*1 Company*) (28 janvier 2009).

Croissance & Acquisitions

Projet d'acquisition d'Areva Distribution

Le 23 juillet 2009, Schneider Electric et Alstom annoncent envisager le dépôt d'une offre d'achat commune pour la reprise d'Areva Transmission et Distribution (T&D), récemment mise en vente par sa maison mère. Schneider Electric et Alstom créeraient dans ce but une structure commune qui proposerait l'acquisition d'Areva T&D et, si cette offre était retenue, transférerait ultérieurement à Alstom les activités liées à la transmission et à Schneider Electric les activités liées à la distribution.

Le 30 novembre 2009, à l'issue de la réunion de son Conseil de Surveillance, Areva annonce sa décision d'entrer en négociation exclusive avec Alstom et Schneider Electric pour la reprise des activités de sa filiale de transmission et distribution, Areva T&D. Le but de ces négociations est de finaliser le contrat de cession qui doit ultérieurement recueillir l'avis des représentants du personnel, l'approbation de la Commission des participations et des transferts (CPT) et l'accord des autorités de la concurrence. L'intégration proposée des activités d'Areva T&D, chez Alstom pour la branche Transmission (environ deux tiers de l'activité) et chez Schneider Electric pour la branche Distribution (environ un tiers de l'activité), ferait de Schneider Electric et d'Alstom deux leaders mondiaux dans ce domaine, avec :

- un pôle amont, incluant la génération d'électricité d'Alstom (centrales clés en main, turbines et alternateurs) complétée par la transmission (très haute et haute tensions) transférée d'Areva T&D à Alstom ;
- un pôle aval, incluant la moyenne tension de Schneider Electric renforcée par la distribution d'Areva T&D.

Efficacité énergétique

Acquisition de Conzerv Systems, leader reconnu sur le marché indien de l'efficacité énergétique, notamment pour les utilisateurs industriels et commerciaux (chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros en 2008). Cette acquisition permet à Schneider Electric de renforcer sensiblement sa position pour saisir les opportunités qu'offre le marché porteur de l'efficacité énergétique en Inde. La gamme de Conzerv vient par ailleurs compléter l'offre de Schneider Electric en mesure et contrôle de l'énergie pour les marchés à l'international (4 juin 2009).

Énergie sécurisée

Acquisition de Microsol Tecnologia, spécialiste brésilien des onduleurs, régulateurs de tension et autres dispositifs de protection électrique (chiffre d'affaires de 65 millions de reals brésiliens, environ 24 millions d'euros, en 2008). Schneider Electric renforce par cette acquisition sa position au Brésil, notamment sur le marché de l'énergie sécurisée dont il devient le principal acteur, et augmente ses capacités de développement de produits et solutions dédiés au marché brésilien (22 juin 2009).

Émissions obligataires & crédits

Le 7 janvier, Schneider Electric procède à une émission obligataire à taux fixe de 750 millions d'euros à échéance de juillet 2013, dans le but de renforcer encore sa position de liquidité et d'allonger la maturité moyenne de sa dette.

Le 24 mars, le Groupe annonce avoir finalisé une émission obligataire de 250 millions d'euros ayant les mêmes caractéristiques que son emprunt obligataire 4 % arrivant à échéance en août 2017. Elle permet à Schneider Electric de rallonger la durée de sa dette et de renforcer sa liquidité à des conditions attractives.

Schneider Electric continue à saisir les opportunités du marché obligataire le 30 avril en annonçant l'assimilation de sa récente émission de 250 millions d'euros à son emprunt obligataire 4 % arrivant à échéance en août 2017 suite à la satisfaction des conditions suspensives y afférentes. Par ailleurs, le Groupe annonce avoir finalisé une nouvelle émission obligataire de 150 millions d'euros ayant les mêmes caractéristiques que son emprunt obligataire 5,375 % arrivant à échéance en janvier 2015.

Le 15 septembre, Schneider Electric signe une facilité de crédit à trois ans et cinq ans pour un montant total de 1,8 milliard d'euros. Cette facilité de crédit permet au Groupe de sécuriser un excellent niveau de liquidité. Schneider Electric dispose de plus de 2,8 milliards d'euros de lignes de crédit, dont 2,5 milliards à maturité 2012 ou au-delà.

Produits & solutions

Schneider Electric annonce le lancement d'EcoStruxure, architecture de solutions réunissant l'ensemble de ses expertises en matière de distribution électrique, de centres de données, de processus et machines, de contrôle des bâtiments et de sécurité. Cette approche innovante fournit aux entreprises des solutions intelligentes de gestion de l'énergie qui leur permettent d'optimiser l'efficacité énergétique au sein de leurs nombreuses activités (20 novembre 2009).

Schneider Electric inaugure, en partenariat avec SolaireDirect et la Caisse des Dépôts, le parc solaire de Vinon-sur-Verdon (France). La ferme photovoltaïque constitue une réalisation exemplaire du savoir-faire du Groupe pour rendre l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et verte. En proposant une solution complète et des services associés pour gérer et transformer l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques puis la connecter au réseau, Schneider Electric se positionne comme l'unique acteur du marché offrant une gestion globale de l'intelligence de la centrale solaire (15 mai 2009).

Schneider Electric apporte l'accès aux énergies renouvelables aux habitants du village de Marovato (Madagascar) en déployant tout son savoir-faire et ses compétences. Pour ce faire, le Groupe construit un partenariat original réunissant entreprises, associations et habitants, au sein d'une association. Le Groupe et ses partenaires développent une solution dédiée et adaptée à la nature et à la taille du projet, qui assure ainsi le bon fonctionnement, le meilleur rendement et la protection de l'installation solaire (17 juin 2009).

Schneider Electric révèle, en association avec Philips, une vision nouvelle de l'interopérabilité dans le domaine de la domotique et du contrôle des bâtiments, en faisant la démonstration de composants systèmes innovants, affichant une parfaite interopérabilité au sein de réseaux sans fil ZigBee (13 février 2009). Le 29 juin, Schneider Electric réalise une première technologique mondiale en présentant un prototype d'interrupteur sans fil ni pile compatible ZigBee.

Organisation

Emmanuel Babeau est nommé Directeur Général Finances, membre du Comité Exécutif de Schneider Electric, suite au départ du Groupe de Pierre Bouchut. Il est en charge du Contrôle de Gestion, de l'Audit, de la Communication Financière et des Fusions/Acquisitions, des Directions Immobilière, Juridique et Fiscale, de la Direction Financement & Trésorerie (1^{er} juillet 2009).

Éric Pilaud, membre du Comité Exécutif, est nommé Président de la Division *Custom Sensors & Technologies* (CST) (1^{er} juillet 2009).

La Direction Stratégie & Innovation est confiée à Philippe Delorme, qui devient membre du Comité Exécutif (1^{er} juillet 2009).

Collaborateurs

Schneider Electric annonce le 25 mars 2009 une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise et une augmentation de capital réservée à des entités constituées en faveur de salariés de Schneider Electric. Cette opération permet de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux éventuels développements et performances futures du Groupe.

Le 20 novembre 2009, Schneider Electric obtient le Grand Prix de l'Actionariat Salarié 2009, décerné par la Fédération française des associations d'actionnaires salariés (FAS). Cette récompense salue le dialogue privilégié et pérenne établi avec les salariés actionnaires grâce à une communication régulière et pédagogique auprès des collaborateurs du Groupe, en France et à l'international.

Schneider Electric décerne les Prix de la deuxième édition de son concours "Vivez l'Aventure !", mardi 8 septembre 2009, récompensant les projets de reprise ou de création d'entreprises menés au cours de l'année 2008 par d'anciens collaborateurs avec le soutien de l'association Schneider Initiatives Emploi, qui favorise l'essaimage. Le 12 novembre, un ancien collaborateur du Groupe reçoit le Prix "Talents de l'Essaimage" pour son entreprise créée avec l'accompagnement de Schneider Initiatives Emploi.

Engagement responsable

Schneider Electric annonce la création du fonds d'investissement solidaire mondial *Schneider Electric Energy Access*, doté d'un capital initial de 3 millions d'euros. Le fonds souhaite associer différentes parties prenantes, en proposant aux collaborateurs de Schneider Electric et à ses partenaires économiques, au niveau mondial, de prendre une part active dans cet engagement. La structure d'investissement solidaire imaginée par le Groupe en faveur d'un développement responsable constitue une réponse originale et innovante à la nouvelle législation sur l'épargne salariale ; un nouvel engagement sociétal partagé avec l'ensemble des collaborateurs de Schneider Electric (25 septembre 2009).

Schneider Electric et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble inaugurent la formation "Domotique et Nouvelles Technologies de l'Énergie" au sein de l'École des Métiers de l'Énergie Paul-Louis Merlin, le 8 décembre 2009. Cette création répond concrètement à la nécessité d'une pédagogie basée sur une approche industrielle et innovante afin de faire face aux enjeux environnementaux et énergétiques.

En décembre, des dirigeants de Schneider Electric sont à Copenhague (Danemark), lors de la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique. Ils présentent le savoir-faire unique du Groupe et ses solutions innovantes visant à améliorer significativement la gestion de l'énergie dans les bâtiments, le résidentiel, l'industrie, les centres de données et les infrastructures, et contribuent ainsi activement au débat public environnemental (10 décembre 2009).



L'entreprise, ses marchés, ses activités

1. De l'acier à la gestion de l'énergie	14
2. La résolution de l'équation énergétique au cœur de notre stratégie	17
3. Innovation et R&D : l'intelligence énergétique au service de nos clients	24
4. Organisation du Groupe	27
5. Facteurs de risques	30



Spécialiste mondial de la gestion de l'énergie, présent dans plus de 100 pays, Schneider Electric propose des produits et des solutions intégrées pour de nombreux segments de marchés, afin de rendre l'énergie sûre, fiable, efficace, productive et verte. Le Groupe bénéficie d'une position de leader sur les marchés de l'énergie et des infrastructures, de l'industrie, des bâtiments, des centres de données et réseaux ainsi que d'une large présence dans les applications du résidentiel.

Créée il y a 174 ans, l'entreprise a connu d'importantes mutations de son activité.

> 1. De l'acier à la gestion de l'énergie

1836 – 1980 : la PME familiale devient un acteur prépondérant

En 1836, Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies au Creusot et créent, deux ans plus tard, Schneider & Cie. L'entreprise connaît un développement continu dans la mécanique lourde, les équipements de transport et devient un conglomérat très diversifié.

En 1975, Merlin Gerin, l'un des premiers fabricants français de matériel de distribution électrique, intègre le Groupe, déjà présent dans le secteur de l'électricité depuis la fin du XIX^e siècle.

1981 – 2001 : recentrage sur les métiers de l'électricité

En 1988, Schneider Electric prend le contrôle de l'entreprise française Telemecanique, pionnière de la commande à distance des moteurs électriques.

En 1991, Schneider Electric effectue une acquisition majeure aux États-Unis avec le rachat de Square D, numéro 1 nord-américain du matériel électrique avec un chiffre d'affaires de 1,65 milliard de dollars.

En 1997, Schneider Electric achève son recentrage sur les métiers de l'électricité avec la vente de la société de bâtiment et de travaux publics Spie Batignolles.

En 1999, Schneider Electric acquiert Lexel, numéro 2 européen des systèmes d'installation et contrôle.

En 2000, Schneider Electric fait l'acquisition de Crouzet Automatismes, leader de la commande, des petits automatismes et des capteurs adaptés, et de Positec, leader européen du contrôle de mouvement.

La même année, Schneider Electric crée avec Toshiba la société Schneider Toshiba Inverter (STI) pour assurer le développement, la production et le marketing de toutes les activités de variateurs de vitesse industriels des deux partenaires. STI, dont Schneider Electric détient 60 %, est le numéro 1 mondial des variateurs de vitesse industriels.

Enfin, le Groupe constitue Schneider Electric Ventures, un fonds de capital-risque doté de 50 millions d'euros destiné à des prises de participations dans de jeunes entreprises innovantes dont les technologies peuvent contribuer à enrichir l'offre du Groupe.

En 2001, le Groupe prend le contrôle de Legrand, leader des systèmes d'installation et contrôle, mais la Commission européenne met son veto à ce rapprochement. Schneider Electric doit céder sa participation dans Legrand. La décision de la Commission sera annulée par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes en octobre 2002.

2002-2008 : transformation stratégique

Pour assurer une exposition plus équilibrée aux marchés finaux, enrichir son portefeuille d'activités historiques (distribution électrique, automatismes et contrôle industriel) et afin d'anticiper le futur énergétique des entreprises et des particuliers, Schneider Electric repense entièrement son profil de croissance au tournant de la décennie 2000.

En six ans, entre 2002 et 2008, Schneider Electric double sa taille, par croissance organique et en réalisant près de 15 acquisitions par an. Son chiffre d'affaires bondit de 9 milliards d'euros en 2002 à 18,3 milliards d'euros en 2008 pour une croissance annuelle moyenne de 12 %. Son effectif passe de 70 000 à 114 000 collaborateurs. Son modèle d'entreprise peu intégré lui permet d'être réactif et en phase avec les mutations économiques et environnementales.

Schneider Electric constitue, durant cette période, une offre sans équivalent par son étendue, sa complémentarité et les services qui lui sont associés. Le Groupe affirme et conforte sa position de *leadership* dans ses métiers historiques tout en s'imposant en quelques années sur de nouvelles activités en matière de gestion de l'énergie. Schneider Electric devient un acteur majeur dans les automatismes du bâtiment grâce à plusieurs acquisitions, et notamment TAC en 2003. En 2007, l'intégration de Pelco fait de Schneider Electric le numéro 1 mondial des systèmes de vidéosurveillance. Quelques mois auparavant, avec l'acquisition d'APC, le Groupe devenait le leader mondial de l'énergie sécurisée.

Pour accompagner efficacement sa stratégie, Schneider Electric lance, dès 2001, le programme d'entreprise NEW2004, auquel succède, à partir de 2005, new². Ces programmes d'entreprise visent à accompagner le changement et mettent en œuvre certaines des transformations majeures du Groupe. En formalisant des objectifs cohérents et coordonnés à l'ensemble de ses collaborateurs, Schneider Electric permet à chacun de s'assurer que les actions entreprises sont parfaitement alignées sur la stratégie globale du Groupe.

Parce que la croissance d'un leader mondial ne peut s'envisager sans une approche éco-citoyenne, Schneider Electric se mobilise pour réduire l'empreinte de ses activités sur l'environnement ; rendre l'énergie sûre, fiable, durable et accessible à tous et à en optimiser son utilisation. Le Groupe affirme son engagement responsable en créant, dès 2002, une Direction du Développement Durable. En 2005, un baromètre trimestriel, "Planète et Société", est créé afin de mesurer et rendre compte des performances du Groupe en matière de développement durable. Schneider Electric est la première entreprise industrielle à signer le Pacte Écologique de Nicolas Hulot et la sixième entreprise mondiale à rejoindre le Clinton Climate Initiative (CCI).

2009 : devenir le leader mondial incontesté de la gestion de l'énergie

Grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs, Schneider Electric réussit un redéploiement industriel et géographique majeur, en six ans seulement. Le Groupe récolte les fruits de sa profonde transformation stratégique et se donne de nouveaux relais de croissance.

À l'écoute de ses collaborateurs et de l'ensemble de ses parties prenantes, Schneider Electric sait devoir répondre à deux attentes fortes :

- imposer Schneider Electric comme une référence incontournable en matière de gestion d'énergie ;
- accroître l'intégration des différentes entités du Groupe, y compris des récentes acquisitions, et utiliser au mieux le levier de leur complémentarité.

Pour devenir le leader mondial incontesté de la gestion de l'énergie à l'horizon 2011, Schneider Electric appuie sa stratégie sur un nouveau programme d'entreprise, intitulé *One*, début 2009. Héritier de new², *One* conserve pour fondamentaux la satisfaction clients (*Customer 1*) et le développement des collaborateurs (*1 Team*). Il lance également des initiatives stratégiques pour renforcer le *leadership* de Schneider Electric sur le marché : devenir un fournisseur de solutions (*1 Solution Provider*), donner la priorité aux nouvelles économies (*1 Leader in New Economies*), tout en simplifiant ses processus afin d'agir comme un seul et même groupe (*1 Company*).

Les acquisitions de Conzerv, leader reconnu sur le marché indien de l'efficacité énergétique, et de Microsol Technologia, spécialiste brésilien des onduleurs, courant 2009, améliorent ainsi l'exposition du Groupe aux nouvelles économies comme aux marchés porteurs de l'efficacité énergétique et de l'énergie sécurisée.

Le projet d'acquisition d'Areva Distribution, annoncé fin novembre 2009, vise à hisser Schneider Electric au niveau des leaders mondiaux de la moyenne tension et des automatismes de la distribution électrique, en créant une nouvelle activité incluant la moyenne tension de Schneider Electric renforcée par la distribution d'Areva T&D. Dans l'attente de la clôture de l'opération, l'ensemble des objectifs financiers du Groupe exclut l'impact de cette acquisition.





One, le programme d'entreprise de Schneider Electric

Pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance, Schneider Electric a mis en place un programme d'entreprise, baptisé *One*, couvrant la période 2009-2011.

La vocation d'un programme d'entreprise est multiple : inscrire l'entité dans un contexte économique, social, culturel et environnemental, définir des objectifs de transformation en ligne avec la stratégie, réunir les moyens adéquats pour les atteindre, impulser une dynamique d'action tant en interne qu'en externe.



Schneider Electric s'appuie sur deux fondamentaux qui sont les piliers de la transformation stratégique du Groupe :

- **Client priorité 1 (Customer 1)** : focalisation sur le client ;
- **1 équipe (1 Team)** : focalisation sur le développement des collaborateurs.

Afin de toujours mieux satisfaire ses clients, Schneider Electric articule son programme d'entreprise autour de trois priorités de transformation :

- **1 fournisseur de solutions (1 Solution Provider)** : Schneider Electric accélère son offensive pour répondre aux besoins des utilisateurs finaux, avec des solutions adaptées aux impératifs de la gestion de l'énergie, et élargir ainsi ses marchés. Le Groupe capitalise sur son portefeuille intégré d'activités grâce à une architecture commune (EcoStruxure) tout en adaptant son organisation aux différents segments de clients finaux ;
- **1 leader dans les nouvelles économies (1 Leader in New Economies)** : Schneider Electric accroît sa présence mondiale en renforçant son implantation dans les nouvelles économies, vecteurs de croissance à long terme et de compétitivité en matière de coûts. Le Groupe met l'accent sur la R&D et le marketing local pour répondre aux spécificités de ces marchés.

Sur le plan industriel, il continue à bénéficier des avantages de l'approvisionnement et de la production au niveau local ;

- **1 entreprise (1 Company)** : la simplification est un préalable à la plupart des ambitions stratégiques du Groupe. Elle passe par la simplification des fonctions de support permettant de réaliser des économies structurelles, avec un objectif de procéder à des réductions des coûts des fonctions support comprenant une partie structurelle de 600 millions d'euros et un volet d'adaptation à la crise pouvant aller jusqu'à 400 millions d'euros. Elle passe également par la productivité industrielle, en capitalisant sur la solide expérience du Groupe en la matière pour améliorer la productivité de sa chaîne d'approvisionnement, afin de dégager des économies cumulées brutes de 600 millions d'euros sur trois ans.

L'objectif du programme d'entreprise 2009-2011 est ainsi de porter :

- le potentiel de croissance organique du Groupe au niveau du PIB mondial plus trois points, en moyenne, sur un cycle d'activité normal,
- le potentiel de marge EBITA du Groupe entre 13 % et 16 %, également dans un cycle d'activité normal.

Schneider Electric définit un cycle d'activité normal comme une période incluant un ralentissement et une expansion, voire une période intermédiaire. Cette notion répond aux besoins des investisseurs d'estimer le potentiel à long terme du Groupe, à travers un cycle. La durée d'un cycle économique est bien entendu variable et non prévisible. On peut considérer que le dernier cycle économique a commencé avec la récession de 2000-2001 et s'est achevé en 2007-2008, soit une durée d'environ sept ans. Le cycle actuel a commencé en 2009, marqué par une crise dont la sévérité est reconnue comme exceptionnelle tant par son ampleur que par son étendue géographique. Ainsi Schneider Electric exclut 2009 de sa notion de cycle d'activité normal pour la mesure de son potentiel de croissance et de marge EBITA.

> 2. La résolution de l'équation énergétique au cœur de notre stratégie



L'énergie, défi majeur de notre planète

Dans un monde en profonde mutation, Schneider Electric distingue six tendances majeures sur lesquelles le Groupe s'appuie pour pérenniser son développement :

- **l'énergie, clé de voûte de l'avenir de la planète.** D'ici 2050, la consommation mondiale d'énergie aura doublé alors qu'à même échéance, les émissions de CO₂ mondiales doivent être divisées par deux. Ce paramètre structurel impose un très fort besoin de gestion de l'énergie et d'efficacité énergétique ;
- **l'émergence de nouvelles économies.** Le centre de gravité du monde change. Les pays matures voient leur suprématie remise en cause, au profit des nouvelles économies qui constituent une opportunité de croissance importante dans les pays dits émergents ;
- **l'intensification de la connectivité.** Téléphone sans fil, Internet, domotique, etc. Les technologies permettent une communication de plus en plus simple et rapide. Cette tendance à la connectivité va croissante partout dans le monde. Un contexte technologique porteur pour les entreprises capables de fournir des produits, des services et des solutions répondant à ces nouveaux besoins ;
- **la globalisation des économies et des échanges.** La façon de commercer, de concevoir le développement économique, de collaborer avec les différents acteurs a intensément changé au cours des deux dernières décennies. Présent dans plus de 100 pays, Schneider Electric dispose d'atouts prépondérants pour faire face à ces nouveaux enjeux ;
- **la simplicité.** Quelle que soit la technicité des produits et solutions, les utilisateurs veulent que leur mise en œuvre, leur utilisation et leur maintenance soient les plus simples possible. Pour relever ce défi, Schneider Electric a, depuis six ans, enrichi son portefeuille d'activités et son offre afin de se doter des moyens nécessaires pour simplifier la vie de ses clients ;
- **la sécurité en ligne de mire.** Les clients et différents acteurs exigent l'accès à une énergie fiable et sûre qui leur garantisse un fonctionnement optimisé de leurs installations/infrastructures/équipements. Pour répondre à ce niveau d'exigence et à ces besoins, les acteurs industriels doivent disposer de produits, de solutions et de services innovants et performants.

Au-delà de ces tendances, le défi énergétique demeure le plus important pour l'avenir de la planète. Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles, le développement économique est non seulement toujours possible, mais indispensable. Il doit en revanche s'envisager selon de nouveaux paramètres qu'aucun acteur ne peut se permettre d'ignorer.

Les mutations en cours se résument en quelques faits :

- 2 milliards d'habitants de plus sur la planète en 2030 ;
- 2 milliards de personnes accédant au statut de classe moyenne en 2020 ;
- 20 milliards de machines connectées à Internet d'ici 2030 ;
- presque 2 milliards de personnes aspirant à l'accès à l'électricité.

À cela s'ajoute le fait que le mix énergétique n'évoluera pas fondamentalement dans les 25 prochaines années, à moins de transformations et d'accélération radicales : près des deux tiers de l'énergie continueront à être produits à partir du charbon et des hydrocarbures en 2030.

L'équation est donc la suivante :

- d'une part, si rien n'est fait, la consommation d'énergie doublera d'ici 2050 ;
- d'autre part, il faut diviser par deux les émissions de CO₂ d'ici 2050 pour limiter le changement climatique.

Face à ce défi, le monde a fait le choix de l'action face à l'attentisme facile. Même si la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique de Copenhague en décembre 2009 n'a pas donné toutes les réponses, les réglementations et les incitations à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables se mettent progressivement en place partout dans le monde. Le Grenelle de l'Environnement en France, le plan de relance économique américain teinté de "vert", le nouveau plan quinquennal chinois avec un fort volet écologique, l'objectif des 3 x 20 % de l'Union européenne témoignent de l'action politique. Le développement des voitures hybrides et du photovoltaïque ou encore le succès des initiatives en marge du sommet de Copenhague attestent d'une mobilisation sans précédent des opinions publiques. Les entreprises ont également choisi de prendre le virage vert, pour leur image écocitoyenne certes, mais surtout pour le retour sur investissement, de plus en plus important, que les projets liés à l'efficacité énergétique peuvent leur apporter.

Au-delà de la prise de conscience et de la mobilisation générales, le modèle de l'offre et de la demande énergétique se prépare à subir une mutation profonde : décarbonisation de la génération d'électricité, renaissance du nucléaire, développement des énergies renouvelables, dérégulation et diversification des fournisseurs d'électricité, interconnexions entre pays européens, impératif de l'efficacité énergétique à toutes les étapes de la filière. D'un modèle simple et linéaire où une production d'énergie centralisée était fournie à des consommateurs passifs, il passe à un modèle beaucoup plus complexe, combinant production centralisée et distribuée, énergies fossiles et renouvelables, et permettant aux utilisateurs qu'ils soient industriels ou particuliers d'être acteurs de leur consommation : c'est l'émergence d'un nouveau réseau électrique plus "intelligent", la "smart grid", qui impacte l'ensemble de la chaîne de valeur de la production à la consommation.

L'enjeu est donc de résoudre une équation énergétique complexe, sous tension et à plusieurs variables. Pour répondre aux impératifs réglementaires, environnementaux et bien entendu de rentabilité, l'énergie doit être sûre, fiable, efficace, productive et propre. L'efficacité passe surtout par l'intégration : c'est l'ensemble du système, et non pas chacune de ses composantes isolées, qui doit être pris en compte. L'ère de la gestion intelligente de l'énergie s'ouvre et Schneider Electric est en mesure d'y jouer un rôle majeur en s'appuyant sur son portefeuille unique d'activités.

Un portefeuille unique

Une transformation réussie, pour répondre aux défis de demain

La stratégie de repositionnement mise en œuvre depuis le début des années 2000 a permis à Schneider Electric de se doter d'un portefeuille unique, lui permettant aujourd'hui de saisir les multiples opportunités de croissance, dont celles liées à l'énergie intelligente, et de mieux résister aux aléas économiques tels que la crise actuelle.

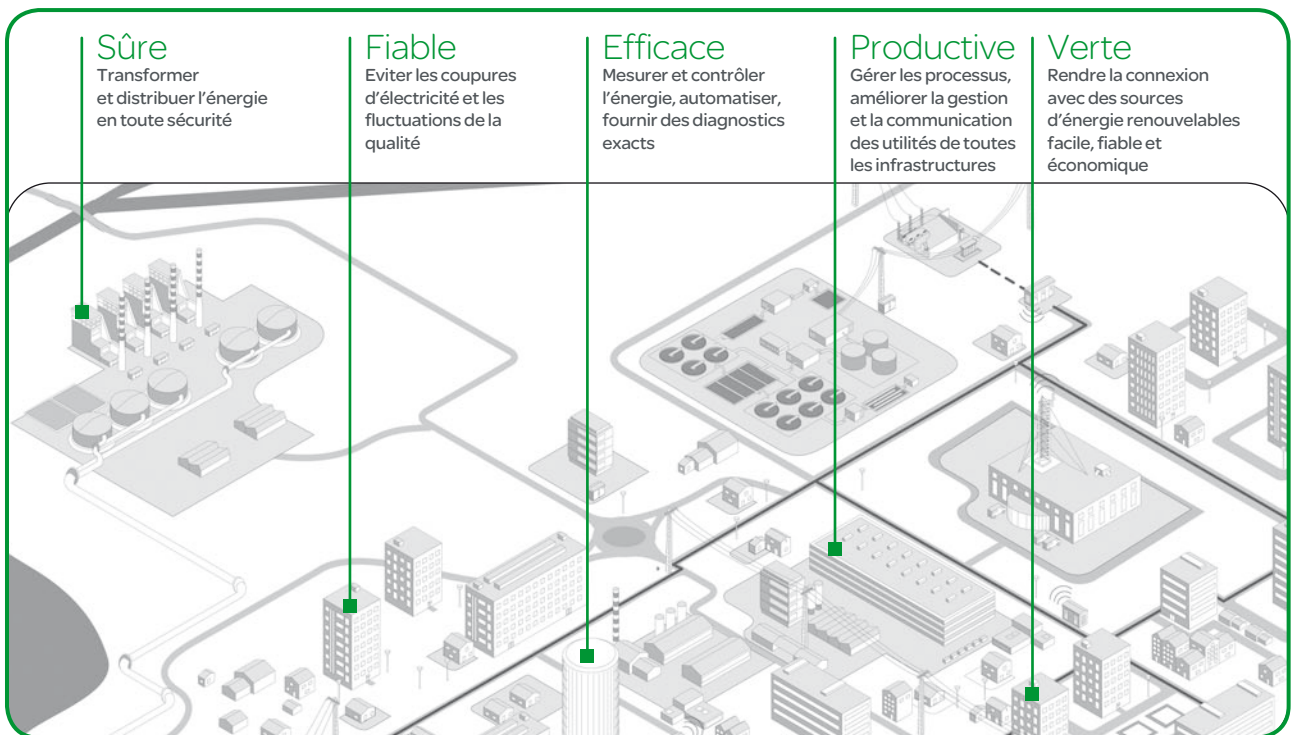
En entamant un repositionnement stratégique vers la gestion de l'énergie au début des années 2000, Schneider Electric a conforté son *leadership* dans ses métiers historiques (distribution électrique, automatismes et contrôle industriel), tout en se développant sur de

nouveaux marchés et segments en forte croissance, comme les automatismes du bâtiment, l'énergie sécurisée, la connexion aux sources d'énergies renouvelables et les services.

Le Groupe s'est constitué un portefeuille unique, large et cohérent lui permettant :

- de répondre aux nouvelles attentes de ses clients ;
- d'équilibrer et de diversifier son exposition aux marchés finaux ;
- de doubler son marché accessible et son profil de croissance ;
- d'élargir une activité centrée sur les produits vers une activité se reposant sur les produits et les solutions.

Aujourd'hui, Schneider Electric opère sur des marchés représentant 72 % de la consommation d'énergie finale, couvrant les principaux foyers de consommation énergétique de la planète.



Des activités permettant à chacun de faire plus avec moins de ressources pour préserver la planète...

... grâce à l'activité **Power**

Numéro 1 mondial en basse tension

Numéro 3 mondial en moyenne tension

Numéro 1 mondial en mesure et contrôle de l'énergie

Numéro 2 mondial des systèmes d'installation et de contrôle

Les solutions Schneider Electric permettent de transformer l'électricité haute tension fournie par le réseau de distribution en courant basse tension et de l'acheminer directement chez les utilisateurs finaux. L'offre se compose d'une très large gamme de

disjoncteurs, transformateurs, canalisations électriques destinées aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels.

L'offre au marché résidentiel est constituée d'une gamme d'équipements de gestion de l'éclairage et du chauffage (prises, interrupteurs, variateurs, thermostats...), de systèmes de contrôle des portes, portails et volets roulants, de systèmes de surveillance, d'alarme incendie et intrusion et de réseaux VDI (Voix-Donnée-Image) permettant d'apporter dans chaque pièce le téléphone, la télévision et Internet.

Concernant les opérations stratégiques récentes, Schneider Electric et Fuji Electric Holdings ont finalisé, en août 2008, un accord de *joint-venture* dans le domaine de la distribution électrique et du contrôle industriel. Les marchés concernés sont le Japon, la Chine et autres pays d'Asie.



L'offre au marché des systèmes pour les énergies renouvelables a été renforcée par l'acquisition en 2008 de la société canadienne Xantrex, un des leaders mondiaux du marché des onduleurs utilisés dans les installations solaires et éoliennes.

Fin novembre 2009, Schneider Electric et Alstom annoncent un projet d'acquisition d'Areva T&D, prévoyant un transfert ultérieur à Alstom des activités liées à la transmission et à Schneider Electric des activités liées à la distribution. Pour Schneider Electric, la combinaison de son activité moyenne tension à la branche distribution d'Areva créerait un spécialiste d'envergure mondiale dans le domaine de la moyenne tension et des automatismes de la distribution électrique. Elle permettrait une accélération de la stratégie de Schneider Electric pour mieux capturer les opportunités du marché de la gestion de l'énergie en forte croissance. À terme, une nouvelle activité, baptisée *Energy*, serait créée au sein de Schneider Electric.

... grâce à l'activité *IT*

Numéro 1 mondial de l'énergie sécurisée

Ces activités répondent au nombre croissant de secteurs, notamment ceux liés aux technologies de l'information et à la finance, exigeant de disposer à tout moment d'une énergie électrique de qualité irréprochable et fiable. La demande en produits, solutions et services innovants, simples et performants est donc immense dans les pays matures et les nouvelles économies.

L'acquisition d'American Power Conversion (APC) en février 2007 a permis à Schneider Electric de renforcer son développement sur ce marché porteur et d'accéder à la première place mondiale. En effet, cette acquisition, combinée à la filiale MGE UPS Systems déjà présente dans le Groupe depuis 2004, permet à Schneider Electric de proposer des solutions sans équivalent à tous les niveaux : offre de produits et services, exposition géographique et canaux de commercialisation, avec la possibilité de capitaliser sur les fortes capacités d'innovation des deux entités.

En juin 2009, Schneider Electric redevient le principal acteur sur le marché brésilien de l'énergie sécurisée avec l'acquisition de Microsol Tecnologia, spécialiste brésilien des onduleurs. Le Groupe augmente ainsi ses capacités de développement de produits et solutions dédiés au marché brésilien et sud-américain.

... grâce à l'activité *Industry*

Numéro 1 mondial en contrôle industriel

Numéro 3 mondial en automatismes

Schneider Electric n'a cessé de se renforcer dans le domaine des automatismes et du contrôle industriel. Le Groupe poursuit une politique active de partenariats et d'acquisitions pour enrichir son offre : variateurs de vitesse, terminaux de dialogue homme-machine, logiciels Scada (supervision, contrôle et acquisition de données), automatisation de machines d'emballage, contrôle de mouvements.

Schneider Electric fournit des automates programmables et des plates-formes d'automatismes, des logiciels spécialisés de paramétrage, de programmation et d'aide à l'exploitation et à la supervision.

Le Groupe dispose enfin d'une large gamme de produits destinés à commander les équipements : contacteurs, relais thermiques, disjoncteurs-moteurs, variateurs de vitesse, commande de mouvement, capteurs-détecteurs, unités de commande, terminaux d'exploitation. En 2008, l'acquisition de RAM Industries renforce l'offre de produits et de solutions de Schneider Electric à destination des constructeurs de machines (*OEMs*).

... grâce à l'activité *Buildings*

Numéro 4 mondial des automatismes du bâtiment

Numéro 1 mondial dans les systèmes de vidéosurveillance

Depuis cinq ans, Schneider Electric a investi le marché de la gestion technique du bâtiment. Il est aujourd'hui l'un des tout premiers opérateurs mondiaux.

Le Groupe développe une offre complète et innovante d'automatismes, associée à des logiciels de conception et de supervision pour gérer les installations techniques des bâtiments. Cette offre s'appuie sur des systèmes ouverts et intégrés. Proche des besoins des exploitants, elle permet d'optimiser les installations, de les moderniser au meilleur coût, de réduire les frais de maintenance et de consommation d'énergie, tout en améliorant le confort et la sécurité.

Avec l'acquisition, en octobre 2007, de Pelco, leader mondial dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes de vidéosurveillance, Schneider Electric a renforcé son pôle sécurité.

... grâce à l'activité *CST*

Dans le domaine des capteurs adaptés, Schneider Electric propose la gamme de capteurs la plus complète du marché. Le Groupe a acquis un *leadership* mondial sur les capteurs à vitesse angulaire (numéro 1 dans la technologie de pointe des gyromètres en quartz), les capteurs de position et les capteurs de pression destinés aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'industrie.

... grâce aux services

Les clients recherchent des solutions toujours plus efficaces et adaptées à leurs besoins de performances et de fiabilité des installations. La proximité est pour eux un atout majeur dans une relation de services.

Partout dans le monde, les 6 000 experts Services de Schneider Electric sont à l'écoute des besoins spécifiques des clients et, en tant que partenaires à long terme, leur proposent une offre complète et unique de services tout au long du cycle de vie de leur installation :

- **audit et conseil** : expertise en ingénierie, audits d'installation, audits énergétiques, solutions globales d'efficacité énergétique, etc. ;
- **ingénierie de solutions** : gestion et mise en œuvre de projets, modernisation de sites, projets clients sur mesure pour des applications critiques, simulation de procédés, gestion de l'énergie, etc. ;
- **services pour la base installée** : assistance et dépannage, maintenance et rénovations pour une fiabilité accrue des équipements et processus existants ;
- **formation professionnelle**, personnalisée ou non chez les clients, dans l'un des 50 centres de formation du Groupe ou en ligne grâce à *Energy University by Schneider Electric*.

La capacité d'industrialisation de Schneider Electric appliquée aux services est pour ses clients une garantie de résultats :

- connaissance applicative et industrielle dans des secteurs en rapide évolution ;
- services concrets et innovants intégrant des technologies de pointe ;
- accompagnement depuis la prise en compte des besoins et contraintes spécifiques, jusqu'à la réalisation concrète des projets.

Schneider Electric est en mesure de fournir à ses clients des services sûrs, fiables et efficaces pour les aider à accroître leur performance tout au long du cycle de vie de leurs installations.



... grâce aux solutions d'efficacité énergétique

L'industrie, les infrastructures et les bâtiments représentent à eux seuls aujourd'hui plus de la moitié de la consommation énergétique. Dans un contexte de croissance exponentielle de la consommation, d'une diminution impérative et drastique des émissions de CO₂, d'un renchérissement du coût de l'énergie, l'efficacité énergétique est un enjeu majeur. Pour limiter le coût de l'énergie et son impact sur l'environnement, il est en effet urgent d'apprendre à mieux gérer l'utilisation de l'énergie, son coût et la pollution qu'elle génère.

En 2005, Schneider Electric a lancé un programme d'efficacité énergétique afin de mobiliser tous les talents du Groupe sur cette problématique. Une initiative stratégique majeure qui lui permet aujourd'hui de disposer des savoir-faire, des compétences et des technologies pour relever le défi énergétique du XXI^e siècle.

Le Groupe propose des produits et des solutions permettant jusqu'à 30 % d'économies d'énergie et qui garantissent une alimentation électrique sûre, sans pénaliser le confort, la performance et la fiabilité. L'offre de Schneider Electric s'organise de la façon suivante : Audit énergétique et mesure (pour établir un état des lieux, qualifier et évaluer le potentiel d'économie), Maîtrise des fondamentaux (appareils basse consommation, maîtrise du courant électrique, fiabilité du courant), Automatisation (solutions pour gérer les utilités du bâtiment, la consommation d'électricité, les moteurs et l'éclairage), Contrôle (surveillance et conseil).

Afin de permettre à ses clients de préserver, d'optimiser et de renouveler leurs sources d'énergie, Schneider Electric :

- a adhéré, en 2007, à l'EMCA (*Energy Management Company Association*) et au CBEEC (*China Building Electricity Efficiency Committee*) ;
- est devenu membre, en 2008, de l'*Alliance To Save Energy*. Cette organisation internationale fondée en 1977 regroupe des chefs d'entreprise, des décideurs politiques, des responsables d'associations de protection de l'environnement et des consommateurs. Elle vise à promouvoir l'efficacité énergétique dans le monde entier afin de contribuer à un environnement plus propre et une sécurité énergétique accrue.

En 2009, Schneider Electric réalise l'acquisition de Conzerv Systems, leader reconnu sur le marché indien de l'efficacité énergétique, notamment pour les utilisateurs industriels et commerciaux, et renforcer sensiblement sa position en Inde pour saisir les opportunités qu'offre le marché porteur de l'efficacité énergétique. La gamme de Conzerv vient par ailleurs compléter l'offre du Groupe en mesure et contrôle de l'énergie pour les marchés à l'international.

Ce document contient des informations sur les activités et les positions concurrentielles de Schneider Electric en 2009. À la connaissance de Schneider Electric, il n'existe aucun rapport exhaustif sur les produits et systèmes pour la distribution électrique, les automatismes et contrôle. Schneider Electric réunit donc des données sur ses activités par l'intermédiaire de contacts formels et informels avec les professionnels de l'industrie et notamment avec les associations professionnelles. Schneider Electric estime sa position sur ses marchés sur la base de ces informations et du chiffre d'affaires réalisé dans les activités concernées.

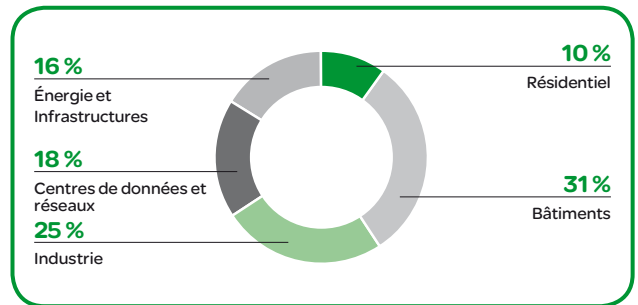
Des marchés porteurs

La transformation de son portefeuille permet à Schneider Electric de bénéficier d'un *leadership* mondial sur cinq marchés clés :

- Énergie et Infrastructures ;
- Industrie ;

- Bâtiments ;
- Centres de données et Réseaux ;
- Résidentiel.

Aujourd'hui, le Groupe a enrichi sa connaissance des utilisateurs finaux et amélioré son dialogue avec eux. Ce qui lui a permis de constituer un éventail unique de produits et de solutions afin de répondre à leurs problématiques les plus critiques.



Pour ces cinq marchés, Schneider Electric offre les solutions suivantes :

- transformation et distribution électriques ;
- mesure et contrôle de la consommation et de la qualité de l'énergie ;
- création et gestion des réseaux électriques intelligents ;
- gestion des utilités (accès, éclairage, climatisation et chauffage...);
- contrôle et supervision des processus ;
- gestion décentralisée d'un ou plusieurs sites ;
- sécurité et surveillance ;
- énergie sécurisée.

Par ailleurs, pour certains marchés et segments, des solutions spécifiques et dédiées sont également proposées.

Énergie et Infrastructures : garantir la disponibilité, la sûreté et les coûts d'exploitation

Croissance de la population, développement économique, développement des énergies renouvelables, dérégulation des marchés énergétiques, besoins accrus de sécurité, externalisation de nombreux services, constituent des opportunités pérennes de croissance pour Schneider Electric.

Le marché Énergie et Infrastructures comprend les réseaux d'énergie, le transport des biens et des personnes, le transport de l'eau, du gaz et du pétrole, le traitement des eaux et des déchets. Ses perspectives commerciales sont immenses.

Industrie : renforcer la productivité, la flexibilité, la sécurité et la traçabilité

Le marché de l'industrie bénéficie du déploiement massif de l'automatisation, des besoins accrus d'efficacité énergétique afin de réduire les coûts de production, pour se mettre en conformité avec de nouvelles réglementations, ou dans certains cas, pour s'adapter aux capacités limitées de génération d'énergie par certains producteurs. De plus, la demande croissante de matières premières et d'infrastructures de la part des économies émergentes, et la modernisation nécessaire de l'infrastructure industrielle dans les

économies développées ont créé des opportunités importantes pour nos segments d'utilisateurs finaux et de fabricants de machines.

Schneider Electric conçoit pour l'ensemble des acteurs du secteur (traitement de l'eau et des déchets, mines, cimenteries, pétrole et gaz, manutention, emballage), des solutions d'optimisation énergétique, des solutions d'automatisation flexibles, communicantes et simples à implanter, ainsi que des services de télégestion *via* Internet. Le Groupe travaille en étroite collaboration avec ses clients pour connaître parfaitement leurs besoins et contribuer à renforcer la productivité, la flexibilité, la sécurité de leurs processus, de leurs installations, ainsi que la gestion de l'énergie.

Bâtiments : réduire les coûts d'investissement et d'exploitation, améliorer le confort et la sécurité

Au cours des 10 dernières années, les clients ont particulièrement accru leurs exigences en matière de confort, de sécurité, de communication et d'économies d'énergie. Face à ce constat mondial, le contrôle et la gestion technique des bâtiments se sont fortement développés.

Le marché des bâtiments comprend l'ensemble des sites tertiaires, publics, commerciaux et industriels (bureaux, hôtels, hôpitaux, centres commerciaux, navires, bâtiments industriels, écoles, équipements sportifs et culturels) à la recherche de produits et de services pouvant à la fois réduire les coûts d'investissement, optimiser la maintenance, les coûts d'exploitation et la consommation d'énergie, et permettre une gestion simultanée de différents sites en télégestion (*via* Internet, par exemple).

Les offres de Schneider Electric pour les bâtiments (gestion technique intégrée, transformation et distribution électrique, gestion des fluides, échanges de données, mesure et contrôle de la consommation d'énergie, énergie sécurisée, vidéosurveillance, sécurité et une offre de services à la base installée et de services avancés depuis l'audit jusqu'au contrat de performance énergétique) sont adaptées aux normes et aux usages locaux et sont disponibles partout dans le monde. Elles intègrent des produits compatibles entre eux, faciles à installer et à exploiter.

Centres de données et Réseaux : garantir fiabilité, disponibilité et efficacité

Cœurs névralgiques des PME-PMI, des entreprises multinationales ou encore des administrations, les centres de données – c'est-à-dire les sites regroupant des serveurs informatiques dans des salles sécurisées et climatisées – traitent et stockent des millions d'informations numérisées.

Eu égard à la numérisation croissante de toutes les activités sociales, professionnelles et personnelles, ils représentent un marché à croissance exponentielle. La densification des centres de données informatiques entraîne une augmentation conséquente de la consommation d'électricité destinée au fonctionnement des serveurs et à leur refroidissement. Le coût des dépenses en énergie pour refroidir les salles de serveurs va dépasser celui des équipements.

Grâce aux solutions d'APC by Schneider Electric, le Groupe dispose d'une offre unique au monde pour répondre aux impératifs éthiques et financiers d'efficacité énergétique des centres de données et réseaux. Cette position de *leadership* mondial soutenue par une avance technologique sans équivalent permet à Schneider Electric de garantir une réduction de 30 % des consommations. Ce gain énergétique génère une économie substantielle de coût de

fonctionnement, pouvant se chiffrer à plusieurs millions d'euros par an et des milliers de tonnes de CO₂ non rejetés dans l'atmosphère.

Résidentiel : mettre la technologie à portée de tous et faciliter l'accès à tous les moyens de communication

Le marché du logement individuel et collectif se caractérise par une grande diversité de normes et de fortes spécificités locales. Il présente des perspectives de développement importantes et diversifiées.

Les besoins de confort, de sécurité et d'économies d'énergie sont prédominants : la rénovation et l'amélioration des logements représentent par exemple environ la moitié du marché. Dans les nouvelles économies, les besoins sont immenses.

Les solutions Schneider Electric (distribution électrique, appareillage électrique, domotique, réseaux Voix-Données-Images, énergie sécurisée, surveillance et sécurité) sont faciles à mettre en œuvre, évolutives, esthétiques et contribuent au confort et à la sécurité des logements tout en facilitant les communications.

Des clients partenaires

Fort de son modèle d'entreprise - et à la différence de la plupart de ses concurrents - Schneider Electric accède à ses marchés par des canaux diversifiés. Une grande partie de ses ventes s'effectue en effet par des intermédiaires tels que les distributeurs, les intégrateurs, les installateurs et les prescripteurs. Ces partenaires enrichissent de leur valeur ajoutée et de leur savoir-faire le dispositif commercial et technique du Groupe.

Qualité des relations et satisfaction des clients : une priorité stratégique

Schneider Electric place la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie de croissance. Ainsi, toute relation avec Schneider Electric doit être pour le client - quel qu'il soit et où qu'il soit - une expérience positive et parfaite en termes d'accueil, d'écoute et de réponse aux besoins. Ce parti pris constitue un facteur prépondérant de différenciation par rapport à la concurrence. Dans tous les pays, des enquêtes régulières mesurent l'évolution du taux de satisfaction des clients.

Afin de renforcer les compétences de ses équipes, un institut des ventes et du marketing a été créé au sein de *Schneider Electric University*.

En 2007, un programme de formation à l'accueil client a été mis en œuvre à l'échelle mondiale pour les collaborateurs du Groupe. Une initiative de grande ampleur qui témoigne de l'importance accordée par Schneider Electric à la relation client.

Le Groupe met également à la disposition de ses clients des prestations de diagnostic et d'assistance technique en ligne et de nombreux services sur Internet (catalogue électronique mondial, logiciels téléchargeables, formations).

Les distributeurs : un partenariat au quotidien

Les distributeurs représentent plus de 50 % des ventes totales du Groupe et 75 % de l'offre cataloguée. Ces professionnels constituent un réseau très dense de 16 000 points de vente dans le monde.





L'ENTREPRISE, SES MARCHÉS, SES ACTIVITÉS

LA RÉOLUTION DE L'ÉQUATION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE

Les distributeurs Schneider Electric sont divers. Ils comprennent des distributeurs locaux, des grossistes et distributeurs professionnels généralistes et de grands groupes internationaux comme les français Rexel, Sonepar et les américains Graybar et Grainger pour la distribution de matériel électrique, mais aussi des spécialistes de la distribution informatique comme Tech Data ou Ingram Micro, basés aux États-Unis. Dans le domaine de la rénovation de bâtiments résidentiels, les produits de Schneider Electric sont également distribués par de grandes enseignes spécialisées comme The Home Depot et Lowes aux États-Unis, Kingfisher au Royaume-Uni, Saint-Gobain Distribution en France. Par ailleurs, Schneider Electric utilise des circuits de distribution spécialisés pour les produits très techniques comme les solutions d'automatisme et les logiciels industriels ou les offres de contrôle d'accès et de sécurité de la marque Pelco.

La performance du réseau de distribution de Schneider Electric est renforcée par une politique de collaboration dans les domaines de la logistique, de la formation technique et du marketing. En outre, de nombreux outils sont à la disposition des distributeurs, tel le nouvel outil eShop permettant d'adosser au site eCommerce des distributeurs la base de données produit complète et donc d'assurer une information de nos clients complète, à jour et performante, accessible 24 h/24. Un programme de développement dans le domaine des solutions d'efficacité énergétique a été lancé avec l'édition d'un catalogue de solutions d'efficacité énergétique distribuables, adaptées aux différents marchés et segments de clientèle.

Schneider Electric développe des relations de partenariat privilégiées avec ses distributeurs, afin d'assurer à ses clients finaux des services sans équivalent, alliant proximité, conseil et disponibilité des produits dans 190 pays.

Les tableaux : des experts dans leur domaine

Les tableaux réalisent et vendent des tableaux électriques de distribution ou de contrôle-commande, principalement destinés aux marchés des Bâtiments, de l'Énergie et Infrastructures. Leurs principaux clients sont les installateurs. Les tableaux achètent des appareillages de basse et moyenne tensions (disjoncteurs, contacteurs) et, de plus en plus, des composants de tableaux préfabriqués.

Plus de 20 000 tableaux dans le monde disposent d'expertises et de domaines de compétences spécifiques. Schneider Electric s'attache à leur proposer une offre leur permettant d'améliorer leurs réalisations. Certains d'entre eux, sélectionnés pour leur professionnalisme et leur aptitude à promouvoir les valeurs de sécurité et de qualité du Groupe, bénéficient d'un support technique et commercial de premier plan.

Les installateurs : des partenaires indispensables pour concrétiser les solutions dédiées

L'élaboration de solutions répondant précisément aux besoins des utilisateurs finaux s'effectue en étroite collaboration avec les installateurs.

Ceux-ci apportent une valeur ajoutée unique à leurs propres clients (les clients finaux), à la fois en les conseillant fréquemment en amont sur le choix des solutions adaptées à leurs besoins, puis en concrétisant la satisfaction de ces besoins par l'installation de systèmes efficaces.

* OEMs : Original Equipment Manufacturers.

Ils peuvent être très différents de par leur métier ou leur taille : des petits artisans spécialisés ou non, de grandes enseignes spécialisées dans la mise en place d'équipements et de systèmes, ou des assembleurs.

Schneider Electric coopère activement avec les installateurs à travers des formations techniques, mais aussi du conseil dans le choix des meilleures solutions pour un projet donné (des applications simples aux plus complexes).

Schneider Electric est encore plus proche de ces clients, en contribuant avec une réelle valeur ajoutée à leurs projets d'affaires et en créant une relation fondée sur une confiance mutuelle.

Les intégrateurs de systèmes : une collaboration performante de proximité

Les intégrateurs de systèmes, des généralistes aux spécialistes, assurent la conception, le développement et l'accompagnement de systèmes d'automatisation pour répondre aux besoins du client en termes de processus de performance, de fiabilité, de précision et d'efficacité de l'opération.

Dans l'approche solution développée par le Groupe, les intégrateurs de systèmes demeurent les principaux clients et partenaires de Schneider Electric pour atteindre le marché de l'automatisation, apportant une grande flexibilité pour offrir des solutions aux utilisateurs finaux. En offrant une couverture mondiale avec un contact local, les clients obtiennent le meilleur des deux mondes.

Schneider Electric a considérablement élargi son offre d'automatisation, en offrant aujourd'hui une puissante plate-forme aux intégrateurs de systèmes, qui s'étend sur toute la pyramide de l'automatisation, des machines de terrain aux systèmes globaux de suivi d'exécution de la production (MES).

L'objectif du Groupe est de développer et de renforcer ce partenariat en vue d'accroître la compétitivité de ses partenaires et créer de nouvelles ressources communes pour développer ses affaires.

Schneider Electric apporte à ses partenaires :

- un support et une coopération technique, commerciale et promotionnelle dédiée ;
- des ressources avancées en ingénierie telles que des formations spécialisées, des bibliothèques d'application... ;
- un accès exclusif à des opportunités d'affaires, des outils et des connaissances.

Les constructeurs de machines et d'équipements : les partenaires de la performance

De l'emballage aux machines textiles, des ascenseurs aux équipements de convoyage et de manutention, du levage à la ventilation et à la climatisation, les constructeurs de machines (OEMs*) cherchent en permanence à accroître les performances de leurs machines et à optimiser leur maintenance pour satisfaire leurs clients.

Schneider Electric travaille en étroite collaboration avec près de 30 000 OEMs. Le Groupe mobilise son expertise et ses savoir-faire pour être et demeurer un partenaire privilégié. Cette démarche se traduit notamment par :

- une connaissance approfondie de leurs applications ;
- des centres d'excellence dédiés dont la vocation est de proposer les solutions les plus compétitives pour les nouvelles machines ;

- un *Customer International Support* pour assurer un service après-vente performant dans le monde entier ;
- un programme spécifique pour les *OEMs* multi-sites et mondiaux afin de renforcer leur capacité à assurer des prestations de haut niveau à l'échelle mondiale.

Les énergéticiens : des clients à fort potentiel de croissance

Les producteurs et distributeurs d'électricité sont environ 11 000 à travers le monde. Ils appartiennent à la clientèle du Groupe pour leurs activités de production (alimentation électrique des centrales de production d'énergie renouvelable et des auxiliaires de centrales de production d'énergie centralisée, automatismes et contrôle), de transport d'énergie (mesure de la qualité et de l'énergie distribuée) de distribution (réseaux électriques de moyenne et basse tensions) et de commercialisation (compteurs à prépaiement, ventes de services associés, gestion des pics de consommation).

Schneider Electric s'attache à répondre à leurs attentes de proximité avec des supports applicatifs et des offres innovantes qui les aident à relever les défis liés à l'ouverture des marchés de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Les grands comptes internationaux : une organisation spécifique

Schneider Electric a mis en place une organisation dédiée aux groupes mondiaux qui souhaitent développer des relations privilégiées avec leurs fournisseurs clés. Pour répondre à cette attente, le Groupe propose des "contrats de fournisseur préféré" afin de leur garantir une qualité relationnelle de haut niveau.

L'organisation retenue raccourcit les circuits de communication et de décision et permet de mobiliser très rapidement toutes les ressources du Groupe à l'échelle mondiale. Des équipes dédiées, impliquant directement les cadres dirigeants, offrent une réelle valeur ajoutée qui différencie Schneider Electric dans sa relation avec ses grands clients. L'objectif est de fournir des solutions et des services adaptés à chaque étape de leur internationalisation et d'atteindre le plus haut niveau de satisfaction.

Plus de 60 clients mondiaux bénéficient de cette organisation, dont Air Liquide, GlaxoSmithKline, IBM, Lafarge, Nestlé, Total, Toyota, Veolia Environnement, Walmart.

Ils peuvent ainsi bénéficier de l'expertise de Schneider Electric dans la gestion de l'énergie électrique, de l'automatisation et de la sécurité, appliquée à leurs processus industriels, à leurs bâtiments, à leurs centres de données informatiques et à leurs infrastructures.

En 2008, Citect, filiale australienne de Schneider Electric de production de logiciels, a reçu le prix *Business Excellence and Innovation* de BHP Billiton Mitsubishi Alliance (BMA).

Les prescripteurs : des partenaires de première importance

Face aux exigences croissantes de confort, d'ergonomie et de design, les prescripteurs que sont les ingénieries, les architectes et les bureaux d'études jouent un rôle majeur. Ils constituent des partenaires déterminants pour le développement de Schneider Electric, notamment dans les marchés porteurs des Bâtiments et du Résidentiel (neuf, rénovation, individuel, collectif).

À ce titre, le Groupe les tient informés de toute innovation et solution pouvant contribuer à améliorer le niveau de performance, de sécurité et de confort des installations qu'ils configurent.

Schneider Electric déploie de nombreux outils d'information et de formation à leur intention telles que des expositions dédiées, des guides d'installation électrique, des logiciels de conception d'installations, des centres de formation.



Des concurrents très divers

Un éventail d'activités sans équivalent

Les concurrents de Schneider Electric sont certes nombreux mais souvent limités à un domaine d'activité. On peut les classer en trois catégories :

- **les généralistes, avec des activités diversifiées** : ABB, Eaton, Emerson, General Electric, Honeywell, Mitsubishi Electric, Panasonic (ex Matsushita), Siemens ;
- **des groupes internationaux spécialisés** : Cooper, Legrand, Omron, Rockwell Automation, Tyco ;
- **des groupes de dimension moyenne dont la présence internationale est moins importante** : principalement en distribution électrique comme Hager.

De nouveaux concurrents sont apparus récemment :

- **sur des produits bon marché spécifiques, notamment en basse tension, à destination de marchés indirects** : Chint, Legend, etc. ;
- **sur des gammes de solutions**, notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les centres de données (HP, IBM).

Des marques leaders

Schneider Electric a lancé son programme de convergence des marques en réalisant la migration des marques Merlin Gerin et Telemecanique vers Schneider Electric. Dès fin 2008, les produits distribués sont vendus dans des emballages aux couleurs de Schneider Electric. Ce renforcement de la marque Schneider Electric se poursuivra dans les prochaines années. Il s'agit d'une des composantes importantes du programme d'entreprise *One*, répondant à la demande de clients et intermédiaires. Schneider Electric devient la marque des solutions du spécialiste mondial en gestion de l'énergie.

La conformité des produits du Groupe aux standards dominants des marchés sur lesquels opèrent ses clients permet à Schneider Electric d'être en mesure de satisfaire la majeure partie de leurs besoins. Ainsi, la plupart des produits de Schneider Electric sont conformes aux normes de la Commission Électrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. En Amérique du Nord, ils répondent généralement aux normes de l'Association Nationale des Constructeurs Électriques (NEMA), de l'*Underwriters Laboratory* (UL) ou de l'Institut Américain de Normalisation (ANSI). Au Royaume-Uni, en Australie et en Asie, les produits sont aux normes *British Standards* (BS). En Chine, ils sont aux normes *China Compulsory Certification* (CCC) et à celles de *Japan Industrial Standard* (JIS) au Japon.



Une stratégie centrée sur la gestion de l'énergie

Engagé auprès des individus et des organisations afin de les aider à tirer le meilleur de leur énergie, Schneider Electric développe une stratégie visant à devenir le spécialiste mondial incontesté de la gestion de l'énergie.

Les offres actuelles de Schneider Electric sont en mesure d'aider les clients du Groupe, entreprises ou particuliers, à résoudre une grande partie de leur équation énergétique au travers de solutions rendant l'énergie :

- **sûre**, en protégeant les personnes et les biens ;
- **fiable**, en garantissant un courant ultra-sécurisé, ultra-pur et ininterrompu pour des applications sensibles ;
- **efficace**, en proposant des solutions d'efficacité énergétique et une capacité à mettre en œuvre des installations présentant le meilleur compromis entre investissement initial et coût d'exploitation ;
- **productive**, en généralisant la mise en place d'automatismes et de connectivité, et en proposant des services tout au long du cycle de vie des installations ;
- **propre**, en proposant des solutions innovantes pour les énergies renouvelables et des produits et systèmes éco-conçus.

Le programme d'entreprise *One*, lancé début 2009, soutient la stratégie de Schneider Electric visant à :

- créer un leader tant en ventes de produits que de solutions (transformation *1 Solution Provider*) ;
- créer un leader dans les nouvelles économies (transformation *1 Leader in New Economies*) ;
- créer une entreprise simple et globale (transformation *1 Company*).

Schneider Electric a identifié, pour chaque marché, des segments stratégiques dans lesquels il ambitionne d'être un leader incontournable :

- **pour l'Énergie et les Infrastructures** : énergie électrique, industries pétrolières et gazières, marine ;
- **pour l'Industrie** : fabricants de machines, distribution et traitement des eaux, industries minières et métallurgiques ;
- **pour les Centres de données et Réseaux** : centres de données, finance ;
- **pour les Bâtiments** : distribution commerciale, hôtellerie, hôpitaux, immobilier d'entreprise.

Schneider Electric poursuit son développement en tant que fournisseur de solutions intégrées, simples et interconnectables, permettant à ses clients de bénéficier des dernières avancées technologiques leur assurant performance et rentabilité. Schneider Electric se concentre plus particulièrement sur les solutions multi-applicatives et les services avancés liés à l'efficacité énergétique.

En octobre 2009, Schneider Electric annonce le lancement d'EcoStruxure, architecture de solutions réunissant l'ensemble de ses expertises en matière de distribution électrique, de centres de données, de processus et machines, de contrôle des bâtiments et de sécurité. Cette approche innovante fournit aux entreprises des solutions intelligentes de gestion de l'énergie qui leur permettent d'optimiser l'efficacité énergétique au sein de leurs nombreuses activités.

Dans une industrie électrique en train de se réinventer, Schneider Electric dispose de tous les atouts pour devenir un acteur incontournable de la "nouvelle donne énergétique". L'évolution du modèle de l'offre et de la demande énergétique, favorisée par l'émergence de nouveaux réseaux électriques intelligents, la "smart grid", offre de nombreuses opportunités au Groupe dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, les systèmes pour les énergies renouvelables, le véhicule électrique, le *demand-response* ainsi que les nouveaux services liés à la gestion du carbone.

> 3. Innovation et R&D : l'intelligence énergétique au service de nos clients

Des initiatives de gestion de l'innovation à l'échelle du Groupe

La profonde mutation technologique que connaît le monde révolutionne les habitudes de vie et de travail et change profondément la donne en matière de recherche, de développement et d'innovation.

En effet, dans un contexte d'efficacité énergétique indispensable et de convergence des technologies de l'automatisation, de l'information et de la communication, l'innovation pour l'innovation ne constitue plus une réponse suffisante aux problématiques énergétiques. Les clients recherchent moins la prouesse technique ou la technologie résolument inédite que la solution intégrée qui leur facilitera la vie et optimisera leurs coûts. Désormais, la réussite de l'innovation repose sur la pluridisciplinarité et la mise en œuvre rapide et performante de ces innovations. Elle implique également la capacité à concevoir et piloter des processus d'innovation collaborative.

Par sa stratégie d'acquisition, Schneider Electric s'est constitué un portefeuille d'expertise unique. Pour en maximiser l'impact en termes d'innovations répondant aux besoins actuels et anticipés des clients, diverses actions ont été lancées ou reconduites en 2009. L'ambition : accroître la cohérence aussi bien des offres de produits et de services, que de la gestion des compétences de R&D.

- Le déploiement du **Schneider Business Innovation System**, destiné à augmenter la créativité et la réactivité du Groupe, tout en inscrivant la satisfaction clients au cœur de la démarche d'innovation, a été poursuivi. De nombreux projets ont été conduits à travers toute l'organisation, impliquant les différentes Directions Activités de Schneider Electric. Selon les projets, les résultats ont permis de caractériser des marchés observés selon différentes perspectives en phase de "découverte", de générer de nouvelles idées d'innovation orientées *business* en phase d'"idéation" et de définir des plans de projets en phase d'"élaboration". Les conditions d'appropriation par les utilisateurs de la méthode et des outils d'innovation ont par ailleurs été

améliorées. Ces derniers sont notamment à disposition et en libre accès dans l'Intranet. Enfin, des réunions à distance ont été organisées régulièrement au sein de la communauté, afin de favoriser le partage des bonnes pratiques et les retours d'expérience autour de l'utilisation de la méthode et des outils associés.

- **EcoStruxure**, un programme de R&D transverse à l'ensemble du Groupe, a été lancé en 2009. Ce programme, qui fait suite aux réflexions menées l'année précédente sur les architectures de solutions, vise à développer, en réponse à la demande des clients, des interconnexions logicielles à base de technologies Internet entre les solutions de distribution électrique, gestion de centre de données, automatisme, contrôle de bâtiment et vidéosurveillance, développées et commercialisées par le Groupe — et à assurer à terme **le contrôle et la gestion de l'énergie avec une seule interface**. Schneider Electric tire ainsi profit des acquisitions réalisées au cours des dernières années en développant des synergies plus fortes entre ses compétences afin d'enrichir les solutions proposées aux clients.
- L'action **Boost Patents**, destinée à favoriser le dépôt de brevets dans les domaines technologiques importants pour le futur de Schneider Electric, a été poursuivie. 332 brevets ont été déposés en 2009. Ce résultat constitue un recul léger (3 %) par rapport au niveau record de 2008 mais représente un accroissement de 26 % par rapport à 2007.
- Le programme global de **reconnaissance des experts** de la fonction technique, lancé en 2008, a également été poursuivi. Dirigé par les Ressources Humaines, la Direction de l'Innovation et les principaux responsables de R&D, ce programme vise à faciliter l'évolution d'experts de haut niveau de Schneider Electric en matière de technologies, de produits et de services, à améliorer leur visibilité et à assurer la mise à contribution de leur expertise répartie dans les différentes entités du Groupe, dans la définition de la stratégie de Schneider Electric. 80 experts, issus de 11 pays représentatifs de la R&D du Groupe, ont ainsi été reconnus en 2009.
- Enfin, un **Conseil de l'Innovation et de la Technologie** a été créé en 2009. Ce conseil, qui réunit chaque mois les Directeurs Techniques des différentes divisions et des membres de la Direction de la Stratégie et de l'Innovation, a pour objectif de favoriser le déploiement des outils existants et de réfléchir à la mise en place d'outils complémentaires.

> R&D ET INNOVATION EN CHIFFRES UNE CENTAINE D'ENTITÉS, RÉPARTIES DANS 25 PAYS ET SUR PLUS DE 70 SITES

Un investissement de 764 millions d'euros en 2009, soit près de 5 % du chiffre d'affaires.

Environ 7 500 collaborateurs impliqués directement dans des activités de recherche et développement, ou d'ingénierie technique.

Environ 42 % des 7 500 collaborateurs concernés travaillent en Europe, dont 25 % en France. 28 % sont en Amérique du Nord (Canada, États-Unis, Mexique), 28 % dans la région Asie-Pacifique et un peu moins de 2 % dans le reste du monde. Cette répartition, qui se rapproche de celle du chiffre d'affaires de Schneider Electric, est essentielle pour la prise en compte des besoins des marchés locaux et la constitution de partenariats de recherche et développement avec les acteurs les plus en pointe dans leur domaine, qu'ils soient en Asie-Océanie, en Amérique, ou en Europe.

Une politique dynamique de partenariats R&D

Parallèlement aux initiatives internes d'innovation et de R&D, Schneider Electric poursuit une politique intense de partenariats de recherche et développement. L'Université Jiao Tong en Chine, le MIT Media Lab et Georgia Tech aux États-Unis, l'École des Mines ParisTech, l'Institut National Polytechnique de Grenoble et l'Université Joseph Fourier en France, l'Institut Technologique et d'Études Supérieures de Monterrey au Mexique, sont autant de partenaires académiques de Schneider Electric — parmi bien d'autres.

En France et en Europe, de nombreux projets collaboratifs impliquant des partenaires académiques et industriels sont également menés, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique et de la protection de l'environnement.

Des projets collaboratifs pour l'efficacité énergétique et la protection de l'environnement

Par exemple, **une plate-forme d'expérimentation d'éclairage à base de DEL** (diodes électro luminescentes) a été développée dans le cadre du projet collaboratif LEDS HABITAT, financé partiellement par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME). Les résultats obtenus démontrent un potentiel d'économie de 50 %, ainsi qu'une amélioration du confort pour l'utilisateur. Des difficultés d'installation restent cependant à résoudre. Un nouveau concept de contrôleur d'éclairage par zone a été conçu en regard des retours des installateurs et des utilisateurs finaux impliqués dans l'expérimentation. Ce concept sera testé en 2010, notamment dans le centre de compétences "Hôtels" de Schneider Electric à Dubaï.

Le projet **HOMES** (Habitat et bâtiment Optimisé pour la Maîtrise de l'Énergie et des Services, 13 partenaires), soutenu par OSEO, établissement public d'aide à l'entrepreneuriat et à l'innovation, et piloté par Schneider Electric, est entré dans sa deuxième année. Les principaux résultats obtenus incluent :

- une définition des cibles en termes de catégories de bâtiments pour des solutions d'efficacité énergétique, une estimation des gains potentiels pour ces cibles et une évaluation de leur positionnement par rapport aux principaux labels de bâtiments durables (par exemple LEED) ;
- la définition des architectures techniques de contrôle d'énergie pour ces bâtiments ;
- un ensemble de prototypes de constituants de solutions HOMES : un capteur autonome de confort autoalimenté ; des "prises intelligentes" qu'il est possible de commander par radio ou courant porteur en tout ou rien ou en mode "variableur" ; les premières versions d'une *Office Room Box* assurant la protection, le contrôle et la mesure d'énergie des charges de chauffage, de climatisation et de gestion des occultations pour une zone d'environ 50 m² de bureaux ;
- un catalogue de 80 fonctions de contrôle d'énergie à tester dans différents contextes, d'abord par simulation en 2010 puis, pour les plus pertinents, dans des bâtiments tests ;
- l'élaboration de sept plates-formes de validation traitant des aspects d'usage, d'interopérabilité, d'efficacité énergétique et de confort, chez différents partenaires du programme : CEA-INES, CIAT, CSTB, EDF, Schneider Electric.

Dans le cadre du programme **Green Plastic**, Schneider Electric poursuit ses recherches sur les évolutions possibles des plastiques utilisés au sein des produits électriques. Plusieurs axes complémentaires donnent lieu à des collaborations avec des partenaires sélectionnés pour leurs compétences et dans des cadres





adaptés à chacune des actions entreprises. Au sein du pôle de compétitivité AXELERA, le projet collaboratif VALEEE a pour objectif la recyclabilité et la réutilisation de matières plastiques. Dans le cadre de ce projet, Schneider Electric et son client ERDF étudient d'une part les plastiques à recycler en priorité et, d'autre part, les plastiques recyclés qui pourraient être acceptés en substitution. Dans le cadre du projet européen MULTIHYPBRIDS, l'utilisation d'une quantité réduite de nanoparticules, en remplacement d'autres retardateurs de flamme, est en cours d'investigation. Par ailleurs, une Chaire Bioplastiques, financée par Arkema, L'Oréal, Nestlé, PSA Peugeot Citroën et Schneider Electric, a été inaugurée à l'École des Mines ParisTech en juin 2009. Cette chaire finance plusieurs thèses, notamment sur la capacité d'utilisation de fibres naturelles en remplacement total ou partiel de matières plastiques traditionnelles. L'introduction de polymères biosourcés, à base de PLA (*Polylactic Acid*) par exemple, est également une piste d'investigation. L'ensemble de ces travaux est accompli avec une double préoccupation de sécurité : réduire l'utilisation et gérer la récupération des matières potentiellement toxiques, tout en assurant la résistance des produits finis à la chaleur, au feu, à la corrosion, et à toutes sortes d'autres attaques, de manière à garantir le meilleur niveau de sécurité dans l'utilisation de ces produits.

Schneider Electric est également partenaire, aux côtés de l'ADEME, EDF, Renault et Total, d'une Chaire Mines-Ponts-Agro ParisTech sur la **Modélisation Prospective au service du Développement Durable**. Les défis du développement durable exigent des entreprises comme des acteurs publics des anticipations du long terme au service des choix stratégiques. Dans ce contexte, l'objectif de cette chaire est de fournir des outils de cohérence dans le dialogue entre décideurs, experts et scientifiques, en se concentrant sur les articulations entre court, moyen et long termes, et sur les interfaces entre économie, gestion des ressources, climat et ingénierie. Dans ce cadre, Schneider Electric a ouvert, lors de la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique de Copenhague, un *side-event* consacré à l'étude des liens entre politiques énergétiques régionales et contraintes d'émission de carbone globales. À terme, les résultats de la modélisation doivent permettre d'éclairer le choix des technologies et des applications d'efficacité énergétique dans lesquelles investir, selon les géographies, sur le court et sur le long terme.

Deux nouveaux projets collaboratifs approuvés et en partie financés par l'ADEME démarrent en 2010 :

- Schneider Electric dirige un projet dont l'objectif est la conception et la fabrication de **centrales solaires d'un genre nouveau** : des unités d'une dizaine de kilowatts utiliseront le rayonnement solaire pour chauffer une machine thermodynamique capable d'entraîner un alternateur. À la différence des centrales photovoltaïques existantes, ces unités n'utiliseront plus de batteries mais une réserve de chaleur éco-conçue à partir de matériaux propres extraits localement. Ce projet s'inscrit dans l'effort de Schneider Electric pour apporter l'électricité à partir d'énergies renouvelables aux populations des pays émergents. Les 10 partenaires dans ce projet, qui sont des PME et des laboratoires de recherche, se rassemblent autour du programme d'entreprise BipBop de Schneider Electric pour apporter leurs compétences techniques et s'ouvrir de nouveaux marchés ;
- Le projet VELCRI (**Véhicule Électrique à Chargeur Rapide Intégré**), piloté par Renault, vise à apporter une solution techniquement robuste, sûre et économiquement abordable aux deux principaux problèmes de la recharge des batteries de véhicules électriques : (i) la capacité de réaliser une charge rapide et (ii) la possibilité de gérer l'énergie d'un parc de systèmes de recharge pour faciliter son intégration dans le réseau.

La recharge des véhicules électriques donne également lieu à des expérimentations dans le cadre d'une collaboration avec le MIT (projet *Mobility on Demand* du Media Lab).

Un engagement fort au sein de la communauté de R&D

Schneider Electric s'engage au sein de la communauté de R&D nationale et internationale, notamment dans la définition de programmes stratégiques de recherche et développement et dans l'évaluation de projets en cours ou soumis au sein des pôles de compétitivité (notamment **Minalogic**, spécialisé dans les micro-technologies, les nanotechnologies et le logiciel embarqué, et **Tenerrdis**, consacré aux nouvelles technologies de l'énergie et aux énergies renouvelables), de l'**Agence Nationale de la Recherche Française** ou de différentes instances de dimension européenne, comme le **FP7** ou **ITEA** (*Information Technology for European Advancement*).

Par exemple, Schneider Electric contribue à la définition du premier SRA (Agenda de recherche stratégique) du domaine OLEA (*Organic Large Electronics Area*) : **"vers une électronique verte en Europe"**. L'électronique organique, destinée à compléter plus qu'à remplacer l'électronique traditionnelle, est susceptible d'amener une grande flexibilité dans la conception et l'utilisation de produits électriques : boutons imprimés, écrans, etc. Le gain en espace et la facilité d'installation sont des valeurs client promues par Schneider Electric dans le cadre de ce SRA.

Schneider Electric est également membre du groupe de support de l'EMMI (*European Multifunctional Materials Institute*). L'objectif principal de l'EMMI est de servir de plate-forme commune à ses 15 membres académiques de 7 pays européens, pour la définition et l'exécution de projets de recherche ou d'enseignement dans le domaine des matériaux multifonctionnels, permettant ainsi un échange entre différentes communautés autour des céramiques fonctionnelles, des matériaux hybrides organiques-inorganiques, etc. Les questions environnementales jouent un rôle important dans de nombreux projets issus de ces échanges : conception de nouveaux matériaux ou systèmes pour réduire la consommation électrique, remplacer des composants toxiques ou développer des capteurs de gaz hyper-sensibles, par exemple.

Schneider Electric Ventures : outil de veille technologique et source de partenariats

Schneider Electric Ventures, le fonds d'investissement de Schneider Electric, constitue une source de partenariats particulièrement productifs. Depuis 2003, ce fonds noue chaque année des contacts avec plus d'un millier de petites et moyennes entreprises à travers le monde. Il investit dans des *start-up* de haute technologie dont les innovations répondent aux problématiques sur lesquelles Schneider Electric souhaite se renforcer, notamment dans les domaines de l'énergie, de la communication, de l'automatisation, et de l'exploitation des matériaux avancés et de l'électronique.

L'observation conjointe des marchés émergents et des tendances technologiques permet ainsi à Schneider Electric d'identifier très tôt d'éventuelles opportunités de croissance et d'innovation. En 2009, Schneider Electric Ventures a notamment investi dans deux nouvelles *start-up* :

- **Jet Metal Technologies** propose une alternative aux méthodes de revêtement métallique traditionnel grâce à un procédé écologique, innovant, simple et bon marché, particulièrement intéressant pour Schneider Electric. L'utilisation de cette innovation à fort potentiel est actuellement à l'étude dans plusieurs entités du Groupe ;
- **Agilence** propose une solution utilisant les infrastructures de vidéosurveillance pour réduire les fraudes en caisse dans la grande distribution. L'intégration des logiciels correspondants dans l'offre de Schneider Electric est actuellement à l'étude.



En janvier 2010, Schneider Electric et Alstom annoncent s'associer pour lancer un nouveau fonds de capital risque destiné au financement de jeunes sociétés innovantes dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. C'est la première fois dans le monde que deux grands groupes industriels s'associent dans une telle démarche commune, qui reste par ailleurs ouverte à l'arrivée d'autres partenaires.

Dénommé Aster Capital et basé à Paris, ce fonds doit être doté progressivement de 70 millions d'euros par Schneider Electric (à hauteur de 40 millions d'euros) et Alstom (à hauteur de 30 millions d'euros). D'autres partenaires industriels pourront s'associer à cette initiative afin de constituer le fonds européen de référence des domaines de l'énergie et de l'environnement. Bénéficiant de l'expertise acquise en capital-risque par l'équipe de Schneider Electric Ventures, Aster Capital a pour vocation de prendre des participations minoritaires dans des *start-up* innovantes, en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, dont les technologies nouvelles seront sources d'évolutions majeures dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Innovation et normalisation

Dans la continuité de ses travaux de R&D et de ses nombreux partenariats technologiques, Schneider Electric est fortement impliqué dans diverses activités de normalisation et de certification de matériaux, d'équipements, de méthodes et d'outils au niveau international institutionnel (IEC et ISO) et au sein de multiples consortiums.

L'objectif de cette démarche volontariste est double. D'une part, assurer l'interopérabilité des solutions proposées par Schneider Electric et d'autres acteurs du marché. D'autre part, prémunir les clients contre des produits qui pourraient être rendus moins chers car renonçant à assurer un niveau satisfaisant de sécurité et de sûreté de fonctionnement, de disponibilité, de durabilité, d'efficacité énergétique ou de protection de l'environnement.

La sécurité physique "de base" (comme la résistance au feu) et fonctionnelle (intégrant le rôle du logiciel et des automatismes dans la fonction à remplir), la compatibilité électromagnétique (capacité d'un équipement à ne pas perturber ni être perturbé par d'autres équipements à proximité), l'interopérabilité, l'efficacité énergétique et le respect de l'environnement sont des thèmes clés sur lesquels Schneider Electric, au-delà de ses innovations, émet des propositions de normalisation et défend des positions dans les différents pays et au niveau international.

En 2009, Schneider Electric a ainsi collaboré avec de multiples partenaires, dont Microsoft, pour obtenir la normalisation de DPWS (*Device Profiles for Web Services*) au sein du consortium OASIS (*Organization for the Advancement of Structured Information Standard*).

Au sein de l'alliance ZigBee, qui définit des normes pour les réseaux de capteurs et actionneurs radio, un nouveau standard appelé **ZigBee Green Power** a été spécifié sous l'impulsion de Schneider Electric. Ce nouveau standard, qui réduit considérablement le niveau d'énergie requis pour la communication radio, permet de développer des capteurs sans fil et sans batterie, tout en restant compatible avec la norme ZigBee. Un premier événement "test" a été organisé chez Schneider Electric à Grenoble en décembre 2009, qui a permis à plusieurs sociétés de tester l'interopérabilité entre produits *ZigBee Green Power*. Schneider Electric a par ailleurs dévoilé le prototype du **premier interrupteur sans fil ni pile compatible ZigBee** en juin 2009 à Munich, prototype conçu en réponse aux attentes du marché pour un produit **simple**, grâce à une installation facilitée par l'utilisation d'une technologie radio, **fiable**, l'interrupteur fonctionnant en permanence et ne nécessitant aucune maintenance, **vert**, l'absence de pile évitant tout recyclage, et **moins coûteux** grâce à la réduction du câblage.

Nominations et récompenses

Différentes nominations et récompenses internationales sont venues saluer les innovations de Schneider Electric.

Le comité de programme de l'ISEM (*International Symposium on Applied Electromagnetics and Mechanics*) a attribué le **prix du meilleur article** à trois collaborateurs de Schneider Electric, lors de la conférence qui s'est tenue à Xi'an (Chine) en septembre 2009. Cet article présente une nouvelle méthode pour évaluer la précision des calculs de courants de Foucault dans le contexte d'une simulation électromagnétique, ce qui permet d'améliorer l'efficacité énergétique et la qualité de la conception des produits de la chaîne capteur-actionneur.

Le projet **SODA** (*Service Oriented Device Architecture*) a reçu la **médaille de bronze d'ITEA** (*Information Technology for European Advancement*) lors du symposium annuel, qui s'est tenu à Madrid en octobre 2009. Les trois projets retenus ont été reconnus pour leur caractère innovant dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, ainsi que pour l'impact attendu de leurs innovations sur l'économie européenne. Le jury a particulièrement remarqué la mise à disposition des piles et outils DPWS (*Device Profile for Web Services*) sous la forme de logiciels libres, ainsi que les résultats de standardisation obtenus dans le cadre du consortium OASIS (*Organization for the Advancement of Structured Information Standards*). Cette reconnaissance s'inscrit dans la continuité des prix ITEA déjà reçus pour les projets SIRENA (qui en 2006 avait démontré l'applicabilité des solutions *Web Services* au niveau des appareils) et ANSO, pour sa contribution significative à la concrétisation d'une nouvelle plate-forme de service flexible et interopérable en 2008.

> 4. Organisation du Groupe

L'organisation de Schneider Electric a évolué de façon significative en 2009, dans la continuité du programme d'entreprise *One*.

En effet, Schneider Electric s'est transformé en partant d'une organisation mixte construite sur quatre Directions Opérationnelles, avec un périmètre essentiellement géographique, et huit Directions d'Activités, couvrant un certain nombre de lignes de produits, vers une organisation plus simple et lisible, orientée autour de cinq "activités".

Chacune de ces activités a une responsabilité duale sur ses lignes de produits et sur les segments de clients finaux qui lui sont alloués.

Cette double responsabilité de chaque activité est un point central dans l'évolution de Schneider Electric vers la maîtrise simultanée de deux modèles : la vente de produits d'une part, qui requiert un *clair leadership* technologique, et celle de solutions d'autre part, qui requiert une intimité et une compréhension détaillée des clients finaux.



Cette évolution vers les solutions est en effet l'un des axes majeurs du programme d'Entreprise One.

Chacune de ces cinq activités a le contrôle de ses forces de R&D, de Marketing, de Ventes, et est responsable de son compte de résultat (CDR) mondial.

Un certain nombre de fonctions de *back-office* (telles que Finance, Ressources Humaines, Systèmes d'Information, Marketing, etc.) sont prises en charge par des Fonctions Globales qui ont à la fois un rôle de gouvernance et de prestation de service interne.

Les cinq activités sont les suivantes :

- l'activité **Power** inclut les activités de moyenne et basse tensions, de systèmes d'installation et contrôle, et d'énergies renouvelables ainsi que quatre segments de clients finaux (Régies, Marine, Résidentiel, Pétrole & Gaz) ;
- l'activité **Industry** inclut les activités d'automatismes et contrôle industriel et trois segments de clients finaux (Constructeurs de Machines, Traitement de l'Eau, Mines et Métaux) ;
- l'activité **IT** inclut les activités d'énergie sécurisée et deux segments de clients finaux (Centres de données et Finance) ;
- l'activité **Buildings** inclut les activités d'automatismes du bâtiment et de sécurité ainsi que quatre segments de clients finaux (Hôtels, Hôpitaux, Bureaux, Commerces) ;
- et finalement l'activité **CST** est essentiellement technologique et focalisée sur les clients des secteurs automobile, aéronautique et Industriel.

L'implémentation de cette organisation est structurée selon trois axes :

- la **spécialisation** : en effet, dans chaque pays, chacune des activités – dès qu'elle acquiert la taille critique – est dotée d'une force de vente et d'un leader local spécifique, ainsi que d'un compte de résultat dédié. En d'autres termes, chaque activité dispose d'un *front-office* spécialisé dans chaque pays où elle est active, afin de mieux répondre aux demandes d'expertise pointues formulées par nos clients. Chaque activité est ainsi responsable de son compte de résultat globalement, et ce à la fois pour les activités de ventes produits (dans ses lignes d'activité) et pour la mise en place de solutions (à destination des segments de clients finaux qui lui sont alloués) ;
- la **mutualisation** : dans chaque pays un Président Pays est nommé. Il a en charge de l'activité *Power* (et son CDR), l'implémentation de la stratégie de Schneider Electric dans le pays (incluant l'ensemble des sujets transverses locaux, tels que par exemple l'accroissement des ventes croisées entre activités) ainsi que la mutualisation du *back-office* local. Les fonctions de *back-office* locales sont donc progressivement mutualisées dans chaque pays ou région sous l'égide du Président Pays. Cette mutualisation concerne de multiples fonctions support locales, telles que – selon les cas – l'administration, l'exécution des projets, etc. Au-delà de cette tâche de mutualisation du *back-office*, le Président Pays devient également le principal représentant de Schneider Electric dans le pays (par exemple face aux collaborateurs ou aux autorités locales) ;

- la **globalisation** : les grandes fonctions de support, qui ne sont pas spécifiques à un pays ou une activité donnée, sont progressivement globalisées au niveau mondial afin d'en accroître l'expérience tout en bénéficiant d'un effet d'échelle significatif. Ainsi les opérations industrielles et logistiques, les centres de services partagés ou d'expertise (Finance ou Ressources Humaines), les systèmes d'information, certaines fonctions marketing (par exemple le Web) sont progressivement globalisées au sein de grandes Fonctions Globales.

Ainsi, l'axe de **spécialisation** recouvre essentiellement les fonctions commerciales et de *front-office* ; l'effort de **mutualisation** couvre le *back-office* local au niveau des pays et régions ; enfin, la stratégie de **globalisation** concerne les fonctions support, qui sont au nombre de six (et désormais dénommées Fonctions Globales) :

- Finances ;
- Marketing ;
- Opérations Industrielles ;
- Ressources Humaines ;
- Stratégie & Innovation ;
- Systèmes d'information.

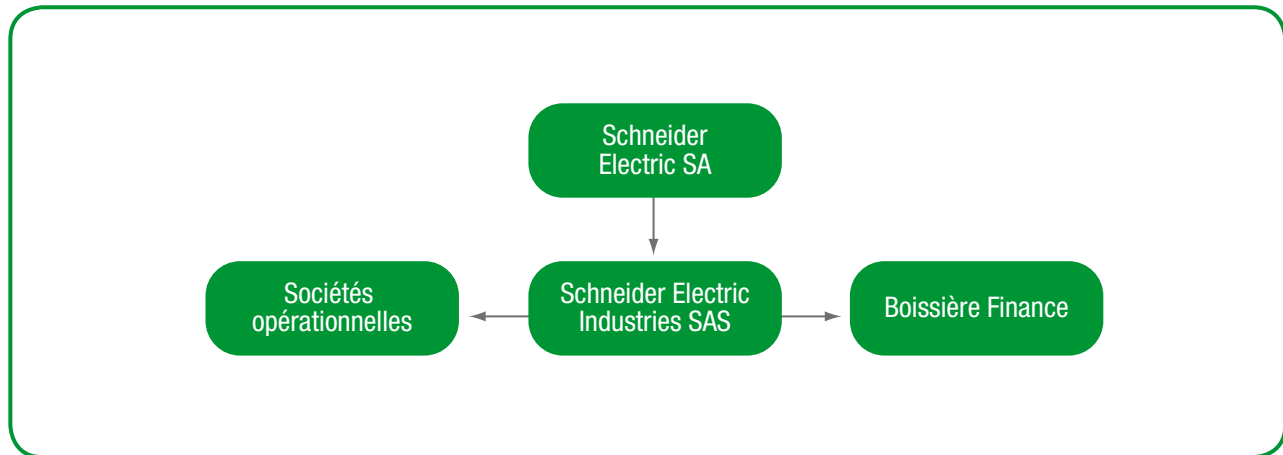
Une bonne partie des coûts de ces Fonctions Globales sont réalloués aux activités selon des clés de répartition ou des unités d'œuvre en général définies annuellement.

Les Présidents Pays ont été nommés, les comptes de résultat par activité ont été définis, et les infrastructures nécessaires au fonctionnement de cette nouvelle organisation ont été mises en place progressivement au cours de l'année 2009. La nouvelle organisation, décrite ci-dessus, est effective depuis le 1^{er} janvier 2010.

L'évolution de l'organisation de Schneider Electric a été conçue comme un accélérateur du programme d'entreprise One. En effet, chacune des trois transformations du programme d'entreprise est sous-tendue par cette évolution d'organisation :

- la transformation *1 Solution Provider* est en effet accélérée par la création de cinq activités ayant une responsabilité claire de mise à disposition de solutions innovantes sur les segments de clients finaux prioritaires qui leur sont affectés tout en disposant de forces commerciales spécialisées ;
- la transformation *1 Leader in New Economies* est accentuée par la globalisation des fonctions de support, et la mise en place de stratégies spécifiques par chacun des cinq activités sur les nouvelles économies ;
- la transformation *1 Company* est largement sous-tendue par la mutualisation des *back-offices* locaux et par la mise en place de fonctions globales permettant de bénéficier d'effets d'expérience accélérés et de réaliser des économies d'échelles.

L'organigramme juridique simplifié de Schneider Electric est le suivant :



Production et logistique : un redéploiement mondial

Schneider Electric compte plus de 200 usines et 140 centres de distribution répartis dans le monde, pour lesquels la satisfaction des clients est la première priorité.

La politique industrielle de Schneider Electric, tout en s'inscrivant dans le cadre de l'amélioration continue de la santé et la sécurité des employés, et de la protection de l'environnement, vise cinq objectifs principaux, classés par ordre de priorité :

1. obtenir un niveau de qualité et de service conforme ou supérieur aux attentes des clients ;
2. obtenir des coûts de produits compétitifs et maintenir une forte et constante dynamique de productivité ;
3. optimiser les capitaux engagés industriels ;
4. limiter l'exposition aux risques de ses implantations industrielles (parités monétaires, risques géopolitiques, évolution des facteurs de coûts) ;
5. développer la flexibilité et être capable de s'adapter en permanence au changement.

Une partie des usines et des centres de distribution ont une vocation mondiale. Les autres unités sont implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Si la conception ou l'esthétique de certains éléments sont adaptées aux spécificités locales, le Groupe privilégie plutôt la standardisation des composants clés pour maximiser les économies d'échelle. Grâce à cette combinaison "global/local", Schneider Electric améliore sa rentabilité et sa qualité de service. Tirant parti de sa dimension mondiale, Schneider Electric a rééquilibré et optimisé son dispositif industriel et logistique.

En 2010, une nouvelle étape de ce déploiement industriel a été implémentée. Dans le cadre de la nouvelle organisation de Schneider Electric, le dispositif industriel et logistique de l'activité *Power*, qui était auparavant organisée par régions et rattachée aux diverses Directions Opérationnelles, a été globalisé et transféré dans une organisation industrielle et logistique unique, ayant une responsabilité opérationnelle globale.

En Europe de l'Ouest, aux États-Unis, au Japon et en Australie, des plans d'adaptation ont continué à être déployés pour redimensionner l'outil industriel et logistique en spécialisant et réduisant le nombre de sites.

Dans le même temps, Schneider Electric a déployé dans toutes ses usines un programme d'Excellence Industrielle, le "Système de

Production Schneider" (SPS), visant l'amélioration forte et continue de la qualité de service, de la productivité et intégrant aussi des critères environnementaux. Le SPS fondé sur l'approche *Lean Manufacturing* est renforcé par la généralisation des démarches *Six Sigma* et *Qualité et Analyse de la Valeur*. Le déploiement mondial de ces méthodes d'optimisation et le partage des meilleures pratiques doivent permettre à toutes les usines d'atteindre un niveau de performance opérationnelle équivalent.

Les sites et les produits de Schneider Electric se conforment aux exigences de plus en plus strictes et exhaustives de la réglementation européenne et aux normes internationales en matière de respect de l'environnement dans tous les pays où le Groupe est présent, et même les anticipent. Dès 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle, révisée en 2004 afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe. Cette politique vise d'une part, à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement et, d'autre part, à sensibiliser l'ensemble du personnel et des partenaires à la protection de l'environnement et aux économies d'énergie. Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, Schneider Electric a développé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de toutes ses usines et centres logistiques, certifié par tierce partie conforme à la norme ISO 14001.

Achats : internationalisation et sélectivité

Les achats représentent environ 50 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric et constituent une composante essentielle de la performance technique et économique de l'entreprise. Dans le cadre de son programme de rééquilibrage destiné à optimiser la fonction Achats, le Groupe a entrepris de porter à 70 % la part des achats globalisés auprès de fournisseurs clés et de recourir pour plus de 50 % à des fournisseurs localisés dans les marchés émergents. Schneider Electric achète principalement des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, matières plastiques), des composants, des produits électroniques et des services. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées (groupes internationaux et PME). Les fournisseurs sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité de leurs produits et de leurs services, leur compétitivité, leur capacité à suivre l'entreprise dans sa démarche de globalisation et de partenariat et leur respect de l'environnement et des droits



de l'homme. Adhérent à la Charte de l'ONU *Global Compact*, Schneider Electric encourage ses fournisseurs à s'associer à cette démarche, dont une convention de développement durable fixe les engagements respectifs de chacune des parties.

Systemes d'information : une évolution majeure

Un des éléments majeurs de la mise en place de la nouvelle organisation de Schneider Electric est la globalisation des Systemes d'Information au sein d'une fonction informatique unique, jouant un double rôle de gouvernance et de prestation de service interne pour l'ensemble des activités.

Ce mouvement de globalisation peut être résumé en trois points :

- mise en place progressive d'un service informatique unique (servant d'une façon homogène l'ensemble des activités et des

utilisateurs au sein de Schneider Electric), faisant appel – en tant que de besoin – aux prestataires externes ou internes les plus qualifiés et compétitifs sur une échelle globale ;

- mise en place progressive d'une infrastructure informatique globale (réseaux, centres de données, informatique distribuée et *help-desk*), indépendante des diverses structures managériales et permettant de bénéficier au maximum des effets de taille critique et de cumul d'expérience ;
- déploiement progressif d'un système ERP mondial (*core system* sous SAP) baptisé *bridge*. Après la mise en place de versions pilotes en Inde, Hongrie, Autriche, Croatie, Roumanie, Slovaquie et Slovénie, qui ont permis de confirmer l'adéquation de la solution développée, le *core system* *bridge* a finalement été démarré en 2009 dans certaines usines françaises, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il est désormais en cours d'implémentation dans de nombreux autres pays. Ce programme majeur fait l'objet d'un suivi particulier et d'une gouvernance spécifique.

> 5. Facteurs de risques

Risques opérationnels

Schneider Electric exerce ses activités sur des marchés mondiaux, concurrentiels et cycliques

Les marchés sur lesquels les produits du Groupe sont commercialisés dans le monde se caractérisent par une forte concurrence sur les prix, la qualité de l'offre, les délais de développement et de mise sur le marché et le service client. Cette concurrence est exercée par des entreprises d'une taille parfois plus importante que Schneider Electric, ou qui se développent dans des pays à bas coût de main-d'œuvre. Le Groupe est exposé aux fluctuations des cycles de croissance économique et aux niveaux respectifs d'investissements des différents pays dans lesquels il est présent. L'étendue de sa couverture géographique et la diversité de ses marchés finaux permettent au Groupe de modérer l'impact des retournements de conjoncture de marchés spécifiques.

Le Groupe réalise environ un tiers de son chiffre d'affaires sur les marchés émergents ou en développement et se trouve donc exposé aux risques inhérents à ces marchés.

En outre, du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé à de nombreux risques économiques, juridiques et politiques dans les pays où il exerce ses activités, notamment des risques liés à l'instabilité sociale (en particulier grèves et arrêts de travail) et politique, aux modifications réglementaires imprévues, aux réglementations en matière de restrictions aux transferts de capitaux et autres barrières d'échange, des régimes fiscaux différents qui pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Schneider Electric a intégré dans son fonctionnement des procédures en vue de se prémunir au mieux contre ces risques sur lesquels il n'a souvent aucun contrôle et d'en assurer au mieux la gestion. Parmi ces procédures figurent les Principes de Responsabilité mis à jour en 2009 (cf. le chapitre 2 § 2 - Développement Durable - Le cadre).

Néanmoins, les mesures mises en œuvre par Schneider Electric pourraient s'avérer insuffisantes contre ces risques.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à concevoir de nouveaux produits et services et à s'adapter aux marchés et aux besoins de ses clients

Les marchés de Schneider Electric connaissent une évolution rapide et significative tirée par l'émergence de technologies innovantes. Le Groupe doit rester en phase avec cette évolution en intégrant ces nouvelles technologies dans son offre de façon continue pour répondre aux besoins de ses clients - ce qui implique des investissements importants en recherche et développement, à l'issue parfois incertaine. Le chiffre d'affaires et les marges du Groupe peuvent reculer s'il investit dans des technologies qui n'apportent pas le résultat escompté ou sont mal accueillies par le marché, si ses produits, systèmes ou services ne sont pas mis sur le marché au moment opportun, sont frappés d'obsolescence ou ne répondent pas aux besoins de ses clients.

Pour relever ces défis, le Groupe consacre près de 5 % de son chiffre d'affaires à la R&D, l'un des taux les plus élevés du secteur. La R&D et l'ingénierie avancée mobilisent environ 7 500 collaborateurs dans le monde, dont une partie se trouve dans les centres de développement situés dans plus de 25 pays. Cet engagement sans faille a permis à Schneider Electric de réduire les délais de mise sur le marché et de capitaliser sur la technologie des partenaires stratégiques avec lesquels il a noué des alliances afin d'élargir son offre et sa couverture géographique. Les centres de développement mondiaux du Groupe lui permettent de fédérer l'ensemble de ses compétences techniques (électrotechniques, électroniques, électromécaniques, informatiques...) afin de créer de véritables technopoles en Chine, aux États-Unis, en France et au Japon.

Des centres de support ont également été mis en place au Mexique, en Inde et en Chine afin d'apporter à ces technopoles des



compétences et des capacités de développement supplémentaires à un coût très compétitif.

La croissance des activités du Groupe dépend de leur capacité à développer, enrichir et améliorer la qualité des relations commerciales établies avec leurs clients. Le Groupe doit être constamment en mesure de proposer à ses clients des solutions innovantes, des produits et des services de qualité répondant précisément aux attentes, aux besoins et aux exigences de ses clients et à la pointe du progrès en matière de nouvelles technologies. Cependant, le Groupe n'a pas d'exposition significative sur un client particulier. Ses 10 premiers clients représentent moins de 25 % de son chiffre d'affaires.

Le développement de la satisfaction de ses clients est un axe de différenciation majeur pour Schneider Electric qui en suit donc l'évolution sur la base des résultats d'enquêtes trimestrielles menées dans plus de 80 pays et touchant l'ensemble des clientèles. Des objectifs de progression sont fixés dans le programme d'entreprise *One* et déclinés dans chaque pays ; ils donnent lieu à la mise en place et au suivi de plans d'actions dédiés.

La stratégie de Schneider Electric s'appuie sur des opérations de croissance externe potentiellement difficiles à identifier et/ou à mettre en œuvre

La stratégie du Groupe implique un renforcement de ses positions par le biais d'acquisitions, d'alliances stratégiques, de *joint-ventures* et de fusions. Les variations de périmètre de l'exercice 2009 sont exposées en note 2 de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 5).

C'est pourquoi tout projet d'opération fait l'objet, en amont, d'un processus interne rigoureux établi et mené par le Groupe de manière centralisée, qui a pour objectif de mener une revue approfondie entre les *Business Units* et géographies concernées et les fonctions centrales (stratégie, finance, juridique et ressources humaines). Le processus, dont les étapes sont un comité de lancement en amont et un comité de validation à la fin de l'analyse, permet l'identification des risques et des opportunités liés à chaque dossier de croissance externe. Les projets sont présentés pour décision au Comité des Acquisitions du Groupe, qui comprend les principaux dirigeants du Groupe. Pour les opérations les plus importantes, la décision est prise par le Directoire qui recueille le cas échéant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Ce type d'opérations comporte des risques inhérents aux difficultés potentielles rencontrées lors de l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits, ainsi que des coûts (d'acquisitions, administratifs ou autres) associés.

C'est pourquoi une procédure d'intégration pour les nouvelles acquisitions a été définie. L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de six à 24 mois selon la nature et l'importance de la société acquise. Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique de l'opération : renforcement ou extension de l'offre, ou pénétration de nouvelles activités. Il existe ainsi cinq scénarii d'intégration, qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte. Un tableau matriciel détermine, suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : *front-office* (force de vente et marque), *back-office*, R&D, fonctions *corporate* et *reporting* managérial. Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration approuvé par le

Comité des Acquisitions. La mise en œuvre de ce plan est confiée à un responsable de l'intégration, qui rend compte de l'avancement à un comité de pilotage mensuellement puis trimestriellement.

L'entité qui présente un projet d'acquisition s'engage auprès des dirigeants du Groupe sur un *business plan* comprenant des objectifs précis quant à la performance future et les synergies envisagées. La réalisation des *business plans* est suivie de manière périodique dans le cadre des *business reviews* trimestrielles et pour les acquisitions les plus importantes par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas cinq ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe à la date d'évaluation affecté d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée. Le CMPC est de 8,1 % au 31 décembre 2009, quasi stable par rapport à 8,2 % au 31 décembre 2008. Le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités génératrices de trésorerie (UGT) au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions. Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des UGT, qui correspondent aux divisions opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, et Reste du monde) et aux Directions Activités (Énergie Sécurisée, Automatismes du Bâtiment, CST). Les détails relatifs aux dépréciations d'actifs sont exposés en note 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés (chapitre 5).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

Le Groupe est dépendant de sa capacité à recruter et à fidéliser des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés

Au sein des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère, la concurrence pour attirer des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés est très vive. La réussite future du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter, intégrer et fidéliser des ingénieurs et d'autres experts.

Dans le cadre de sa stratégie de ressources humaines, conçue pour créer un environnement de travail motivant, des politiques spécifiques ont été élaborées dans les domaines de la mobilité internationale, du développement de carrière, de la formation et de la rémunération. Les collaborateurs expatriés du Groupe lui permettent de préparer son avenir, de constituer les équipes et de rassembler les compétences nécessaires dans les régions dans lesquelles le Groupe souhaite exercer son activité. Le Groupe mise sur la formation pour développer les compétences de ses collaborateurs et les fidéliser.



Risques industriels et environnementaux

Le Groupe pourrait faire l'objet de litiges mettant en cause sa responsabilité de fabricant, résultant d'un dysfonctionnement ou d'un défaut de conception des produits ou portant sur des cas de dommages corporels ou de dommages aux biens

En dépit des procédures qualité du Groupe et des essais réalisés, ses produits peuvent présenter des dysfonctionnements, des erreurs ou des défauts, susceptibles de donner lieu à des litiges au titre de la responsabilité du fait des produits, d'entraîner une perte de chiffre d'affaires, des réclamations au titre de la garantie, ainsi que des procédures juridiques. Ces contentieux pourraient entraîner une baisse de la demande pour ces produits et nuire à la réputation de qualité et de sécurité des produits du Groupe. Pour prévenir ou limiter ces risques, Schneider Electric n'hésite pas à procéder à des campagnes de rappel de produits dès lors qu'il apparaît des doutes sur l'un des composants d'un produit, même s'il s'agit d'une défaillance aléatoire et non insécurisante. Ainsi, il est à noter une action significative de rappel d'une gamme de condensateurs basse tension fabriqués sur une période comprise entre 2004 et 2008. Cette campagne de rappel initialisée en 2009 se déroulera essentiellement sur 2010.

Certains des frais exposés par Schneider Electric dans le cadre d'opérations de retrait des produits sont couverts par le programme d'assurance Responsabilité Civile décrit dans le paragraphe "Politique d'assurances" ci-après.

Le total des provisions pour risques sur produits s'élève à 264 millions d'euros au 31 décembre 2009 (cf. note 23 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les sites et les produits du Groupe sont soumis à la réglementation en matière de respect de l'environnement

Dans tous les pays où il est présent, les sites et les produits du Groupe sont soumis au respect des exigences exhaustives et de plus en plus strictes de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Afin de contrôler au mieux les risques liés à l'environnement, le Groupe a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de ses usines et de ses produits. Schneider Electric dispose depuis 1992 d'une politique environnementale formelle visant à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement. Cette politique a également pour but d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques environnementaux afin d'être en mesure de respecter les différentes législations environnementales applicables. Le Groupe comptabilise des provisions adéquates lorsque des évaluations du risque sont disponibles ou que la réalisation des travaux est probable et que leur coût peut être raisonnablement estimé. Le total des provisions pour risques environnementaux s'élève à 44 millions d'euros au 31 décembre 2009. Dans le cas où aucun risque n'a été identifié, Schneider Electric ne procède à aucune évaluation du coût financier associé aux risques environnementaux. Le respect des réglementations environnementales actuelles et de leurs évolutions à venir devrait avoir pour résultat d'accroître le niveau de dépenses et d'investissements requis pour se conformer à ces règles.

Il ne peut toutefois être exclu que Schneider Electric soit tenu de payer des amendes ou dommages et intérêts d'un montant significatif au titre de violations passées, présentes ou futures des lois et réglementations environnementales par des sociétés du Groupe ou qui ont été cédées depuis, y compris en l'absence de toute faute ou violation des règles applicables par Schneider Electric dans l'hypothèse où ces violations auraient été commises dans le passé par des sociétés ou des branches d'activité qui ne faisaient alors pas partie du Groupe.

En outre, Schneider Electric pourrait faire l'objet de plaintes pour violation des législations environnementales. La situation financière et la réputation de Schneider Electric pourraient être défavorablement affectées par de telles actions, et ce en dépit de tous les efforts et des investissements réalisés en vue de se conformer aux lois et réglementations environnementales applicables, au fur et à mesure de leur évolution.

Au cas où Schneider Electric n'exercerait pas ses activités en conformité avec les différentes réglementations environnementales applicables, les autorités judiciaires ou réglementaires pourraient contraindre le Groupe à réaliser des investigations et/ou mettre en œuvre des mesures de dépollution représentant des coûts significatifs dans le cadre de contamination actuelle ou passée d'installations actuelles ou anciennes ou encore d'installations de traitement de déchets hors site et à réduire l'activité d'installations ou à fermer celles-ci, temporairement ou définitivement, conformément aux lois et réglementations environnementales applicables.

Risques liés aux systèmes d'information

Le Groupe exploite, directement ou par l'intermédiaire de prestataires, des systèmes d'information multiples et très complexes (serveurs, réseaux, applications, bases de données, etc.) indispensables à la bonne conduite de son activité commerciale et industrielle. Une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel), ou de l'un des prestataires, des erreurs humaines ou encore des virus informatiques pourraient influencer sur la qualité de service du Groupe.

Le Groupe étudie constamment des solutions alternatives afin de se prémunir contre ce type de risque et met ainsi en œuvre des programmes de secours afin de pallier toute défaillance des systèmes d'information. Les relations avec les prestataires ayant la responsabilité de l'exploitation des fonctions informatiques du Groupe sont placées sous le contrôle de structures de gouvernance dédiées.

Par ailleurs, des difficultés pourraient intervenir lors de la mise en place de nouvelles applications ou de nouveaux logiciels. En particulier, le Groupe a entrepris en 2004 un projet de conception, développement et construction d'un ERP sous SAP qui sera déployé dans l'ensemble du Groupe. Après les phases de vision et de conception détaillée, réceptionnées en juillet 2005, la construction du "core-system" a été achevée et déployée dans les sites pilotes en 2008. Ce déploiement s'est effectué dans plusieurs pays en 2009 et va se poursuivre sur plusieurs années.

Compte tenu de la complexité et de l'étendue géographique et fonctionnelle de ce projet, le Groupe a mis en place une structure de gouvernance et de contrôle des coûts dédiée qui devrait lui permettre de piloter les enjeux et de limiter les risques qui y sont associés.

Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que, malgré la politique de mise en place des structures de gouvernance et des programmes de secours, les systèmes d'information ne connaîtront pas de difficultés techniques et/ou des retards de mise en œuvre. Ces événements,



difficiles à quantifier de manière précise, pourraient avoir un impact négatif sur le niveau des stocks, la qualité de service, et par conséquent sur les résultats financiers du Groupe.

Risques de marché

Exposition au risque de taux

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises pour la plupart à taux fixe. Au 31 décembre 2009, 84 % de la dette brute du Groupe sont à taux fixe.

L'échéancier des actifs et passifs financiers figure en annexe des comptes consolidés, note 26.5.

L'impact d'une variation de 1 % des taux d'intérêt serait de l'ordre de 25 millions d'euros sur les charges financières du Groupe.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de taux sont décrits dans la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

La présence internationale du Groupe l'expose au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'euro. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier les résultats du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat aux variations de cours, en mettant en place des couvertures sur les créances, dettes et flux d'exploitation sous la forme principalement d'achats et de ventes à terme.

Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne plus de 20 devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de change sont décrits dans la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2009 figurant au chapitre 5.

En 2009, le chiffre d'affaires réalisé dans des devises étrangères s'élève à 11,2 milliards d'euros environ dont 4,5 milliards en dollars américains et 1,5 milliard en yuan chinois.

La principale exposition du Groupe en termes de risque de change est liée au dollar américain et aux devises liées au dollar. Le Groupe estime que, dans la structure actuelle de ses opérations, une appréciation de 5 % de l'euro par rapport au dollar américain aurait un impact négligeable sur son taux de marge opérationnelle (impact de l'effet traduction de 45 millions d'euros environ sur l'EBITA).

Exposition au risque des marchés actions

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric autodétenues et à la participation dans AXA. Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier pour couvrir ces positions. Au 31 décembre 2009, la valeur de marché des actions AXA est supérieure à leur coût d'acquisition.

L'augmentation du prix des matières premières pourrait avoir des conséquences négatives

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du plomb, du nickel, du zinc, et des matières plastiques. Pour préserver ses résultats, le Groupe doit être en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter cette augmentation sur ses clients.

Le Groupe a toutefois mis en place des procédures destinées à limiter son exposition aux risques liés à l'évolution du prix des matières premières non ferreuses et précieuses. Les Directions des Achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achats au Département Financement et Trésorerie. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de *swaps* et, dans une moindre mesure, d'options.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques des matières premières sont décrits dans la note 26 des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

En 2009, les achats de matières premières se sont élevés à environ 951 millions d'euros dont environ 436 millions d'euros d'achats de métaux non ferreux sur lesquels environ 59 % représentent des achats de cuivre. Le Groupe souscrit des contrats d'échange ou d'options destinés à couvrir tout ou partie de ses achats de matières premières. La décision de couvrir les achats de matières premières, essentiellement les métaux non ferreux, dépend des anticipations du Groupe sur l'évolution des cours des matières premières sur les marchés. Au 31 décembre 2009, les positions de couverture du Groupe pour l'achat de métaux non ferreux portaient sur un nominal de 85 millions d'euros, dont 54 millions d'euros sur le cuivre.

Exposition au risque de contrepartie

Les opérations de nature financière sont négociées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Concernant le risque client, le Groupe applique une politique de prévention, notamment par un recours important à l'assurance crédit et autres formes de garantie applicable au poste client.

Exposition au risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées. Au 31 décembre 2009, le montant de la trésorerie disponible est de 3,5 milliards d'euros. En 2009, le Groupe a mis en place une ligne de crédit de 1,8 milliard d'euros en deux tranches. La première tranche d'un



montant de 900 millions d'euros a une échéance de trois ans, la seconde tranche également de 900 millions d'euros a une échéance de cinq ans. Simultanément, la précédente ligne de crédit de 1,6 milliard à échéance 2010 a été annulée. Au 31 décembre 2009, le Groupe dispose de 2,75 milliards d'euros de lignes confirmées non utilisées dont 2,6 milliards à maturité juin 2012 et au-delà.

La qualité de la notation financière du Groupe lui permet de bénéficier d'importants financements à long terme et d'attirer une base d'investisseurs diversifiée. La dette du Groupe est actuellement notée A- par Standard & Poor's (rehaussée en novembre 2008) et A3 par Moody's. L'endettement du Groupe et ses modalités sont décrits note 24 au chapitre 5.

Schneider Electric, agissant dans une optique de prudence et de protection financière, évite, lors de la négociation de ses contrats relatifs à la mise à disposition du Groupe de liquidité, notamment par le biais d'emprunts ou de lignes de crédit, d'y inclure des engagements restreignant ses capacités d'utilisation des lignes de crédit, notamment des engagements de respect de ratios financiers ou de non-survenance d'éléments significatifs défavorables (*material adverse changes*). Au 31 décembre 2009, il n'existe aucun ratio financier dans les financements et lignes de crédit confirmées de Schneider Electric SA.

Les contrats d'emprunts ou de lignes de crédit comprennent des clauses de défaut croisé (*cross default*). Au cas où Schneider Electric se trouverait en défaut au-delà d'un certain montant, elle pourrait être contrainte par ces clauses à rembourser les sommes dues au titre de certains de ces contrats.

Il existe pour certains emprunts et lignes de crédit des clauses de remboursement anticipé conditionnelles en cas de changement de contrôle. Ces clauses prévoient la possibilité pour les porteurs d'exiger le remboursement lorsqu'un ou plusieurs actionnaires agissant de concert viennent à détenir plus de 50% du capital de la société et que cet événement entraîne une révision à la baisse de la notation de la société. Au 31 décembre 2009, le montant des emprunts incluant ce type de clause s'élève à 3,3 milliards d'euros.

Risques juridiques

Les produits de Schneider Electric sont soumis aux différentes normes et réglementations nationales et internationales

Commercialisés dans le monde entier, les produits du Groupe respectent la réglementation de chaque marché national mais également des règlements supranationaux (restrictions commerciales, barrières douanières, régimes fiscaux et normes de sécurité...). Toute modification de ces réglementations ou de ces normes ou de leurs conditions d'application à l'activité du Groupe est susceptible de se traduire par une baisse des ventes ou une augmentation des coûts d'exploitation, et donc de peser sur ses résultats et sa rentabilité.

Par ailleurs, les produits Schneider Electric sont soumis à de multiples contrôles et règlements de qualité et de sécurité, et répondent aux normes locales et supranationales – la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Électrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. La mise en conformité avec des normes et réglementations nouvelles ou plus strictes peut nécessiter des investissements ou des mesures spécifiques dont les coûts sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe.

Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle

Le développement et la protection des droits de propriété intellectuelle de Schneider Electric jouent un rôle déterminant dans sa réussite future. En cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers, le Groupe pourrait être dans l'obligation de mobiliser des ressources importantes pour contrôler, protéger et faire valoir ses droits. L'absence de mesure de protection pourrait mettre en péril l'avantage concurrentiel, voire l'activité du Groupe.

Pour limiter ce risque, les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance-Contrôle-Juridique, qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques.

Litiges

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une offre publique d'échange sur ce groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes des décisions de la Commission. Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission européenne en vue d'obtenir la réparation de son préjudice, évalué à 1,6 milliard d'euros, subi dans cette opération. Le tribunal a, le 11 juillet 2007, condamné la Commission à indemniser Schneider Electric à hauteur des deux tiers du préjudice subi tel qu'il sera fixé à dire d'experts. La Commission a fait appel de cette décision. Le 16 juillet 2009, la Cour de justice a rendu un arrêt sur le pourvoi de la Commission, accueillant partiellement ce dernier. Aux termes de cet arrêt de la Cour, la responsabilité non contractuelle de la Commission est confirmée dans cette affaire. Elle a bien commis une faute qui a entraîné un dommage pour Schneider Electric. En revanche, contrairement au Tribunal, la Cour a considéré que le dommage résultant de cette faute ne couvrirait en aucune manière la perte de valeur enregistrée par Schneider Electric sur son actif Legrand et ne retient comme dommage indemnisable que les frais liés à la nécessité de renégocier avec la Commission en octobre 2002 après l'annulation de la décision d'interdiction. Le montant définitif de ces frais, qui seront récupérés par Schneider Electric, devra être fixé dans un prochain arrêt de la Cour qui devrait intervenir dans le courant 2010.

À l'occasion des offres publiques lancées en 1993 par la SPEP, à l'époque société faitière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines, la justice belge avait initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits liés à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges et notamment du sous-groupe Tramico. Le tribunal correctionnel de Bruxelles a rendu un jugement dans cette affaire fin mars 2006. Il a retenu la responsabilité d'un petit nombre des inculpés pour une partie seulement des incriminations poursuivies et n'a déclaré recevable qu'une partie des constitutions de parties civiles. Ces dernières invoquent un préjudice de 5,3 millions d'euros au titre d'une gestion ayant conduit à une dévalorisation ou une sous-évaluation des actifs présentés dans les prospectus d'offres et



de 4,9 millions d'euros pour des opérations réalisées par la société PB Finance qui était une société dans laquelle Cofibel et Cofimines avaient une participation minoritaire. Dans son jugement, le tribunal a également désigné un expert pour évaluer l'éventuel préjudice de ces seules parties civiles dont il a admis la recevabilité de la constitution. L'expert désigné a déposé son rapport en 2008. Les inculpés contestent la totalité des montants retenus par l'expert judiciaire sur la base notamment de rapports établis par le cabinet Deloitte. Schneider Electric et ses filiales belges Cofibel – Cofimines ont été déclarées civilement responsables de leurs dirigeants dont la responsabilité se trouve engagée. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les assurances. L'affaire est pendante à la fois devant le Tribunal de première instance et la Cour d'appel de Bruxelles car des appels ont été interjetés sur des parties du jugement de mars 2006.

Par ailleurs, les repreneurs du sous-groupe Tramico auxquels une filiale de Cofimines avait fait des avances dans le cadre de la liquidation de ce sous-groupe se refusent à les restituer et demandent, en outre, des dommages et intérêts pour avoir été impliqués dans les procédures judiciaires belges. Une procédure d'arbitrage est en cours à Genève.

Schneider Electric a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par des provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

Schneider Electric a été condamné à verser à la société Chint 330 millions de yuan renminbi (environ 31 millions d'euros) à titre de dommages et intérêts pour contrefaçon par l'une de ses filiales chinoises d'un modèle d'utilité de Chint. Schneider Electric a fait appel de cette décision. Le litige est relatif à la fabrication par Schneider Electric d'un disjoncteur pour lequel Chint a déposé en 1997 en Chine un modèle d'utilité (aujourd'hui expiré). Celui-ci porte sur un détail technologique déjà mis en œuvre dans les disjoncteurs commercialisés par Schneider Electric depuis plus de 15 ans dans de nombreux pays, y compris en Chine avant le dépôt par Chint de son modèle d'utilité. Schneider Electric a donc également contesté la validité du modèle d'utilité déposé par Chint. Sa demande d'invalidation du modèle d'utilité ayant été rejetée par la Cour Intermédiaire du Peuple de Pékin, Schneider Electric a saisi la Haute Cour du Peuple de Pékin. Cependant, sans attendre la décision de cette Haute Cour, les parties ont finalement signé une transaction le 14 avril 2009 qui met fin globalement à l'ensemble de leurs différends et litiges en cours contre un règlement par Schneider Electric à Chint d'une somme forfaitaire de 157 millions de yuan renminbi (environ 17 millions d'euros). Les parties procèdent actuellement dans les différents pays concernés au désistement des instances en cours en application des dispositions de cette transaction globale.

Schneider Electric a été impliqué, ainsi que d'autres entreprises de son secteur, dans une procédure concernant les GIS (*Gaz Insulated Switchgears*) initiée par l'autorité chargée de la concurrence en Nouvelle-Zélande (la NZCC), et ce du fait de deux de ses anciennes filiales cédées en 2001. Schneider Electric a choisi la voie amiable et a signé le 1^{er} septembre 2008 un accord transactionnel avec l'autorité chargée de la concurrence en Nouvelle-Zélande prévoyant le paiement d'une somme limitée de 1 100 000 dollars NZ (environ 500 000 euros). Cette transaction a été avalisée par le tribunal néo-zélandais compétent début 2009 et le montant dû au titre de celle-ci a été réglé immédiatement. Schneider Electric reste redevable envers la NZCC d'une obligation de moyen de coopérer au déroulement de l'enquête locale, si la NZCC en faisait la demande.

Par ailleurs, concernant ces mêmes équipements fabriqués par ces ex-filiales, la procédure de type "Class Action" engagée en Israël contre Schneider Electric et certains de ses concurrents très actifs dans ce pays a été finalement abandonnée.

Le Groupe est aussi l'objet de diverses revendications, réclamations ou notifications administratives et actions judiciaires, telles que demandes en justice fondées sur des demandes contractuelles, des contrefaçons, des dommages corporels ou des actions liées aux contrats de travail.

Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude les résultats et/ou les coûts liés à ces différentes actions, Schneider Electric considère que celles-ci ne sont pas de nature à avoir un impact significatif sur ses activités, la valeur de ses actifs, sa solidité financière ou sa rentabilité.

Politique d'assurances

La politique générale de couverture des risques aléatoires et transférables telle que pratiquée par Schneider Electric traduit les objectifs de protection de son patrimoine, de respect de l'environnement et de défense des intérêts de ses salariés, clients et actionnaires.

Cette stratégie s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

- identification et quantification des principaux risques ;
- prévention et protection de l'outil industriel : audit des principaux sites, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens ;
- élaboration de plans de continuité d'activité et d'outils de gestion de crise, en particulier pour le risque de pandémie, les risques politiques et techniques ainsi que pour les événements naturels ;
- politique globale de financement des risques par la mise en place de programmes d'assurances mondiaux négociés au niveau du Groupe pour l'ensemble des filiales auprès d'assureurs répondant aux critères de solidité financière reconnus par les acteurs de l'assurance et de la réassurance.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter la réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets ou activités. Une politique coordonnée d'achat des couvertures locales a permis d'étendre les garanties et de réduire les budgets de primes.

Responsabilité Civile

Le programme d'assurance Responsabilité Civile Exploitation et Produits mis en place au 1^{er} janvier 2007 a été étendu jusqu'au 31 décembre 2010. Ce programme mondial de type "tous risques sauf" offre des plafonds de garanties en adéquation avec les engagements du Groupe, à savoir 230 millions d'euros par sinistre et par an.

Certains risques spécifiques comme les risques aéronautiques ou d'atteinte à l'environnement font l'objet de programmes d'assurance spécifiques.



Dommages aux biens et pertes d'exploitation

Ce programme d'assurance qui s'applique dans le monde entier a été renouvelé le 1^{er} juillet 2008 pour une durée de deux ans. Il s'agit d'un contrat de type "tous risques sauf" couvrant les événements susceptibles d'affecter les biens de Schneider Electric (notamment incendie, explosion, catastrophes naturelles, bris de machine) ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à ces risques. La limite contractuelle d'indemnité a été fixée à 350 millions d'euros par événement avec des sous-limites pour certaines garanties, en particulier, les événements naturels et le bris de machine. Ces limites ont été fixées en fonction de scénarii de sinistres chiffrés par des ingénieurs spécialisés et des capacités disponibles sur le marché.

Les actifs sont assurés en valeur à neuf. Les sites les plus importants font l'objet de visites d'ingénieurs spécialisés appartenant aux principaux assureurs de ce programme.

Transport

Schneider Electric a mis en place au 1^{er} janvier 2009 un nouveau programme d'assurance mondial qui a pour vocation de couvrir l'ensemble des flux de marchandises (y compris les flux intragroupe) dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport, quel que soit le moyen de transport retenu. Ce programme, d'une durée de deux ans, couvre les filiales du Groupe qui jusqu'à présent étaient assurées par des polices locales non intégrées.

Auto-assurance

Afin d'optimiser ses coûts, Schneider Electric auto-assure certains risques de fréquence au travers de deux sociétés d'assurance captives :

- hors Amérique du Nord, une captive de réassurance intervient sur les programmes Dommages et Responsabilité Civile dans la limite d'un plafond de 11 millions d'euros pour l'ensemble des sinistres et par année de souscription ;
- en Amérique du Nord, une captive permet d'uniformiser les niveaux de franchises et de rétention imposés par les assureurs sur les premières lignes des polices automobile, responsabilité civile et accidents du travail. Selon les risques, les montants retenus varient de 500 000 dollars américains à 5 millions de dollars par sinistre. Les provisions comptabilisées par la captive pour faire face à ces risques sont validées chaque année par un actuaire.

Le coût de la sinistralité ainsi auto-assurée n'est pas significatif à l'échelle du Groupe.

Montant des primes

Le coût des principaux programmes d'assurances du Groupe s'est élevé en 2009 à environ 15 millions d'euros.



Développement durable

1. Introduction	38
2. Le cadre	39
3. Le pilotage	41
4. Performance environnementale	45
5. Performance sociale	53
6. Performance sociétale	66
7. Notation	70
8. Éléments de méthodologie	71
9. Rapport d'assurance modérée du Commissaire aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement, sécurité et ressources humaines	73

> 1. Introduction

Un contexte mondial à la croisée des chemins

Aujourd'hui, le monde doit faire face à une situation inédite. En effet, après deux siècles de consommation exponentielle d'énergies fossiles abondantes et bon marché, la planète est entrée, à marche forcée, dans une période de raréfaction de celles-ci. Concomitamment à cette nouvelle donne, les pays émergents connaissent depuis quelques années une croissance économique prodigieuse, qui implique des besoins énergétiques accrus. Enfin, à ce jour, 1,6 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'énergie et aspirent légitimement aux mêmes équipements, aux mêmes services et à la même qualité de vie que les habitants des régions matures.

Il faut donc produire plus avec moins. Il faut aussi produire mieux pour optimiser les consommations et réduire l'impact des activités humaines sur l'environnement. L'énergie, à la fois bien public et privé, s'inscrit aujourd'hui au cœur des enjeux du développement mondial et conditionne tout ou partie d'une croissance économique équilibrée entre les pays matures et les pays émergents.

La démarche développement durable de Schneider Electric

L'engagement responsable : des actes concrets, des résultats performants

La responsabilité énergétique et environnementale est au cœur de la culture et de la stratégie de Schneider Electric. Le développement durable est une opportunité réelle et essentielle pour la mobilisation, la croissance et la différenciation.

Un nouvel équilibre est à inventer entre des objectifs souvent contradictoires : augmentation de la population, croissance économique et respect de l'environnement.

Les métiers de Schneider Electric, son implantation mondiale et l'exceptionnelle diversité culturelle de ses équipes lui confèrent une responsabilité particulière sur ces sujets.

Fort de son positionnement stratégique et de son portefeuille d'activités, de ses politiques R&D, marketing et commerciale, Schneider Electric s'engage à apporter des réponses innovantes et efficaces à deux problèmes clés :

- mettre sur le marché des produits et des solutions qui conduisent à moins gaspiller d'énergie, à produire et à consommer dans le meilleur respect de l'environnement ;

- être un acteur de l'accès à l'énergie pour le 1,6 milliard de personnes aujourd'hui privées d'électricité et de développement économique pérenne.

En adoptant en 2002 *Nos Principes de Responsabilité*, Schneider Electric s'est doté d'un cadre de référence collectif et individuel que le Groupe a enrichi en 2009.

À la mise en place du **Baromètre Planète & Société**, intégré au sein de ses programmes d'entreprise successifs, depuis 2005, Schneider Electric s'est donné les moyens à la fois de mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs autour de grands engagements de développement durable et de partager le suivi de ses plans d'action avec l'ensemble de ses partenaires. Avec le lancement de son nouveau programme d'entreprise *One*, début 2009, Schneider Electric a défini une nouvelle ambition à sa démarche de développement durable. 13 plans de progrès environnementaux, économiques et sociaux ont remplacé les 10 objectifs de la période 2005-2008 (cf. page 41 Le Pilotage).

Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe

En intégrant des objectifs et des indicateurs dans ses programmes d'entreprise successifs, Schneider Electric place le développement durable au cœur de sa stratégie et de ses plans d'action prioritaires.

Depuis 2008, la Direction du Développement Durable a rejoint la Direction de la Stratégie et Innovation. Ce rattachement signifie que le développement durable est à la fois une démarche qui guide la politique interne de l'entreprise et qui oriente sa stratégie externe.

Ses missions :

- améliorer davantage encore le niveau global de responsabilité de Schneider Electric ;
- déployer de nouveaux engagements en termes de responsabilité sociale, sociétale et environnementale ;
- garantir la bonne mise en œuvre des engagements internes et externes ;
- concevoir et piloter des programmes innovants :
 - l'accès à l'énergie (avec le programme BipBop) (cf. page 66) ;
 - le bilan carbone (cf. page 46) ;
 - le projet Dynamique Éthique (cf. page 39) ;
- et plus globalement, soutenir toutes les actions ayant un impact positif sur la société.

Pour coordonner l'ensemble de ces actions, un Comité Stratégique Développement Durable est en place depuis 2008 (cf. page 43 Une organisation dédiée).

> 2. Le cadre

Les textes de référence sont diffusés au sein de Schneider Electric pour que l'ensemble des hommes et des femmes de l'entreprise s'approprient la démarche de responsabilité et qu'ils soient en mesure de la décliner en cohérence avec la culture et la législation locale.

Nos principes de responsabilité

En adoptant en 2002 *Nos Principes de Responsabilité*, le Groupe s'est doté d'un cadre de référence collectif et individuel. Ce texte précise les engagements de l'entreprise vis-à-vis de chacune de ses parties prenantes (les hommes et les femmes de l'entreprise, les partenaires économiques, les actionnaires, la société civile et la planète).

En 2009, le Groupe lance un projet baptisé Dynamique Éthique. Celui-ci a pour ambition de permettre à chaque collaborateur du Groupe de bénéficier des meilleurs appuis pour guider ses décisions et ses actions au quotidien.

L'ambition, à fin 2010, est d'être en mesure d'accompagner chacun des collaborateurs et leur permettre :

- de bénéficier des meilleures structures et procédures favorisant le droit d'expression et de répondre au questionnement en matière de responsabilité éthique ;
- d'identifier les interlocuteurs appropriés capables de les guider dans leur démarche de responsabilité et dans chacun des domaines couverts par les principes ;
- de savoir alerter, dans le respect des lois et réglementations en vigueur sur des faits non éthiques.

Mise à jour de *Nos Principes de Responsabilité* et support méthodologique

Dans sa première phase, ce projet Dynamique Éthique a réalisé la mise à jour du texte de *Nos Principes de Responsabilité* avec pour objectif de mieux répondre aux enjeux de notre temps. Officialisée en juin 2009, cette nouvelle version s'inscrit également dans la continuité des valeurs du Groupe élaborées en 2008. Elle se réfère également explicitement aux grandes organisations et référentiels internationaux (Pacte Mondial, OCDE, Droits de l'Homme, OIT).

Au côté de *Nos Principes de Responsabilité*, un guide d'accompagnement est également proposé. À travers une méthodologie d'aide à la prise de décision, il s'agit d'assurer le lien entre chaque domaine de responsabilité couvert et l'activité des collaborateurs au quotidien.

Organisation et processus de déploiement

La diffusion des principes et leur application incombent à chacune des Directions du Groupe. Pour ce faire, dans une deuxième phase, le projet Dynamique Éthique a mis en place une organisation pour faciliter le déploiement.

Le Conseil Éthique

Présidé par le Directeur Général Stratégie et Innovation, le Conseil Éthique a été officialisé en juin 2009. Il est composé actuellement de cinq membres représentant la Direction Générale des Ressources Humaines, la Direction Juridique et Financière, l'Audit Interne. En 2009, il s'est réuni à deux reprises.

Le réseau de *Compliance Officers*

Les *Compliance Officers* ont été nommés au quatrième trimestre 2009, par chacun des membres du Comité Exécutif. Ils ont autorité sur l'ensemble de leur périmètre avec les responsabilités suivantes :

- accompagner les entités, les *managers* et les collaborateurs du Groupe dans leurs actions pour être conformes avec *Nos Principes de Responsabilité* ;
- coordonner, assurer un *reporting* et accompagner les Présidents de Pays dans le déploiement local des Principes de responsabilité ;
- être les interlocuteurs privilégiés du Conseil Éthique du Groupe.

Les politiques

Toutes les politiques de Schneider Electric sont développées en cohérence avec *Nos Principes de Responsabilité*.

Au niveau environnemental

Publiée dans sa première version en 1992, modifiée en 2004, la politique environnementale de Schneider Electric a été confirmée en octobre 2007. Elle vise à améliorer les processus industriels, à renforcer l'éco-conception des produits et à intégrer les préoccupations de ses clients dans le domaine de la protection de l'environnement en leur apportant des solutions en termes de produits et de services.

Au niveau social

Le document *Nos Principes de Responsabilité* constitue non seulement la charte éthique du Groupe mais également son code de conduite. L'ensemble des politiques du Groupe en découlent (environnement, qualité, achats et les différentes politiques sociales).

Les politiques de ressources humaines déployées dans le Groupe couvrent les thématiques suivantes : diversité, recrutement, mobilité internationale, formation, compétences de *leadership*, rémunération globale et santé.



Les engagements

En 2009, Schneider Electric a confirmé son engagement et sa participation à l'effort commun des acteurs de la société civile en faveur du développement durable.

Nouveautés 2009

Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de Copenhague (COP15)

En décembre 2009, des dirigeants de Schneider Electric sont présents à Copenhague (Danemark), lors de la Conférence des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP15). Ils présentent le savoir-faire unique du Groupe et ses solutions innovantes visant à améliorer significativement la gestion de l'énergie dans les bâtiments, le résidentiel, l'industrie, les centres de données et les infrastructures, et contribuent ainsi activement au débat public environnemental.

Autres engagements

Alliance to Save Energy

En 2008, Schneider Electric est devenu membre de *Alliance to Save Energy*. Cette structure regroupe des chefs d'entreprise, des décideurs politiques, des responsables d'associations de protection de l'environnement et des consommateurs. Son objectif : promouvoir l'efficacité énergétique dans le monde entier afin de contribuer à une économie plus saine, un environnement plus propre et une sécurité énergétique accrue.

Charte de la diversité

En 2004, Schneider Electric a signé la Charte de la diversité lancée par l'Institut Montaigne. Cette signature va au-delà du périmètre français puisque le Groupe s'engage à appliquer les principes de cette charte dans tous les pays où il est présent, ou à mettre à jour les politiques qui existent déjà dans certains pays.

Charte de l'apprentissage (en France)

Initiateur de la démarche de mobilisation des entreprises pour le développement de l'apprentissage, dans le cadre d'une mission spécifique confiée à Henri Lachmann par Jean-Louis Borloo, Schneider Electric est signataire de la Charte de l'apprentissage. Dans ce cadre, malgré la crise économique, le Groupe a confirmé son engagement fort à promouvoir l'alternance et à accueillir des jeunes en formation.

Clinton Climate Initiative

En 2007, Schneider Electric a rejoint la *Clinton Climate Initiative*, une initiative d'envergure internationale qui vise à aider 40 métropoles mondiales à gérer plus efficacement la consommation énergétique de leurs bâtiments et diminuer ainsi les gaz à effet de serre.

Global Compact

Lancé en 1999 par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, le *Global Compact* (ou Pacte Mondial) associe, sous l'égide de l'ONU, des entreprises et des organisations non

gouvernementales pour unir "la force des marchés à l'autorité des idéaux universels".

Les signataires s'engagent à respecter 10 principes fondamentaux articulés autour de trois domaines : les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. En adhérant au Pacte Mondial en décembre 2002, Schneider Electric a publiquement exprimé son attachement à des valeurs universelles. Depuis 2003, le Groupe s'est principalement attaché à promouvoir cet engagement auprès de ses partenaires.

Grenelle de l'environnement

En octobre 2007, en France, une concertation nationale, intitulée Grenelle de l'environnement, visant à prendre en compte les enjeux environnementaux s'est tenue. Réunissant toutes les parties prenantes, Schneider Electric y a contribué pour valoriser l'efficacité énergétique.

Organisation Mondiale de la Santé

La définition de la santé, établie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est celle que Schneider Electric retient comme référence : "la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité."

Observatoire social international

Schneider Electric est également partie prenante des travaux de l'Observatoire social international (OSI). L'entreprise est signataire du "droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie", qui vise à développer le partenariat et la coresponsabilité des entreprises avec les autres acteurs de la formation initiale et professionnelle.

Pacte Écologique de Nicolas Hulot

Schneider Electric a été la première entreprise industrielle signataire du Pacte Écologique de Nicolas Hulot avec la ferme intention d'intégrer la majeure partie des 10 objectifs proposés dans sa politique d'entreprise.

Organisations de normalisation

Schneider Electric s'engage dans les organismes de normalisation internationaux en tant que partenaire actif dans l'élaboration des normes permettant de garantir la conformité de ses offres (UTE, Union technique de l'électricité et de la communication ; CENELEC, Comité européen de normalisation électrotechnique ; IEC, *International Electrotechnical Commission* ; ISO, *International Organisation of Standardization*).

Schneider Electric est présent au sein de l'AFNOR (Association Française de Normalisation). Il participe au groupe de travail développement durable.

Depuis février 2007, Schneider Electric représente la France au Comité consultatif sur les aspects environnementaux (ACEA – *Advisory Committee for Environmental Aspects*) de la Commission internationale électrotechnique (IEC). L'ACEA a pour mission de conseiller et de coordonner les travaux de la commission internationale électrotechnique sur les problèmes relatifs à l'environnement.

Autres associations

Le Groupe est membre du Conseil d'Administration de l'ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises) et du Forum français du Pacte Mondial. Il est également un soutien

actif depuis de nombreuses années de l'Admical (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial, membre du réseau européen CERES) et de l'IMS-Entreprendre pour la cité. Enfin, le Groupe participe aux travaux menés par le CSR Europe notamment dans le domaine de la santé au travail.

> 3. Le pilotage



Le Baromètre Planète & Société

Le Baromètre Planète & Société est le tableau de bord du développement durable chez Schneider Electric depuis 2005. Il présente l'ambition de développement durable du Groupe à trois ans et indique les progrès réalisés chaque trimestre dans l'atteinte des objectifs fixés.

Il n'existe pas de norme reconnue définissant la performance de développement durable d'une organisation. Le Baromètre Planète & Société est la réponse de Schneider Electric.

Tous les objectifs du Baromètre Planète & Société sont volontaires ; aucun ne répond à des contraintes légales.

Le Baromètre Planète & Société répond aux objectifs suivants :

- mobiliser l'entreprise sur des objectifs de développement durable ;
- communiquer nos plans de progrès à nos parties prenantes.

Le Baromètre Planète & Société est inscrit dans le programme d'entreprise *One*. Les départements directement concernés par les plans de progrès (ressources humaines, environnement, accès à l'énergie, Fondation...), représentés chacun par un pilote, mettent en œuvre les actions permettant de progresser. Ce pilote travaille en contact direct avec les *managers* locaux de l'entreprise dans leur domaine respectif.

En 2009, Schneider Electric a défini une nouvelle ambition à sa démarche de développement durable, en phase avec le programme d'entreprise *One*. 13 plans de progrès environnementaux, économiques et sociaux ont remplacé les 10 objectifs de la période 2005-2008 (cf. tableau page 43) :

Deux indicateurs ont été maintenus : la présence de Schneider Electric dans les quatre familles majeures d'indices socialement responsables et les achats auprès de fournisseurs signataires du Pacte Mondial ou équivalent.

L'ambition de quatre indicateurs a été renforcée pour prendre en compte les progrès déjà réalisés : par exemple, la réduction

de la consommation énergétique de nos sites est désormais intégrée dans un objectif plus large de réduction de nos émissions d'équivalent CO₂.

Sept nouveaux indicateurs ont intégré le Baromètre Planète & Société en réponse aux attentes nouvelles de nos parties prenantes : des objectifs de développement de nos offres à forte valeur ajoutée sociale ou/et environnementale ont été ajoutés (nos activités d'efficacité énergétique, le programme BipBop d'accès à l'énergie pour les populations de la base de la pyramide, [cf. page 66], et nos offres de récupération d'appareils en fin de vie).

Depuis 2009, le Baromètre Planète & Société est diffusé *via* les canaux suivants :

- le site www.barometre.schneider-electric.com. Ce site a été enrichi début 2009 pour expliquer les nouveaux indicateurs 2009-2011 ;
- la Lettre du Baromètre Planète & Société informe les principales parties prenantes de Schneider Electric sur la performance et les réalisations du trimestre précédent ;
- aux côtés du cours de l'action Schneider Electric, qui reflète la création de valeur pour ses actionnaires, figure sur l'Intranet du Groupe le cours du Baromètre Planète & Société, qui reflète la création de valeur pour ses parties prenantes.

Le tableau ci-après présente la performance de développement durable de Schneider Electric en 2009. La note globale a progressé de 3 sur 10 au 1^{er} janvier 2009 à 6 sur 10 au 31 décembre 2009.

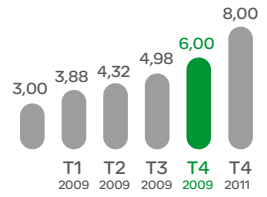
Certains indicateurs ont fortement progressé, tirant la note globale : particulièrement la réduction du taux de fréquence des accidents du travail, la formation de nos employés aux solutions de gestion de l'énergie et la croissance de notre activité d'efficacité énergétique. Les résultats indicateur par indicateur sont présentés au fil des pages de la partie "Développement Durable" (cf. pages 46 à 72).

Plus d'informations sur www.barometre.schneider-electric.com

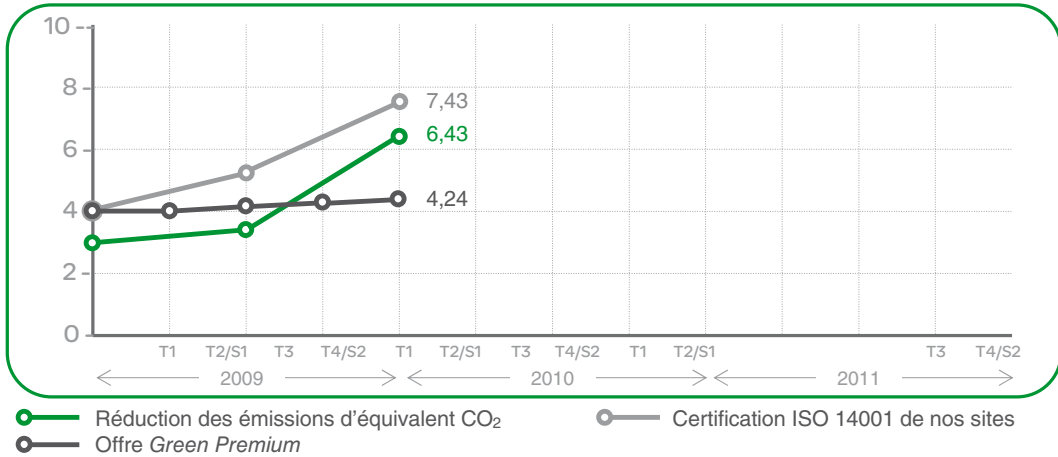


Baromètre Planète & Société

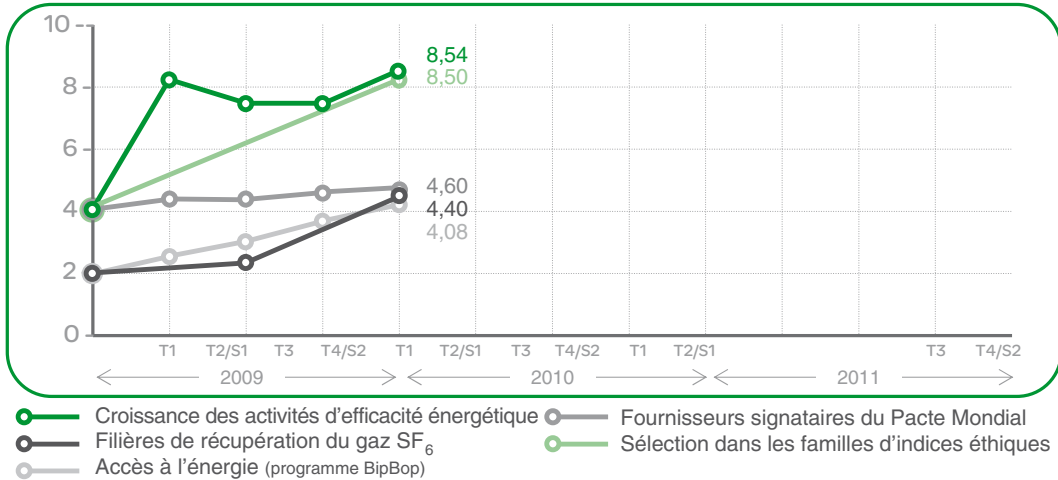
Évolution



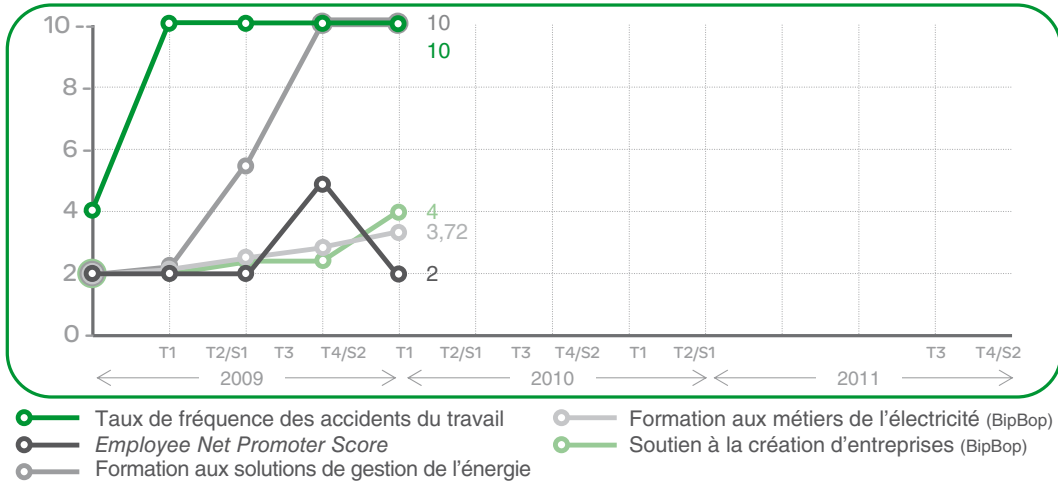
> Environnement



> Économie



> Société



Les 13 plans de progrès du Baromètre Planète & Société

Objectifs à fin 2011	Performances	
	Janvier 2009	Décembre 2009
Environnement		
Réduire nos émissions d'équivalent CO ₂ de 30 000 tonnes par an	0	(44 089)
Réaliser 2/3 de notre chiffre d'affaires produits avec une offre <i>Green Premium</i>	0	0,03
Permettre à 2/3 de nos collaborateurs de travailler dans des sites certifiés ISO 14001	0,58	0,63
Économie		
Dépasser de 7 points la croissance moyenne du Groupe avec nos activités d'efficacité énergétique	0	5,30
Mettre en place des filières de récupération du SF ₆ dans 10 pays	0	3
Contribuer à l'électrification de 1 million de foyers de la "base de la pyramide" grâce aux solutions Schneider Electric	0	260 000
Réaliser 60 % de nos achats avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial	0,30	0,33
Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 familles majeures d'indices ISR*	0	3
Société		
Diminuer de 10 % par an le taux de fréquence des accidents du travail	4,48	3,06
Augmenter de 14 points le score de recommandation de l'entreprise par ses employés	(13)	(13)
Former 2 000 employés aux solutions de gestion de l'énergie	0	2 655
Former 10 000 jeunes de la "base de la pyramide" aux métiers de l'électricité	0	2 150
Soutenir 500 entrepreneurs de la "base de la pyramide" dans la création de leur activité dans le secteur de l'électricité	0	125

* ISR : Investissement Socialement Responsable.

www.barometre.schneider-electric.com



Une organisation dédiée

Créée en 2002, la Direction du Développement Durable a rejoint en 2008 la Direction Stratégie et Innovation.

Au sein du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA, James Ross porte une attention spécifique au développement durable et à la prise en compte des risques environnementaux et sociaux.

Six comités spécifiques

Six instances orientent et suivent les plans d'actions.

Le Comité Stratégique Développement Durable

Créé en 2008, il est présidé par le Directeur Développement Durable. Il réunit des représentants des fonctions et des programmes suivants :

Santé/sécurité, Diversité, Innovation sociale, Management environnemental, Offre durable Programmes RoHS et REACH, Achats et logistique, Éthique, Programme Accès à l'énergie, Communication, Relations avec les parties prenantes,

Le Conseil Éthique

Présidé par le Directeur Général Stratégie et Innovation, le Conseil Éthique a été officialisé en juin 2009. Composés de cinq membres, ses missions sont :

- de définir le niveau de gouvernance sur les sujets éthiques,
- d'animer le débat sur les engagements, les principes de responsabilité et les valeurs du Groupe,
- de définir les bonnes pratiques,
- et enfin, de statuer sur les cas de manquement à l'éthique.

Le Conseil Environnement

Il regroupe toutes les Directions Centrales de Schneider Electric. Chaque trimestre, le Conseil Environnement se réunit afin d'échanger sur les sujets transverses et de favoriser leur déploiement sur l'ensemble des entités du Groupe. Un temps conséquent est également dédié à la veille sur les sujets environnementaux tant au niveau de l'éco-conception que de l'éco-production. (cf. page 45 La performance environnementale).

Le Comité Performance Sociétale

Mis en place en avril 2009, le Comité Performance Sociétale a pour Président le Président Pays France. Il est organisé et animé par le Directeur Développement Durable et compte parmi ses membres des représentants des ressources humaines, de l'environnement, des relations clientèle et de l'innovation sociétale.

Ce comité se réunit deux fois par an et poursuit les objectifs suivants : poser les bases d'une politique sociétale ambitieuse et cohérente, structurer l'ensemble des actions de mobilisation citoyenne et établir des liens efficaces entre les acteurs de ces politiques.

Le Comité Santé

Il regroupe un représentant de chaque Direction Centrale de Schneider Electric, des Activités et des Directions Opérationnelles (Amérique du Nord, Europe, International, Asie-Pacifique). Le Comité Santé se réunit chaque trimestre pour orienter la Politique Santé et Sécurité de l'entreprise et valider l'ensemble des plans d'action. Il pilote la dimension santé/sécurité pour l'ensemble du Groupe et anime le réseau des responsables locaux santé/sécurité (cf. page 55 La performance sociale – encadré santé/sécurité).

Le réseau DiverSe

Composé de *managers* et de responsables Ressources Humaines France, il a pour mission de favoriser la prise en compte de la diversité dans le recrutement et la gestion des salariés. Il valide l'ensemble des orientations et des plans d'actions (cf. page 58 La performance sociale - diversité).

En 2007, un Comité de Pilotage Handicap s'est constitué en France, dans le cadre du premier accord de Groupe Handicap signé en juillet 2007. Composé du responsable de la mission "Engagement Handicap", du Directeur Diversité et de deux représentants de chacune des cinq organisations syndicales signataires, il se réunit trois fois par an.

Les réseaux

Au sein de Schneider Electric, la démarche développement durable est portée par de nombreux relais.

- **Pour l'environnement**, un réseau de plus de 200 responsables du management environnemental anime la gestion environnementale des sites industriels, logistiques et administratifs. Leur action est soutenue, au sein de la Direction Opérations Industrielles, par un Directeur Environnement.

Par ailleurs, la politique d'éco-conception du Groupe est portée par la Direction Stratégie et Innovation, qui en coordonne le déploiement auprès des responsables environnement produits.

- Concernant **la politique sociale**, chaque responsable de Direction Opérationnelle et d'Activité est garant de la bonne gestion des ressources humaines au sein de son périmètre, de la mise en œuvre du programme d'entreprise *One*, du bon déploiement des politiques ressources humaines (dont la santé et la diversité) et des principes de responsabilité ;
- Pour les actions au profit de **la communauté** et en particulier des jeunes, les projets locaux sont animés par un réseau de 200 salariés volontaires. Sur tous les continents, ils sont nommés pour une durée de deux ans. Ces collaborateurs ont en charge :

- la relation avec les associations soutenues dans le domaine de l'éducation et de la formation (du choix de l'organisation, de la présentation du projet à la Fondation Schneider Electric qui le valide, jusqu'au suivi du partenariat),
- ainsi que l'animation des campagnes de mobilisation localement.

Les plans de progrès et indicateurs

New Reporting

Dans le cadre du programme d'entreprise *One*, chaque entité choisit ses axes de progrès en fonction des lignes directrices du programme et de la réalité locale. Pour assurer une cohérence globale et une bonne mesure de la performance, *One* est assorti d'un instrument appelé *New Reporting*. Cet outil exprime chaque initiative en termes de finalités stratégiques, de résultats cibles et de moyens. 13 des indicateurs suivis concernent directement le développement durable et composent le Baromètre Planète & Société.

Baromètre Planète & Société

Chaque trimestre, le baromètre permet de suivre l'évolution de 13 indicateurs stratégiques.

Au 1^{er} janvier 2009, la performance du Groupe était de 3/10. L'objectif, pour 2011, est d'atteindre 8/10. À fin 2009, la note était de 6/10.

Consolidation

L'ensemble des informations quantitatives, à l'exception des indicateurs Baromètre Planète & Société présentés dans cette section, est consolidé par deux outils globaux :

- **au niveau social** : un processus de remontée d'information permet d'établir, chaque année depuis maintenant 10 ans, un tableau de bord ressources humaines mondial ;
- **au niveau environnemental** : l'enquête annuelle portant sur les sites industriels permet de consolider les tableaux de *reporting* issus de la directive environnement Groupe.

Ces informations sont rapprochées, par la suite, des autres outils de *reporting* (comptabilité et achats) afin de mener des contrôles de cohérence.

L'ensemble des informations sociales et environnementales rend compte du périmètre mondial de l'entreprise, sauf cas particulier précisé.

Audit

Une série d'indicateurs de ressources humaines, de sécurité et d'environnement font l'objet d'une vérification externe par Ernst & Young et Autres. Les travaux de vérification se sont inscrits dans la continuité de ceux réalisés en 2006, 2007 et 2008. La méthodologie utilisée par Ernst & Young et Autres a mis en évidence la pertinence, l'exhaustivité, la fiabilité, la neutralité et la clarté du référentiel, lequel comprend l'ensemble des définitions, des procédures et de la méthode de collecte d'informations adopté par Schneider Electric (cf. pages 73).

L'engagement responsable

De manière permanente, Schneider Electric intègre dans sa stratégie des objectifs d'amélioration de sa performance économique, sociale et environnementale et met en place des indicateurs pour mesurer objectivement les progrès réalisés et ceux qui restent à accomplir. Le Groupe prouve au quotidien qu'intérêts économiques, écologiques, sociétaux et sociaux sont convergents.

Les plans d'actions visant à consommer moins et consommer mieux engagent Schneider Electric pour lui-même et pour ses clients à améliorer significativement l'efficacité énergétique des processus de production, des infrastructures et d'une manière générale réduire l'empreinte environnementale notamment les émissions d'équivalent CO₂ induites par l'activité industrielle et humaine.



> 4. Performance environnementale

Le cadre

Schneider Electric est le spécialiste mondial de la gestion de l'énergie. Le Groupe ne produit ni ne distribue l'énergie. Il conçoit et fabrique des produits électriques et électroniques et propose des solutions intégrées pour de nombreux segments de marchés. La grande majorité de ses produits sont des composants d'installation servant à la gestion de l'énergie consommée par les charges. Ils ne sont pas des consommateurs directs d'énergie et les pertes dissipées sont négligeables par rapport à l'énergie transitée. En revanche, ils jouent un rôle déterminant en matière d'efficacité énergétique des applications en aval.

Le processus de développement de ses produits est conforme à la "CEI 62430 *Environmentally Concious Design*" basée sur l'analyse multicritère du cycle de vie. Schneider Electric s'est engagé dans une démarche de prise en compte de l'environnement généralisée à toute son offre.

Les activités de production, pour leur part, font essentiellement appel à des techniques d'assemblage et de contrôle et n'intègrent que très peu de procédés à impact environnemental lourd tels que la transformation et le traitement des métaux.

Le Groupe compte, à la fin 2009, 233 ▲ usines de production et centres de distribution logistiques certifiés ISO 14001.

L'organisation

L'organisation s'appuie sur :

- une Direction Développement Durable au sein de la Direction Stratégie et Innovation chargée de déterminer l'ambition environnementale du Groupe et d'animer les acteurs de l'environnement ;
- une Direction Environnement pour le management environnemental de ses activités au sein de la Direction Opérations Industrielles et une Direction Environnement pour la prise en compte de l'environnement dans les produits au sein de la Direction Stratégie et Innovation ;
- un réseau de responsables environnementaux composé :
 - pour la gestion des sites : de responsables environnement dans chaque grande zone géographique du monde, de responsables environnement dans les "grands" pays dotés d'une activité significative, de responsables environnement d'unité dans chaque entité industrielle ou logistique,
 - pour la gestion des produits : de responsables environnement dans chaque activité en charge de la conception et de la gestion de l'offre, de délégués environnement chargés de l'évaluation des impacts marketing et d'éco-référents experts de la prise en compte de l'environnement dans la conception des produits.

Ce réseau dispose d'outils de gestion et de partage d'expériences (directives, guides d'applications, Intranet spécifique, bases de données...).

L'ambition et les objectifs

Dans le cadre de son nouveau programme d'entreprise *One*, Schneider Electric réaffirme ses ambitions en matière d'environnement :

- diminuer l'empreinte carbone ;
- préserver la santé et la biodiversité ;
- économiser les ressources naturelles.

Trois objectifs prioritaires ont été fixés dans le **Baromètre Planète & Société** sur la durée du programme *One* (2009-2011) :

1. Réduire nos émissions d'équivalent CO₂ de 30 000 tonnes par an ;
2. Réaliser 2/3 de notre chiffre d'affaires produits avec une offre *Green Premium* ;
3. Permettre à 2/3 de nos employés de travailler dans des sites certifiés ISO 14001.

Ces ambitions et objectifs structurent les programmes d'éco-conception et d'éco-production.

Cet engagement s'accompagne d'actions complémentaires, notamment le développement permanent de la sensibilité à l'environnement des collaborateurs et des partenaires du Groupe, une importante contribution à la définition de nouvelles réglementations et à leur application de manière anticipée.

La formation et l'information des salariés comptent parmi les missions clés des responsables environnement pays et unités.

Plan de progrès du Baromètre Planète & Société

- Réduire nos émissions d'équivalent CO₂ de 30 000 tonnes par an

Performance 01/01/2009	31/12/2009
3,00	6,43

Le changement climatique constitue l'un des enjeux majeurs de notre époque. Schneider Electric s'engage à réduire les gaz à effet de serre émis par son activité et celle de ses clients, notamment avec ses offres d'efficacité énergétique.

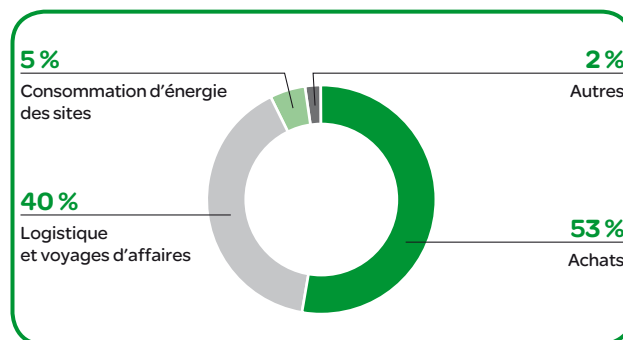
Schneider Electric rend public pour ses parties prenantes sa démarche dans ce domaine, en répondant chaque année aux questionnaires du *Carbon Disclosure Project* (CDP), une initiative

mondiale menée par des investisseurs et des gestionnaires d'actifs. Le CDP a pour objectif d'éclairer les décisions d'investissement de ses membres en les informant sur les conséquences pour les entreprises de la "contrainte carbone" et du changement climatique.

Schneider Electric est également membre depuis août 2007 de la *Clinton Climate Initiative*, une initiative à l'échelle mondiale pour lutter contre le réchauffement climatique en améliorant notamment l'efficacité énergétique.

En 2007, Schneider Electric a réalisé un bilan carbone de ses activités par un auditeur spécialisé externe, de l'activité de tous ses fournisseurs en amont à l'activité logistique aval pour distribuer ses produits à ses clients. Ce travail a permis de repérer :

- les grandes "masses" d'émissions de carbone (cf. schéma). Schneider Electric a une activité industrielle peu intense en carbone et n'est donc pas soumis aux quotas d'équivalent CO₂ européens.



- l'impact potentiellement très élevé de la libération dans l'atmosphère du gaz SF₆ contenu dans certaines familles d'appareils de moyenne tension. Ce gaz peut notamment se libérer des appareils arrivés en fin de vie lorsqu'ils sont démontés par les sociétés de traitement de déchets.

Dans le cadre du Baromètre Planète & Société, Schneider Electric s'est fixé comme objectif sur 2009-2011 de réduire ses émissions d'équivalent CO₂ de 30 000 tonnes par an sur le périmètre suivant :

- la totalité des périmètres 1 et 2 au sens du GHG Protocol⁽¹⁾ : les émissions de gaz SF₆ dans les sites industriels concernés et la consommation énergétique des sites industriels et logistiques ;
- une partie du périmètre 3 au sens du GHG Protocol⁽¹⁾ : la part du fret maritime dans le mix transport du fret de longues distances et les déchets des sites industriels et logistiques.

Actions prioritaires	Objectifs à fin 2011	Réduction des émissions d'équivalent CO ₂ (2009 vs 2008)*
Émissions de gaz SF ₆ sur site de production	limiter les émissions à 1,2 % du gaz consommé	14 077 TeCO ₂
Consommations énergétiques	13,5 MWh par employé	19 484 TeCO ₂ **
Fret de longues distances	80 % de fret maritime	10 598 TeCO ₂

* À périmètre constant en glissement annuel.

** Avec la crise économique majeure en 2009, les consommations énergétiques de nos sites baissent mécaniquement pour celles qui dépendent du niveau de production. Schneider Electric considère que 40 % de la consommation énergétique de ses sites industriels et logistiques sont corrélés au niveau d'activité. Les variations des effectifs sont utilisées pour refléter le niveau d'activité et corriger la part des consommations énergétiques concernées.

En 2009, Schneider Electric a réduit ses émissions de 44 089 tonnes d'équivalent CO₂, à périmètre d'activité comparable.

(1) Le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol) est l'outil de comptabilisation des émissions d'équivalent CO₂ le plus répandu dans le monde.

Le périmètre 1 correspond aux émissions de gaz à effet de serre provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.

Le périmètre 2 correspond aux émissions provenant de la génération d'électricité consommée par l'entreprise.

Le périmètre 3 correspond à toutes les autres émissions indirectes de l'entreprise provenant de sources qu'elle ne détient ou ne contrôle pas (transport, utilisation de produits et services, etc.).

Illustration 2009

La rationalisation continue de la logistique, source indéniable d'émissions de carbone, a continué de faire l'objet d'une attention toute particulière en 2009 au sein des entités de Schneider Electric. Parmi les actions menées, on peut citer :

- la fermeture de 29 centres de distribution ;
- la concentration de 70 % des dépenses de transport sur 60 fournisseurs principaux ;
- l'amélioration significative du taux de remplissage des camions utilisés sur le territoire européen ;
- et la mise en place d'un outil de mesure des émissions d'équivalent CO₂ des transports aval des usines et des transports des centres de distribution.

Plan de progrès du Baromètre Planète & Société

- Réaliser 2/3 de notre chiffre d'affaires produits avec une offre *Green Premium*

Performance 01/01/2009	31/12/2009
4,00	4,24

Les produits dits *Green Premium* mentionnent leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie (consommation d'énergie, de matière première, recyclage, identification voire élimination des substances dangereuses).

Le programme PEP vise à publier les Profils environnementaux produits pour l'ensemble des produits vendus par Schneider Electric. À fin 2008, 152 PEP étaient publiés. À fin 2009, le nombre de PEP publiés atteint 242 ▲.

L'analyse des caractéristiques environnementales des produits porte sur les éléments suivants :

- bilan matière ;
- présence des substances dangereuses selon RoHS et REACH ;
- calcul des neuf impacts environnement sur les quatre phases du cycle de vie, i.e. :
 - consommation de matières premières,
 - consommation d'énergie,
 - empreinte carbone,
 - diminution de la couche d'ozone,
 - production d'ozone photochimique,
 - acidification de l'air,
 - production de déchets dangereux,
 - eutrophisation de l'eau,
 - toxicité de l'air ;
- taux de recyclabilité.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité des données environnementales de ses déclarations, Schneider Electric, associé à d'autres entreprises du secteur électrique et électronique, a développé

en 2009 un programme de déclaration environnementale conforme à la norme ISO 14025 : le Programme "PEP_ecopassport". Celui-ci atteste de la conformité aux règles de l'art et couvre l'ensemble des produits électriques et climatiques communs pour le bâtiment, les infrastructures et l'industrie. En assumant la présidence du programme et de son comité de pilotage, Schneider Electric a joué un rôle majeur dans l'établissement des statuts de l'association, des règles de gouvernance et de la rédaction des PEP dont le déploiement sera effectif dès janvier 2010.

Plan de progrès du Baromètre Planète & Société

- Permettre à 2/3 de nos employés de travailler dans des sites certifiés ISO 14001

Performance 01/01/2009	31/12/2009
4,00	7,43

Dès la parution de la norme en 1996, Schneider Electric a retenu le principe de certification de ses sites. Le principe retenu est la certification ISO 14001 de 100 % des sites industriels et de logistiques dans les deux ans qui suivent leur acquisition ou leur création.

Certification ISO 14001 des sites industriels et logistiques

Total à fin 2008	219
<i>Dont 3 sites en instance de certification à fin 2008</i>	
Nouveaux sites certifiés en 2009	25
Réalisé à fin 2009	241
Sites certifiés fermés en 2009	(8)
Total fin 2009	▲ 233

En 2009, le programme d'entreprise *One* étend le périmètre de certification pour inclure, aux côtés des sites de production et de logistiques, les centres de recherche et les entités tertiaires de plus de 300 employés. Par exemple, toutes les agences commerciales françaises et allemandes sont certifiées ISO 14001 à fin 2009.

De fait, le périmètre de *reporting* s'étend régulièrement : 184 en 2006, 201 en 2007, 234 en 2008, à 240 en 2009. Les principes du *reporting* environnemental ont été officiellement audités en 2007 et 2008.

▲ Indicateurs 2009 audités



Zoom 2009 – Les substances dangereuses

Les directives européennes RoHS (Restriction de l'utilisation de certaines substances dangereuses) et REACH (L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des produits chimiques)

Le contrôle et la gestion des substances dangereuses constituent une priorité pour la Commission européenne, qui a un rôle moteur sur ce sujet à l'échelle mondiale. En effet, ces substances sont une source potentielle de pollution environnementale ou de risque pour la santé humaine lors des phases de fabrication, d'utilisation ou de fin de vie des produits.

Depuis maintenant de nombreuses années, Schneider Electric se préoccupe de cette problématique et l'intègre dans sa politique environnementale.

La directive RoHS et la réglementation REACH sont prises en compte pour les programmes d'action internes de Schneider Electric. Elles sont appliquées non seulement aux produits fabriqués en Europe par le Groupe. L'objectif est également de les déployer dans l'ensemble de la chaîne mondiale d'approvisionnement de Schneider Electric.

Deux programmes sont mis en œuvre au sein du Groupe pour être en conformité réglementaire et répondre aux attentes des clients.

1. Programme RoHS

Si l'offre de Schneider Electric directement couverte par la directive RoHS est extrêmement limitée, une part plus large est concernée indirectement. C'est le cas des matériels de Schneider Electric intégrés dans des produits couverts par le champ de la Directive et commercialisés par d'autres entreprises. C'est pourquoi Schneider Electric, depuis le 1^{er} juillet 2006, a mis en conformité les produits directement visés par la réglementation ainsi que ceux fréquemment intégrés dans les équipements concernés. En décidant de généraliser l'élimination de ces substances à tous ses produits, Schneider Electric s'est engagé bien au-delà des exigences de la directive.

Par ailleurs, si la directive RoHS Europe s'applique aux produits vendus sur ce seul continent, Schneider Electric a décidé de compléter la mise en conformité de son offre partout dans le monde.

En 2007-2008, une très grande partie des gammes de produits distribués mondialement a ainsi été mise en conformité avec la directive.

En 2009, cet effort a été poursuivi pour assurer la mise en conformité de la quasi-totalité des gammes non couvertes jusqu'alors. À fin 2009, seule une partie des offres locales spécifiques à un pays en particulier, ainsi que les produits devant être retirés à court terme du marché ou fabriqués en très petite quantité ne sont pas conformes à RoHS.

Cette décision a permis d'anticiper l'évolution de la Directive dans différents pays comme la Chine où une réglementation équivalente est effective depuis le 1^{er} mars 2007. Outre la Corée du Sud, qui a mis en application sa propre directive RoHS depuis 1^{er} janvier 2008, de nouvelles réglementations sont attendues dans les années à venir, en particulier aux États-Unis, en 2014.

En Europe, la Directive RoHS actuelle est en cours de refonte et une nouvelle version dite "RoHS 2" devrait être votée par le Parlement européen en 2010. Schneider Electric est impliqué dans les discussions pour finaliser ce texte. Celles-ci ont lieu entre la Commission européenne, le Parlement et les fédérations industrielles.

Pour chaque référence conforme, Schneider Electric précise la date à laquelle la mise en production de la version conforme RoHS a démarré. Pour les références non encore conformes et à volume de production significatif, Schneider Electric indique la date prévisionnelle de production d'une version RoHS.

2. Programme REACH

Un programme de mise en conformité au règlement européen REACH a été initié au sein de Schneider Electric en 2008.

Il vise à :

- s'assurer que les substances utilisées par Schneider Electric et ses filiales sont dûment enregistrées et autorisées dans les applications, conformément aux exigences de la réglementation REACH. Tout début 2009, Schneider Electric a reçu les informations qui manquaient encore, précisant que les pré-enregistrements requis et qui devaient parvenir à l'Agence Chimique Européenne avant le 1^{er} décembre 2008, avaient bien été effectués par nos fournisseurs. De plus, Schneider Electric s'assure que la mise en œuvre de matériaux et de substances chimiques, qu'ils se retrouvent dans les produits ou qu'ils soient consommés durant le processus de fabrication, respectent les conditions indiquées par leurs fournisseurs pour garantir la santé de ses collaborateurs ;
- formaliser les informations à communiquer auprès des clients sur la présence des substances dites dangereuses dans ses produits.

Les travaux démarrés en 2008 ont été poursuivis. Dès l'été 2009, Schneider Electric disposait d'une base de données contenant, pour une très grande partie de ses offres de produits standards, les informations requises. La mise en ligne, pour accès par les internautes, de ces informations a eu lieu fin 2009.

Schneider Electric joue un rôle actif et reconnu dans la mise en œuvre de REACH. À plusieurs reprises, le Groupe a été amené à présenter à la fois sa méthodologie mais aussi ses résultats dans différents séminaires européens et internationaux.

Au-delà des travaux mentionnés ci-dessus, REACH a des implications importantes en matière de R&D :

- le processus de développement de nouveaux produits prend désormais en compte REACH et RoHS. Toutes les nouvelles offres doivent être conçues en respectant les contraintes techniques de RoHS et les informations à fournir au titre de REACH ;
- par ailleurs, en liaison avec d'autres entreprises et laboratoires externes, les équipes d'expertise matériaux travaillent pour anticiper les substitutions inéluctables à terme de certaines substances chimiques et éviter tout impact sur les performances de nos offres.

Informer nos partenaires en continu

Schneider Electric cherche à faciliter le travail de ses partenaires, en leur permettant de télécharger des documents contenant les informations REACH et/ou RoHS des produits qui les intéressent. Cela offre, par exemple, à un constructeur de machines, la possibilité de disposer dans un tableur des informations REACH associées aux produits du Groupe. Il peut ainsi poursuivre dans ce même tableur ses propres calculs pour caractériser les informations REACH que ce constructeur doit fournir à son tour à ses propres clients.

En 2009, les informations RoHS et les informations REACH ont été rendues disponibles sur un seul site Internet, aux adresses suivantes :

- www.rohs.schneider-electric.com
- www.reach.schneider-electric.com
- www.environnement.schneider-electric.com
- et bien sûr, via www.schneider-electric.com

Les impacts environnementaux de nos usines et centres de distribution

Indicateurs

Les indicateurs liés aux activités tertiaires et industrielles comprennent :

	Périmètre courant			Périmètre constant	
	2009	2008	2007	2009	2008
Nombre de sites répondants	240 ▲	234	201	232	232
Effectifs globaux	78 078 ▲	80 846	65 931	72 677	84 198
Quantités de déchets produits (en t)	101 535 ▲	144 888	119 239	98 696	143 315
Déchets produits/effectif (en t/p)	1,3 ▲	1,8	1,8	1,4	1,7
Déchets valorisés (en t)	80 255 ▲	113 182	95 663	78 485	111 352
Part des déchets valorisés en %	79 % ▲	78,1 %	80,2 %	80 %	78 %
Consommation d'énergie (éq. MWh)	1 066 173 ▲	1 124 638	968 491	1 030 991	1 145 224
Consommation d'énergie/effectif (MWh)	13,7 ▲	13,9	14,7	14,2	13,6
Consommation d'eau (m ³)	2 493 351 ▲	2 374 035	2 123 415	2 319 057	2 691 378
Consommation d'eau/effectif (m ³ /p)	31,9 ▲	29,4	32,2	31,9	32,0
Estimations					
• Émission CO ₂ (en t)	357 513 ▲	388 125	321 823	342 320	382 753
• CO ₂ /effectif (en t/p)	4,6 ▲	4,8	4,9	4,7	4,5
• Émission COV (kg)	409 219 ▲	479 172	413 731	362 636	474 125
• COV/effectif (kg/p)	5,2 ▲	5,9	6,3	5,0	5,6

▲ Indicateurs 2009 audités

Des changements de périmètre en 2009

En 2009, le périmètre du reporting (240 sites) a été étendu à certaines entités non industrielles (centres de R&D, entités administratives ou commerciales) du fait de leur taille (plus de 300 personnes). Ces entités sont par ailleurs maintenant soumises à la certification ISO 14001 dans le nouveau programme d'entreprise *One*.

De ce fait, le périmètre courant 2009 inclut ces entités non industrielles.

Pour réaliser la comparaison à périmètre constant, 2008/2009, les données 2008 des entités non industrielles (7 sur 232) ont été prises en compte.

Des commentaires sur les évolutions

À périmètre courant, tous les indicateurs impactant l'environnement montrent une décroissance (consommation d'énergie, eau, génération de déchets, émissions de COV). Ce phénomène est très lié à la baisse d'activité du fait de la crise économique singulière de 2009.

À périmètre constant, plusieurs tendances peuvent être soulignées :

- la consommation d'énergie baisse de 10 %, mais la consommation par personne croît ;
- la consommation d'eau baisse, mais le ratio par effectif reste relativement stable. En effet, les indicateurs calculés par personne perdent en pertinence dans le contexte de la crise, certains étant liés au niveau d'activité et d'autres non ;
- le ratio déchets valorisés sur déchets générés augmente de 2 points et cela indépendamment de la fluctuation d'activité.

Consommation d'eau, d'énergie et de matières

Consommation en eau et en énergie

Les consommations d'eau sont analysées en distinguant l'eau puisée dans les nappes phréatiques et celles consommées sur le réseau public. Les eaux puisées aux seules fins de refroidissement et immédiatement rejetées sans altération sont aussi comptabilisées.

La consommation d'énergie cumule les consommations d'électricité, de fuel, de gaz et d'énergie thermique dans le cas (rare) d'utilisation d'un réseau d'eau chaude urbain pour des besoins de chauffage essentiellement.

Les consommations d'eau et d'énergie sont consolidées dans le tableau des indicateurs ci-dessus.

Consommation en matières premières

Pour proposer à ses clients des produits plus respectueux de l'environnement, Schneider Electric s'attache à miniaturiser ses produits pour économiser les ressources naturelles et fait évoluer son offre pour réduire la consommation des installations électriques.

Schneider Electric a développé des outils de conception visant à maîtriser les contraintes thermiques et électriques, optimisant ainsi la quantité de matériaux nécessaire à la fabrication de ses produits.

Le bilan matière ainsi établi pour tous ses produits est communiqué avec le profil environnemental des produits.

Le choix de matériaux faciles à recycler, de systèmes de clipsage pour démonter aisément les composants facilite le traitement des matériels en fin de vie. L'analyse du cycle de vie et de la recyclabilité permet également de déterminer les points d'amélioration.



Mesures pour réduire la consommation d'énergie

Sur ses sites de production

Partenaire de l'efficacité énergétique de ses clients, Schneider Electric applique à lui-même ses solutions dans le cadre d'un programme de réduction de consommation de ses sites dénommé *Energy Action*. Cette initiative est au cœur du programme d'entreprise *One* et contribue directement à mettre l'efficacité énergétique au cœur de l'activité de Schneider Electric.

Les objectifs du programme *Energy Action* sont multiples :

- réduire les consommations énergétiques (électricité, gaz, pétrole) et donc réduire les coûts ;
- déployer nos offres d'efficacité énergétique sur nos propres sites pour faire la démonstration de nos solutions à nos clients ;
- sensibiliser les collaborateurs de Schneider Electric à nos nouvelles offres d'efficacité énergétique et à la manière dont ils peuvent contribuer à leur développement.

Le programme met l'accent sur un certain nombre de domaines clés comme le chauffage, la ventilation et l'air conditionné (CVAC), d'équipements comme les compresseurs à air, l'éclairage, et des procédés industriels spécifiques.

De 2005 à 2008, l'objectif de réduire de 10 % la consommation énergétique par personne et par site de production a été atteint voire dépassé.

Entre 2009 et 2011, il s'agit d'atteindre 10 % supplémentaires avec une première réduction de 3,5 % pour 2009.

Pour contribuer fortement à ce plan de progrès, le programme de supervision centralisé de la performance énergétique (EEM – *Energy Efficiency Monitoring*) est lancé.

Son objectif, à terme, est de superviser sur un même tableau de bord, accessible aux différents niveaux de gestion, la performance énergétique de tous les sites inclus dans le périmètre du *reporting* environnemental. Dans un premier temps, la feuille de route de déploiement cible les 60 sites les plus consommateurs. Cette étape démarrera, en 2010, par la connexion de tous les sites en Amérique du Nord et certains sites européens.

Illustrations 2009

Dubaï, Émirats Arabes Unis – Commande des systèmes d'air conditionné et d'éclairage

Le Centre de Distribution Régional (CDR) de Schneider Electric situé dans la zone franche de Djebel Ali à Dubaï est le principal point de distribution et de livraison des produits de Schneider Electric pour nos clients de la région Moyen-Orient.

Problématique : Commande de l'air conditionné et de l'éclairage

La CVAC (chauffage, ventilation, air conditionné) et l'éclairage représentaient plus de 70 % de la consommation du site. Ces domaines ont donc constitué les objectifs d'amélioration immédiats.

Action mise en place

Des appareils de mesure électrique étaient déjà présents sur le site, mais des compteurs *PowerLogic* supplémentaires ont été installés et tous les compteurs ont été connectés *via* une passerelle Web au système de commande à distance *Web Energy*. L'analyse des données et la recherche d'opportunités sur le site ont permis d'engager les actions suivantes :

- installation d'un module logique Zelio pour commander les unités d'air conditionné et s'assurer de leur extinction la nuit ainsi que

pour commander les éclairages restants et s'assurer de leur extinction lors des périodes d'inactivité ;

- extinction permanente de certains systèmes d'éclairage des entrepôts qui n'étaient pas nécessaires.

Résultats et économies réalisées

Les économies réalisées sont estimées à plus de 10 000 dollars US avec un retour sur investissement de moins de six mois.

Site Schneider Electric, Grenoble, France

Le campus Schneider Electric de Grenoble est composé de quatre bâtiments où 600 personnes travaillent dans des bureaux et les laboratoires de R&D et d'essais.

Problématique : Contrôle des pompes du système d'eau chaude

Le chauffage de ces bâtiments repose sur un système de circulation d'eau chaude. Les pompes du système de circulation d'eau chaude fonctionnaient en permanence à pleine capacité, indépendamment des besoins réels de chauffage.

Action mise en place

Des variateurs de vitesse Schneider Electric ont été installés sur les pompes du circuit d'eau chaude principal. Les variateurs de vitesse régulent le fonctionnement des pompes en fonction de la demande en chaleur.

Résultats et économies

L'installation de ces variateurs de vitesse a permis de réaliser des économies substantielles sur la consommation électrique des pompes : une solution simple mais efficace pour économiser l'énergie. Les consommations électriques sur les mois de janvier et de février 2009 ont diminué de 67 % par rapport à la même période en 2008. Une performance encore plus remarquable puisque les températures étaient 25 % plus froides sur la même période.

Schneider Electric Low Voltage, Tianjin, Chine

Avec près de 850 personnes travaillant sur ce site, sa principale vocation est la fabrication des différentes séries du disjoncteur miniature Multi 9.

Problématique : Éclairage et air conditionné

Le système d'éclairage du site ne disposait pas de fonctionnalités de commande sectorielle ou de programmation temporelle. Ainsi, les lumières restaient souvent allumées lorsque ce n'était pas nécessaire, et il était difficile de n'allumer que les lumières dont on avait besoin. Le système d'air conditionné, quant à lui, consommait plus d'énergie que nécessaire.

Action mise en place

Des commandes d'éclairage ont été installées pour permettre de gérer les éclairages par secteur de bâtiment et de mettre en place des plannings horaires de fonctionnement. Des économiseurs d'énergie ont également été intégrés aux systèmes d'éclairage. Des variateurs de vitesse ont par ailleurs été installés sur les systèmes de ventilation et d'air conditionné afin d'optimiser les consommations électriques.

Résultats et économies réalisées

Ces actions ont permis d'économiser environ 200 MWh par an, soit un gain d'environ 6 % sur la facture énergétique.

Promotion de l'efficacité énergétique

De nombreuses initiatives sont menées en interne pour améliorer la compréhension des avantages à court et long termes de l'efficacité énergétique : campagnes de sensibilisation, élection de "champions énergétiques" pour chaque pays, constitution de groupes de travail locaux pour déployer les mesures d'*Energy Action*, désignation du meilleur employé et du meilleur site en matière d'efficacité énergétique. Un site Intranet dédié est également en ligne. Il permet de suivre les évolutions et les résultats obtenus dans le cadre d'*Energy Action*.

Des manifestations et colloques thématiques ont été organisés dans de nombreux pays en France, en Grande-Bretagne, en Corée, en Turquie, en Afrique du Sud, à Singapour, en France, aux États-Unis à l'attention de nos clients et, plus largement, de nos partenaires.

Illustrations 2009

États-Unis – Solar Decathlon

Concours organisé par le *Department of Energy* américain visant à développer l'émulation, l'innovation, la transmission des savoirs et la recherche dans le domaine des énergies renouvelables et notamment l'habitat passif, bioclimatique et de l'énergie solaire, le *Solar Decathlon* est une compétition ouverte exclusivement aux Universités. Les réalisations de la maison solaire passive et "à énergie positive" sont exposées au public à Washington. Sponsor de l'événement, Schneider Electric a fourni aux participants les solutions et services permettant de relier les maisons au réseau électrique de la ville. Le Groupe a également fourni de nombreux produits aux participants.

Asie du Sud-Est – concours interuniversitaire "un monde plus vert"

Fin 2009, s'est déroulée à Jakarta la finale d'un concours interuniversitaire sur l'efficacité énergétique organisé par Schneider Electric dans les pays d'Asie du Sud-Est. Les finalistes sont venus d'Indonésie, de Malaisie, de Singapour et de Thaïlande représentant les équipes vainqueurs des compétitions pays organisées au cours de l'année. Ces compétitions interuniversitaires ont pour objectif de faire participer les étudiants au développement de nouvelles solutions et propositions orientées efficacité énergétique. C'est l'équipe de l'Université Multimédia de Malaisie qui a remporté le premier prix. Le prototype présenté par les gagnants est un système de refroidissement intelligent.

Gestion des rejets, nuisances et déchets

Conditions d'utilisation des sols

La quasi-totalité des terrains utilisés par Schneider Electric est située dans des zones urbanisées ou industrielles aménagées et n'affecte donc pas de biotopes remarquables. Aucune activité d'extraction de matériaux ou d'épandage n'est recensée dans le portefeuille d'activités.

Rejets dans l'air et l'eau

Les rejets de substances dans l'air et l'eau sont par définition très limités, l'activité de Schneider Electric étant majoritairement une activité d'assemblage. Les ateliers spécialisés dans la fabrication de composants mécaniques font l'objet d'un suivi très strict, dans le cadre de leur certification ISO 14001. Leurs rejets sont suivis localement dans le respect de la législation. Aucun accident majeur n'a été répertorié en 2009.

Rejets dans le sol

L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol. Les sols des ateliers sont rendus étanches par des traitements appropriés. Les produits dangereux sont systématiquement stockés et manipulés sur bac de rétention. Les dispositifs de rétention prennent également en compte les cas de dysfonctionnements ou sinistres, incendie par exemple.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à une revue des risques de pollution de l'ensemble de ses sites industriels dans le cadre du suivi de la certification ISO 14001. Aucun site n'est classé Seveso.

Aucun incident majeur n'a été répertorié en 2009.

Nuisances sonores et olfactives

Tous les sites opèrent dans le respect des règles de nuisances sonores et olfactives.

Déchets

Reconnue comme l'une des sources principales de pollution mais également une ressource potentielle de matière première, la gestion des déchets est l'une des priorités en matière de protection de l'environnement.

Concernant les déchets liés aux processus de fabrication

Les principaux rejets de Schneider Electric sont constitués de déchets solides. Leur gestion fait l'objet de progrès continus. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la certification ISO 14001 que Schneider Electric met en place pour l'ensemble de ses sites industriels et logistiques à travers le monde.

Compte tenu des disparités de classification selon les pays, le Groupe n'opère pas de consolidation globale par catégorie des déchets industriels spéciaux et banals. Ces enregistrements font l'objet d'une traçabilité au niveau local. En France, par exemple, le taux des déchets industriels spéciaux est de l'ordre de 14 % du total. Tous les déchets sont traités par des filières spécialisées selon leur nature.

Concernant le traitement des produits en fin de vie

Des engagements politiques ou des réglementations visent les déchets des produits électriques en fin de vie, à l'instar de la directive européenne des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), transposée dans chacun des États de l'Union. Des réglementations équivalentes existent ou sont en voie de développement au Japon, en Chine, en Inde et aux États-Unis.

La directive DEEE a pour principal objectif d'augmenter le taux de valorisation des déchets électriques les plus importants, comme les équipements ménagers tels que les téléviseurs, les réfrigérateurs, les éclairages ainsi que les matériels de l'information et des télécommunications dont la durée de vie est extrêmement courte. Cependant la directive ne couvre que très marginalement les équipements électriques et électroniques industriels ou de distribution électrique. Elle rend responsable le producteur de l'équipement électrique de la mise en place et du financement de filières dédiées aux équipements électriques pour qu'ils soient collectés et traités spécifiquement. La valorisation et le recyclage sont clairement mis en avant avec des taux minima à respecter.

Bien que ses produits soient quasiment tous hors du champ de la directive DEEE, Schneider Electric s'engage activement dans une démarche responsable de gestion des déchets générés par ses produits mis sur le marché



En tant que société responsable, Schneider Electric doit pouvoir démontrer l'existence de filières "fin de vie" organisées. Celles-ci doivent être financées et qualifiées pour la collecte, le traitement et le recyclage de ses produits en fin de vie dans le respect de la santé et de l'environnement.

Cette démarche, menée en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires du Groupe, doit s'effectuer au niveau de chacun des États dans une démarche d'identification et de qualification, voire d'organisation des filières pour le traitement des déchets d'équipements électriques, avec la mise en place d'indicateurs appropriés.

Filières spécifiques

Dans le cas des piles ou autres consommables, la gestion des déchets relève de la responsabilité des producteurs de ces produits. La politique du Groupe soutient ce partage de responsabilité, sachant que Schneider Electric garde la responsabilité de l'information de leur présence éventuelle. À ce titre, Schneider Electric informe ses clients sur les impacts de ses produits et leur composition grâce aux Profils Environnementaux Produits (PEP) qui accompagnent les produits.

La fin de vie prise en compte dès la conception

À noter enfin que Schneider Electric intègre l'impact environnemental de la fin de vie de ses produits dès leur phase de conception allant au-delà du calcul du taux potentiel de valorisation l'EIME (logiciel d'évaluation des risques environnementaux et de gestion des opportunités). Le Groupe a en effet développé un guide des bonnes règles de conception pour optimiser les coûts de fin de vie et le taux potentiel de recyclabilité de ses produits.

En outre, Schneider Electric a décidé d'intégrer dans les manuels d'instructions de ses produits les recommandations nécessaires et les bonnes pratiques pour que le traitement en fin de vie puisse être fait dans les conditions respectueuses de l'environnement.

Gestion des risques environnementaux et prévention

La gestion des risques environnementaux est intégrée au système de management environnemental ISO 14001. Aucun site Schneider Electric n'est classé Seveso. Hormis les opérations volontaires de prévention mentionnées à propos de rejets dans les sols (pollutions historiques anciennes), il n'a pas été versé d'indemnités en application de décision judiciaire.

Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la Société

Tous les sites industriels, certifiés ISO 14001, sont organisés pour prévenir les situations d'urgence et réagir efficacement en cas de problème. Les plans d'actions préventives et correctives s'appuient en amont sur une analyse des situations dégradées et des impacts potentiels, en partie extraite de l'étude de danger des dossiers d'installations classées.

En France par exemple, certains sites manipulant des composés chimiques en plus grande quantité, comme Le Vaudreuil, MGA et 38 TEC, sont équipés de ballons gonflables dans les réseaux d'eau pour éviter tout transfert de pollution vers l'extérieur, d'autres, proches d'une rivière, disposent de barrages flottants.

Toutes ces actions sont accompagnées de procédures et sont régulièrement testées au cours d'exercices dédiés durant l'année.

Une organisation nationale est en place pour suivre les sites sensibles. Leurs *managers* participent systématiquement à une formation à la gestion de crise environnementale éventuelle. Des directives, procédures et guides nationaux sont disponibles sur l'Intranet : gestion de crise environnementale, gestion des activités passées et présentes, prévention des risques de pollution, etc. Leur application est vérifiée par des audits internes.

Promotion des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables constituent un facteur clé pour résoudre le dilemme que constitue l'évolution de la demande énergétique face à la nécessaire réduction des émissions d'équivalent CO₂.

Schneider Electric a renforcé ces dernières années son rôle d'acteur majeur des solutions d'accès à l'énergie renouvelable, notamment par le biais d'acquisitions telles que Xantrex, un *leader* mondial du marché des onduleurs pour ce secteur.

De plus, le fonds de capital risque du Groupe, Schneider Electric Ventures, a pour mission de détecter de nouvelles opportunités de croissance et d'innovation. Il veille à l'identification précoce des tendances émergentes en matière de marchés et technologies et développe des partenariats avec des *start-up* en pointe dans leurs domaines. C'est ainsi que Schneider Electric Ventures a investi à hauteur de 20 % dans le capital de SolaireDirect, une société dédiée à la production d'électricité solaire, proposant la conception et l'installation d'infrastructures photovoltaïques de toutes tailles.

Plus globalement, l'activité Énergies renouvelables de Schneider Electric particulièrement dédiée à l'énergie solaire répond aux besoins croissants de ses clients souhaitant combiner efficacité énergétique et énergies renouvelables. Son objectif : proposer des solutions et services configurés aux besoins particuliers des marchés tertiaires et domestiques ainsi que pour les fermes solaires.

Illustrations 2009

Schneider Electric et le pôle de compétitivité Tenerrdis

Schneider Electric s'est investi dans Tenerrdis dès l'amorce du projet en septembre 2004. Rapidement, les acteurs ont mis en place un groupe de réflexion composé d'experts. En 2009, Jean-Pierre Chardon, Directeur Délégué aux Affaires Institutionnelles de Schneider Electric, est nommé Président du pôle de compétitivité, succédant ainsi à Claude Graff. L'objectif du Pôle de Compétitivité est de favoriser les échanges entre des acteurs connexes pour créer de l'innovation et ce avec des collaborateurs de Schneider Electric qui varient en fonction des projets. Ils sont présents au sein des différents projets de R&D collaboratifs labellisés par le Pôle, répartis dans les thématiques "Gestion des réseaux" et "Solaire et Bâtiment".

Schneider Electric partenaire de la station polaire Princess Elisabeth Antarctica, première station polaire "zéro émission" d'équivalent CO₂

Depuis maintenant deux ans, Schneider Electric participe activement à ce projet innovant conçu, construit et financé par la Fondation Polaire Internationale. Schneider Electric est chargé d'assurer la gestion de l'énergie de la station, ce qui comprend : la transformation et distribution de l'énergie, l'automatisation et la supervision dans des conditions climatiques extrêmes. Au-delà de cette contribution technique, Schneider Electric a détaché deux collaborateurs qui participent activement aux différentes phases de l'installation. Après une première mission sur site de novembre 2008 à février 2009, consacrée à l'intégration des différentes technologies, ils sont à nouveau du voyage en 2010.

Biodiversité

Siberut est l'une des quatre îles qui forment l'archipel Mentawai situé en Indonésie. Mentawai regroupe un trésor de biodiversités et de forêts. Depuis des générations, les Mentawai vivent en harmonie au sein de cette richesse naturelle. Malheureusement, l'île a perdu plus de 50 % de sa forêt du fait de son exploitation intense et des activités agricoles. Le Siberut Conservation Programme (SCP)

dont est partenaire Schneider Electric a pour objectif de préserver l'écosystème au nord de l'île et de contribuer à plus long terme à préserver la région, sa population et la forêt. Le programme SCP s'investit particulièrement auprès des 700 habitants de Politcioman. La solution d'accès à l'énergie mise en œuvre par Schneider Electric dans ce village permet de diminuer les coûts liés à l'énergie, de développer d'autres sources d'activités économiques et d'améliorer l'accès à l'éducation.



> 5. Performance sociale

Les hommes et les femmes de Schneider Electric sont le cœur et les artisans de la réussite sociale du Groupe. C'est en valorisant leur diversité, en accompagnant leur développement professionnel et en leur assurant des conditions de travail qui préservent leur santé et leur sécurité que Schneider Electric mobilise et motive ses collaborateurs.

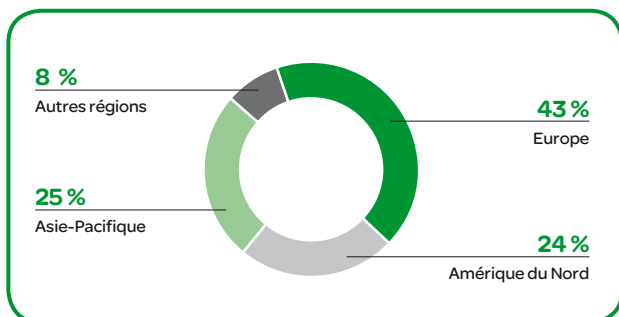
Le cadre

Les chiffres clés

Effectifs

Effectif total : 104 853 salariés (ponctuel CDI + CDD au 31/12/2009) ▲

Effectifs par zone géographique



▲ Indicateurs 2009 audités

L'organisation

Une transformation RH pour une meilleure efficacité

Dans la continuité du programme d'entreprise *One* Schneider Electric, la transformation de la fonction Ressources Humaines engagée en 2009 s'est inscrite dans la nouvelle logique de globalisation des fonctions support.

Elle organise désormais la fonction RH en trois grands rôles : *Business Partner* RH, Solutions RH et Opérations RH :

- le *Business Partner* RH est un partenaire du quotidien des *business leaders* assurant le déploiement et l'animation des programmes RH. À proximité du *business*, il apporte un support quotidien à l'atteinte des objectifs opérationnels. Animateur des processus RH, il joue un rôle central dans le développement des talents et la gestion des relations sociales ;
- les Solutions RH apportent et développent des solutions globales répondant aux enjeux stratégiques de l'organisation dans des domaines clés : rémunération, bénéfices sociaux, développement du capital humain, formation, gestion de la performance, etc. Ces départements disposent d'équipes régionales afin de mieux prendre en compte l'internationalisation des activités du Groupe ;
- les Opérations RH assurent la logistique et l'administration de ces solutions (administration/paie, *sourcing*, mobilité, programmes de formation), au travers notamment de centres de services partagés visant à optimiser l'efficacité et les coûts.

Bien évidemment, l'articulation de ces trois champs de responsabilités s'appuie sur le système d'information ressources humaines, *bridgeHR*, architecturant et alignant l'ensemble des processus RH mondiaux tout en permettant la constitution d'une base de données mondiale primordiale pour une gestion partagée des talents. *bridgeHR* sera déployé dans tous les pays du Groupe à horizon 2011.

Engagée dès janvier 2009 sur les trois grandes zones géographiques (Amérique du Nord, EMEAS, Asie-Pacifique), cette transformation a permis une simplification et une standardisation des processus RH.

Elle a rendu possible le déploiement des services partagés dans les pays accueillant le plus grand nombre de collaborateurs :

- États-Unis, France, Allemagne, Chine, Mexique, Inde, Australie, avec l'objectif de servir 72 000 salariés fin 2011 ;
- 22 000 salariés supplémentaires en 2012 avec l'intégration des autres pays d'Europe.

Cette transformation va de pair avec une plus grande autonomie des *managers* et des employés sur la gestion de leur carrière, plaçant ainsi les collaborateurs du Groupe en situation de devenir les véritables acteurs de leur développement.

Elle doit permettre des gains de productivité très substantiels de la fonction RH (supérieurs à 25 % sur trois ans) avec une baisse réalisée sur les coûts supérieure à 15 % sur la seule année 2009.

Les objectifs

Plans de progrès du Baromètre Planète & Société

Trois objectifs prioritaires ont été fixés dans le Baromètre Planète & Société sur la durée du programme *One* (2009-2011) :

- diminuer de 10 % par an le taux de fréquence des accidents du travail

Performance 01/01/2009	31/12/2009
4,00	10,00

- augmenter de 14 points le score de recommandation de l'entreprise par ses employés

Performance 01/01/2009	31/12/2009
2,00	2,00

- former 2 000 employés aux solutions de gestion de l'énergie

Performance 01/01/2009	31/12/2009
2,00	10,00

Le périmètre du reporting

Monde

Toutes les données chiffrées publiées dans la section qui suit couvrent l'ensemble du périmètre mondial du Groupe (y compris APC).

Tous les effectifs sont donnés hors intérimaires, excepté l'effectif moyen.

- Entités consolidées :
 - Fonctions centrales, Directions Opérationnelles, Activités (pour toutes les données).
- Entités non consolidées :
 - sociétés dans lesquelles la part du Groupe est inférieure à 51 %,
 - dirigeants pour la partie rémunération.

France

Certaines données concernent le périmètre France et portent alors sur plus de 80 % de l'effectif en France. La précision "Données France" est alors mentionnée.

Santé/sécurité

Plan de progrès du Baromètre Planète & Société

- Diminuer de 10 % par an le taux de fréquence des accidents du travail

Performance 01/01/2009	31/12/2009
4,00	10,00

Accident par catégorie	2009	2008	2007
Nombre d'accidents total	609	929	2 335
• dont salariés Schneider Electric	544	740	ND
• dont intérimaires	65	189	ND
Dont accidents mortels	2	0	4

Taux de fréquence/Taux de gravité	2009	2008	2007
Taux de fréquence	▲ 3,06	4,48	9,5
• salariés Schneider Electric	2,99	3,88	ND
• intérimaires	3,11	11,24	ND
Taux de gravité	▲ 0,08	0,09	0,08
• salariés Schneider Electric	0,08	0,08	ND
• intérimaires	0,08	0,12	ND

▲ Indicateurs 2009 audités

Zoom 2009 - Conditions d'hygiène et de sécurité

Santé - Sécurité

Durant l'été 2009, Schneider Electric a déployé une mise à jour de sa politique globale "Santé - Sécurité". Cette politique met en avant les aspects essentiels de la démarche du Groupe : la prévention des accidents et des situations à risque, l'amélioration continue, le partage des bonnes pratiques, l'implication de toutes les parties prenantes et la recherche du bien-être physique, mental et social. Elle s'inscrit en cohérence avec les définitions de l'Organisation mondiale de la santé et de *Nos Principes de Responsabilité*, document de référence interne.

En 2009, le taux de fréquence des accidents du travail a diminué de 32 % par rapport à 2008, pour un objectif de progrès fixé à 10 %. Cette forte diminution, dans la continuité de celle déjà enregistrée l'année précédente (- 53 %), témoigne d'une prise en compte prioritaire de la sécurité par l'ensemble des entités de Schneider Electric.

En 2008, les efforts ont porté principalement sur l'engagement du management, les moyens de coordination et d'animation et la participation active des salariés à l'amélioration des résultats sécurité. En continuité de ces actions, le Groupe a, en 2009, porté ses efforts sur l'évaluation des risques, la formation, la réalisation d'audits internes et la poursuite du déploiement auprès des entités d'un système de management de la sécurité au standard ILO-OSH ou OHSAS 18001. Schneider Electric est intervenue en novembre 2009, dans le cadre des conférences internationales du BIT (Bureau International du Travail) organisées à Düsseldorf (Allemagne), pour témoigner de ses réalisations en matière de déploiement des systèmes de management de la sécurité.

Par ailleurs, l'ensemble des entités du Groupe ont mis en place, dès juin 2009, un plan d'action spécifique de préparation et de gestion de la pandémie grippale sous la forme d'un Plan de Continuité d'Activité/pandémie grippale. Une cellule de coordination mondiale (*Schneider Electric Emergency Coordination Center - SEECC*) a été créée pour faciliter la gestion des situations locales, notamment sur le plan sanitaire.

Un effort important dans les domaines de la formation, l'évaluation des risques et les audits internes

- Des formations spécifiques ont été organisées à l'attention de nos *managers* chinois et indiens.
- Des formations spécifiques sur la prévention du risque électrique ont été organisées en Chine et en Inde. La prévention du risque électrique sera particulièrement travaillée en 2010 auprès de l'ensemble des équipes "services" se déplaçant régulièrement chez nos clients, notamment dans les domaines de la basse tension de puissance et de la moyenne tension.
- Des audits sécurité ont été réalisés en Chine, Inde et Indonésie.
- Des modules de formation à distance (*via* l'Intranet) sur l'évaluation des risques et de la prévention des accidents de travail ont été déployés et sont accessibles à tous.

Un effort de développement continu sur les outils

- Des bibliothèques "sécurité" ont été mises à la disposition des membres du réseau sécurité de l'entreprise ainsi que pour les *managers*.
- En 2009, le Groupe a poursuivi ses efforts de déploiement d'un système de management de la sécurité au travail auprès de l'ensemble des entités industrielles et logistiques. Les référentiels utilisés sont les standards ILO-OSH et OHSAS 18001. Fin 2009, 83 % des entités avaient déployé leur SMS sur leur site. L'objectif est d'atteindre 100 % des unités sous SMS avant fin 2010. Les systèmes de management garantissent la conformité avec la législation et, à travers l'identification des situations dangereuses et l'évaluation des risques, contribuent à l'amélioration de la performance santé.

Illustrations 2009

- **Inde - implication des *managers* pour aller vers le zéro accident.** Le projet baptisé *Catalyst* (Catalyseur) met l'accent sur l'implication des *managers* en tant qu'ambassadeurs santé et le rôle clé d'un désigné chaque mois. Ce projet couvre trois usines différentes. Le "champion de la sécurité" supervise et contrôle l'ensemble des actions et comités relatifs à la sécurité au travail : Comités Sécurité, analyses des causes d'accident, formations à la sécurité...

Les *managers* qui ont un rôle essentiel pour la sécurité dans l'usine agissent comme de véritables "catalyseurs" de changement. Le nombre de jours perdus a été divisé par deux en 2009 et le nombre moyen d'heures de formation à la sécurité, par personne, a été multiplié par deux en 2009 par rapport à 2008.

- **Royaume-Uni - suppression à la source des risques d'accident.** Premier site certifié OHSAS 18001 en Angleterre, l'usine de Swindon a mis en place un système d'identification de tous les incidents, même mineurs, et toutes les situations pouvant présenter un risque pour les opérateurs. Toutes les informations sont regroupées dans une base de données utilisée pour les analyses et pour la suppression de toutes les situations à risques (actions correctives).
- Grâce à cette efficace démarche "Prévention", le nombre de jours perdus suite à accidents est passé de 26 en 2008 à 0 en 2009. Le Taux de fréquence affiche, donc, une amélioration de 100 %.
- **Argentine - prévention de la grippe A.** Conformément aux préconisations diffusées dans l'entreprise par la Cellule d'Urgence du Groupe (*Schneider Electric Emergency Coordination Center - SEECC*) dès avril 2009, l'ensemble des équipes Schneider Electric présentes en Argentine s'est mobilisée autour de la prévention et des conditions d'hygiène nécessaires pour éviter la propagation de la pandémie. Une équipe projet "Pays" a piloté la communication et le déploiement des mesures sanitaires (lavage des mains, mise en place de distributeurs de gel, distribution d'équipements de nettoyage...). Aucun cas de grippe A n'a été déclaré à ce jour.
- **Italie - mobilisation sur la prévention des accidents.** Après un premier projet, lancé en 2008 et ayant abouti à une forte diminution des accidents au travail, l'équipe industrielle du pays Italie a mis en place, en 2009, un système de suivi des "micro-accidents" avec un mode d'analyse et d'exploitation emprunté à la méthodologie qualité "Six Sigma" déployée depuis de nombreuses années dans l'entreprise.

Les principales composantes du plan d'action comportaient : la formation des opérateurs et des *managers*, le travail avec les fournisseurs (diminution du poids des colis), le déploiement d'analyses ergonomiques des postes de travail, le déploiement d'un système de management de la sécurité selon le standard ILO-OSH, l'optimisation des implantations, etc.

Au global, le nombre de jours perdus pour cause d'accidents a été divisé par cinq en 2009 par rapport à 2008.

- **Nouvelle-Zélande - importante réduction des accidents grâce à la forte implication des salariés.** Après un fort investissement formation auprès des équipes, et une analyse détaillée des accidents survenus depuis quelques années, des formulaires ont été distribués aux salariés afin qu'ils déclarent, au quotidien, les situations qu'ils ont trouvées dangereuses ainsi que les "presque accidents".

Des revues mensuelles ont permis de remonter au management les décisions à prendre pour conduire les améliorations : pilote, moyens et planning. Le fait d'avoir un Système de Management de la Sécurité déployé a grandement facilité la démarche.

Le nombre de jours perdus pour cause d'accidents a été divisé par cinq en 2009 comparé à 2008, tandis que le nombre de coupures aux mains, principale cause des accidents, a été diminué de 93 %.

Toutes ces bonnes pratiques sont publiées dans l'Intranet de l'entreprise accessible à l'ensemble des *managers* et des salariés de Schneider Electric.



Nombre de jours d'arrêt	2009	2008	2007
Total	▲ 15 678	ND	ND
• salariés Schneider Electric	14 574	ND	ND
• intérimaires	1 104	ND	ND

Total d'heures travaillées	2009	2008	2007
Total	▲ 199 050 694	ND	ND
• salariés Schneider Electric	182 034 089	ND	ND
• intérimaires	17 016 605	ND	ND

▲ Indicateurs 2009 audités

L'engagement des collaborateurs

Un employeur de référence

Plan de progrès du Baromètre Planète & Société

- Augmenter de 14 points le score de recommandation de l'entreprise par ses employés

Performance 01/01/2009	31/12/2009
2,00	2,00

En interne : mesurer pour mieux comprendre

Mise en place en 2009, l'enquête de satisfaction interne *OneVoice* permet trimestre après trimestre de prendre le pouls de l'entreprise à l'échelle mondiale en utilisant une méthodologie comparable à celle utilisée pour estimer la satisfaction des clients du Groupe.

Concrètement, un court questionnaire en ligne adressé à tous les employés mesure leur engagement et leur inclination à recommander Schneider Electric comme un employeur de référence. Il permet d'identifier les axes clés d'amélioration sur les facteurs majeurs d'engagement.

Les résultats de cette étude analysés par pays et par entité permettent d'améliorer de manière régulière l'engagement des salariés sur les processus et les projets dont la bonne exécution détermine à la fois le succès de l'implémentation de notre stratégie et la satisfaction de nos clients.

En 2009, 51 130 collaborateurs ont répondu à l'enquête *OneVoice*.

Reflétant un fort niveau d'engagement (86 % des collaborateurs se déclarent prêts à consentir des efforts supplémentaires pour permettre l'atteinte des objectifs de l'entreprise), ces premiers résultats ont été suivis de plans de progrès ; ils permettront d'analyser dans la durée des indicateurs clés pour mesurer l'adhésion et la satisfaction des collaborateurs du Groupe.

En externe : développer une marque employeur forte

Initié en 2008 dans le cadre du programme d'entreprise *One*, le déploiement mondial d'une marque employeur forte a été accéléré en 2009.

Il vise à systématiser, dans le cadre de campagnes appropriées, la promotion des valeurs employeur (*Employer Value Proposition*) de Schneider Electric : Passion, Dynamisme, International, Développement professionnel, Efficacité et Développement durable.

Des partenariats multiples ont été noués avec les plus grandes Universités mondiales : *Moscow Power Engineering University*, Université du Caire, INSEAD, HEC, ParisTech, Supélec, *College of Engineering of Bangalore*, *South China University of Technology*, *University of Toronto*, *Virginia Tech* etc.

Dans le cadre de l'unification des sites Internet existants, un espace dédié aux opportunités de carrières au sein du Groupe a été aménagé afin d'assurer la meilleure attractivité de toutes les catégories de candidats à un emploi. Un accent particulier a été mis sur la spécialisation du Groupe dans le domaine de la gestion de l'énergie.

Ainsi, cette promotion d'une marque employeur forte contribue également à positionner Schneider Electric comme une référence mondialement reconnue, capable d'attirer les meilleurs talents tout en permettant, en interne, un engagement de l'ensemble des collaborateurs autour de valeurs partagées et conformes à l'évolution stratégique du Groupe.

La formation et le développement

Plan de progrès du Baromètre Planète & Société

- Former 2 000 salariés aux solutions de gestion de l'énergie

Performance 01/01/2009	31/12/2009
2,00	10,00

Développer le capital humain par la formation

Le virage stratégique vers les solutions nécessite une adaptation et un renforcement continu des compétences. Elle place les dispositifs de formation au cœur de la politique ressources humaines du Groupe.

C'est dans ce cadre que l'approche 3E a été développée au cours de l'exercice 2009. Elle repose sur un modèle de développement optimal des compétences combinant l'exercice de responsabilités adaptées dans le cadre de la tenue du poste de travail (*Experience*), le développement de méthodes de *feedback* et de *coaching* managériaux structurés (*Exposure*) et l'investissement formation (*Education*).

À travers ce modèle, l'ambition du Groupe est que chaque salarié bénéficie d'un plan de développement de ses compétences personnalisés, élaborés avec son *manager* consécutivement à un entretien de carrière et de compétences.

En 2009, plus de 40 % des salariés du Groupe ont déjà bénéficié d'un entretien de compétences et d'un plan de développement associé.

Schneider Electric met à disposition des collaborateurs une offre de formation moderne : programmes de *leadership* dans le cadre de l'Université Schneider Electric et à travers des partenariats avec des Universités et écoles prestigieuses (*Harvard Business School*, HEC...), formations métiers élaborées par ses centres mondiaux d'expertise fonctionnelle (marketing et ventes, RH, finance, opérations industrielles, logistique) mais aussi formations plus générales.

L'ensemble de ces formations est délivré à travers un modèle d'acquisition des compétences associant formation en salle et *e-learning*.

Le Groupe s'appuie sur cinq campus internes pour délivrer ses formations : États-Unis (Chicago et Boston), France (Rueil-Malmaison et Grenoble), Chine (Beijing), Inde (Bangalore).

Dans le cadre de l'initiative *One Team*, des modules de *e-learning* sur mesure ont été lancés en 2009, fournissant aux employés et *managers* des solutions de formation "à la demande" sur des thématiques stratégiques comme l'efficacité énergétique, les valeurs du Groupe, la diversité hommes-femmes, la santé et la sécurité, la gestion des talents, etc. Ainsi, le module "efficacité énergétique" nous a permis de certifier les compétences de 10 000 personnes sur le sujet. Ces modules spécifiques à l'entreprise viennent compléter une offre *e-learning* proposant plus de 100 contenus adaptés aux besoins de l'entreprise.



Répartition des coûts par type de formation

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Santé sécurité environnement	9,9 %*	8,2 %*	6 %
Technique	33,5 %*	27,5 %*	26 %
Langues, informatique	14,9 %*	17,8 %*	17 %
Management et <i>leadership</i>	26,2 %*	25,6 %*	30 %
Autres	15,5 %*	20,9 %*	21 %

* Les données portent sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.

Répartition par catégorie

(en pourcentage)	2009	2008	2007
En fonction des coûts			
Cols blancs	75 %*	77 %*	79 %
Cols bleus	25 %*	23 %*	21 %
En fonction du nombre d'heures			
Cols blancs	62 %*	68 %*	72 %
Cols bleus	38 %* (2)	32 %* (1)	28 %

* Les données portent sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.

(1) Inclut les effectifs Services DVC, soit 11 % du total des DVC.

(2) Inclut les effectifs Services DVC, soit 14 % du total des DVC.

Heures moyennes de formation par personne

(en heure)	2009	2008	2007
Cols blancs	29*	36*	34
Cols bleus	19*	19*	17

* Les données portent sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.

En 2009, le nombre moyen d'heures de formation par personne est de 24,3 heures ▲ contre 28,6 heures en 2008.

▲ Indicateurs 2009 audités

Formation (données France)

Domaines principaux de formation

(en pourcentage des coûts de formation)	2009	2008	2007
Santé sécurité environnement	11,5 %	10 %	8,7 %
Technique	18,1 %	12,5 %	17,3 %
Langues, informatique	7,1 %	18,8 %	13,4 %
Management et <i>leadership</i>	25,6 %	21,5 %	13,7 %
Industriel	13,1 %	10,7 %	9,6 %

Répartition

(en pourcentage des coûts de formation)	2009	2008	2007
Par genre			
Femmes	25,0 %	27,2 %	32 %
Hommes	75,0 %	72,8 %	68 %
Par catégorie			
Ingénieurs et cadres	45,6 %	42,5 %	33 %
ATAM	38,4 %	34,5 %	38 %
Ouvriers	16,0 %	23,0 %	29 %

La performance au cœur de la politique ressources humaines

La stratégie de Schneider Electric n'est rendue possible que par le développement continu d'un vivier de plusieurs milliers de talents suivis à travers le monde, mais également sur l'identification de nouvelles ressources et plus particulièrement sur les nouvelles économies.

Le Programme mondial d'accélération des talents (*Talent Acceleration Program*) vise à augmenter le nombre de nos talents et à en développer la diversité sous toutes ses dimensions, conformément au programme d'entreprise *One*.

En 2009, ce programme a mis particulièrement l'accent sur les nouvelles économies, mais aussi sur l'acquisition des bons réflexes managériaux afin d'assurer la détection et le développement des collaborateurs les plus performants.

Dans ce cadre, le déploiement à tous les niveaux de l'entreprise d'outils de gestion de la performance a été généralisé : entretien individuel de compétences, entretien annuel de performance, revue à mi-année (permettant de faire un bilan à mi-parcours sur l'atteinte des objectifs et de les ajuster) et "*people reviews*" participent du dispositif d'identification continue d'évaluation précise de la performance individuelle et collective et de la détection des meilleurs potentiels.

Ces outils ont permis d'introduire davantage d'objectivité et une meilleure individualisation des décisions dans les domaines de la gestion des carrières, de la rémunération et de la reconnaissance.

En 2009, un programme de *mentoring* global a été mis en place afin de faciliter le développement professionnel et personnel des talents, de les exposer au management, de renforcer la culture de l'apprentissage sur le terrain et le partage d'expérience.

La diversité

Quand on se sait respecté, on est plus motivé et plus efficace. Schneider Electric met donc en place des actions pour favoriser l'égalité professionnelle hommes/femmes, la diversité des âges, l'emploi des personnes handicapées, l'embauche de personnes issues de minorités visibles. Le Groupe agit à trois niveaux : le recrutement, l'insertion professionnelle et le développement professionnel.

Schneider Electric veut faire de la diversité une force, un atout et un levier pour développer la créativité et la compétitivité. La Charte de la diversité adoptée par l'entreprise témoigne de cet engagement.

L'accent est particulièrement mis sur la place de la femme dans l'entreprise.

La diversité hommes-femmes

Schneider Electric partage la conviction que la diversité, et notamment la parité hommes-femmes, constitue un moteur clé d'innovation, de performance et de profitabilité.

L'objectif du Groupe visant à recruter et développer les meilleurs talents tout en répondant aux enjeux majeurs du XXI^e siècle au cœur desquels est placé le défi énergétique suppose une reconnaissance et une mise en situation des femmes au centre de la société civile et économique.

C'est dans cet esprit que Schneider Electric s'attache à promouvoir une politique de diversité au sein de l'ensemble de ses équipes, à commencer par ses équipes de management qui doivent refléter le plus possible la diversité de ses clients et de ses utilisateurs finaux.

En 2009, cette politique s'est traduite par la sensibilisation des *managers* (hommes et femmes) aux avantages concurrentiels et stratégiques de la mixité.

Un programme de sensibilisation de tous les Comités de Direction complété par la mise en place d'un module de *e-learning* a ainsi permis d'adresser à grande échelle ces enjeux. En 2010, ce module de formation sera disponible pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Une meilleure appréhension des impacts de la mixité dans l'entreprise permet de préparer Schneider Electric à la société du XXI^e siècle, notamment aux attentes de la "Génération Y" dont la culture est très similaire au style de vie des femmes.

Aujourd'hui, chez Schneider Electric, des femmes occupent des postes de Présidents Pays aux États-Unis, en Allemagne, au Brésil, à Taiwan et en Afrique de l'Ouest.

En 2009, le Groupe a obtenu pour la troisième année consécutive le Label Égalité Professionnelle.

> **La diversité en chiffres**

- Femmes : 34 % des collaborateurs au niveau mondial
- Nombre de nationalités : 95
- Nombre de nationalités représentées au Comex : 4
- % de collaborateurs dans les nouvelles économies : 42 %

Handicap

France : Schneider Electric a intensifié son engagement avec la signature d'un premier accord de Groupe le 12 juillet 2007. Cet accord, sur trois ans, qui concerne, pour la première fois, toutes les entités du périmètre Groupe en France s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation sociale issue de la loi sur le Handicap du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Avec cet accord, Schneider Electric s'engage à :

- recréer un flux d'entrée de travailleurs handicapés et à renforcer le maintien dans l'emploi ;
- privilégier l'emploi direct, tout en poursuivant la politique volontariste de sous-traitance auprès du secteur protégé ;
- aborder dans sa globalité la problématique de l'insertion professionnelle des personnes handicapées et de leur maintien dans l'emploi, en prenant en compte la diversité des handicaps selon l'origine et l'importance des déficiences.

Pour répondre aux objectifs fixés :

- atteindre chaque année globalement et *a minima* l'obligation légale de 6 % de la masse salariale ;
- embaucher 45 salariés handicapés et accueillir 45 alternants handicapés pendant la durée de l'accord.

Illustrations 2009

De nombreuses actions et engagements ont été mis en place en 2009.

- Le 13 novembre 2009, Schneider Electric, ainsi que 31 entreprises du CAC 40, a signé une charte d'engagement en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées avec Nadine Morano, secrétaire d'État à la Famille et à la Solidarité.

- Schneider Electric a ensuite signé le 16 novembre un partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie. (trois autres grandes entreprises sont également signataires BNP Paribas, Thales, Total) comprenant :

- un objectif : faire de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap une priorité en les intégrant dans nos dispositifs Stage et Alternance ;
- une responsabilité commune : améliorer l'accessibilité des formations pour permettre la poursuite d'études et favoriser l'emploi durable.

Actionnariat salarié

Convaincu que l'actionnariat salarié constitue un instrument majeur du renforcement du capital (financier ou humain) des entreprises mais aussi que les actionnaires salariés sont des partenaires de long terme, Schneider Electric s'est engagé depuis 1995 dans la mise en place d'un actionnariat salarié international représentatif de sa diversité et permettant à terme d'assurer une détention du capital par les salariés de l'ordre de 5 %.

Dans un contexte boursier pour le moins complexe, le Plan 2009 a été un succès avec 16 000 souscripteurs dans 14 pays et un montant souscrit de 113 millions d'euros. Il traduit une forte confiance des salariés dans l'avenir de leur entreprise.

Le Plan 2010 couvrira 17 pays (Allemagne, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Inde, Italie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Singapour, Suisse), ce qui représente 77 000 salariés.

L'actionnariat salarié représente au 31 décembre 2009 :

- 4,26 % du capital de Schneider Electric SA et 6,33 % des droits de vote ;
- près de 30 000 actionnaires salariés, soit plus de 28 % des collaborateurs au niveau mondial.

Récompense 2009

Soucieux de promouvoir des bonnes pratiques envers son actionnariat salarié, Schneider Electric a reçu en 2009 le Grand Prix de l'Actionnariat Salarié des sociétés du CAC 40, décerné par la Fédération française des associations d'actionnaires salariés (FAS). Ce Prix constitue un encouragement à poursuivre et renforcer les actions visant à faire converger les intérêts des collaborateurs et des actionnaires avec ceux de l'entreprise.

> **Vers une épargne salariale solidaire**

Le dispositif d'épargne salariale a évolué le 15 décembre 2009. Schneider Electric s'engage partout dans le monde dans le cadre de son programme d'accès à l'énergie baptisé BipBop (cf. page 66). Dans un premier temps, les salariés français peuvent ainsi s'engager en investissant dans le Fonds Schneider Énergie FCPE.

Dialogue et relations sociales

Sites déclarant bénéficier d'instances de représentation du personnel

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Syndicats	55 %*	59 %*	46 %
Comité d'Entreprise	64 %*	69 %*	67 %
Comité Hygiène et Sécurité	84 %*	82 %*	54 %

* Les données portent sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.

Comité européen

Le Comité européen de Schneider Electric permet aux représentants du personnel d'être informés sur les mutations de l'entreprise. Les membres de ce comité disposent d'outils de formation et d'information propres (via Internet, avec une base de données, un espace de discussion en ligne et une lettre d'actualité trimestrielle électronique).

En 2009, le Comité européen a tenu sept réunions (dont deux bureaux, trois réunions plénières et deux réunions spécifiques par *conference-call*).

Accord européen sur l'anticipation des changements

Schneider Electric et la Fédération européenne de la métallurgie (FEM) ont conclu un accord européen relatif à "l'anticipation des changements" en juillet 2007.

Afin de maintenir son exigence de compétitivité, Schneider Electric doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation aux évolutions permanentes qui caractérisent le contexte économique dans lequel il opère. Cette nécessité est constante et implique également que les salariés de Schneider Electric soient partie prenante dans ce processus. C'est précisément la raison pour laquelle il était nécessaire qu'un accord collectif européen soit conclu sur le thème de "l'anticipation des changements".

Cet accord est également la traduction de l'un des principes de responsabilité de Schneider Electric, qui pose notamment l'exigence "d'assurer le développement des collaborateurs et de veiller à leur employabilité". La conclusion de cet accord s'inscrit dans une volonté forte d'accompagner les salariés de Schneider Electric et de leur permettre de développer leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel.

L'accord européen prévoit :

- la mise en place d'actions de gestion anticipative de l'emploi et des compétences ;
- la promotion du dialogue social ;
- la mise en place d'actions spécifiques dès lors que des emplois sont menacés à la suite d'un changement d'organisation transnational.

Schneider Electric s'engage à proposer à ses collaborateurs un véritable accompagnement dans le développement de leurs parcours professionnels.

Cet accord et l'ensemble des mesures visent à positiver le changement par la promotion du dialogue social et à préparer les salariés aux évolutions des métiers nécessaires au développement de Schneider Electric. Il vise à préparer le futur de l'entreprise et celui de son personnel.

Le 18 décembre 2009, la Direction de Schneider Electric, la Direction de la Fédération européenne de la métallurgie (FEM), signataires de l'accord, se sont réunies avec les membres du Bureau du Comité européen pour faire un premier bilan du déploiement de ce texte et construire ensemble un programme d'actions pour 2010 afin de renforcer la connaissance de ce texte et d'accélérer son application dans toutes les entités européennes.

Comité de Groupe France

Le Comité de Groupe France, créé en 1997, est une instance au service des différents comités d'entreprise des filiales. Pour Schneider Electric, c'est un lieu d'information et de formation des représentants du personnel des entités du Groupe en France destiné à donner une bonne compréhension des activités.

Chacun de ses membres bénéficie d'un programme de formation de cinq jours sur la vision globale de l'entreprise et de son environnement économique au début de son mandat.

En 2009, ce comité a tenu quatre réunions plénières et a participé à une visite de Minatec et du CEA de Grenoble.

La visite de Minatec et du CEA de Grenoble s'inscrit dans les dispositions de l'accord du Comité de Groupe France prévoyant d'organiser deux fois par an pour nos représentants du personnel des visites de sites industriels, logistiques, R&D... avec une visée pédagogique.

Bilan des accords collectifs

En 2009, la politique en matière de relations professionnelles a été très soutenue pour l'ensemble des structures ou entités du Groupe présentes sur le territoire en France.

Cette activité, déjà importante les années précédentes, a été exceptionnellement amplifiée en 2009 pour trois raisons :

- l'anticipation des orientations stratégiques et leur prise en compte anticipée en matière de compétences dans le cadre d'un accord de gestion prévisionnelle ;
- l'intégration opérationnelle croissante ainsi que l'optimisation des systèmes de la Fonction Ressources Humaines, qui imposent de disposer d'outils communs et transverses ;
- la crise économique mondiale qui conduit le Groupe avec les organisations syndicales à examiner comment y faire face sans obérer l'avenir.

En 2009, 10 accords ont été signés ainsi que quatre avenants.

Champs couverts par les accords

Mandats des délégations syndicales (1)
Maintien des instances de représentation du personnel et des syndicats des sociétés Schneider Electric (1)
Gestion anticipée des emplois, des métiers et des compétences au sein du pays France (5)
Intéressement des salariés (3)

Champs couverts par les avenants

Mise en œuvre du Plan d'Épargne Groupe (2)
Mutualisation de la participation légale (1)
Gestion anticipée des emplois, des métiers et des compétences (1)
Un total de 119 réunions de négociation ou de commission de suivis d'accords se sont déroulées sur l'ensemble de l'année (soit un équivalent de 81,5 jours).

Les effectifs

Effectif total	2009	2008	2007
Effectif moyen*	116 065	126 481	119 340
Effectif CDD/CDI ponctuel	▲ 104 853	113 904	111 858**
Effectif de production moyen*	55 125	59 964	52 360**
Effectif de structure moyen	60 940	66 518	66 980
Nombre d'entrées***	8 977	20 995	26 972
Nombre de sorties***	17 663	21 504	21 117

* Y compris l'intérim.

** Les données 2007 sont retraitées au niveau des effectifs temporaires.

*** Les acquisitions/cessions et les intérimaires ne sont pas pris en compte pour le calcul du nombre de sorties et le nombre d'entrées.

▲ Indicateurs 2009 audités

Répartition par zone géographique (sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Asie-Pacifique	25 %	25 %	25 %*
Europe	43 %	42 %	42 %*
Amérique du Nord	24 %	25 %	26 %*
Reste du monde	8 %	8 %	7 %*

* Les données 2007 sont retraitées au niveau des effectifs temporaires.

Pays les plus significatifs

(en pourcentage)	2009	Évol./2008
France	18 %	- 6 %
États-Unis	17 %	- 10 %
Chine	10 %	- 9 %
Mexique	6 %	- 16 %
Inde	5 %	+ 2 %
Espagne	3 %	- 20 %
Australie	3 %	- 13 %
Allemagne	3 %	- 8 %
Russie	3 %	- 6 %
Angleterre	3 %	- 11 %
Italie	2 %	- 6 %
Indonésie	2 %	- 11 %



Répartition par genre

(en pourcentage)	2009	2008*	2007
Hommes	66 %*	65 %*	66 %
Femmes	34 %*	35 %*	34 %

* Données portant sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.

Répartition par genre et par catégorie

(en pourcentage hors intérimaires)	2009	2008	2007
Cols blancs	54,6 %	55,6 %	56,3 %**
Hommes	72 %*	72,6 %*	72,6 %
Femmes	28 %*	27,4 %*	27,4 %
Cols bleus	45,4 % ⁽¹⁾ *	44,4 %	43,7 %**
Hommes	60 %*	57,4 %*	57 %
Femmes	40 %*	42,6 %*	43 %

(1) Dont 7,1 % dans les Services.

* Données portant sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.

** Données 2007 retraitées au niveau des fonctions.

Répartition par âge

(en pourcentage)	2009	2008	2007
14/24 ans	7,9 %*	10,7 %*	12,3 %
25/34 ans	30,7 %*	32,1 %*	31,3 %
35/44 ans	27,9 %*	27,2 %*	26,5 %
45/54 ans	23,3 %*	21,1 %*	20,8 %
55/64 ans	9,8 %*	8,5 %*	8,6 %
> 64 ans	0,5 %*	0,4 %*	0,5 %

* Données portant sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.

Répartition par ancienneté

(en pourcentage)	2009	2008	2007
< 5 ans	44,7 %*	50 %*	49,5 %
5/14 ans	29,2 %*	27,2 %*	26,6 %
15/24 ans	13,9 %*	12,1 %*	12,8 %
25/34 ans	9 %*	8 %*	8,7 %
> 34 ans	3,2 %*	2,7 %*	2,4 %

* Données portant sur plus de 80 % de l'effectif du Groupe.

Répartition par fonction

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Marketing	3,9 %	4,1 %	4,3 %*
Ventes	17,2 %	16,9 %	17,4 %*
Services et projets	9,5 %	7,7 %	4,9 %*
Supports	16,3 %	16,4 %	16,1 %*
Technique	7,2 %	7,1 %	7,1 %*
Industrielle	7,6 %	8,4 %	9,2 %*
Coûts variables directs/effectifs attachés directement à la production de produits cœur de gamme et adaptés	45,4 %	44,4 %	43,7 %*

* Les données 2007 sont retraitées au niveau des fonctions.

Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Taux de flexibilité (effectifs temporaires/total effectif)**	18,9 %	18,7 %	22,0 %*

* Les données 2007 sont retraitées au niveau des effectifs temporaires.

** Effectif ponctuel.

Effectifs (données France)

Effectif	2009	2008	2007
Effectif ponctuel	18 698	19 776	20 150
Nombre d'entrées	379	1 503	1 811
Nombre de sorties	1 330	1 973	1 787



Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2009	2008	2007
CDI	96,6 %	95,2 %	95 %
CDD	3,4 %	4,8 %	5 %

Répartition par catégorie professionnelle

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Ouvriers	31,1 %	32,4 %	32,6 %
Agents de maîtrise	1,3 %	1,0 %	1,2 %
Administratifs et techniciens	32,0 %	30,9 %	32,5 %
Ingénieurs et cadres	32,7 %	31,9 %	29,7 %
Alternants	2,9 %	3,8 %	4 %

Répartition par genre

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Hommes	66,2 %	64,5 %*	64,8 %
Femmes	33,8 %	35,5 %*	35,2 %

* Données portant sur 94 % de l'effectif du territoire France.

Embauches

Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2009	2008	2007
CDI	56,6 %	65 %	63 %
CDD	43,4 %	35 %	37 %

Répartition par catégorie

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Cols blancs	40 %	47 %	52 %
Cols bleus	60 %	53 %	48 %

Répartition par zone géographique

<i>(en pourcentage)</i>	2009	2008	2007
Asie-Pacifique	43 %	34 %	36 %
Europe	20 %	31 %	28 %
Amérique du Nord	13 %	25 %	27 %
Reste du monde	24 %	10 %	9 %

Licenciements

Évolution	2009	2008	2007
Nombre	6 331	5 053	4 543
Dont licenciements pour raisons économiques	ND	ND	944

Répartition par type de contrat

<i>(en pourcentage)</i>	2009	2008	2007
CDI	91 %	84,3 %	83,5 %
CDD	9 %	15,7 %	16,5 %

Répartition par catégorie

<i>(en pourcentage)</i>	2009	2008	2007
Cols blancs	44 %	46,7 %	45,1 %
Cols bleus	56 %	53,3 %	54,9 %

Répartition par zone géographique

<i>(en pourcentage)</i>	2009	2008	2007
Asie-Pacifique	12 %	8 %	19 %
Europe	37 %	32 %	30 %
Amérique du Nord	40 %	51 %	44 %
Reste du monde	11 %	9 %	7 %

Motifs des licenciements

Dans le cadre de la démarche de rééquilibrage géographique impliquant un redéploiement des ressources, certains pays ont vu leurs effectifs augmenter.

Parallèlement, dans un contexte de crise, et dans de nombreux pays, le Groupe a mis en place des plans d'adaptation pour redimensionner l'outil industriel et logistique. Dans certains cas, des plans de réduction des effectifs ont eu lieu. Dans ce cadre, et quel que soit le lieu concerné, le Groupe s'est engagé dans des logiques volontaires d'accompagnement social allant au-delà des obligations légales locales.

En Europe :

En 2007, Schneider Electric et la Fédération européenne de la métallurgie (FEM) ont signé un accord européen sur l'anticipation des changements. Cet accord intervient dans le cadre du Comité européen. Il s'inscrit dans une volonté forte d'accompagner les salariés de Schneider Electric et de leur permettre de développer leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel.

En 2008, cet accord a donné lieu à un déploiement. Un kit d'information dédié a été envoyé dans tous les pays européens concernés.

En France :

En mars 2008, Schneider Electric a signé un accord sur la gestion prévisionnelle des emplois, des compétences et des métiers avec ses six organisations syndicales pour l'ensemble des entités du territoire France. Il s'agit de donner et de partager avec les collaborateurs français une même visibilité de la stratégie et de ses conséquences et les mêmes moyens appropriés pour pouvoir s'adapter à un environnement en perpétuelle évolution. Avec cet accord, les signataires s'engagent à :

- dialoguer ensemble par anticipation et informer les salariés sur les évolutions de la stratégie du Groupe et les conséquences sociales ;
- coordonner et optimiser les outils et les moyens dans une approche individuelle et collective afin de garantir une gestion plus efficace de l'emploi et des compétences ;

- prendre en compte l'allongement de la vie professionnelle pour mieux répondre à la situation des seniors ;
- instaurer les règles minimales à respecter pour assurer la solidarité entre toutes les familles françaises du Groupe.

L'accord est effectif depuis avril 2008. Les modalités de mise en œuvre seront précisées et enrichies progressivement.

Depuis 2006, Schneider Electric accompagne ses restructurations industrielles et établit avec les pouvoirs publics des conventions de revitalisation afin de créer localement des emplois sur ces mêmes bassins.

- À Barentin, pour un objectif de 77 emplois, à fin 2009, 98 emplois ont été créés.

- À Dijon Saint Apollinaire, pour un objectif de 50 emplois, à fin 2009, 47 emplois ont été créés.

En 2009, d'autres plans de sauvegarde ont dû être conduits, notamment à Angoulême, Passy-sur-Eure et Grenoble. Ces sites n'ayant pas fait l'objet de convention de revitalisation, les salariés concernés ont bénéficié d'un accompagnement spécifique et personnalisé dans le cadre de départ volontaire. Les différentes dispositions comprennent congé de fin de carrière, projet personnel, création et reprise d'entreprise et mobilité géographique.



Main-d'œuvre extérieure à la Société - Intérim

Données exprimées en effectif moyen

Nombre de personnes en intérim	2009	2008	2007
Effectif moyen	8 463	12 365	9 610
Cols blancs (%)	19,5 %	23,5 %	24,7 %
Cols bleus (%)	80,5 %	76,5 %	75,3 %

Répartition par zone géographique

(en pourcentage)	2009	2008	2007
Asie-Pacifique	61 %	49,5 %	48 %
Europe	24,2 %	38,1 %	39 %
Amérique du Nord	6 %	5,3 %	6 %
Reste du monde	8,8 %	7,1 %	7 %

Nombre de personnes en intérim

Données France exprimées en effectif moyen	2009	2008	2007
Total	1 190	2 591	2 412
Cols blancs (%)	13 %	11 %	13,6 %
Cols bleus (%)	87 %	89 %	86,4 %

Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs

Le cadre

Plan de progrès du Baromètre Planète & Société

- Réaliser 60 % de nos achats avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial.

Performance 01/01/2009	31/12/2009
4,00	4,60

Localisation des principaux nouveaux fournisseurs 2009

Répartition géographique (en unités)	
EMEAS	297
Asie-pacifique	147
Amérique du Nord	40

Le développement durable est l'expression de l'exposition des entreprises aux attentes des parties prenantes. En tant que signataire du Pacte Mondial ou *Global Compact*, Schneider Electric tient compte des enjeux développement durable dans le processus global de certification de ses fournisseurs et encourage fournisseurs et sous-traitants à adhérer au Pacte Mondial. Cette démarche, qui invite les fournisseurs de Schneider Electric à répondre aux attentes directes de l'entreprise et à dire publiquement leur engagement,

permet au Groupe d'étendre les principes du développement durable à l'ensemble de ses partenaires-fournisseurs.

Elle concrétise également la volonté de Schneider Electric d'être un promoteur des droits humains conformément au Principe 1 (les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence) et au Principe 2 (à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme) du Pacte Mondial.

En 2009, Schneider Electric a réalisé 80 % de ses achats auprès de 2 300 fournisseurs et sous-traitants. Le volume d'achats du Groupe est d'approximativement de 8 milliards d'euros en 2009.

Contrôle des conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs

Pour sélectionner ses nouveaux fournisseurs, Schneider Electric utilise un processus baptisé *Schneider Supplier Quality Management* basé sur un questionnaire d'évaluation en neuf chapitres. L'un de ceux-ci porte sur l'environnement et le développement durable. Schneider Electric évalue les aspects sociaux, la performance du fournisseur vis-à-vis de la communauté (SA8000), sa performance environnementale (ISO 14001), son respect des directives RoHS et sa situation vis-à-vis du Pacte Mondial. En 2009, 317 nouveaux fournisseurs ont ainsi été évalués, 125 sont implantés dans les pays émergents (Asie, Inde, Amérique du Sud, Europe de l'Est).

Processus d'amélioration des conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs

L'engagement en faveur du Pacte Mondial est l'un des critères à remplir pour faire partie des fournisseurs majeurs de Schneider Electric. À fin 2009, 33,1 % ▲ des achats de Schneider Electric avec des fournisseurs référencés ont été réalisés avec des signataires du Pacte Mondial ou équivalent. Les fournisseurs référencés par Schneider Electric représentent 70 % du volume total d'achats, soit 5,6 milliards d'euros en 2009.

Intégrant les nouvelles acquisitions faites sur la période 2007-2009, un panel de 947 partenaires clés est établi pour l'ensemble du Groupe. Une communication sur l'importance que revêt l'adhésion au Pacte Mondial, un engagement public pris auprès des Nations Unies, est faite par le pilote achat. À fin 2009, 36,54 % de ces 947 partenaires sont signataires du Pacte Mondial ou de l'EICC.

Évaluation des fournisseurs

En 2009, il a été décidé de franchir une étape supplémentaire avec la mise en place d'un processus d'évaluation de la performance développement durable auprès d'un nombre choisi de fournisseurs. L'évaluation est réalisée sur la base d'un référentiel externe en totale cohérence avec le Pacte Mondial.

C'est un signe important en interne et surtout vis-à-vis des fournisseurs. À l'issue de la période test en cours, le processus et l'outil d'évaluation seront disponibles et déployés auprès des fournisseurs sélectionnés. L'utilisation d'un processus externe est également une solution simple et la première étape vers une base de données informations fournisseurs partagées avec d'autres sociétés.

> 6. Performance sociétale

À ce jour, 1,6 milliard* de personnes, soit environ 300 millions de foyers, n'ont pas accès à l'électricité. 550 millions vivent en Afrique sub-saharienne, 500 millions en Inde, 100 millions en Indonésie, autant au Bangladesh et 70 millions au Nigeria.

Ces populations défavorisées disposent en général de moins de 2 dollars par jour pour vivre.

Les dépenses d'énergie représentent plus de 15 dollars par mois pour ces familles.

L'accès à l'énergie contribue non seulement à l'amélioration de la qualité de vie, mais facilite également l'accès aux soins, à l'éducation et au développement de ceux qui en ont le plus besoin.

Dans le cadre de son programme d'accès à l'énergie et des actions de sa Fondation, Schneider Electric souhaite jouer un rôle majeur pour permettre aux populations à la "base de la pyramide" d'accéder à l'électricité.

Le programme d'accès à l'énergie BipBop

En accompagnant les communautés ou parties prenantes défavorisées, Schneider Electric développe son action autour de trois champs spécifiques :

- **Business**, créer un fonds d'investissement pour le développement d'entreprises dans le domaine de l'électricité ;
- **Innovation**, concevoir et mettre à disposition les solutions en distribution électrique à destination des populations défavorisées ;
- **People**, contribuer à la formation des jeunes en insertion professionnelle dans les métiers de l'électricité. Cet axe philanthropique bénéficie de l'engagement de la Fondation Schneider Electric et de ses collaborateurs souvent contributeurs.

Mis en place en 2008, ce programme interne d'accès à l'énergie BipBop (pour *Business, Innovation, People at the Base of the Pyramid*) exprime la volonté de Schneider Electric de devenir l'acteur d'un cercle vertueux qui fait converger activité, innovation et responsabilité.

* Source : Agence Internationale de l'Énergie 2006.

▲ Indicateurs 2009 audités.

Plans de progrès du Baromètre Planète & Société

L'évaluation du succès de ce programme repose sur trois indicateurs du Baromètre Planète & Société de Schneider Electric :

- Contribuer à l'électrification d'un million de foyers à la base de la pyramide, grâce aux solutions Schneider Electric

Performance 01/01/2009	31/12/2009
2,00	4,08

- Former 10 000 jeunes à la base de la pyramide aux métiers de l'électricité

Performance 01/01/2009	31/12/2009
2,00	3,72

- Soutenir 500 entrepreneurs à la base de la pyramide dans la création de leur activité dans le secteur de l'électricité

Performance 01/01/2009	31/12/2009
2,00	4,00

Illustrations 2009

En septembre 2009, Schneider Electric a créé un fonds d'investissement solidaire mondial *Schneider Electric Energy Access*, doté d'un capital initial de 3 millions d'euros.

Ce fonds a pour objectif de soutenir, partout dans le monde, le développement d'initiatives entrepreneuriales favorisant l'accès à l'énergie des populations les plus pauvres. Créé avec le soutien du Crédit Coopératif, ce fonds investira dans des projets précis :

- la création d'entreprises dans le domaine de l'électricité par des personnes éloignées de l'emploi ;
- le développement d'entreprises permettant l'accès à l'énergie dans des zones rurales ou périurbaines de pays en développement ;
- la mise en place de solutions innovantes d'accès à l'énergie grâce aux énergies renouvelables au profit des populations à la base de la pyramide.

Ce fonds soutient en particulier la dimension *Innovation* mais aussi *Business* de son programme d'accès à l'énergie.

Le fonds *Schneider Electric Energy Access* souhaite associer différentes parties prenantes, en proposant aux collaborateurs de Schneider Electric et à ses partenaires économiques, au niveau mondial, de prendre une part active dans cet engagement. Cette structure d'investissement solidaire imaginée par Schneider Electric en faveur d'un développement responsable constitue une réponse originale et innovante à la nouvelle législation française sur l'épargne salariale : un nouvel engagement sociétal partagé avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe (cf. page 59).

Business

France : Mis en place depuis deux ans, le projet de Schneider Electric "Créer son entreprise dans les métiers de l'électricité", fruit d'un partenariat avec l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), exprime une triple ambition :

- permettre à des personnes éloignées du monde professionnel parfois depuis de nombreuses années de créer leur propre emploi sur un secteur porteur ;
- contribuer à la vie économique locale ;
- promouvoir les métiers de l'électricité.

Ce projet cible les créateurs d'entreprise et porteurs de projet n'ayant pas accès au crédit bancaire, notamment les chômeurs, mais également les allocataires du RMI et les salariés précaires. Schneider Electric et sa structure d'essaiage, Schneider Initiative Emploi, financent, via l'ADIE, une partie des microcrédits accordés à des entrepreneurs dans le domaine de l'électricité. L'ambition est d'accompagner 100 entreprises en 2009. Le Groupe assure ensuite un support au développement via sa Direction Commerciale en France, qui met à disposition un "pack créateur" comprenant des outils dédiés à la formation technique et un support commercial assuré par le commercial le plus proche.

À savoir : L'acronyme Bop est couramment utilisé pour désigner les populations dont les revenus sont les plus faibles dans un pays donné.

Innovation

Madagascar – solution

Dans un pays où seulement 20 % de la population a accès à l'électricité, Schneider Electric soutient Jirano. Cette association a pour vocation de concevoir, mettre en place des solutions et former les populations locales pour favoriser l'accès à l'énergie. Elle intervient notamment dans une zone minière où la mise en place d'un projet de grande envergure nécessite la relocalisation des populations locales et par conséquent la création de villages et d'infrastructures. Pour ce projet, Jirano propose une solution innovante photovoltaïque, comprenant notamment la gestion à distance de l'armoire électrique par GSM. Depuis mai 2009, le village et ses habitants bénéficient maintenant de l'électricité. Des projets similaires devront voir le jour en 2010 à Madagascar.

Cette initiative a remporté le Prix Spécial Planète & Société 2009 dans le cadre des trophées du programme d'entreprise *One*.

Inde nouvelle offre

L'éclairage est un des premiers niveaux de besoin des populations pauvres dans une démarche d'accès à l'énergie pour le plus grand nombre. Il permet de favoriser une activité entrepreneuriale ou encore d'étudier lorsque la lumière du jour diminue. Schneider Electric a développé In-Diya, un système innovant d'éclairage domestique à très bas coût. Le système comprend une lampe composée de 90 diodes électroluminescentes (LED) de très basse consommation (4,5 W) à laquelle peuvent s'ajouter une batterie et un panneau photovoltaïque permettant la charge de cette dernière. L'éclairage de la lampe est équivalent à celui de deux ampoules à incandescence classique (60 W) ou à une ampoule basse consommation (CFL) de 11 W. Sa durée d'utilisation est estimée à 50 000 heures et peut être alimentée par le secteur (220 V), la batterie ou bien le panneau photovoltaïque afin de s'adapter aux spécificités et besoins des populations pauvres. La batterie, lorsque pleinement chargée, peut alimenter la lampe pendant huit heures. Les bureaux indiens de Schneider Electric et leur Département de Recherche et de Développement ont développé ce produit dans le cadre du programme BipBop dans un souci d'adaptation aux besoins et demandes des communautés pauvres. La fabrication des lampes est située en Inde tandis qu'APC, filiale de Schneider Electric, fournit les batteries à partir des Philippines. Le marché indien est initialement concerné avant de déployer le produit dans d'autres pays. Des partenariats avec des institutions de micro-finance ont été mis en place afin de faciliter l'accès des populations à un tel investissement.



People

En 2009, Schneider Electric est ainsi acteur sur le thème de la formation professionnelle aux métiers de l'électricité et des automatismes en Inde, en Chine, dans le sud-est asiatique (Cambodge, Vietnam), en Amérique du Sud (Brésil, Chili, Colombie, Équateur), au Maghreb (Algérie), en Afrique (Afrique du Sud, Cameroun, Congo-Brazzaville, Tanzanie) et au Moyen-Orient (Liban). En 2010 se concrétiseront également des partenariats au Kazakhstan, au Burkina-Faso et au Sénégal.

Inde programme ILead – Il s'agit dans ce pays d'un partenariat avec Aide et Action Inde pour développer, au sein du programme ILead, une formation à l'installation électrique dispensée gratuitement. D'une durée de quatre mois (où se répartissent également théorie et mise en pratique), cette formation conduit à un certificat délivré conjointement par Aide et Action et Schneider Electric. En Inde, où les besoins en main-d'œuvre qualifiée dans le bâtiment sont énormes, ce certificat est un véritable passeport pour l'emploi.

Des salariés volontaires de Schneider Electric en Inde sont associés aux démarches de sensibilisation en amont, à la formation et à l'accompagnement dans l'emploi. Les partenaires locaux de Schneider Electric, fournisseurs et clients, sont également progressivement impliqués.

En 2009, plus de 350 jeunes auront finalement été formés et l'objectif est de former 3 500 personnes d'ici fin 2011 dans 30 centres.

Brésil - Senai est le partenaire en charge de déployer, en étroite collaboration avec Schneider Electric Brésil, un programme de formation de 80 heures réparties le soir et le week-end. Cette initiation aux bases de l'installation électrique résidentielle permet à des jeunes à faibles revenus d'exercer le métier d'électricien.

Dispensée gratuitement en dehors des horaires de travail, elle est compatible avec des activités de subsistance, ce qui permet une audience très forte et très peu d'abandon.

En 2009, dans 26 centres répartis sur le pays, 1 200 jeunes ont suivi cette formation.

La Fondation Schneider Electric

Créée en 1998 sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation Schneider Electric participe à l'engagement du Groupe dans le développement durable. Depuis 2008, ses actions s'inscrivent plus largement dans le programme d'accès à l'énergie, baptisé BipBop (cf. page 66). Elle contribue notamment à la dimension *People* de ce programme.

De l'énergie au service des jeunes

La Fondation Schneider Electric a pour mission de s'engager sur des projets concrets et pérennes qui privilégient la formation et l'insertion des jeunes principalement dans les métiers de l'énergie en incitant les salariés à y participer.

L'objectif de la Fondation Schneider Electric est de soutenir les projets collectifs et associatifs tournés vers les plus défavorisés et pour lesquels parfois le fossé avec la société se creuse. Elle favorise les projets, proches de ses sites dans le monde entier, qui permettent la participation des salariés dans la durée. Elle intervient par exemple dans le cadre :

- de cursus de formation aux métiers de l'électricité ;
- d'équipements de salles de cours ;
- de soutien à la création d'entreprise dans nos métiers.

Deux modalités d'interventions

Une campagne de mobilisation internationale Luli

Luli, c'est la semaine organisée par la Fondation Schneider Electric au profit des partenariats durables établis localement avec des associations agissant dans le domaine de l'insertion des jeunes. En 2009, elle s'est déroulée du 29 juin au 5 juillet.

Un relais aux mobilisations d'urgence

Lors de sa création en 1998, la Fondation Schneider Electric n'avait pas pour vocation d'apporter son soutien à des actions d'urgence. Cependant et bien souvent à la demande de ses salariés, elle s'engage régulièrement dans ce cadre. Des campagnes ont été ainsi proposées :

- en 2009 - tempêtes tropicales - Philippines - Indonésie et Vietnam ;
- en 2008 - tremblement de terre - Chine ;
- en 2004 - tsunami - Océan Indien ;
- en 2004 - tremblement de terre - Japon ;
- en 2003 - tremblement de terre - Algérie ;
- en 2001 - attentats - États-Unis ;
- en 2000 - inondations - Allemagne et Algérie ;
- en 1999 - tremblement de terre - Turquie.

Des moyens

Dotée chaque année d'un budget de 4 millions d'euros, la Fondation réalise ses actions en s'appuyant sur un réseau de 150 salariés volontaires, appelés aussi délégués. Ses derniers répartis dans plus de 50 pays ont pour mission de sélectionner les partenariats localement, de les proposer aux salariés de leur entité puis à la Fondation et de suivre l'avancée des projets. Sur la base d'informations administratives et financières, chaque projet fait l'objet d'une procédure d'instruction au niveau de la Fondation Schneider Electric puis au niveau de la Fondation de France qui l'héberge avant versements des soutiens.

Illustrations 2009

Cambodge : Former des jeunes et des professeurs en automatismes et en électricité

L'école de CKN à Phnom Penh a été créée il y a 10 ans pour former, chaque année, 60 jeunes et professeurs en automatismes et en électricité. Cette école est soutenue par les salariés de deux sites français : Technopole et Electropole. Le projet consiste à aider l'école et à développer ou mettre à jour des formations.

La Fondation a fait des dons de produits et supports techniques pour les formations.

En complément de ce partenariat, 20 foyers dans le village ont été électrifiés, avec des solutions innovantes comme des infrastructures photovoltaïques. S'appuyant sur Schneider Electric et ses partenaires, l'installation progresse sous la responsabilité de CKN.

Cameroun/France : Contribuer à offrir des perspectives professionnelles pour les jeunes au Cameroun et proposer des projets d'électrification dans la région de Mengueme

Ce projet initié il y a deux ans se renforce avec un projet de formation aux métiers de l'électricité *via* une formation CAP sur trois ans pour 30 jeunes. Il s'enrichit également avec la participation à l'électrification de villages et d'éducation à la sécurité.

Chili : Permettre à une école d'un quartier sensible de bénéficier d'une électricité sûre et fiable

À quelques kilomètres de l'entité Schneider Electric se trouve l'école primaire Poeta Eusebio Lillo. 360 enfants de milieux défavorisés y sont scolarisés. Dans cette école, l'installation électrique n'est plus suffisante et nécessite une rénovation totale. Des dons de matériels seront effectués. Des salariés prendront également part aux travaux. Ce projet vient compléter les initiatives BipBop de création de deux centres de formation à nos métiers (Antofagasta et Lebu).

Afrique du Sud : Accompagner de jeunes enfants de zones défavorisées dans leur formation scientifique

Ce projet baptisé "Adopt a school" consiste à soutenir les actions de Cynergy Foundation. Cette association propose des cursus de soutien en mathématiques et en sciences dans plusieurs écoles accueillant des enfants défavorisés. L'objectif est de contribuer à augmenter les chances de ces jeunes de poursuivre leurs études vers des formations d'ingénieurs. 20 filles bénéficient déjà du soutien de Schneider Electric en Afrique du Sud.

La Fondation Schneider Electric/ Square D

L'un des programmes phare de la Fondation Schneider Electric/Square D - le "matching gift program" - consiste à abonder les dons des salariés au profit d'associations de leur choix. 2 578 dons ont été abondés en Amérique du Nord en 2009.

Illustration 2009

Fin 2009, Stuart J. Thorogood, Directeur zone Asie du Sud-Est, et Manish Pant, Président Pays Thaïlande aux côtés de salariés de Schneider Electric ont participé au projet de l'association *Habitat for Humanity* en Thaïlande. L'objectif était de construire 82 maisons pour les familles les plus démunies du village Nong Kon Kru situé dans la province de Chiang Mai, au nord du pays. Schneider Electric est sponsor "Argent" de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre du projet *Jimmy & Rosalynn Carter Work Project : Mekong Build 2009*. Et l'entreprise a d'ailleurs étendu son soutien en donnant du matériel (prises électriques, interrupteurs, disjoncteurs).

Impact sur le développement régional et relations avec la société civile

Partout où Schneider Electric est présent, il s'engage fortement vis-à-vis de ses partenaires et de la communauté. Un ancrage indispensable pour une entreprise globale qui veut rester en prise avec la réalité locale de ses marchés. De nombreux projets se développent. Ils démontrent la volonté du Groupe d'être actif (en particulier pour l'emploi) et de contribuer ainsi pleinement au développement économique local.

La création d'entreprise

Depuis plus de 15 ans, Schneider Electric en France au travers d'une structure dédiée (Schneider Initiatives Emploi - SIE) soutient des projets de création ou de reprise d'entreprises portés par ses salariés. Cette démarche témoigne de l'engagement responsable du Groupe en faveur de la mobilité, de l'emploi et du développement régional.

Elle illustre aussi l'encouragement de Schneider Electric au développement de valeurs entrepreneuriales au sein de ses entités.

Schneider Initiatives Emploi accompagne en toute confidentialité les salariés de Schneider Electric, en intervenant à toutes les étapes qui mènent à la création ou à la reprise d'entreprise, puis au-delà avec un suivi sur trois ans.

SIE dispose d'une équipe dédiée composée de *managers* expérimentés dont la mission est de fiabiliser et de pérenniser les projets de création dans leurs dimensions financière, juridique, technique et commerciale.

La structure est représentée directement ou indirectement dans les réseaux économiques locaux et enrichit sa qualité de service par des partenariats avec des associations telles que EGEE, les BG, les réseaux Entreprendre locaux ou autres associations locales pertinentes.

Chiffres clés et récompenses

- Plus de 800 porteurs de projet (dont 90 en 2009) ont ainsi été accompagnés. Électricien, boulanger, consultant, graphiste, gestionnaire de patrimoine, fleuriste..., les parcours sont variés, riches, innovants en dépit des difficultés rencontrées.

Un accompagnement spécifique est proposé pour tous les métiers de l'énergie. Ces projets représentent plus de 20 % des projets menés en 2009.

- 90 % : c'est le taux de réussite des projets soutenus par SIE après trois ans d'exercice.
- 1 600 emplois créés : chaque création ou reprise d'entreprise génère en moyenne deux emplois.
- Récompense :

Depuis deux ans, un concours national des lauréats est organisé. En 2009, le jury présidé par Henri Lachmann et Frédéric Abbal, Président Pays France, a récompensé deux créateurs et deux repreneurs pour l'exemplarité de leurs projets.

L'entreprise Anjou Plaquelec, lauréate de ce jury, a été également mise à l'honneur dans le cadre du concours Talents organisé par *Les Boutiques de Gestion*.

L'insertion des jeunes

Depuis des années, Schneider Electric mène des actions auprès de jeunes afin de faciliter leur insertion professionnelle. La contribution des collaborateurs du Groupe constitue l'une des clés de la réussite de cet engagement.

Apprentissage, partenariats avec des écoles et des associations, soutien financier à de jeunes étudiants, intervention dans les cycles de formation techniques ou généralistes..., tel est l'éventail d'initiatives mis en œuvre dans tous les pays où Schneider Electric est présent. Ces actions complètent les partenariats noués dans le cadre de la Fondation Schneider Electric (cf. page 66 Œuvres sociales et mécénat).

Illustration 2009

En France, l'opération "100 chances-100 emplois" concerne par bassin d'emploi chaque année 100 jeunes et jeunes adultes de 18 à 30 ans, ayant un faible niveau de qualification, issus des zones urbaines sensibles - ZUS et prêts à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.



L'objectif : faciliter l'accès à l'emploi durable grâce à des parcours personnalisés de qualification avec le concours de 30 entreprises fédérées et animées par Schneider Electric, et ce dans un délai de 36 mois.

L'ambition : atteindre 60 % de sorties positives, c'est-à-dire un CDD supérieur à six mois, un CDI ou une formation qualifiante.

Le dispositif "100 chances-100 emplois" a été déployé pour la première fois à Chalon-sur-Saône en janvier 2005 par les services de l'État, en collaboration avec SFG, filiale de Schneider Electric (sur la période 2005-2007).

Quelques chiffres

À fin 2009, plus de 250 jeunes sont en CDI, CDD de plus de six mois ou suivent une formation qualifiante. Plus de 200 autres jeunes sont accompagnés par le dispositif.

Les villes concernées par le programme "100 chances-100 emplois" en 2009 : Chalon-sur-Saône, Grenoble, Chambéry, Dieppe, Le Havre, Lyon, Nice et Rouen.

> 7. Notation

Les notations des principales agences de notation spécialisées et de gestionnaires de fonds d'éthiques sont présentées ici. Elles précisent la performance de l'entreprise dans son secteur de référence.

Plan de progrès du Baromètre Planète & Société

- Assurer la présence de Schneider Electric dans les quatre familles majeures d'indices ISR.

Performance 01/01/2009	Performance 31/12/2009
4,00	8,50

Indice ASPI Eurozone

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone (*Advanced Sustainable Performances Indices*), qui comprend 120 entreprises cotées de la zone euro (Univers DJ Euro Stoxx) présentant les meilleures performances sociales et environnementales. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations Vigéo conformément aux lignes directrices de l'ASPI Eurozone.

www.vigeo.com

Indices Dow Jones Sustainability

Sélectionné une première fois en 2002, Schneider Electric fait partie de l'édition 2009 du *Dow Jones Sustainability Index World* (indice mondial) et *Stoxx* (indice européen). La recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices est assurée par SAM (*Sustainable Asset Management*), une société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse.

www.sustainability-index.com

Indices Ethibel Sustainability

En 2009, Schneider Electric fait partie des indices : *Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Europe* et *Ethibel Sustainability Index (ESI) Excellence Global*.

www.ethibel.com

Pour en savoir plus

- www.schneider-electric.com (> développement durable)
- www.barometre.schneider-electric.com
- www.environnement.schneider-electric.com
- www.fondation.schneider-electric.com

Pour nous contacter

Par mail : fr-developpement-durable@schneider-electric.com

Par courrier : Schneider Electric

Direction du Développement Durable – 35, rue Joseph Monier,
CS 30323 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex, France

> 8. Éléments de méthodologie

Éléments de méthodologie concernant les indicateurs du Baromètre Planète & Société et les données de ressources humaines, sécurité et environnement

Référentiel

En l'absence de référentiel public reconnu et pertinent pour les activités de fabrication et l'assemblage de composants électroniques, Schneider Electric a formalisé un référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs du Baromètre Planète & Société et des données de ressources humaines, sécurité et environnement.

Ce référentiel comprend les périmètres, les procédures de collecte et de consolidation et les définitions de ces informations. Engagé dans un processus d'amélioration continue, Schneider Electric complète progressivement ce travail pour adapter son référentiel d'indicateurs de développement durable aux évolutions du Groupe. Ce document est mis à jour régulièrement et des informations complémentaires sont consultables sur www.barometre.schneider-electric.com.

Périmètres

Baromètre Planète & Société

Les indicateurs du Baromètre Planète & Société utilisent des données propres et des données de ressources humaines, sécurité et environnement. Toutes les entités du Groupe et les fonctions centrales sont concernées.

Données de ressources humaines, sécurité et environnement

Les données de ressources humaines et sécurité sont consolidées au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés intégrées globalement dans le périmètre de consolidation financière. Les données sur les effectifs du Groupe (répartition par genre, par genre et catégorie, par âge, par ancienneté, par fonction et par type de contrat) portent sur plus de 80 % des effectifs totaux.

Toutes les entités certifiées ISO 14001 doivent reporter les données d'environnement. Les sites de production et de logistique comptant un effectif de 50 personnes ou plus doivent être certifiés ISO 14001 au cours de l'année suivant deux années civiles d'exercice complet après leur acquisition financière par le Groupe ou leur début d'activité. Les sites administratifs, R&D et commerciaux comptant un effectif de 300 personnes ou plus doivent progressivement, d'ici à fin 2011, être certifiés ISO 14001. Les autres sites se certifient et/ou reportent sur la base du volontariat.

Les unités qui appartiennent à des sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont intégrées à 100 % dans le reporting de ces données. Les unités qui appartiennent à des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont également consolidées par intégration globale. Enfin, les sociétés consolidées financièrement par équivalence ne sont pas prises en compte dans le reporting.

Collecte et consolidation

Dans une logique d'amélioration continue, Schneider Electric a demandé à Ernst & Young de conduire des travaux d'examen visant à produire une assurance modérée sur certains indicateurs de ressources humaines, sécurité et environnement.

Baromètre Planète & Société

Les données de ressources humaines, sécurité et environnement suivantes (effectifs totaux, effectif moyen présent sur les sites de production, taux de fréquence des accidents, consommation d'énergie, émissions d'équivalent CO₂, pourcentage de sites certifiés ISO 14001, nombre de produits avec des Profils Environnementaux de Produits et pourcentage de volume d'affaires réalisé avec des fournisseurs signataires du Pacte Mondial ou équivalent) sont utilisées par des indicateurs du Baromètre Planète & Société et vérifiées par Ernst & Young.

D'autres données sont utilisées et consolidées sous la responsabilité des départements directement concernés par les indicateurs (ressources humaines, environnement, la Fondation...) et représentés chacun par un pilote.

La performance globale du Baromètre Planète & Société est calculée par la Direction du Développement Durable du Groupe.

Données de ressources humaines, sécurité et environnement

Ces données sont issues de plusieurs outils de reporting dédiés disponibles sur l'Intranet du Groupe, dont l'outil de reporting One pour les données de ressources humaines et de sécurité. Leur consolidation est placée respectivement sous la responsabilité de la Direction des Ressources Humaines Globales et de la Direction des Opérations industrielles du Groupe. Les contrôles de fiabilité des données s'effectuent lors de la consolidation (revue des variations, comparaison inter-sites). En cas de donnée reportée incohérente ou manquante, aucune valeur estimée par défaut n'est utilisée.



Définitions

Baromètre Planète & Société

Émissions d'équivalent CO₂

En 2009, cet indicateur a couvert les fuites industrielles de gaz SF₆ dans les neuf usines du Groupe concernées, les consommations énergétiques des sites qui reportent et la part du fret aérien dans le fret de longue distance au départ de la France. Les émissions d'équivalent CO₂ de 2009 sont comparées à celles de 2008 à périmètre constant et au niveau d'activité de 2009. L'indicateur calcule la différence de performance entre ces deux années.

Offre Green Premium

Un produit *Green Premium* se définit par les quatre critères suivants : un Profil Environnemental de Produits, un guide d'instructions de fin de vie et la liste des substances préoccupantes de la directive européenne REACH sont disponibles en ligne et les seuils de présence imposés pour certaines substances par la directive européenne RoHS sont respectés.

Pacte Mondial

Cet indicateur suit la part du volume d'achats avec des fournisseurs référencés par Schneider Electric, réalisée avec des signataires du Pacte Mondial ou équivalent. Pour les entreprises de l'électronique, l'*Electronic Industry Code of Conduct* (EICC) est considéré comme un équivalent au Pacte Mondial et intégré comme tel dans l'indicateur.

Employee Net Promoter Score

Schneider Electric a interrogé en 2009 tous ses collaborateurs selon la méthodologie du *Net Promoter Score* que le Groupe utilise pour mesurer la fidélité de ses clients. Le résultat présente la différence entre le pourcentage des promoteurs et des détracteurs.

Former 10 000 jeunes de la "base de la pyramide"

Cet indicateur comptabilise les étudiants inscrits dans des formations soutenues par Schneider Electric à destination des populations de la "base de la pyramide".

Données de ressources humaines, sécurité et environnement

Taux de fréquence des accidents du travail

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail.

Taux de gravité des accidents du travail

Le taux de gravité est le nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.

CO₂

Le mode de conversion des consommations énergétiques en équivalent CO₂ est emprunté à l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie - 2000). Ces facteurs de conversion peuvent être globaux (gaz, fuel, gasoil) ou nationaux (électricité, chauffage urbain...).

Déchets

La comptabilisation des déchets n'intègre pas les déchets exceptionnels (destruction de bâtiments par exemple), ni les ordures ménagères.

COV

Compte tenu du type d'activité du Groupe, l'émission de composés organiques volatils a fait l'objet d'une simple estimation destinée à produire des ordres de grandeur.

PEP

Il s'agit du nombre de profils environnementaux de produits développés par Schneider Electric.

> 9. Rapport d'assurance modérée du Commissaire aux comptes sur une sélection d'indicateurs environnement, sécurité et ressources humaines



Schneider Electric

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En réponse à votre demande et en notre qualité de Commissaire aux comptes de Schneider Electric, nous avons procédé à des contrôles visant à nous permettre d'exprimer l'assurance modérée que les indicateurs relatifs à l'exercice 2009 signalés par le signe ▲ dans les tableaux de bord présentés en pages 45 à 49 et 53 - 66 du Document de Référence (les "Indicateurs"), ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel de reporting applicable en 2009 (le "Référentiel") dont un résumé figure en pages 71-72.

Il est de la responsabilité de la société Schneider Electric d'établir les Indicateurs, le Référentiel et d'en assurer la mise à disposition au siège du Groupe.

Il nous appartient, sur la base de nos contrôles, d'exprimer une conclusion sur ces Indicateurs. Nos contrôles ont été conduits conformément au standard international ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagement*, décembre 2003). Notre indépendance est définie par les textes législatifs et réglementaires ainsi que le code de déontologie de la profession.

La conclusion formulée ci-après porte sur ces seuls Indicateurs et non sur l'ensemble du rapport de développement durable inclus dans le Document de Référence. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

Nature et étendue des travaux

Pour nous permettre d'exprimer notre conclusion, nous avons conduit les contrôles suivants :

- Au niveau du Groupe et des divisions situées en France, Asie-Pacifique et Amérique du Nord, nous avons mené des entretiens auprès des responsables de la collecte des Indicateurs ainsi qu'une analyse des risques d'anomalie et de leur matérialité.
- Nous avons également évalué l'application du Référentiel, mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, la consolidation ainsi que les calculs des Indicateurs.

- Nous avons sélectionné un échantillon de cinq entités opérationnelles⁽¹⁾ représentatives des activités et des implantations géographiques, en fonction de leur taille / contribution aux Indicateurs et des risques d'anomalie identifiés préalablement.
- Les entités sélectionnées représentent en moyenne 39 %⁽²⁾ (entre 15 % et 55 % suivant les Indicateurs) de la valeur totale des Indicateurs. À ce niveau, nous avons vérifié la compréhension et l'application du Référentiel, mené des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec les pièces justificatives.
- Nous avons revu la présentation des Indicateurs dans le rapport annuel en pages 49 et 53-61.

Compte tenu des contrôles réalisés depuis cinq exercices, nous estimons que nos contrôles fournissent une base suffisante à la conclusion formulée ci-après.

Informations et commentaires

Le Référentiel défini par la société Schneider Electric pour les données sélectionnées appelle de notre part les commentaires suivants :

- La mise en place du nouvel outil de reporting One a été l'occasion de revoir les modalités de saisie des données sécurité. Les extractions effectuées au niveau du Groupe ont mis en évidence des anomalies qui requièrent des contrôles renforcés.
- Les efforts pour sensibiliser, dans les sites et entités du Groupe, les personnes en charge du reporting environnemental et social aux enjeux de ce reporting devraient être poursuivis ; une attention particulière devrait être portée à l'application du Référentiel pour la comptabilisation des "Déchets produits et valorisés", et aux modalités de calcul des Indicateurs "Estimation des émissions de COV" "Consommation d'énergie" et "Pourcentage du volume d'affaires réalisé avec des fournisseurs signataires du *Global Compact* ou équivalent".
- Des progrès ont été constatés en matière de formalisation du Référentiel et au niveau des procédures de contrôle mises en œuvre par le Groupe. Néanmoins, en central comme au niveau des sites et des entités opérationnelles, la formalisation des contrôles

(1) France (site de SEF Espagnac) ; Etats-Unis/Mexique - NAO (sites de Square D-Lexington et CST Transportation Mexico) et APOD (sites de HuiZhou en Chine et APC aux Philippines).

(2) 40 % des consommations d'énergie ; 36 % des déchets produits et valorisés ; 50 % des consommations d'eau ; 55 % des émissions d'équivalent CO₂ ; 15 % des émissions de COV ; 35 % des effectifs industriel et logistique ; 50 % de l'effectif total ; 33 % des heures de formation.



à effectuer sur l'ensemble des données environnementales et sociales et leur mise en œuvre pourraient encore être renforcées dans le cadre d'une démarche globale du Groupe visant à améliorer la fiabilité du *reporting*.

Le Groupe apporte des informations détaillées sur les méthodologies utilisées pour l'établissement des Indicateurs dans la note méthodologique figurant pages 71-72 et dans les commentaires accompagnant les Indicateurs publiés. Au regard de ces informations, nous souhaitons souligner que les données environnementales sont remontées en juin et en décembre sur la base d'estimations, pour au moins le dernier mois de chaque semestre, qui ne sont pas réévaluées en fin d'année.

Conclusion

Nous exprimons une réserve sur les Indicateurs "Taux de fréquence des accidents du travail (Tf)" et "Taux de gravité des accidents du travail (Tg)" du fait d'un manque de traçabilité des données informatiques et d'un manque d'exhaustivité du périmètre.

Sur la base de nos contrôles et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 5 mars 2010

Le Commissaire aux comptes

Ernst & Young et Autres

Yvon SALAÜN

Ernst & Young

Environnement et
Développement Durable
Éric DUVAUD



Gouvernement d'entreprise

1. Le Conseil de Surveillance	76
2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	81
3. Activité du Conseil de Surveillance	82
4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)	83
5. Le Directoire - Composition	86
6. Organisation et fonctionnement du Directoire	87
7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance	87
8. Intérêts et rémunérations des dirigeants	88
9. Conventions réglementées	95
10. Contrôle Interne et Gestion des Risques	96
11. Application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF	103

Ce rapport intègre le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Les paragraphes Structure à Directoire et Conseil de Surveillance, 1, 2, 3, 4, 8 (politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif), 10 et 11 ainsi que les paragraphes 2 et 7 du chapitre 7 constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce. Ils sont signalés par **.

Structure à Directoire et Conseil de Surveillance**

La Société applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. Les quelques points sur lesquels elle s'écarte des recommandations du code sont exposés ci-après (cf. paragraphe 11).

Ce code est consultable sur le site Internet www.medef.fr.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a adopté la forme de la société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

> 1. Le Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques.

Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 250 actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre ans renouvelable. Toutefois, pour permettre un renouvellement partiel du Conseil, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise, il a été prévu en 2006 que le mandat de la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance soit de deux ans. En conséquence, le mandat de la moitié des membres du Conseil a été mis en renouvellement lors de l'Assemblée Générale annuelle 2008. Le renouvellement du mandat des autres membres interviendra lors de l'Assemblée Générale annuelle 2010.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Conseil de Surveillance est fixée à 74 ans. Le nombre de membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du Conseil.

Le Conseil de Surveillance est composé de 11 membres et d'un censeur.

Neuf membres sont indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF : MM. Serge Weinberg, Léo Apotheker, Gérard de La Martinière, Noël Forgeard, Jérôme Gallot, Willy R. Kissling, Mme Cathy Kopp, MM. James Ross et G. Richard Thoman. Chaque année, le Conseil consacre un point à son ordre du jour à la qualification de ses membres sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Les mandats exercés par des membres du Conseil dans d'autres sociétés ayant des relations d'affaires avec Schneider Electric (principalement AXA et SAP) ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des membres du Conseil concernés

compte tenu des opérations réalisées par le Groupe avec ces sociétés. En effet, leurs montants sont non significatifs pour chaque partie et elles sont conclues à prix de marché.

Quatre membres sont de nationalité étrangère (américaine : M. Thoman ; anglaise : M. Ross ; suisse : M. Kissling ; et allemande : M. Apotheker).

Un membre, M. Claude Briquet, représente les actionnaires salariés en application des dispositions de l'article L. 225-71 du Code de commerce. Il est nommé par l'Assemblée Générale sur proposition des Conseils de Surveillance des FCPE.

L'âge moyen des membres du Conseil de Surveillance est de 61 ans.

Composition du Conseil de Surveillance (au 31 décembre 2009)

Président du Conseil de Surveillance

M. Henri Lachmann

Âge : 71 ans

Adresse professionnelle :

Schneider Electric

35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison

27 128 actions ⁽¹⁾ Schneider Electric SA

Première nomination : 1996 / Fin de mandat : 2010

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Vivendi** et du **Groupe Norbert Dentressangle** ; Administrateur d'Axa Assurances IARD Mutuelle ; Censeur de **Fimalac**, de Tajan ; Président du Conseil d'Administration du Centre Chirurgical Marie Lannelongue ; Président de la Fondation pour le Droit Continental ; Membre du Conseil des Prélèvements Obligatoires ; Membre du Comité d'Orientation de l'Institut de l'Entreprise ; Administrateur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions ; Président de l'Institut Télémaque ; Vice-Président et Trésorier de l'Institut Montaigne ; Membre de CODICE ; Administrateur de Solidarités Actives, Planet Finance et de Fondation Entreprendre.
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Président-Directeur Général de **Schneider Electric SA** ; Président de **Schneider Electric Industries SAS**, Membre du Conseil de Surveillance d'**AXA**, Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, Administrateur de **Vivendi Universal**, de **Finaxa** et de diverses filiales du groupe AXA.

Expérience et expertise

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de **Schneider Electric SA** depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999, fonction qu'il occupera jusqu'au 3 mai 2006 date à laquelle, il devient Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA**.

Vice-Président du Conseil de Surveillance

M. Serge Weinberg*

Âge : 59 ans

Adresse professionnelle :
Weinberg Capital Partners
20, rue Quentin Bauchart – 75008 Paris

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Vice-Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président-Directeur Général de Weinberg Capital Partners ; Vice-Président et Administrateur de Financières SASA ; Membre du Conseil de Surveillance de Gucci Group ; Administrateur de la FNAC, de RASEC (depuis février 2006), de Team Partners Group (depuis le 20 novembre 2006), de Financière Poinsetia (depuis le 11 septembre 2006), de VL HOLDING, de SASA Industrie ; Gérant d'Adoval, de Maremma.
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Président du Conseil d'Administration d'**Accor** ; Président du Directoire du groupe **Pinault-Printemps-Redoute** ; Président

du Conseil de Surveillance de France Printemps, de Conforama Holding, de Guilbert SA, de Redcats ; Membre du Conseil de Surveillance d'Yves Saint Laurent Parfum, de Boucheron Holding, de PPR Interactive (en tant que Représentant permanent de PPR) ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, de **Rexel**, de PPR Asia, d'Alliance Industrie (depuis le 05 octobre 2006) ; Représentant permanent de Tennessee au Conseil d'Administration de **Bouygues** ; Gérant de Serole.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Serge Weinberg, après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'Administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, est successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le groupe PPR, en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce groupe, il occupe notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et est nommé, en 1995, Président du Directoire du groupe Pinault-Printemps-Redoute, fonction qu'il occupe jusqu'au début de l'année 2005. En mars 2005, il crée Weinberg Capital Partners, société qui gère un fonds spécialisé dans le LBO et l'immobilier. De 2006 à 2009, il est Président du Conseil d'Administration d'Accor.

Membres du Conseil de Surveillance

M. Léo Apotheker*

Âge : 56 ans

Adresse professionnelle :
SAP
Immeuble Capital 8 – 32, rue de Monceau – 75008 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; CEO de **SAP AG** ; Membre du Conseil de Surveillance d'**AXA**.
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Censeur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de Ginger SA, d'Enigma Inc. (États-Unis), SAP America Inc. (États-Unis), SAP Global Marketing Inc. (États-Unis), SAP Asia PTE, Ltd (Singapour), SAP Japan Co., Ltd (Japon), SAP France SA, SAP Italia Sistemi, applicazioni, prodotti in data processing s.p.a (Italie), SAP Hellas Systems Application and Data Processing SA (Grèce), SAP (Beijing) Software System Co., Ltd, (Chine), de SAP Manage Ltd (Israël), de SAP Finland Oy (Finlande), de SAP Danemark A/S (Danemark).

Expérience et expertise

Diplômé en relations internationales et en économie de l'Université hébraïque de Jérusalem, Léo Apotheker a débuté sa carrière en 1978 en tant que Contrôleur de gestion. Après avoir occupé des fonctions de gestion ou de direction dans plusieurs sociétés spécialisées dans les systèmes d'information dont SAP France & Belgium, dont il a été Président-Directeur Général entre 1988-1991, il participe à la création

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.



de la société ECsoft dont il est nommé Président-Directeur Général. En 1995, il rejoint à nouveau SAP comme Président de SAP France. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein de SAP en tant que Directeur de zones géographiques, il devient en 2002 membre du Comité Exécutif et Président *Customer Solutions & Operations*, avant d'être nommé en 2007 Président CSO and Deputy CEO de SAP AG et en 2008, CEO de SAP AG.

M. Claude Briquet

Âge : 49 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric Industries SAS
boulevard Salvador Allende – Zone Industrielle – BP 660 –
16340 L'Isle d'Espagnac

758 actions ⁽¹⁾ **Schneider Electric SA**

Première nomination : 2008 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Directeur du Négocier Europe de Schneider Electric ; Membre du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement Schneider France-Germany, Administrateur de la Sicav Schneider Énergie, Sicav solidaire.
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Directeur Général d'Alombard.

Expérience et expertise

Diplômé en ingénierie de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes et de l'ENSEEIH de Toulouse, Claude Briquet rejoint le Groupe Schneider Electric en 1985. Il débute sa carrière dans les domaines du développement, de la qualité et de la production. Il dirige l'usine de Pacy l de 1992 à 1996, puis l'usine du Vaudreuil de 1996 à 1999. En 1999, il devient Directeur Général de Mafelec et d'Alombard en 2001. Claude Briquet est actuellement Directeur du Négocier Europe au sein de la Direction Industrielle de la Division Opérationnelle Europe de Schneider Electric.

M. Gérard de La Martinière*

Âge : 66 ans

Adresse professionnelle :
18, allée du Cloître – 78170 La Celle-Saint-Cloud

3 428 actions **Schneider Electric SA**

Première nomination : 1998 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur d'**Air Liquide**, de la Banque d'Orsay et d'Allo Finance ; Membre du Conseil de Surveillance de l'EFRAG.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et Président du Comité européen des assurances (CEA) ; Vice-Président du Comité européen des assurances ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration de LCH.Clearnet Group Ltd, London ; Membre du Conseil de Surveillance d'**Air Liquide** ; Membre du Conseil de Surveillance de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière occupe plusieurs postes au ministère des Finances puis devient Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises ; il rejoint en 1989 le groupe AXA dont il est nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), fonction qu'il a exercée jusqu'en octobre 2008.

M. Noël Forgeard*

Âge : 63 ans

Adresse professionnelle :
85, avenue de Wagram – 75017 Paris

250 actions **Schneider Electric SA**

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Membre du Comité de France Galop ; actionnaire de référence de la société Carbone forgé.
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Président-Directeur Général d'Airbus SAS ; Président du Conseil d'Administration d'Airbus France ; Président ou Administrateur de sociétés du groupe Airbus ; Administrateur d'**EADS** (Pays-Bas), de **Schneider Electric SA**, d'**Arcelor**, de **Dassault aviation**, de l'École Polytechnique ; *co-Chief Executive Officer* d'**EADS**.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, Noël Forgeard, après un début de carrière dans l'Administration, a intégré la Compagnie Française des Aciers Spéciaux, filiale d'Usinor. En 1986, il rejoint M. Jacques Chirac comme conseiller à l'Industrie. En 1987, il entre au groupe Lagardère pour diriger les branches Défense et Espace de Matra. Cinq ans plus tard, il devient PDG de Matra Haute Technologie et co-Directeur Général du groupe Lagardère. En 1998, il est nommé Administrateur gérant du GIE Airbus-Industrie, puis en 2000, CEO d'Airbus SAS (société intégrée Airbus), enfin du 1^{er} juillet 2005 au 1^{er} juillet 2006, co-Président Exécutif d'EADS.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

** Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.*

M. Jérôme Gallot*

Âge : 50 ans

Adresse professionnelle :
CDC Entreprises
137, rue de l'Université – 75007 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :

Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président de CDC Entreprises SAS, de CDC Entreprises Élan PME, de FSI PME Porfefeuille, de Consolidation et Développement Gestion ; Membre du Comité de Direction du groupe CDC, Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement ; Administrateur de **Nexans SA**, d'**Icade SA**, de Caixa Seguros SA (filiale brésilienne de la CNP), de **Plastic Omnium**, de la Caisse nationale de prévoyance (**CNP Assurances SA**), Censeur d'OSEO (EPIC), de **NRJ Group SA**.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur du Crédit Foncier de France, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services ; Président de la Sicav Austral, Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie nationale de Rhône (CNR).

Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'École Nationale d'Administration, Jérôme Gallot, après trois années passées à la Cour des comptes, rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), Jérôme Gallot devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre en janvier 2003 la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur et Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts. En septembre 2006, il est nommé Président de CDC Entreprises et Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts. En janvier 2009, il est nommé Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement.

M. Willy R. Kissling*

Âge : 65 ans

Adresse professionnelle :
Poststrasse n° 4 BP - 8808 Pfaeffikon (Suisse)

724 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2001 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :

Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Membre du Conseil d'Administration de **Cleantech Invest AG** ; Président du Conseil d'Administration du Grand Resort Bad Ragaz AG ; Membre d'European Advisory Board de Booz & Co.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA**, Administrateur de **Kühne + Nagel International AG** (logistique) ; Administrateur de **Holcim Ltd** (ciment) ; Président du Conseil d'Administration d'**Oertikon Bührlé Holding AG** (aujourd'hui **OC Oerlikon Corp.**) ; Vice-Président puis Président de **Forbo Holding AG** et de **SIG Holding Ltd**.

Expérience et expertise

De nationalité suisse, Willy R. Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre) dont il devient Membre du Comité Exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie publiphones. En 1998, il rejoint Oertikon Bührlé Holding AG (aujourd'hui OC Oerlikon Corp.) en tant que Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il occupera jusqu'en 2005.

Mme Cathy Kopp*

Âge : 60 ans

Adresse professionnelle :
22, square de l'Alboni – 75016 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :

Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Dexia** (à compter de février 2008) ; Membre du Conseil de l'École Normale Supérieure, rue d'Ulm à Paris ; Membre du Conseil de la Fondation SNCF ; Membre du Haut Conseil de l'Intégration.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés : Censeur de **Schneider Electric SA** ; Directeur des Ressources Humaines et Membre du Comité Exécutif du groupe **LVMH** ; Directeur Général des Ressources Humaines et Membre du comité exécutif d'**Accor** ; membre du Collège de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

Expérience et expertise

Après des études de mathématiques, Cathy Kopp entre en 1973 chez IBM France. En 1992, elle devient Directeur des Relations Humaines d'IBM France avant d'être nommée, en 1996, Vice-Président, *Human Resources, Storage Systems Division* d'IBM Corp. En 2000, Cathy Kopp est nommée Président-Directeur Général d'IBM France. En 2002, elle rejoint le Groupe Accor en qualité de Directeur Général des Ressources Humaines du groupe, fonctions qu'elle exercera jusqu'en 2009. Cathy Kopp est Présidente de la commission sociale du Groupement des Professions de Service

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.



au MEDEF jusqu'en 2009. Elle a été chef de file de la négociation interprofessionnelle sur la diversité au MEDEF en 2006, et sur la modernisation du marché du travail en 2007.

M. James Ross*

Âge : 71 ans

Adresse professionnelle :
Flat 4 – 55 Onslow Square – Londres SW7 3LR
(Grande-Bretagne)

300 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Prudential plc** ; Président de Leadership Foundation for Higher Education ; Président de Liverpool School of Tropical Medicine.
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **McGraw-Hill Inc.** ; Administrateur de Datacard Inc. ; Président de **Littlewoods plc** ; Président de **National Grid** ; Vice-Président de **National Grid Transco**.

Expérience et expertise

De nationalité britannique, diplômé de l'Université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le groupe BP au sein duquel il occupe diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, l'un des *Managing Directors*. En 1992, il est Directeur Général de Cable & Wireless plc, puis en 1996, il devient Président de Littlewoods plc et, en 1999, de National Grid plc.

M. G. Richard Thoman*

Âge : 65 ans

Adresse professionnelle :
Corporate Perspectives, LLC
126 East 56th Street – 9th Floor – New-York NY 10022
(États-Unis)

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA ; Associé Gérant de Corporate Perspectives (société américaine de conseil en stratégie) ; Membre du Conseil International de l'INSEAD, de la Fondation Franco-Américaine, de l'Americas Society, Council of the Americas, McGill University School of Management, de Fletcher School ; Professeur associé à la Columbia University et à la Fletcher School ; Membre de la Commission Trilatérale, Council on Foreign Relations ; Business Executives for National Security, New York Economics Club.

- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Membre du Conseil d'Administration de l'Union Bancaire Privée (Genève).

Expérience et expertise

G. Richard Thoman a un parcours unique. Il a été parmi les cinq premiers dirigeants de quatre des 75 premières sociétés américaines du classement de *Fortune*, dans trois secteurs d'activités : les services financiers, l'industrie alimentaire et la technologie.

Diplômé notamment de l'Université Mc Gill (Montréal), de l'Institut des Hautes Études Internationales (Genève) et de la Fletcher School of Law and Diplomacy (issue d'un partenariat entre Tufts University et Harvard University), G. Richard Thoman a débuté sa carrière à la Citibank. Après avoir exercé des responsabilités au sein d'Exxon Finance et de McKinsey, il devient Président et co-Directeur Général d'American Express Travel Related Services. En 1992, il est nommé Président-Directeur Général de Nabisco International. En 1993, il entre chez IBM en tant que Directeur Exécutif des Personal Systems Group avant d'en devenir le Directeur Financier. En 1997, il rejoint le groupe Xerox dont il devient le Président-Directeur Général d'avril 1999 à mai 2000. Il est aujourd'hui associé de Corporate Perspectives et enseigne dans plusieurs universités américaines.

Censeur

M. Claude Bébéar

Âge : 74 ans

Adresse professionnelle :
GIE AXA
25, avenue Matignon – 75008 Paris

264 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2010

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Censeur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de AXA Assurances Vie Mutuelle et AXA Assurances IARD Mutuelle, de **BNP-Paribas** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Vivendi**.
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Président du Conseil de Surveillance d'AXA ; Président et Administrateur de diverses sociétés du groupe **AXA** dont AXA Financial ; Président-Directeur Général de **Finaxa** ; Administrateur de **Schneider Electric SA**.

Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique, Claude Bébéar entre en 1958 au groupe Ancienne Mutuelle, qui adopte le nom de Mutuelles Unies, puis de groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général.

De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il exerce les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du groupe AXA. En 2000, il devient Président du Conseil de Surveillance d'AXA. M. Claude Bébéar quitte en avril 2008 la présidence du Conseil de Surveillance pour devenir Président d'Honneur d'AXA.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

> 2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance**

Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportun en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance est investi en application de la loi et des statuts de pouvoirs spécifiques. Ainsi, notamment :

- il nomme le Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président. Il fixe la rémunération des membres du Directoire ;
- il peut révoquer les membres du Directoire ;
- il autorise les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la Société (emprunt, augmentation de capital...);
- il autorise les opérations d'acquisition ou de cession significatives, c'est-à-dire pour les opérations qui s'inscrivent dans la stratégie du Groupe, celles dont le montant est supérieur 250 millions d'euros, ainsi que les partenariats stratégiques ;
- il autorise la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de plans d'attributions d'actions gratuites ou de performance ;
- il autorise les conventions réglementées ;
- il autorise la délivrance de cautions, avals ou garanties, dans les conditions prévues par la loi.

Sont également soumises à son autorisation les propositions faites à l'Assemblée Générale relatives au dividende, à la composition du Conseil et aux modifications statutaires.

Pour son fonctionnement, le Conseil peut nommer un ou deux censeurs et décider de la création en son sein de comités. Il arrête son règlement intérieur. Il détermine la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Règlement intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 3 mai 2006. Ce règlement intègre le règlement des Comités du Conseil (Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, Comité d'Audit) et la Charte des administrateurs préconisée par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF. Il a été amendé à plusieurs reprises notamment en 2009 pour caler la définition des missions du Comité d'Audit sur les nouvelles dispositions légales relatives aux Comités d'Audit (article L. 823-19 du Code de commerce). Il comporte 13 articles :

L'article 1 définit le rôle et les pouvoirs du Conseil de Surveillance (cf. ci-dessus). Il détermine les décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance. Aussi notamment tous les projets d'acquisitions d'un montant

supérieur à 250 millions d'euros doivent être autorisés préalablement par le Conseil de Surveillance.

L'article 2 fixe les principes que le Conseil de Surveillance entend suivre pour assurer son renouvellement : un principe d'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif de membres étrangers, un principe d'indépendance par la présence d'une majorité de membres indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, un principe de continuité par un renouvellement à intervalle régulier d'une partie des membres du Conseil, un principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un membre représentant les actionnaires salariés.

L'article 3 porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance : convocation du Conseil, modes de participation des membres, procès-verbal...

L'article 4 définit le rôle et les pouvoirs du Président du Conseil de Surveillance. Il dirige les travaux du Conseil de Surveillance. Il est informé régulièrement par le Président du Directoire des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe.

L'article 5 porte sur l'information du Conseil de Surveillance. Il prévoit que les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer, préalablement à toute réunion, tous les documents utiles à cet effet. Il détermine le contenu du rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

L'article 6 définit le statut des membres du Conseil de Surveillance. Il correspond à la Charte de l'administrateur du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

Il prévoit ainsi que les membres du Conseil de Surveillance :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social ;
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil ;
- sont tenus à une obligation générale de confidentialité ;
- doivent faire part de toute situation de conflits d'intérêts avec la Société ;
- doivent détenir au moins 250 actions de la Société ;
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur les titres Schneider Electric SA (interdiction d'opérer dans le mois qui précède la publication des comptes annuels ou semestriels...);
- assistent à l'Assemblée Générale.

L'article 7 prévoit que les censeurs qui assistent aux réunions du Conseil de Surveillance avec voix consultative sont soumis aux mêmes règles déontologiques que les membres du Conseil de Surveillance.

Les articles 8 à 10 portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

Les articles 11 et 13 définissent la portée du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.



L'article 12 prévoit que le Directoire peut procéder à une répartition des tâches de Direction de la Société entre ses membres, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance.

L'information du Conseil de Surveillance et de ses membres

Afin d'assurer la bonne information du Conseil de Surveillance, Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, en principe, 10 jours avant toute réunion du Conseil, l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente et, quatre à cinq jours avant, le dossier du Conseil. Le dossier comprend les rapports du Directoire, des notes ou des présentations des points à l'ordre du jour, ainsi que, le cas échéant, les comptes arrêtés ou approuvés par le Directoire. Toutefois, ce délai est réduit à deux jours en ce qui concerne les comptes semestriels. Un dossier complémentaire peut être remis en séance.

Les membres du Directoire assistent aux réunions du Conseil de Surveillance. Les membres du Comité Exécutif sont invités pour la présentation des dossiers majeurs relevant de leur domaine de responsabilités. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Conseil de Surveillance au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou semestriels.

En outre, entre chaque réunion du Conseil de Surveillance et indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président du Directoire, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur attention), d'une revue de presse hebdomadaire, d'études d'analystes, de l'ensemble des communiqués de la Société...

De plus, les réunions du Conseil de Surveillance sont précédées d'occasions pour ses membres de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel. Pour les nouveaux membres du Conseil de Surveillance, il est prévu des séances de formation et d'information portant sur la stratégie et les métiers du Groupe.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux membres du Conseil de Surveillance et aux collaborateurs du Groupe. En vertu de ces dispositions, les membres du Conseil de Surveillance, comme les collaborateurs concernés, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société ou d'autres sociétés lorsqu'ils détiennent de l'information privilégiée. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les 30 jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, ni réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois...).

> 3. Activité du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance a tenu sept réunions en 2009, d'une durée moyenne de plus de trois heures avec un taux moyen de participation des membres du Conseil de Surveillance de 95 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux au gouvernement d'entreprise, à la stratégie, au suivi de l'activité, à l'examen des comptes annuels et semestriels et à la préparation de l'Assemblée Générale.

Gouvernement d'Entreprise

En ce domaine, le Conseil de Surveillance sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise a :

- délibéré de sa composition et de celle de ses comités. Il a ainsi décidé de nommer à partir d'avril 2009 M. Serge Weinberg au Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise et M. Noël Forgeard au Comité d'Audit ;
- procédé à l'examen du fonctionnement du Directoire et à l'évaluation de ses membres ;
- renouvelé le Directoire dont le mandat arrivait à expiration. Il a nommé un nouveau Directoire, pour un mandat de trois ans qui court à compter du 3 mai 2009, composé de MM. Jean-Pascal Tricoire, Président, et Emmanuel Babeau, ce dernier succédant à M. Pierre Bouchut qui avait choisi de quitter le Groupe ;
- mis en conformité le statut de M. Jean-Pascal Tricoire avec les recommandations AFEP/MEDEF relatives à l'abandon de leur contrat de travail par les Présidents de Directoire (cf. pages 93 et 94) ;

- arrêté les règles relatives à la rémunération des membres du Directoire (fixation de l'atteinte de leurs objectifs personnels 2008 et détermination des règles relatives à leur rémunération 2009 : part fixe, part variable) ainsi que le nombre d'options et d'actions gratuites ou de performance qui leur sont attribuées. Les principes et les règles suivis par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont présentés ci-après (pages 88 et 89) ;
- autorisé le Directoire à mettre en place des plans d'options (plans 32 et 33, cf. page 212 et suivantes) et d'actions gratuites ou de performance (plans 7 à 9, cf. page 212 et suivantes) et à procéder en 2010 à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe.

Le Conseil de Surveillance sur le rapport du Comité d'Audit a décidé de proposer à l'Assemblée Générale annuelle 2010 de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de Schneider Electric SA, des cabinets Ernst & Young et Mazars.

Le Conseil de Surveillance a également débattu (février 2009) des conclusions de son auto-évaluation triennale. Celle-ci avait été réalisée avec le concours du secrétaire du Conseil de Surveillance à l'automne 2008 sur la base d'un questionnaire portant sur la composition, les missions et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, ses relations avec le Directoire et l'organisation et le fonctionnement de ses comités. Le Conseil a relevé que son fonctionnement se caractérisait par la transparence, le dialogue et l'efficacité. La transparence, le dialogue et le respect sont au cœur de la relation entre le Conseil de Surveillance et le Directoire, comme entre les Présidents du Directoire et du Conseil de Surveillance. La transparence caractérise l'information donnée par le Directoire au

Conseil de Surveillance. La profondeur et l'ouverture des débats traduisent le fonctionnement du Conseil. Cette situation est le résultat d'une amélioration continue depuis 2005 tant en ce qui concerne le fonctionnement du Conseil que son information. Des axes de progrès ont été identifiés, principalement sur le développement des contacts avec le management ainsi que l'approfondissement des problématiques relatives à l'évolution des technologies, à l'image et la communication du Groupe et aux ressources humaines. En outre, l'information du Conseil qui aborde les sujets examinés par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise pourrait être améliorée par une remise préalable, en complément du rapport oral du Président, du procès-verbal de la réunion du Comité.

Stratégie

Le Conseil de Surveillance a procédé à un examen approfondi de la stratégie du Groupe à l'occasion notamment, comme chaque année, d'une journée spécifiquement consacrée à ce sujet. Lors de chacune de ses réunions, le Conseil de Surveillance a été informé de l'évolution des dossiers d'acquisition. Il a autorisé le Directoire à acquérir l'activité Distribution d'Areva T&D dans le cadre d'une offre présentée conjointement avec Alstom.

Le Conseil de Surveillance a examiné la stratégie financière de la Société.

Activité et résultats

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des rapports trimestriels du Directoire. En outre, lors de ses réunions, il a été informé de l'évolution de la marche des affaires. Il a examiné la situation financière de la Société et les plans d'actions de

développement du chiffre d'affaires. Il a suivi l'élaboration et la mise en place de la nouvelle organisation.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des objectifs 2009 du Groupe.

Le Conseil de Surveillance du 18 février 2009, sur le rapport du Comité d'Audit et des Commissaires aux comptes présents à sa réunion, a examiné les comptes annuels de l'exercice 2008. Il a approuvé la proposition du Directoire à l'Assemblée Générale de fixer le dividende à 3,45 euros par action avec option pour le paiement du dividende en actions. De même, le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2009, sur le rapport du Comité d'Audit, a examiné les comptes du premier semestre 2009 et entendu les Commissaires aux comptes.

Il a veillé à la bonne information permanente du marché par, notamment, l'examen du consensus de place et de communiqués.

Le Conseil de Surveillance a, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux menés par l'Audit Interne du Groupe et des initiatives prises en matière de renforcement du contrôle interne.

Le Conseil de Surveillance a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnelle.



Assemblée Générale 2009

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour et les projets de résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires 2009. Il a arrêté son rapport à l'assemblée. Il a approuvé le rapport de son Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne. La quasi-totalité des membres du Conseil (12/13) étaient présents lors de l'Assemblée Générale. Celle-ci a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées.

> 4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)**

Le Conseil de Surveillance a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses deux Comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Leurs membres sont désignés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Les Comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil de Surveillance, des études à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix.

Comité d'Audit

Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins. Les deux tiers de ses membres doivent être indépendants et au moins un de ses membres doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables, une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur.



La composition du Comité d'Audit a été modifiée en avril 2009 à la suite du départ de M. Piero Sierra. Ses quatre membres sont depuis lors MM. Gérard de La Martinière, Président, Noël Forgeard, Jérôme Gallot et James Ross. Ils sont tous indépendants et ont les qualités requises en matière financière ou comptable. En outre, M. Noël Forgeard apporte une expertise particulière sur les questions industrielles et M. James Ross, dans les domaines du développement durable.

Fonctionnement

Le Comité se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire. Il tient au moins quatre réunions par an.

Il peut convier à ses réunions toute personne qu'il souhaite entendre. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions consacrées à l'examen des comptes et en fonction de l'ordre du jour, à tout ou partie des autres réunions.

Il peut se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utile. Il peut demander des études à des consultants externes.

Missions

Le Comité d'Audit, qui constitue un des éléments de l'architecture du Contrôle Interne du Groupe, a pour missions de préparer les travaux du Conseil de Surveillance, de lui faire des recommandations et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques. Ainsi :

- il prépare l'examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels et semestriels, ainsi notamment :
 - il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe, et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,
 - il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie ;
- il examine le projet de Rapport Annuel valant Document de Référence et prend connaissance, le cas échéant, des observations de l'AMF sur ce dernier, ainsi que des rapports sur les comptes semestriels ;
- il propose le renouvellement ou la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes ;
- il assure le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les Commissaires aux comptes notamment en examinant le plan d'audit externe et les résultats des vérifications des Commissaires aux comptes ;
- il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet ou leur réseau, et par l'approbation préalable des missions n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes ;
- il assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. À cet effet :
 - il examine l'organisation et les moyens de l'audit interne, ainsi que son programme de travail annuel. Il reçoit trimestriellement la synthèse des rapports produits à l'issue des audits effectués,
 - il examine la couverture des risques sur la base des dossiers présentés par les responsables concernés ou des rapports de l'Audit Interne,

- il examine le dispositif de contrôle interne de la Société ainsi que du projet de rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne,
- il examine les règles de bonne conduite en matière notamment de concurrence ou d'éthique et les dispositifs mis en place pour assurer leur diffusion et leur application.

Le Comité d'Audit examine les propositions de distribution ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou son Président.

Le Comité d'Audit présente au Conseil le résultat de ses missions et des suites que le Comité propose de leur donner. Le Président du Comité d'Audit informe sans délai le Président du Conseil de Surveillance de toute difficulté rencontrée.

Activité en 2009

En 2009, le Comité d'Audit a tenu quatre réunions. La durée moyenne des réunions a été de trois heures et le taux de participation des membres du Comité, de 100 %.

Des membres de la Direction Financière et le Directeur de l'Audit Interne ont assisté à ces réunions. De même, les Commissaires aux comptes ont participé à trois de ces quatre réunions. À l'issue des réunions consacrées aux comptes, le Comité les a auditionnés hors la présence des représentants de la Direction Financière et de l'Audit Interne conformément aux dispositions du Code AFEP/MEDEF. Le Président du Directoire n'assiste à aucune des réunions du Comité d'Audit.

Les sujets abordés par le Comité ont été les suivants :

1) Comptes et information financière :

- examen de comptes annuels et semestriels et des rapports du Directoire sur les comptes,
- revue des *goodwills* et des engagements de pension,
- examen des supports de la communication financière sur les comptes annuels et semestriels,
- revue des recommandations de l'AMF sur le Document de Référence 2009.

2) Audit interne, contrôle interne et contrôle des risques :

- points sur l'organisation et le déploiement du contrôle interne,
- revues des principaux audits réalisés par l'Audit Interne,
- suivi de la réalisation du programme de travail 2009 de l'Audit Interne,
- examen du plan de travail de l'Audit Interne 2010 établi à partir de la cartographie des risques,
- revue de certains litiges et risques.

3) Commissaires aux comptes :

- examen des honoraires versés aux Commissaires aux comptes et à leurs réseaux,
- renouvellement de l'associé signataire de chacun des cabinets de Commissaires aux comptes,
- nomination ou renouvellement des Commissaires aux comptes,
- examen du plan de travail 2010 de l'audit externe.

4) Gouvernement d'entreprise :

- réflexions sur les diligences menées par le Comité au regard des nouvelles dispositions légales sur les Comités d'Audit,

- revue des autorisations financières renouvelables en 2009,
- proposition pour le dividende 2009.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2009 aux réunions du Conseil de Surveillance des 18 février, 30 juillet et 17 décembre 2009.

Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise est composé de trois membres au moins. Il est présidé par le Président du Conseil de Surveillance.

La composition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance a été modifiée avec l'entrée de M. Serge Weinberg, qui de ce fait a abandonné ses fonctions au Comité d'Audit. Il est composé depuis avril 2009 de MM. Henri Lachmann en qualité de Président, Claude Bébéar, Léo Apotheker, Willy Kissling et Serge Weinberg.

Fonctionnement

Le Comité se réunit à l'initiative de son Président. L'ordre du jour est établi par son Président, en concertation avec le Président du Directoire. Il tient au moins trois réunions par an.

Le Comité peut entendre toute personne qu'il juge utile à l'accomplissement de ses travaux.

Missions

Le Comité formule des propositions au Conseil de Surveillance sur la nomination des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Comités. Il fait également des propositions sur la rémunération des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance, ainsi que sur l'attribution d'options ou d'actions performance aux membres du Directoire.

Le Comité formule des avis sur les propositions du Directoire portant sur la rémunération des membres du Comité Exécutif, les principes et modalités relatifs à la fixation de la rémunération des dirigeants du Groupe et la mise en place de plans d'options ou d'attributions gratuites d'actions, ainsi que de plans d'actionnariat salarié.

Il examine les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

Il propose le montant des jetons de présence qui est fixé par l'Assemblée Générale et leurs règles de répartition.

Le Comité propose au Conseil de Surveillance les dispositions propres à assurer les actionnaires et le marché que le Conseil de Surveillance accomplit ses missions avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

À cet effet, il fait des propositions au Conseil de Surveillance sur :

- les missions des Comités du Conseil de Surveillance ;
- la détermination et la revue des critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
- l'application par la Société des pratiques nationales ou internationales de gouvernement d'entreprise.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations présente au Conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux membres du Conseil de Surveillance.

Activité en 2009

En 2009, le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance s'est réuni à cinq reprises. Le taux de participation de ses membres a été de 82 %. Il a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance des 18 février, 23 avril, 30 juillet et 17 décembre 2009.

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise a établi des propositions pour le Conseil de Surveillance :

- sur la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- sur la rémunération des membres du Directoire (montant, structure et objectifs de la rémunération 2009 et niveau d'atteinte des objectifs) ;
- sur la mise en place du plan annuel d'options et d'actions gratuites ou de performance et l'attribution d'options et d'actions de performance aux membres du Directoire dans le cadre de ce plan, en veillant à l'application des recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 ;
- sur la mise en conformité du statut du Président du Directoire ou des avantages accordés aux membres du Directoire avec les dispositions de la loi TEPA et les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 ;
- sur la réalisation en 2010 d'une nouvelle opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe.

Le Comité a également fait rapport au Conseil de ses diligences concernant notamment :

- l'examen du fonctionnement du Directoire et de l'évaluation de ses membres ;
- les réflexions sur l'évolution de la politique de rémunération (intéressement à long terme) des cadres dirigeants du Groupe ;
- l'examen des rémunérations des membres du Comité Exécutif.

Le Comité a également suivi la mise en place de la nouvelle organisation et a mené des réflexions sur la gouvernance du Groupe.



> 5. Le Directoire - Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de deux membres au moins et sept membres au plus.

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui en désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de trois ans renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut en une ou plusieurs fois le proroger dans ses fonctions pour une durée totale n'excédant pas trois années.

Le Directoire est composé de deux membres MM. Jean-Pascal Tricoire, Président, et Emmanuel Babeau. Il a été nommé par le Conseil de Surveillance pour une durée de trois ans expirant le 2 mai 2012. Le précédent Directoire dont le mandat est arrivé à expiration le 2 mai 2009 était composé de MM. Jean-Pascal Tricoire, Président et Pierre Bouchut.

Président du Directoire

M. Jean-Pascal Tricoire

Âge : 46 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric
35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison

17 786 ⁽¹⁾ actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Président du Directoire de **Schneider Electric SA** ; Président-Directeur Général de Schneider Electric Industries SAS ; Administrateur de Schneider Electric USA, Inc. (États-Unis).
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Administrateur de Clipsal Asia Holding Limited, Digital Electronics Corporation, Schneider Electric (Australia) Pty Limited, Schneider Electric New Zealand Holding Limited, PT Schneider Indonesia, Schneider Electric Japan Ltd, Schneider Electric Japan Holding Ltd, Schneider Electric Venezuela SA, Schneider Toshiba Inverter SAS, PDL Holding Limited.

Expérience et expertise

Diplômé d'ESEO d'Angers et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon et après des débuts professionnels chez Alcatel, Schlumberger et Saint Gobain, Jean-Pascal Tricoire rejoint le Groupe Schneider Electric (Merlin Gerin) en 1986. Il effectue un parcours opérationnel au sein

de Schneider Electric, à l'étranger, de 1988 à 1999 : en Italie (cinq ans), en Chine (cinq ans) et en Afrique du Sud (un an). Il occupera ensuite des fonctions *corporate* de 1999 à 2001 : Directeur des Grands Comptes globaux et stratégiques et du projet d'entreprise "Schneider 2000+". De janvier 2002 à fin 2003, il a été Directeur Général de la Division Internationale. En octobre 2003, il est nommé Directeur Général Délégué, avant de devenir Président du Directoire de **Schneider Electric SA** le 3 mai 2006.

Membre du Directoire

M. Emmanuel Babeau

Âge : 42 ans

Adresse professionnelle :
Schneider Electric
35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison

300 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2009 / Fin de mandat : 2012

Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement :
Président du Conseil de Gérance de Schneider Electric Services International ; Administrateur de Schneider Electric Industries SAS, de Schneider Electric France et de Schneider Electric USA.
- Au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés :
Directeur Général Adjoint en charge des finances du groupe **Pernod Ricard**.

Expérience et expertise

Diplômé de l'ESCP, Emmanuel Babeau a débuté sa carrière chez Arthur Andersen fin 1990. En 1993, il rejoint le groupe Pernod Ricard comme Auditeur interne. En 1996, il en est nommé Responsable de l'Audit Interne, de la Trésorerie et de la Consolidation. Puis il occupera plusieurs postes de responsabilité notamment à l'international avant d'en devenir Directeur du Développement en 2001 et d'être nommé en juin 2003 Directeur Financier puis en 2006 Directeur Général Adjoint en charge des finances. Il a rejoint Schneider Electric dans le courant du premier semestre 2009.

Nota : en gras, les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

> 6. Organisation et fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées des Actionnaires et dans la limite de l'objet social et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Directoire en vertu de la loi et sous réserve, dans les cas prévus par les statuts, de l'autorisation du Conseil de Surveillance :

- arrête les comptes annuels ou semestriels et les rapports de gestion ;
- convoque les Assemblées Générales ;

- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ou de performance, sur autorisation de l'Assemblée Générale ;
- décide des émissions d'obligations.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses rapports avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire s'est réuni 20 fois au cours de l'année 2009.



> 7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire détiennent 0,02 % du capital et 0,02 % des droits de vote de la Société.

M. Emmanuel Babeau est lié par un contrat de travail avec la société Schneider Electric Industries SAS et est Président du Conseil de Gérance de Schneider Electric Services International, fonctions pour lesquelles il est rémunéré.

M. Claude Briquet est lié à Schneider Electric Industries SAS par un contrat de travail.

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, ni d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- n'a été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Contrats de services

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la Société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Absence de condamnation ou d'incrimination de mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours de ces cinq dernières années :

Liens familiaux

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la Société.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale de la Société.

À la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, à l'égard de la Société en leur qualité de membre de ces organes et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance ou

du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société hormis en ce qui concerne les membres du Directoire, celles résultant de leur qualité de bénéficiaire de plans d'options et d'actions gratuites (cf. page 212) et les membres du Conseil de Surveillance de détenir un minimum de 250 actions.

> 8. Intérêts et rémunérations des dirigeants

Politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif**

Les principes généraux de la politique de rémunération de la Direction Générale, ainsi que l'analyse des situations individuelles de ses membres, sont revus par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise et présentés au Conseil de Surveillance.

Les objectifs de cette politique de rémunération sont :

- de retenir et motiver les talents ;
- de reconnaître la performance individuelle et collective ;
- d'adapter les niveaux de rémunération aux résultats de l'entreprise.

Les principes structurant cette politique sont fondés sur un positionnement par rapport aux marchés des rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables dans chacun des pays concernés, avec :

- une rémunération en espèces dont la part fixe augmentée de la part variable cible est à la médiane ;
- une rémunération totale (rémunération en espèces et évaluation des *stock options* et/ou des actions gratuites) au-dessus de la médiane.

La part variable, exprimée en pourcentage de la part fixe, est liée à l'atteinte d'objectifs définis en début d'exercice. Elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation. Cette variation peut aller de 0 % à 160 % de la part fixe pour les membres du Comité Exécutif et 200 % pour le Président du Directoire. La part variable a ainsi un caractère aléatoire marqué.

La part variable des membres du Comité Exécutif est liée, pour :

- 40 % à la performance globale du Groupe (taux de marge opérationnelle, croissance organique, taux de satisfaction des clients) ;
- 60 % à celle de l'entité sous leur responsabilité (objectifs économiques) ainsi qu'à la réalisation d'objectifs individuels mesurables qui leur sont assignés.

La rémunération des membres du Directoire est déterminée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise.

La part variable des membres du Directoire est liée pour :

- 60 % à la performance globale du Groupe (taux de marge opérationnelle, croissance organique, ratio de génération de *cash* et taux de satisfaction clients) ;
- 40 % à la réalisation d'objectifs individuels arrêtés par le Conseil.

Les dirigeants bénéficient d'une attribution annuelle d'options - ou, pour les citoyens ou résidents américains, de *stocks appreciation rights* (SARs) répliquant les options – et d'actions gratuites.

Les options ont une durée de 10 ans, leur prix d'exercice est la moyenne des vingt cours de Bourse précédant l'attribution. Il n'est pas consenti de décote. L'exercice de 50 % des options attribuées – 100 % pour les membres du Directoire – est soumis à des conditions de performance dont le niveau d'atteinte est contrôlé par les Commissaires aux comptes.

Les actions gratuites sont assorties de conditions d'acquisition et/ou de conservation d'une durée totale de quatre à cinq ans (cf. page 216 Historique des plans d'actions). Le bénéfice de 50 % des actions attribuées – 100 % pour les membres du Directoire – est soumis à des conditions de performance dont le niveau d'atteinte est contrôlé par les Commissaires aux comptes.

Régimes de retraite**

Les membres français de la Direction Générale bénéficient du régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants et dirigeants du Groupe qui prévoit une pension ne pouvant excéder 25 % de la rémunération moyenne de laquelle est déduite la retraite servie par le régime de retraite supplémentaire à cotisation définie. La rémunération moyenne est égale à la somme du (i) salaire brut de base et (ii) de la part variable au titre des années de référence.

Les membres non français bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation conforme aux pratiques de marché de leurs pays d'origine respectifs.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Rémunération du Président du Conseil de Surveillance

Sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance du

3 mai 2006 a fixé la rémunération du Président du Conseil de Surveillance à 500 000 euros par an, à laquelle s'ajoute le bénéfice des jetons de présence versés aux membres du Conseil.

Le Président du Conseil de Surveillance ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions gratuites, ni d'indemnité de départ d'aucune sorte.

M. Henri Lachmann a perçu de la Société, au cours de l'année 2009 :

- au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance : 500 000 euros ;
- au titre des jetons de présence : 60 000 euros ;
- au titre de sa retraite supplémentaire : 547 817 euros.

Au titre des avantages, il dispose d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature peut être chiffré pour l'ensemble de l'exercice à 5 090 euros.

Sur ces bases, les montants des jetons de présence versés au titre des exercices 2008 et 2009 ont été les suivants :

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2009 ⁽¹⁾	Montants versés au titre de l'exercice 2008 ⁽¹⁾
Monsieur LACHMANN		
Jetons de présence	65 000 euros	60 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur APOTHEKER		
Jetons de présence	55 000 euros	40 450 euros
Autres rémunérations		
Monsieur BÉBÉAR ⁽²⁾		
Jetons de présence	15 000 euros	15 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur BRIQUET ⁽³⁾		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations		
Monsieur FORGEARD		
Jetons de présence	60 450 euros	45 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur GALLOT		
Jetons de présence	65 000 euros	55 400 euros
Autres rémunérations		
Monsieur KISSLING		
Jetons de présence	80 000 euros	75 000 euros
Autres rémunérations		
Madame KOPP		
Jetons de présence	50 000 euros	45 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur de LA MARTINIÈRE		
Jetons de présence	80 000 euros	75 000 euros
Autres rémunérations		

(1) Les jetons de présence de l'exercice sont versés au début de l'exercice n+1.

(2) Censeur.

(3) Claude Briquet, qui est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, a renoncé à ses jetons de présence. Schneider Electric reversera à la Fondation Schneider Electric le montant de ces jetons de présence.



Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2009 ⁽¹⁾	Montants versés au titre de l'exercice 2008 ⁽¹⁾
Monsieur ROSS		
Jetons de présence	70 000 euros	70 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur SIERRA		
Jetons de présence	23 650 euros	75 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur THOMAN		
Jetons de présence	60 000 euros	60 000 euros
Autres rémunérations		
Monsieur WEINBERG		
Jetons de présence	65 000 euros	55 000 euros
Autres rémunérations		

(1) Les jetons de présence de l'exercice sont versés au début de l'exercice n+1.

Rémunération, stock options et actions gratuites des membres du Directoire

Sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance des 17 décembre 2008, 18 février 2009, 23 avril 2009 et 17 février 2010 a fixé la rémunération des membres du Directoire.

Président du Directoire – Jean-Pascal Tricoire

Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008 a :

- établi la part fixe de la rémunération annuelle 2009 de M. Jean-Pascal Tricoire à 765 000 euros et la part variable cible de 100 % avec un maximum de 200 %. Cette rémunération est inchangée par rapport à 2008. La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe et pour 40 % d'objectifs individuels ;
- autorisé l'attribution de 45 000 options du plan 31 et 11 250 actions du plan 5. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, ces options et actions sont intégralement conditionnées à l'atteinte de critères de performance du Groupe. Elles sont en outre soumises à des conditions de conservation (cf. page 212).

Le Conseil de Surveillance du 17 février 2009 a déterminé les objectifs suivants :

- Groupe : croissance organique du chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, ratio de génération de *cash* et taux de satisfaction clients ;
- individuel : manager la crise et s'adapter au contexte économique, lancer *One* et mettre en place la nouvelle organisation, saisir les opportunités d'acquisitions...

Sur la base de ces éléments, le Conseil de Surveillance du 17 février 2010 a fixé la part variable à 150 % de la rémunération de base, soit 1 147 500 euros au titre de l'année 2009.

Membre du Directoire – Pierre Bouchut – Période 1^{er} janvier / 2 mai 2009

M. Pierre Bouchut a, compte tenu de ses fonctions techniques de Directeur Financier du Groupe, conservé son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS.

Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2008 a :

- défini les limites des rémunérations perçues par M. Pierre Bouchut dans le cadre de son contrat de travail et de ses mandats au sein du Groupe à : une rémunération fixe annuelle 2009 de 401 100 euros et une part variable cible de 60 % avec un maximum de 120 %. Cette rémunération est inchangée par rapport à 2008. La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe et pour 40 % d'objectifs individuels ;
- autorisé l'attribution de 23 500 options du plan 31 et 5 875 actions du plan 5. Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, ces options et actions sont intégralement conditionnées à l'atteinte de critères de performance du Groupe.

Le Conseil de Surveillance du 17 février 2010 a fixé la part variable à 78 % de la rémunération de base, soit un bonus total au titre de l'année 2009, *pro rata temporis*, de 106 024 euros.

M. Pierre Bouchut ayant quitté le Groupe, toutes les options (151 703) et actions (10 575) qui lui avaient été consenties depuis son arrivée en 2005 ont été annulées en mai 2009.

Membre du Directoire – Emmanuel Babeau – Période 3 mai / 31 décembre 2009

M. Emmanuel Babeau, qui a été nommé membre du Directoire le 3 mai 2009, a rejoint le Groupe en tant que Directeur Financier dans le cadre d'un contrat de travail de dirigeants avec Schneider Electric Industries SAS.

Le Conseil de Surveillance du 23 avril 2009 a défini les limites des rémunérations perçues par M. Emmanuel Babeau dans le cadre de son contrat de travail et de ses mandats au sein du Groupe au titre de l'exercice 2009 selon les éléments suivants : une rémunération fixe annuelle de 500 000 euros et une part variable cible de 80 % avec un maximum de 160 % auxquelles se sont ajoutées pour son recrutement une prime exceptionnelle de 100 000 euros et une attribution exceptionnelle de 5 000 options (plan 32) et 1 250 actions gratuites (plan 7), non soumises à conditions de performance, mais soumises à des conditions de conservation (cf. page 212).

La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe (croissance organique du chiffre d'affaires, résultat d'exploitation, ratio de génération de *cash* et satisfaction clients) et pour 40 % d'objectifs individuels.

Le Conseil de Surveillance du 17 février 2010 a fixé la part variable à 126,4 %, soit un bonus total au titre de l'année 2009, *pro rata temporis*, de 316 000 euros.

Synthèses sur la rémunération des membres du Directoire

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Jean-Pascal TRICOIRE	Exercice 2009	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	1 917 312	1 833 295
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice	491 400	1 067 220
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	504 000	488 835
TOTAL	2 912 712	3 389 350

Pierre BOUCHUT (1^{er} janvier - 2 mai 2009)	Exercice 2009	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	305 907	687 849
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice	256 620 ⁽¹⁾	426 888 ⁽¹⁾
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	263 200 ⁽¹⁾	195 534 ⁽¹⁾
TOTAL	825 727	1 310 271

(1) Les options et actions ont été annulées du fait du départ de M. Bouchut

Emmanuel BABEAU (3 mai - 31 décembre 2009)	Exercice 2009	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice	657 264	-
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice	81 300	-
Valorisation des actions de performance attribuées au titre de l'exercice	56 400	-
TOTAL	794 964	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean-Pascal TRICOIRE	Exercice 2009		Exercice 2008	
Président du Directoire	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe	765 000	765 000	765 000	765 000
Rémunération variable	1 147 500	1 063 350	1 063 350	1 260 000
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature (voiture)	4 812	4 812	4 945	4 945
TOTAL	1 917 312	1 833 162	1 833 295	2 029 945

Pierre BOUCHUT	Exercice 2009 (janvier-mai)		Exercice 2008	
Membre du Directoire	Montant dû*	Montant versé*	Montant dû	Montant versé
Rémunération fixe	194 558	194 558	401 100	401 100
Rémunération variable	106 024	282 375	282 375	381 400
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature (voiture)	2 858	2 858	4 374	4 374
TOTAL	303 440	479 791	687 849	786 874

* En 2009, la rémunération fixe intègre le paiement des indemnités de congés payés dues au terme du contrat de travail.



Emmanuel BABEAU	Exercice 2009 (mai-décembre)		Exercice 2008	
	Montant dû	Montant versé	Montant dû	Montant versé
Membre du Directoire				
Rémunération fixe	238 506	238 506	-	-
Rémunération variable	316 000	0	-	-
Rémunération exceptionnelle	100 000	100 000	-	-
Jetons de présence	0	0	-	-
Avantages en nature (voiture)	2 758	2 758	-	-
TOTAL	657 264	341 264	-	-

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe

	N° du plan ⁽¹⁾	Date du plan	Valorisation unitaire IFRS 2	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice	Période d'exercice	Nature des options ⁽²⁾
Jean-Pascal TRICOIRE	30	19/12/2007	16,94	63 000	92,00	19/12/2011-18/12/2017	A/S
	31	05/01/2009	10,92	45 000	52,12	05/01/2013-04/01/2019	A/S
	33	21/12/2009	19,16	50 000	75,84	21/12/2013-20/12/2019	A/S
Pierre BOUCHUT ⁽³⁾	30	19/12/2007	16,94	25 200	92,00	19/12/2011-18/12/2017	A/S
	31	05/01/2009	10,92	23 500	52,12	05/01/2013-04/01/2019	A/S
Emmanuel BABEAU	32 ⁽⁴⁾	21/08/2009	16,26	5 000	62,61	21/08/2013-20/08/2019	A/S
	33	21/12/2009	19,16	15 000	75,84	21/12/2013-20/12/2019	A/S

(1) Plan 30 au titre de 2008, plan 31 au titre de 2009, plan exceptionnel 32, plan 33 au titre de 2010.

(2) Leur nature options d'achat (A) ou options de souscription(S) sera déterminée avant le début de la période d'exercice.

(3) Ces options attribuées à M. Bouchut ont été annulées en mai 2009.

(4) Plan exceptionnel 32 sans condition de performance.

	Plan 30	Plan 31	Plan 33
Conditions de performance	50 % des options - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	50 % des options/100 % pour le Directoire - marge opérationnelle 2011 et BNPA exercices 2009 à 2011 par rapport à un panel	100 % des options - marge opérationnelle exercices 2010 et 2011 et part de CA réalisée dans les nouvelles économies

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

	N° du plan ⁽¹⁾	Date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation unitaire IFRS 2	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Jean-Pascal TRICOIRE	3	19/12/2007	6 750	72,42	19/12/2010	19/12/2012
	5	05/01/2009	11 250	44,80	05/01/2012	05/01/2014
	8	21/12/2009	12 500	69,40	21/12/2012	21/12/2014
Pierre BOUCHUT ⁽²⁾	3	19/12/2007	2 700	72,42	19/12/2010	19/12/2012
	5	05/01/2009	5 875	44,80	05/01/2012	05/01/2014
Emmanuel BABEAU	7 ⁽³⁾	21/08/2009	1 250	45,12	21/08/2012	21/08/2014
	8	21/12/2009	3 750	69,40	21/12/2012	21/12/2014

(1) Plan 3 au titre de 2008, plan 5 au titre de 2009, plan exceptionnel 7, plan 8 au titre de 2010.

(2) Ces actions de performance attribuées à M. Bouchut ont été annulées en mai 2009.

(3) Plan exceptionnel 7 sans condition de performance.

	Plan 3	Plan 5	Plan 8
Conditions de performance	50 % des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	100 % des actions - marge opérationnelle 2011 et part de CA réalisée dans les nouvelles économies	100 % des options - marge opérationnelle 2010 et 2011 et part de CA réalisée dans les nouvelles économies

Avantages accordés aux membres du Directoire

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
	Jean-Pascal TRICOIRE							
Président du Directoire								
3 mai 2009		<i>cf. ci-après</i>	<i>cf. supra</i>		<i>cf. ci-après</i>		<i>cf. ci-après</i>	
2 mai 2012		"Président du Directoire"	"Régimes de retraite"		"Président du Directoire"		"Président du Directoire"	
Pierre BOUCHUT								
Membre du Directoire								
3 mai 2006	<i>cf. ci-après</i>		<i>cf. supra</i>		<i>cf. ci-après</i>		<i>cf. ci-après</i>	
2 mai 2009	"Membre du Directoire"		"Régimes de retraite" ⁽¹⁾		"Membre du Directoire"		"Membre du Directoire"	
Emmanuel BABEAU								
Membre du Directoire								
3 mai 2009	<i>cf. ci-après</i>		<i>cf. supra</i>		<i>cf. ci-après</i>		<i>cf. ci-après</i>	
2 mai 2012	"Membre du Directoire"		"Régimes de retraite" ⁽²⁾		"Membre du Directoire"		"Membre du Directoire"	

(1) La cotisation versée en 2009 au régime de retraite à cotisation définie est de 7 624 euros.

(2) La cotisation versée en 2009 au régime de retraite à cotisation définie est de 10 979 euros.

Président du Directoire – Jean-Pascal Tricoire

M. Jean-Pascal Tricoire a, conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, démissionné de son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire intervenu le 3 mai 2009. Le Conseil de Surveillance a défini les avantages qui lui sont accordés dans le cadre de son mandat social. Aux termes de ce nouveau statut qui a été approuvé par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009, M. Tricoire :

- 1) conserve le bénéfice :
 - du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de Schneider Electric Industries SAS, couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès ;
 - de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès, des dirigeants français du Groupe ;
 - du régime de retraite supplémentaire des dirigeants français du Groupe Schneider tel que décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce (*cf. page 88*) ;
- 2) bénéficie d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible (fixe et variable cible, ci-après le montant maximal) compte tenu des

indemnités de non-concurrence visées ci-dessous et soumises à conditions de performance.

Le droit à indemnité est ouvert dans les cas suivants :

- (i) révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire intervenu dans les 12 mois d'un changement capitalistique significatif notamment susceptible de donner lieu à une modification de la composition du Conseil de Surveillance ;
- (ii) révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire en cas d'inflexion de la stratégie portée et affichée jusqu'alors par l'intéressé, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement capitalistique visé ci-dessus ;
- (iii) révocation, non-renouvellement, ou démission sollicitée de son mandat de membre ou de Président du Directoire alors que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de sa rémunération, des quatre derniers exercices clos au jour de son départ (ou, si ce nombre est inférieur à quatre, le nombre d'exercices clos depuis sa prise de fonction comme membre et Président du Directoire) serait au moins égale à 50 %.

Le droit à indemnité est subordonné et son montant modulé en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des



objectifs Groupe, qui déterminent la partie de la part variable de la rémunération cible de l'intéressé, des trois derniers exercices clos au jour où le Conseil statue.

Si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe des trois derniers exercices est :

- < à 50 % de la cible : aucune indemnité ne sera versée,
- = à 50 % de la cible : il percevra 75 % du montant maximum,
- = à 100 % de la cible : il percevra 100 % du montant maximum,
- comprise entre 50 % et 100 % : il percevra entre 75 % et 100 % du montant maximum calculé de manière linéaire en fonction du taux d'atteinte.

À ce jour, le taux d'atteinte des objectifs du Groupe des trois derniers exercices est de 136 %. Ces objectifs étaient fondés sur des critères économiques (croissance organique, EBIT, ROCE, génération de cash et de satisfaction du client) ;

- 3) soit tenu par un engagement de non-concurrence liant l'intéressé et l'entreprise sauf dispense d'un commun accord, en cas de cessation de son mandat d'une durée d'un an et rémunéré (60 % de la rémunération cible : fixe + variable) ;
- 4) conserve par anticipation, sous condition de performance, le bénéfice de l'ensemble de ses options d'actions et actions gratuites ou de performance attribuées ou qui lui seront attribuées, en cas de départ. La condition de performance est que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent une partie de la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire, des trois derniers exercices clos au moment de son départ, soit au moins égale à 50 % de la cible.

M. Jean-Pascal Tricoire, dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la Société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature est valorisé à 4 812 euros.

Emmanuel Babeau

Au titre de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, M. Emmanuel Babeau bénéficie du régime applicable aux dirigeants français du Groupe en matière de retraite supplémentaire (cf. infra) et du droit à indemnités en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur. Ces indemnités, incluant les indemnités conventionnelles de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, sont plafonnées à deux années de rémunération annuelle cible (salaire fixe de base et part variable cible).

En cas de départ de l'entreprise, et quelle qu'en soit la cause, l'entreprise pourra faire jouer la clause de non-concurrence prévue par le contrat de travail et les dispositions de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie prévoyant le paiement mensuel d'une indemnité de 50 ou 60 % de la rémunération moyenne mensuelle de 12 derniers mois de présence (salaire de base et bonus versé). Cette indemnité est due pendant une année, reconductible une fois.

M. Emmanuel Babeau, dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la Société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. Cet avantage en nature est valorisé, pour la période concernée, à 2 758 euros.

Pierre Bouchut

M. Pierre Bouchut bénéficiait des mêmes avantages que M. Emmanuel Babeau. L'avantage en nature au titre de la voiture de fonction est valorisé à 2 858 euros pour la période concernée.

Rémunérations versées aux membres de la Direction Générale du Groupe hors membres du Directoire

Périmètre de la Direction Générale

La Direction Générale est composée du Directoire assisté du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif (11 membres) est présidé par le Président du Directoire. Il comprend, outre les membres du Directoire :

- les directeurs des fonctions : Systèmes d'Information – Marketing - Stratégie & Innovation - Ressources Humaines Globales - Opérations Industrielles Activités ;
- les directeurs des activités : *Power Global & EMEAS - Power Asie-Pacifique - Power Amérique du Nord - Buildings - Industry - IT - Custom Sensors & Technologies.*

Rémunérations versées en 2009

Le montant des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature versée en 2009 par les sociétés du Groupe aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors les membres du Directoire, s'est élevé à 6 748 624 euros dont 2 473 171 euros de part variable au titre de l'exercice 2008.

La part variable du salaire était basée sur l'atteinte d'objectifs économiques du Groupe et de l'entité managée ainsi que d'objectifs personnels. Pour l'exercice considéré, les objectifs Groupe étaient :

- la croissance organique avec un taux de bonus égal à zéro pour un chiffre d'affaires 2008 inférieur ou égal au chiffre d'affaires 2007 + 6 % ;
- le niveau de la marge opérationnelle, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio identique à celui de 2007 ;
- le taux de clients satisfaits, avec un taux de bonus égal à zéro pour un taux inférieur ou égal à 43 % ;
- le taux de clients insatisfaits, avec un taux de bonus égal à zéro pour une réduction de taux inférieure ou égale à - 0,5 %.

Stock options et actions gratuites

Il a été attribué aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors mandataires sociaux :

- *stock options* : 76 500 options du plan 31 (prix d'exercice 52,12 euros, échéance 2019) ;
- SARs (citoyens américains) : 96 000 SARs du plan 31 ;
- actions gratuites (résidents français) : 12 125 actions du plan 5 ;
- actions gratuites (non-résidents) : 7 000 actions du plan 6.

L'ensemble de ces attributions est partiellement soumis à conditions de performance.

Les membres de la Direction Générale disposaient au 31 décembre 2009 de :

- 645 582 options dont 201 250 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe ;
- 303 800 SARs dont 226 000 conditionnés ;

- 64 334 actions gratuites dont 61 688 conditionnées.

Au cours de l'année 2009, les membres de la Direction Générale ont exercé 43 819 options des plans 20, 24 et 26 pour un prix moyen pondéré de 54,47 euros.

Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur le titre de Schneider Electric SA au cours de l'exercice 2009

Récapitulatif des déclarations établies en application de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier

Date	Nom	Nature de l'opération	Nombre	Prix unitaire
10/06/2009	Jean-Pascal Tricoire	Exercice de <i>stock options</i>	15 000	51,26 €
10/06/2009	Jean-Pascal Tricoire	Cession	14 191	54,50 €
10/06/2009	Jean-Pascal Tricoire	Exercice de <i>stock options</i>	15 735	51,26 €
10/06/2009	Jean-Pascal Tricoire	Cession	15 000	54,00 €
31/07/2009	Henri Lachmann	Exercice de <i>stock options</i>	89 869	51,26 €
09/12/2009	Emmanuel Babeau	Acquisition	300	75,18 €



> 9. Conventions réglementées

Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a autorisé la signature d'une convention d'actionnaires entre AXA et Schneider Electric SA. Cette convention prévoit le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes. Ainsi notamment, Schneider Electric SA s'engage à conserver au minimum 8,8 millions d'actions AXA, soit 0,4 % du capital d'AXA, et AXA 2,6 millions d'actions Schneider Electric SA, soit 1 % du capital de Schneider Electric SA. En outre, elle prévoit pour les deux groupes une option d'achat en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale. Cette convention, qui est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007.

M. Jean-Pascal Tricoire s'étant engagé à démissionner de son contrat de travail dans le Groupe Schneider Electric (dans lequel il a 22 ans d'ancienneté) à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire arrivé à expiration le 2 mai 2009, le Conseil de Surveillance a défini en accord avec l'intéressé son nouveau statut. Ce statut, qui s'applique depuis le 3 mai 2009, a été approuvé par l'Assemblée Générale. Aux termes de ce statut présenté pages 93 et 94, M. Jean-Pascal Tricoire :

- bénéficie du régime de retraite supplémentaire des dirigeants du Groupe Schneider, du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès applicable aux dirigeants de Schneider Electric ;

- est tenu par un engagement de non-concurrence ;
- bénéficie, sous réserve de conditions de performance, d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible en tenant compte des indemnités de non-concurrence visées ci-dessus et sous réserve que ce départ intervienne notamment à la suite d'un changement capitalistique significatif ou d'une inflexion de la stratégie portée et affichée par lui ;
- conserve, sous réserve de conditions de performance, le bénéfice de ses options d'actions et des actions gratuites ou de performance non encore définitivement acquises en cas de départ de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance des 23 avril et 17 décembre 2009 a autorisé le maintien des avantages en matière de retraite supplémentaire dont bénéficie M. Emmanuel Babeau aux termes de son contrat de travail de dirigeant avec Schneider Electric Industries SAS. Cet avantage est soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 avril 2010 (cf. page 232)

Le rapport des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale des actionnaires sur ces conventions et engagements figure en page 227.

> 10. Contrôle Interne et Gestion des Risques**

1. Définition et objectifs du Contrôle Interne et de la Gestion des Risques

1.1. Définition et Objectifs

Le dispositif de contrôle interne du Groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale du Groupe ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;

et d'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Il vise à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, les risques de fraude, mais aussi les risques opérationnels, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement maîtrisés.

1.2. Périmètre couvert par ce rapport

Le dispositif est conçu pour l'ensemble du Groupe, le Groupe étant défini comme la Société mère Schneider Electric SA ainsi que les filiales contrôlées de façon exclusive.

Les filiales sous contrôle conjoint sont soumises à l'ensemble des contrôles décrits ci-après à l'exception de l'autoévaluation des Contrôles Internes Clés (cf. "Activités de contrôle – Les entités opérationnelles").

1.3. Référentiel de contrôle interne

Le système de contrôle interne du Groupe s'inscrit dans le cadre légal applicable aux sociétés cotées à la Bourse de Paris et s'appuie sur le Cadre de référence relatif au dispositif de contrôle interne de l'Autorité des marchés financiers (AMF) de janvier 2007.

Le processus de contrôle interne du Groupe est en constante évolution de façon à s'adapter, en cohérence avec les recommandations de l'AMF, aux changements dans l'environnement économique et réglementaire, aux évolutions de son organisation et de ses activités.

1.4. Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Ce rapport a été préparé avec les contributions de la Direction de l'Audit Interne et du Contrôle Interne Groupe, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité, ainsi que les différents acteurs du contrôle interne. Il a été revu par le Comité d'Audit.

2. Organisation et pilotage : les acteurs du contrôle interne

L'organisation du Groupe repose en 2009 sur la Direction Générale, des Directions Fonctionnelles, des Directions Opérationnelles à vocation géographique et des Directions Activités.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est développé sous la surveillance des organes de gouvernance du Groupe, particulièrement du Comité d'Audit dont la mission inclut le suivi de l'efficacité dudit dispositif (cf. chapitre 3 paragraphe 4 Comités du Conseil de Surveillance).

Le pilotage du contrôle interne est de la responsabilité de chaque manager pour son périmètre, aux divers niveaux de l'organisation, ainsi que de chacun des acteurs du dispositif à travers les missions définies ci-après.

2.1. La Direction Générale

(cf. chapitre 3 paragraphe 4 Comités du Conseil de Surveillance).

La conception et le pilotage du dispositif de contrôle interne dans son ensemble sont de la responsabilité de la Direction Générale, qui s'appuie pour cela sur l'ensemble des acteurs, en particulier sur les Directions de l'Audit Interne et du Contrôle Interne.

Elle a également dans ses missions le contrôle des performances qu'elle exerce notamment lors de revues trimestrielles avec les Directions Opérationnelles, les Directions Activités et les Directions Fonctionnelles. Ces revues trimestrielles couvrent l'activité, les plans d'action, les résultats à date et les prévisions établies pour les prochains trimestres. Elles sont précédées de revues similaires aux différents niveaux organisationnels du Groupe.

2.2. La Direction de l'Audit Interne

La Direction de l'Audit est rattachée à la Direction Générale à laquelle elle rend compte. Son effectif moyen était de 14 personnes en 2009. Elle a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés ;
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises ;
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures ;
- les instructions de la tête de Groupe sont bien suivies d'effet ;
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel réalisé à partir d'une cartographie des risques et des difficultés spécifiques identifiées par la Direction Générale et prend en compte les résultats des audits passés, les constatations des Commissaires aux comptes et les résultats des autoévaluations du contrôle interne par les entités. Le cas échéant, ce plan d'audit est adapté en cours

d'année pour y intégrer des interventions demandées par la Direction Générale du Groupe. Des missions qui ne sont pas inscrites dans le plan initial participent à la détection des fraudes.

La conduite du processus d'Audit Interne est décrite dans le paragraphe "Activités de contrôle" ci-dessous.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées. Ils sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Les Commissaires aux comptes ont accès à ces rapports.

La mise en œuvre des recommandations par les entités fait l'objet d'un suivi et le cas échéant de missions de contrôle.

2.3. La Direction du Contrôle Interne

La Direction du Contrôle Interne, créée en 2008 et rattachée à la Direction de l'Audit Interne, a pour mission notamment :

- d'élaborer et de faire évoluer le référentiel des Contrôles Internes Clés en collaboration avec les Directions Fonctionnelles et en cohérence avec les recommandations du référentiel de contrôle interne de l'AMF ;
- de mettre en place et d'animer un réseau de contrôleurs internes dans les Directions Opérationnelles et les Directions d'Activités, qui s'assurent de l'appropriation et de la mise en œuvre des Contrôles Internes Clés par les entités opérationnelles de leur périmètre - à travers notamment des formations et des autoévaluations annuelles du contrôle interne ;
- d'analyser et d'effectuer une revue critique des résultats des autoévaluations pour identifier les points méritant un plan d'action au niveau du Groupe, ou de l'une ou l'autre Direction Opérationnelle, d'Activité, ou Direction Fonctionnelle ;
- d'animer le Comité du Contrôle Interne, composé des contrôleurs internes des Directions Opérationnelles et des Directions Activités, ainsi que des correspondants de contrôle interne des Directions Fonctionnelles. Au vu des résultats des autoévaluations et compte tenu des évolutions de l'environnement ou de l'organisation, les membres de ce comité travaillent à l'amélioration du contrôle interne et à l'adaptation du dispositif.

2.4. La Direction Finance - Contrôle - Juridique

La Direction Finance - Contrôle - Juridique a un rôle permanent dans l'organisation de l'environnement de contrôle et le contrôle du respect des procédures.

En son sein, la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité est un acteur essentiel du dispositif de contrôle interne à travers notamment :

- ses missions de réglementation permettant d'assurer l'homogénéité des pratiques financières et de gestion au sein du Groupe et leur conformité aux dispositions réglementaires applicables ;
- ses missions d'organisation des clôtures comptables ;
- ses missions d'analyse de la performance et de suivi de la réalisation des objectifs assignés aux unités opérationnelles.

La Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité est garante notamment de :

- l'application des principes et méthodes comptables Groupe ;
- l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation ;
- la qualité des processus et des données ;

- la formation des différents interlocuteurs financiers par le développement et l'animation de séminaires spécifiques liés à la fonction ;
- la rédaction, l'actualisation et la diffusion des différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité.

Elle rédige et actualise :

- le glossaire qui définit les termes employés par le Département du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité ;
- le Plan des Comptes de *Reporting* ;
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation ;
- les procédures de *reporting* Groupe et d'utilisation du système ;
- les procédures d'intégration des acquisitions dans le processus de *reporting* Groupe ;
- les procédures de réconciliation des transactions intragroupe ;
- les plannings et instructions de clôture.

Elle contrôle la fiabilité des données des filiales et examine mensuellement la performance et les opérations principales des différentes entités.

La Fiscalité, le Juridique, les Assurances sont centralisés au niveau de la Direction Finance - Contrôle - Juridique, permettant un management global de ces risques.

La Direction de la Trésorerie centralise la quasi-totalité de la gestion de la Trésorerie et des Financements du Groupe, elle diffuse les règles en matière de gestion des risques financiers et de sécurité des paiements.

Par ailleurs, elle examine annuellement les structures financières - évolution du bilan, analyse des risques financiers - des diverses entités juridiques du Groupe lors de "Réunions de cadrage financier".

La gestion des risques financiers est exposée dans le chapitre "Facteurs de risque".

2.5. Les Directions Opérationnelles et les Directions Activités, les entités opérationnelles

Le bon fonctionnement du contrôle interne dans les entités opérationnelles du Groupe repose sur les équipes de direction des Directions Opérationnelles et des Directions Activités.

Les entités opérationnelles du Groupe sont rattachées hiérarchiquement à l'une des Directions Opérationnelles ou à l'une des Directions Activités du Groupe, lesquelles sont dirigées par un Directeur Opérationnel ou un Directeur Activité auprès de qui est nommé un contrôleur financier.

Les Directeurs de Directions Opérationnelles ou Activités font partie du Comité Exécutif présidé par le Président du Directoire du Groupe. Les contrôleurs financiers sont rattachés fonctionnellement à la Direction du Contrôle de Gestion Groupe.

Au sein de chaque Direction, l'équipe de direction organise le contrôle des opérations, s'assure de la mise en œuvre des stratégies définies et suit la performance des entités composant la Direction.

Les opérations réalisées par les Directions sont revues mensuellement lors d'un Comité de Gestion Groupe, animé par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité.

Les Directions Opérationnelles et les Directions Activités se sont dotées de contrôleurs internes qui organisent la formation aux Contrôles Internes Clés des entités de leur périmètre, et analysent



la qualité des autoévaluations du contrôle interne (notation et plans d'action) qui remontent de ces entités.

Ils identifient les sujets de contrôle interne méritant un plan d'action sur tout ou partie de leur périmètre, ainsi que les entités méritant une assistance spécifique, et les mettent ou font mettre en œuvre.

Ils sont également force de proposition dans l'enrichissement et l'évolution des Contrôles Internes Clés.

2.6. Les Directions Fonctionnelles (Ressources Humaines, Achats, Industrie, Logistique, Systèmes d'information, etc.)

Outre les organes et processus *ad hoc* pour les décisions stratégiques et le suivi de leur mise en œuvre tel le Comité des Acquisitions (cf. "Facteurs de risque - croissance externe") et la centralisation de certaines fonctions de la Direction Finance - Contrôle - Juridique (cf. "Organisation et pilotage - La Direction Finance - Contrôle - Juridique" ci-dessus), certains domaines sont centralisés au niveau de Directions Fonctionnelles spécifiques, concentrant ainsi décision et gestion du risque au niveau du Groupe.

Un Comité Innovation et Technologie se réunit mensuellement afin d'assurer une coordination transverse aux différentes Directions Opérationnelles et Directions Activités des efforts d'innovation et de nouveaux produits.

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures liées au développement des collaborateurs, à la santé et à la sécurité au travail.

La Direction des Achats est responsable des directives relatives à l'organisation de la fonction, au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs, aux procédures qui portent notamment sur la qualité des produits, le niveau de service, le respect de l'environnement et des codes de conduite adoptés par le Groupe.

De plus, les Directions Fonctionnelles émettent, adaptent et diffusent auprès des acteurs *ad hoc* les politiques, processus cibles et instructions propres à leur domaine de compétence.

Les Directions Fonctionnelles se sont dotées de correspondants du contrôle interne qui établissent et font évoluer, avec la Direction du Contrôle Interne, les Contrôles Internes Clés à mettre en œuvre par l'ensemble des entités du Groupe.

Ils analysent les résultats des autoévaluations du contrôle interne des entités sur les Contrôles Internes Clés de leur périmètre fonctionnel, et identifient les objets de contrôle interne méritant un plan d'action global, qu'ils mettent ou font mettre en œuvre.

3. Diffusion de l'information : référentiels et instructions

Les référentiels majeurs au regard du contrôle interne sont mis à disposition de l'ensemble du personnel de l'entreprise *via* notamment l'Intranet. Ce sont des Documents de Référence dont les mises à jour sont communiquées aux acteurs concernés par les Directions Fonctionnelles au travers de leur réseau de correspondants.

Certaines publications ou mises à jour peuvent faire l'objet de campagnes d'information et de sensibilisation spécifiques *via* le courrier électronique, ou de message sur le portail de l'Intranet.

Le réseau de diffusion des normes et instructions s'appuie de façon préférentielle sur l'organisation managériale et/ou fonctionnelle.

3.1. Les Principes de responsabilité

Les *Principes de responsabilité* du Groupe, initialement publiés en 2002, ont fait l'objet en 2009 d'une mise à jour.

Traduits dans toutes les langues du Groupe, remis systématiquement à tout nouvel embauché, et disponibles sur l'Intranet, ils guident chaque collaborateur du Groupe dans ses décisions et ses actions, rappelant les valeurs essentielles du Groupe, et la responsabilité de chacun dans le respect de ces valeurs.

Un Comité d'Éthique et des correspondants ont été mis en place pour répondre aux questions que tout collaborateur se poserait et auxquelles il ne trouverait pas réponse dans le guide d'accompagnement des *Principes de responsabilité* eux-mêmes, (cf. chapitre 2 paragraphe 2 Développement durable - Le cadre).

3.2. Le code de déontologie boursière

Ce code définit des règles, applicables aux dirigeants et collaborateurs, destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et des limitations aux opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes détentrices d'informations privilégiées (cf. chapitre 3 paragraphe 2 L'information du Conseil de Surveillance et de ces membres).

3.3. Les normes internationales d'Audit Interne

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (IIA).

3.4. Les normes IFRS

En application du règlement n° 1606/2002 de l'Union européenne, les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*).

Le Groupe applique les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009.

Les principes comptables du Groupe s'appuient sur les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives du cadre conceptuel des IFRS : comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, image fidèle, prééminence de la substance sur la forme, neutralité, prudence, exhaustivité, comparabilité, pertinence et intelligibilité.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le *reporting* de gestion et la consolidation statutaire.

Les principes IFRS sont accessibles sur l'Intranet, assortis de supports de formation pour les points les plus techniques.

3.5. Les limitations et délégations de pouvoir

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de règles de limitation de pouvoirs des dirigeants au niveau du Groupe et de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe.

Ainsi les contrats (achats et ventes de produits et services) d'un montant supérieur à 10 millions d'euros doivent recevoir l'approbation

du Président du Directoire, ceux d'un montant supérieur à 50 millions d'euros doivent recevoir l'approbation du Directoire.

De plus, les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe sont subordonnées à une autorisation préalable du Directoire voire du Conseil de Surveillance : décisions impactant le périmètre du Groupe, décisions relatives notamment à des actifs stratégiques, aux marques, brevets et engagements hors bilan.

3.6. Les principes de gestion et de reporting du Groupe

Les *reportings* comptable et de gestion (principes et outils d'aide disponibles sur l'Intranet du Groupe) sont unifiés dans un système de *reporting* et de consolidation intégré depuis le 1^{er} janvier 2006, et s'appliquent à l'ensemble des entités juridiques du Groupe, et des différentes entités de management qui les composent.

Les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux normes Groupe, des écritures de retraitements sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux le cas échéant.

Le système de *reporting* comporte entre autres éléments un volet contrôles de cohérence, l'analyse entre le bilan d'ouverture et le bilan de clôture, ainsi que les éléments nécessaires à l'analyse des résultats de gestion.

3.7. Les Contrôles Internes Clés

Un référentiel des Contrôles Internes Clés a été défini en 2008, enrichi et complété en 2009. Ses 98 items couvrent :

- l'environnement de contrôle (notamment les points Principes de Responsabilité, Délégations de Pouvoirs, Séparation des Fonctions, Plans de Continuité de l'Activité et Politique de Conservation Documentaire) ;
- les *process* opérationnels (achats, ventes, stocks...) ;
- les cycles comptables et financiers ;
- les cycles Ressources Humaines, Systèmes d'Information, Juridique et Fiscalité.

Disponibles sur l'Intranet du Groupe, ils mettent également à disposition de l'ensemble des entités du Groupe des annexes pour précision, des liens avec les Intranets Fonctionnels (où des politiques complètes sont à disposition), une identification des risques couverts par chaque Contrôle Interne Clé, et un guide d'aide à l'autoévaluation.

Pour chaque cycle traité, les Contrôles Internes Clés couvrent à la fois des aspects de conformité et fiabilité, de prévention et gestion des risques, et de performance des processus. Ces Contrôles Internes Clés font l'objet de questionnaires d'autoévaluation par les entités opérationnelles.

4. Recensement et gestion des risques

4.1. Les risques globaux au niveau du Groupe

La Direction de l'Audit Interne actualise annuellement la cartographie des risques globaux au niveau du Groupe par interview des 50 principaux managers. Les risques ainsi identifiés sont classifiés en fonction de leur impact et de leur probabilité de survenance. Est également prise en compte la dimension menace/opportunité de chaque risque identifié.

Les facteurs de risque liés à l'activité de la Société ainsi que les procédures de maîtrise et de réduction de ces risques sont exposés

dans le chapitre "Facteurs de risque". Ces procédures sont parties intégrantes du dispositif de contrôle interne.

La matrice des risques et l'analyse de son évolution d'une année sur l'autre contribuent à l'élaboration du plan d'audit interne de l'année suivante.

70 % des risques globaux identifiés à fin 2008 ont fait l'objet entre 2007 et 2009 d'un audit visant à évaluer les plans d'action de maîtrise et de réduction de ces risques.

4.2. Les risques opérationnels au niveau des entités

Les risques opérationnels sont prioritairement gérés par les entités en liaison avec leur Direction de rattachement, selon les règles et recommandations fournies par le Groupe, notamment à travers les Contrôles Internes Clés. En effet, chaque filiale est responsable de ses risques et de la déclinaison locale des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne.

Les Directions de rattachement mettent en œuvre des plans d'action transverses sur les risques opérationnels identifiés comme récurrents dans les entités ou ayant un impact important au niveau du Groupe le cas échéant. Le dispositif de contrôle interne est adapté en conséquence lorsque de besoin.

Les programmes d'assurances du Groupe ont pour mission de couvrir la partie résiduelle des risques transférables.

4.3. Gestion des risques par la Direction Risques – Assurances

La Direction Risques – Assurances participe au dispositif de contrôle interne par la définition et la mise en œuvre de la politique d'assurances pour l'ensemble du Groupe, telle que définie ci-dessus "Facteurs de risque – Politique d'assurances". La politique d'assurances comprend l'identification et la quantification des principaux risques assurables, ainsi que la définition et la recommandation des mesures de prévention des risques et de protection des actifs.

4.4. Gestion des risques par la Direction Sûreté

La Direction Sûreté participe du dispositif de contrôle interne par la définition et la mise en œuvre des politiques Sûreté. Comme dans le cas de la Direction Risques – Assurances, et en étroite collaboration avec cette dernière sur les domaines en recouvrement, elle participe à l'identification et la quantification des principaux risques, ainsi qu'à la définition et la recommandation des mesures de prévention des risques et de protection des personnes et des actifs ainsi qu'à la définition et la mise en œuvre des Plans de Continuité de l'Activité et de gestion de crise.

4.5. Gestion des risques des Systèmes d'Information

Il existe au sein de la Direction Information, *Process* et Organisation, une fonction Sécurité Informatique qui définit et met en œuvre les politiques de sécurité spécifiques à ce domaine.



5. Activités de contrôle

Le présent paragraphe détaille, au-delà des missions génériques déjà décrites, les actions spécifiques engagées en 2009 par les acteurs pour améliorer l'environnement de contrôle du Groupe.

5.1. Les entités opérationnelles

Le contrôle interne repose sur la connaissance et la mise en œuvre permanente par l'ensemble des acteurs des règles Groupe de façon générale et plus particulièrement des Contrôles Internes Clés.

La formation sur les Contrôles Internes Clés s'est poursuivie sur l'ensemble des Directions Opérationnelles en 2009. Les entités opérationnelles, formées par leur Direction de rattachement, ont procédé à l'autoévaluation de la conformité aux Contrôles Internes Clés de leur périmètre.

Les autoévaluations remontées lors de la campagne 2009 ont couvert 65 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, et donné lieu à la définition de plans d'amélioration lorsque de besoin, dans les entités opérationnelles. L'objectif à terme est de couvrir chaque année 80 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les évaluations sont menées dans les entités par chaque responsable de *process*. Les pratiques correspondant aux Contrôles Internes Clés sont décrites, l'évaluation est faite sur une échelle de 1 (pas du tout conforme) à 4 (très bon).

Tout Contrôle Interne Clé évalué en dessous du niveau 3 (conforme) donne lieu à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'action de mise en conformité. Ces plans d'action sont inscrits dans le document d'autoévaluation.

Le responsable financier de l'entité effectue une revue critique des évaluations par processus, et certifie la qualité de l'autoévaluation dans son ensemble.

5.2. Les Directions Opérationnelles et les Directions Activités

La fiabilité des états financiers et l'adéquation des performances aux objectifs fixés sont contrôlées pour l'ensemble de l'organisation par le processus des revues de gestion trimestrielles (cf. "Organisation et pilotage – La Direction Générale") et par les contrôles sur la qualité des informations comptables des entités consolidées dans le cadre des missions de la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité (cf. "Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés").

En 2009, les Directions Opérationnelles ont poursuivi leurs actions de formation des entités opérationnelles et reçu les autoévaluations du contrôle interne de ces entités. L'analyse des résultats a permis l'élaboration de plans d'amélioration soit ciblés sur certaines entités, soit ciblés sur certains Contrôles Internes Clés au niveau de la Direction.

Les contrôleurs internes des Directions ont mené des missions de contrôle sur site de la fiabilité des autoévaluations du contrôle interne.

5.3. Les Directions Fonctionnelles

En 2009, les Directions Fonctionnelles ont poursuivi leurs missions d'orientation, de prescription et d'assistance.

À titre d'exemple :

- la méthodologie des Plans de Continuité de l'Activité dans l'éventualité d'une pandémie a été élaborée et diffusée à l'ensemble du Groupe pour déclinaison dans tous les sites ;
- la Direction Achats a diffusé à l'ensemble des entités du Groupe des procédures de suivi de la santé financière des fournisseurs de façon à éviter que des défaillances (dans un contexte de crise financière) ne viennent impacter notre capacité à fabriquer et livrer nos gammes de produits. La mise en œuvre de ces procédures a été auditée dans les principales entités du Groupe ;
- en 2009, la trésorerie Groupe a développé un outil de paiement mondial qui permet de sécuriser à la fois les accès à cet outil et les paiements issus de cet outil.

5.4. La Direction du Contrôle Interne

En 2009, le déploiement des Contrôles Internes Clés – formations, demandes d'autoévaluation - s'est poursuivi auprès de l'ensemble des Directions Opérationnelles et des Directions Activités.

Le processus d'autoévaluation sera reconduit en 2010 : élargissement du périmètre à de nouvelles entités et suivi du résultat des plans d'action élaborés en 2009.

Fin 2009, les autoévaluations du Contrôle Interne reçues ont été analysées, elles ont permis d'identifier les points à travailler en 2010 dans le cadre du processus d'amélioration permanente.

Au-delà des analyses et plans d'action lancés par les Entités et Directions Opérationnelles, des chantiers de même nature ont été ouverts avec les Directions Fonctionnelles, qui au vu des résultats de leur domaine définissent et mettent en œuvre les actions d'amélioration lorsque de besoin.

Dans l'intervalle, le référentiel des Contrôles Internes Clés a été complété et enrichi, mettant à disposition sur l'Intranet de nombreuses annexes – précisions et détails, liens avec les documents de référence complets des Intranets fonctionnels, aide à la notation, identification des risques couverts par chaque Contrôle Interne Clé.

En 2010, les questionnaires d'autoévaluation seront adaptés aux principes d'organisation du programme *One*.

5.5. La Direction de l'Audit Interne

Outre la mise au point de la matrice des risques globaux au niveau du Groupe et les audits réalisés pour s'assurer de leur gestion, la Direction de l'Audit lors de ses missions :

- contrôle et teste l'application effective des Contrôles Internes Clés ;
- effectue une revue critique de l'autoévaluation du contrôle interne de l'entité auditée et les plans d'action relatifs.

Le périmètre d'investigation des missions d'audit n'est pas restreint à ces Contrôles Internes Clés, il s'étend à l'étude en profondeur des processus et de leur efficacité, avec une focalisation différenciée sur la conformité et/ou la performance en fonction de la taille de l'organisation audité et des enjeux et risques identifiés.

L'Audit Interne effectue également des interventions dans les entités récemment acquises afin de mesurer le niveau d'intégration au Groupe et de s'assurer de la correcte mise en place des règles et principes du Groupe.

La synthèse des missions permet d'identifier le cas échéant des risques émergents ou récurrents nécessitant création ou adaptation des outils et méthodologies de maîtrise des risques.

La Direction Générale a diligenté en 2009 des audits non planifiés sur des risques émergents, audits qui ont conduit à réviser certaines procédures internes.

En 2009, l'Audit Interne a réalisé 24 missions dans les domaines suivants :

- audits complets d'entités de taille moyenne ;
- audits de risques ou processus opérationnels ;
- audits post-acquisition pour les entités ayant rejoint le Groupe récemment ;
- analyse des autoévaluations de contrôle interne réalisées par les entités auditées ;
- audits de suivi de l'application des recommandations.

5.6. Le Comité Fraude

Le Groupe s'est doté en 2009 d'un Comité Fraude chargé d'analyser les cas de fraude détectés dans le Groupe et de suggérer des modifications de procédures ou pratiques permettant d'en éviter le renouvellement.

5.7. 2009 : un renforcement important du dispositif de contrôle interne

En 2009, les efforts d'amélioration de l'identification et de la maîtrise des risques globaux, du contrôle périodique des résultats et de la performance, des pratiques de l'audit se sont poursuivis. L'année a été marquée, en ce qui concerne le dispositif de contrôle interne, par les éléments énoncés supra, notamment :

- mise à jour des principes de responsabilité et création d'un Comité d'Éthique ;
- création du Comité Fraude ;
- déploiement large des méthodologies de plan de continuité de l'activité (pandémie) ;
- déploiement des questionnaires d'autoévaluation du contrôle interne sur 65 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (formation des *managers* au contrôle interne, autoévaluation, définition et mise en œuvre de plan d'action de remédiation le cas échéant) ;
- mise en place des plans de surveillance financière des fournisseurs critiques, outil central de paiement fournisseurs.

En 2010, le renforcement du dispositif se poursuivra, notamment à travers :

- l'élargissement du périmètre couvert par les autoévaluations de contrôle interne ;
- le suivi des plans d'action d'amélioration définis dans les autoévaluations réalisées en 2009 ;
- l'industrialisation du processus de gestion de la séparation des tâches dans les systèmes d'information ;
- la mise en place d'un processus de remontée et d'analyse systématiques des cas de fraudes détectés au sein du Groupe.

6. Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et consolidés

Au-delà de :

- ses missions de réglementation ;
- ses missions d'organisation des clôtures comptables à travers le Groupe ;
- ses missions de contrôle de la performance eu égard aux objectifs fixés (cf. "Organisation et pilotage – La Direction Finance – Contrôle – Juridique"),

la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité assure les contrôles ci-après :

- contrôle qualitatif des liasses remontées mensuellement par les filiales ;
- vérification du résultat des traitements automatiques ;
- contrôle de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation.

Par ailleurs, sous la responsabilité de la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité :

- les comptes consolidés du Groupe étant finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle, des arrêtés comptables complets sont réalisés en filiales au 31 mai et au 30 novembre afin d'anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période ;
- le périmètre de consolidation est établi ainsi que, en collaboration avec le Département Juridique, le pourcentage d'intérêt et le pourcentage de contrôle de chaque filiale, dont résulte la méthode de consolidation ;
- la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité transmet aux entités les instructions sur le déroulement du processus de clôture en précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à effectuer ;
- les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées ;
- les classements comptables sont vérifiés ; en particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.



Les procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs reposent sur :

- la responsabilité de chaque filiale dans la déclinaison des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne ;
- la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, la séparation des fonctions pour assurer le bien-fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées, et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable desdites opérations ;

- l'application des normes IFRS par l'ensemble des filiales, en terme de fait générateur, méthode de valorisation et comptabilisation, dépréciation, contrôle ;
- les contrôles et analyses effectués par la Direction du Contrôle de Gestion et de la Comptabilité, tels que décrits ci-devant.

7. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le contrôle interne

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Schneider Electric SA

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Courbevois et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Pierre SARDET

Ernst & Young et Autres
Yvon SALAÛN

> 11. Application du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF**

Schneider Electric applique le Code AFEP/MEDEF à l'exception des recommandations suivantes :

Recommandations	Pratique Schneider Electric
<p>Délai d'examen des comptes par le Comité d'Audit Les délais d'examen des comptes doivent être au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil.</p>	<p>Dans la pratique de Schneider Electric, le Comité d'Audit qui examine les comptes se tient la veille du Conseil. En effet, l'un des membres du Comité réside à l'étranger. Cependant, le dossier du Comité qui contient les comptes, est envoyé quatre à cinq jours avant.</p>
<p>Rémunération des mandataires sociaux La rémunération fixe ne doit en principe être revue qu'à échéance relativement longue, par exemple trois ans.</p>	<p>La rémunération fixe des membres du Directoire est revue chaque année. En effet, lorsque M. Jean-Pascal Tricoire a accédé aux fonctions de Président du Groupe, sa rémunération n'était pas (et n'est toujours pas) positionnée par rapport au marché des dirigeants d'entreprises comparables. Le Conseil a choisi alors de réduire progressivement l'écart par révisions annuelles de sa rémunération après appréciation de sa performance. Le Conseil, sur proposition de M. Jean-Pascal Tricoire, a décidé de geler sa rémunération fixe 2009 compte tenu de la situation économique.</p>
<p>Régime de retraite supplémentaire L'augmentation des droits potentiels ne doit représenter, chaque année, qu'un pourcentage limité de la rémunération du bénéficiaire.</p>	<p>Le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants de Schneider Electric (présenté page 88) prévoit que l'essentiel des droits est acquis à l'origine. Cependant, il reste conforme à l'esprit de la recommandation, compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du fait que les droits sont plafonnés à 25 % de la rémunération moyenne ; • du très grand nombre d'années que ses bénéficiaires actuels auront à effectuer dans le régime avant de pouvoir en bénéficier.
<p>Le renouvellement des Commissaires aux comptes intervient à l'issue d'une procédure de consultation</p>	<p>Sur proposition du Comité d'Audit, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de renouveler les Commissaires aux comptes sans procéder à un appel d'offres après avoir fait sienne l'analyse du Comité d'Audit qui a relevé notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qu'en application des dispositions de la loi LSF, les associés signataires de chacun des deux cabinets auront été renouvelés en 2009 ou 2010 ; • que l'entreprise, indépendamment de la crise, a entamé une profonde révision de son organisation managériale et de ses structures et que dans un tel environnement une bonne connaissance du Groupe par les Commissaires aux comptes constitue un élément de sécurité.





Commentaires sur l'exercice

1. <u>Évolution des principaux marchés</u>	106
2. <u>Commentaires sur les comptes consolidés</u>	107
3. <u>Commentaires sur les comptes sociaux</u>	111
4. <u>Commentaires sur les résultats des participations</u>	112
5. <u>Perspectives</u>	112

> 1. Évolution des principaux marchés

Marché Industrie

Le marché Industrie s'est fortement contracté entre octobre 2008 et avril 2009, à la suite de la faillite de la banque Lehman Brothers. Durant cette période, le monde a connu sa plus violente récession depuis des décennies. Les entreprises ont brutalement réduit leurs investissements, sur tous les continents.

Un fort déstockage de nos clients, à la fois en produits d'automatisation et en machines, et une rupture dans tous les types de crédit, qui a amplifié l'impact de la récession sur le commerce mondial et la *supply chain* des clients et fournisseurs de l'industrie, ont accéléré la baisse de ce marché, en deçà de la demande finale au cours du premier semestre.

Il s'est ensuivi, à partir du troisième trimestre, un renversement de tendance, avec une progression modeste du niveau, au regard de la chute qui a précédé, pour l'Europe et les États-Unis, une reprise très forte en Asie, y compris au Japon, et dans une moindre mesure dans le reste des pays émergents.

Marché Bâtiment non résidentiel

Le marché du Bâtiment non résidentiel a également été fortement impacté par la récession et les restrictions de crédit, particulièrement dans les pays matures. Les segments privés, qui dépendent de l'investissement des entreprises, ont connu les baisses les plus violentes : bureaux, commerces, bâtiments industriels. Les segments institutionnels (bâtiments administratifs, hôpitaux, éducation) ont mieux résisté. Ils sont en général moins cycliques et ont bénéficié de plans de relance.

Les performances par zone ont été plus hétérogènes que pour le marché Industrie, avec les situations les plus défavorables pour l'Espagne, l'Irlande, les États-Unis, et des pays qui ont mieux résisté tels que l'Allemagne et la France.

Dans les pays matures, le marché donne des signes de stabilisation en fin d'année 2009.

Dans les pays émergents, le marché a dans son ensemble bien mieux résisté, avec le maintien d'une croissance positive en Chine et en Inde, mais une baisse sévère en Europe Centrale et Orientale ainsi qu'en Russie.

Marché Résidentiel

Le marché Résidentiel, déjà en récession l'année précédente, avant les autres marchés, a accentué son repli en 2009, avec en moyenne sur l'année une poursuite d'une forte baisse pour la troisième année consécutive aux États-Unis, et un fort décrochage en Europe. Les performances ont été très hétérogènes, avec une bonne résistance en Allemagne et une baisse marquée en Espagne. La majorité des zones émergentes se sont contractées en 2009. Cependant, le marché a progressé en Chine et en Inde.

En termes de tendance, le niveau du marché Résidentiel aux États-Unis a légèrement progressé au cours du second semestre, et a baissé sur un rythme moindre en Europe.

Marché Énergie et Infrastructures

La crise mondiale a affecté le marché de l'Énergie électrique notamment dans les pays matures et elle a contraint à différer à court terme des investissements. Pour les pays de la nouvelle économie, le marché de l'énergie électrique a progressé dans son ensemble.

La réduction des émissions de gaz carbonique est la préoccupation majeure de la filière électrique. En effet, l'électricité devant être produite au moment de sa consommation, les dépassements de prévisions entraînent la mise en route de centrales de production très souvent thermiques générant du CO₂. Les systèmes électriques doivent donc être gérés plus finement afin de prendre en compte l'insertion croissante de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque, éolien, hydraulique, etc.) dispersées sur les réseaux de transport et de distribution tout en permettant de répondre aux besoins des consommateurs.

Les réseaux ont besoin de plus d'intelligence tout au long de la chaîne et les réseaux intelligents, nommés "*Smart Grid*" en anglais, deviennent une réalité et une nécessité pour la gestion de l'électricité. L'effacement de pointe ou la gestion de la demande d'électricité, nommé "*Demand Response*" en anglais, émerge dans de nombreux pays afin de favoriser une meilleure adéquation entre la consommation et la production pour le bénéfice de la planète.

Sur le segment Pétrole & Gaz, les surcapacités de production ont incité les opérateurs à différer leurs investissements d'exploration par rapport au niveau très élevé des années précédentes. La baisse a été très marquée aux États-Unis, mais relativement faible dans le Golfe, l'Afrique et l'Amérique Latine. En aval, la baisse des investissements en raffinage a été limitée grâce à une demande énergétique toujours élevée en Asie.

Sur le segment de l'eau, les contraintes environnementales et les plans de soutien gouvernementaux auront été deux facteurs de résilience. Les besoins en infrastructures soutiennent le marché sur l'ensemble du cycle de l'eau depuis la fourniture d'eau, et les besoins de dessalement, en passant par sa distribution jusqu'au traitement des eaux usées. Par ailleurs, ces *process* sont très énergivores. Les actions pour optimiser et réduire leur consommation d'énergie sont en développement. Elles sont soutenues par les politiques gouvernementales et surtout par l'obligation, pour les acteurs, de la maîtrise des prix publics de l'eau.

Marché Centres de données et réseaux

Le marché des Centres de données et réseaux a connu une année difficile en 2009, à l'image de l'ensemble de nos marchés. Cependant, notre positionnement sur les segments les plus porteurs de notre industrie comme l'efficacité énergétique et les services nous a permis néanmoins de limiter la baisse.

Les marchés matures mais aussi les pays émergents, notamment la Russie et l'Europe de l'Est, ont souffert durant la majeure partie de 2009 avant de terminer l'année sur une note plus positive.

Les facteurs fondamentaux de croissance de long terme sur le marché des Centres de données et réseaux ne sont pas remis en cause. Par ailleurs, certains paramètres, comme la mesure de la performance énergétique ou les impératifs liés à la gestion du bilan carbone, seront sans doute des accélérateurs pour nos marchés,

favorisant notamment le renouvellement des infrastructures des centres de données et réseaux ainsi que le développement des services de performance énergétique sur lesquels nous occupons une position de leader.

Les principaux catalyseurs de croissance, comme la numérisation de l'ensemble des secteurs de l'économie, la demande exponentielle et permanente de bande passante ou l'émergence de nouvelles technologies ou applications de type "cloud computing" ou Web 3.0 par exemple, sont des facteurs importants qui favorisent le

développement de nos offres à l'échelle mondiale. Par ailleurs, les considérations environnementales, de plus en plus importantes pour les centres de données qui sont fortement consommateurs d'énergie, créent de nouvelles opportunités dans le domaine du refroidissement à haute efficacité énergétique mais aussi et surtout des services liés à la gestion en temps réel et de l'optimisation de la consommation électrique des différentes ressources informatiques et non informatiques.

> 2. Commentaires sur les comptes consolidés

Commentaires sur l'activité et le compte de résultat consolidé

Évolution du périmètre de consolidation

Acquisitions de l'exercice ⁽¹⁾

Le 4 juin 2009, Schneider Electric a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition de Conzerv Systems, leader reconnu sur le marché indien de l'efficacité énergétique, notamment pour les utilisateurs industriels et commerciaux. Numéro un sur le marché grâce à des technologies et solutions éprouvées pour les audits énergétiques et les systèmes de gestion de l'énergie, elle réalise un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions d'euros et emploie 337 personnes.

Le 19 juin 2009, le Groupe a acquis la société Microsol Tecnologia, spécialiste brésilien des onduleurs, régulateurs de tension et autres dispositifs de protection électrique. Créé en 1982, Microsol est le troisième acteur du marché brésilien de l'énergie sécurisée. En 2008, Microsol a réalisé un chiffre d'affaires de 65 millions de réels brésiliens (environ 24 millions d'euros) pour un effectif de 500 personnes.

Le 6 août 2009, le Groupe a acquis la société Meher Capacitors, détenue par le groupe Meher. Meher Capacitors est le leader en Inde du marché de la correction du facteur de puissance.

Acquisitions et cessions réalisées en 2008 et ayant un effet sur les comptes 2009 ⁽¹⁾

Les entités suivantes ont été acquises en cours d'exercice 2008 et leur consolidation en année pleine sur l'exercice 2009 constitue un effet de périmètre par rapport à l'exercice 2008 :

- Arrow, consolidée à compter du 1^{er} février 2008 ;
- ECP Tech Services, consolidée à compter du 13 avril 2008 ;

- Marisio, consolidée à compter du 7 mai 2008 ;
- Wessen, consolidée à compter du 15 juin 2008 ;
- RAM Industries, consolidée à compter du 12 août 2008 ;
- Xantrex, consolidée à compter du 29 septembre 2008.

Le 30 septembre 2008, Schneider Electric a apporté ses activités de distribution électrique et contrôle industriel au Japon ainsi que 60 millions d'euros de trésorerie à la nouvelle *joint-venture* Fuji Electric FA Components & Systems. Le Groupe détient désormais 37 % de cette société et la consolide selon la méthode de mise en équivalence.

Prenant acte qu'elle n'avait plus le contrôle opérationnel de la *joint-venture* East en Chine, Schneider Electric a déconsolidé cette société au 1^{er} janvier 2009. La cession définitive est intervenue en décembre 2009.

Consolidation des entités sous contrôle conjoint

À compter du 1^{er} janvier 2009, les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, tels que sociétés en participation et accords de coopération, sont consolidées par intégration proportionnelle conformément au traitement de référence prévu par la norme IAS 31 – *Participations dans les coentreprises*. Auparavant, le Groupe appliquait le traitement alternatif de la norme, à savoir la méthode de la mise en équivalence. Ce changement vise à donner une information financière plus pertinente sur le caractère stratégique et la manière dont l'activité des entités sous contrôle conjoint est suivie par la Direction du Groupe.

Le chiffre d'affaires 2009 de Delixi Electric apparaît donc comme un effet périmètre.

L'impact de ces variations de périmètre est non significatif sur le compte de résultat 2009, l'impact net des entrées et des sorties de périmètre étant quasi nul sur l'EBITAR ⁽²⁾.

(1) Les dates indiquées correspondent aux dates de prise de contrôle des sociétés acquises.

(2) L'EBITAR (*Earnings Before Interests, Taxes, Amortization of purchase accounting intangibles and Restructuring costs*) est le principal indicateur de marge opérationnelle retenu par le Groupe. Il s'agit du Résultat d'Exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et avant charges de restructuration.

Évolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'euro a un impact peu significatif sur l'exercice. En effet, cet impact positif s'élève à 144 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et à 47 millions d'euros sur l'EBITA ⁽¹⁾ (effet des conversions uniquement). L'impact de l'évolution des taux de change (effet conversion seul) sur le taux de marge EBITA est donc de + 0,2 point.

Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 15 793 millions d'euros, en baisse de 13,8 % à périmètre et taux de change courants par rapport au 31 décembre 2008.

Cette décroissance se décompose en une baisse organique de 15,7 %, une contribution des acquisitions nette des cessions pour 1,3 % et un effet de change positif de 0,6 %.

Information sectorielle

Concernant l'information sectorielle, le Groupe a mis progressivement en place une nouvelle organisation par activité opérationnelle au 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, l'information sectorielle relative à l'exercice 2009 est présentée dans les comptes en distinguant les segments de cette nouvelle organisation conformément aux dispositions d'IFRS 8 *Secteurs Opérationnels* dont il s'agit du premier exercice d'application. En revanche, cette présentation n'étant pas disponible pour l'information comparative relative à l'exercice 2008, l'information sectorielle est donnée selon l'ancienne segmentation pour les deux exercices présentés, conformément au paragraphe 30 d'IFRS 8. Ce sont ces évolutions qui sont commentées ci-après.

Évolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires de l'Europe s'élève à 6 423 millions d'euros au 31 décembre 2009, en baisse de 20,7 % en données courantes. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires chute de 18,5 % par rapport au 31 décembre 2008.

La France est le pays qui a le mieux résisté à la crise. Les pays ayant une forte activité *Industry* ont été plus fortement touchés (Allemagne, Italie) ainsi que l'Espagne en raison de la mauvaise tenue du marché de la construction. L'Europe de l'Est est marquée par la faible demande industrielle et l'absence de financement pour les marchés immobiliers, tandis que le marché des infrastructures affiche globalement une meilleure résistance.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires s'élève à 4 356 millions d'euros, soit une baisse de 13,8 % en données courantes et une décroissance organique de 19,9 %. Les marchés industriels et de la construction ont été particulièrement faibles, tandis que les marchés des centres de données se sont mieux tenus, notamment grâce à un redressement au dernier trimestre.

Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'élève à 3 278 millions d'euros, en baisse de 3,4 % en données courantes et de 9,7 % à périmètre et taux de change constants. La Chine a terminé l'année en très légère croissance grâce à une forte reprise sur le second semestre. L'Inde baisse moins que la moyenne de la zone. Les autres pays, en revanche, sont en décroissance à deux chiffres, particulièrement sur les marchés industriels.

La zone Reste du monde réalise un chiffre d'affaires de 1 736 millions d'euros au 31 décembre 2009, en faible baisse de 1,5 % en données courantes et de 2,4 % à périmètre et taux de change constants. L'Afrique est en croissance sur l'exercice grâce à des projets dans l'énergie et les infrastructures, tandis que le Moyen-Orient et l'Amérique du Sud sont en recul, suivant la tendance générale de l'économie de ces pays.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

L'activité Distribution Électrique représente un chiffre d'affaires de 9 175 millions d'euros, soit 58 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce chiffre d'affaires a reculé de 11,3 % en données courantes et de 13,4 % à périmètre et taux de change constants.

Le chiffre d'affaires de l'activité Automatismes et Contrôle s'élève à 4 252 millions d'euros, en baisse de 20,0 % en données courantes. À périmètre et taux de change constants, la décroissance est de 21,3 %.

L'activité Énergie Sécurisée a généré un chiffre d'affaires de 2 366 millions d'euros, en recul de 10,9 % en données courantes et de 13,6 % à périmètre et taux de change constants.

Résultat d'exploitation - EBITAR

Présentation de la composante financière des charges liées aux plans à prestations définies

Jusqu'en 2008 inclus, l'ensemble des charges liées aux régimes à prestations définies de pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages au personnel étaient comptabilisées en résultat opérationnel (EBITA). Afin de donner une information financière plus pertinente, à savoir un résultat opérationnel non affecté par des éléments à caractère financier, le Groupe a décidé de présenter à compter du 1^{er} janvier 2009 la charge d'intérêt et le rendement attendu des actifs du régime en résultat financier. L'impact de ce changement sur le résultat opérationnel de l'exercice 2008 est un reclassement de 19 millions d'euros de charges nettes du résultat opérationnel au résultat financier. Les comptes de résultat comparatifs reflètent l'impact de ce changement de présentation, et les commentaires ci-dessous s'y réfèrent.

L'EBITAR s'élève à 2 136 millions d'euros sur l'exercice 2009 contre 2 937 millions d'euros en 2008, en recul de 27,3 % en données courantes. L'EBITAR 2009 inclut un produit exceptionnel de modification de plan de retraite aux États-Unis (*curtailment*) pour 92 millions d'euros. Retraité de ce *curtailment*, la marge opérationnelle EBITAR du Groupe s'affiche à 12,9 % contre 16,0 % en 2008.

Les impacts négatifs de volumes (1 305 millions d'euros), de mix géographique et produits (244 millions d'euros) et des devises (88 millions d'euros) ont été partiellement compensés par un effet prix positif de 152 millions d'euros, une productivité de 105 millions d'euros, une légère baisse des coûts de production (94 millions d'euros, notamment liée à une légère baisse des coûts des matières premières après prise en compte des couvertures) et enfin une baisse significative des coûts des fonctions support (541 millions d'euros hors inflation des salaires et charges de déploiement du système d'information global, qui pèsent pour 80 millions d'euros).

Au 31 décembre 2009, la capitalisation de coûts relatifs à des projets de développement nette de charges d'amortissement a un impact positif de 126 millions d'euros sur le résultat d'exploitation, stable par rapport à l'effet de l'exercice 2008 (133 millions d'euros).

(1) L'EBITA (*Earnings Before Interests Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles*) est le Résultat d'Exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions et avant perte de valeur des écarts d'acquisition.

EBITAR par zone géographique

La marge EBITAR s'entend du ratio EBITAR/chiffre d'affaires, hors frais de la Direction Générale et fonctions centrales non rattachables à un secteur particulier.

La marge EBITAR de la zone Europe s'élève à 15,1 % au 31 décembre 2009, en baisse de 4,0 points par rapport au 31 décembre 2008.

La zone Amérique du Nord réalise une marge EBITAR de 15,1 % au 31 décembre 2009, y compris un profit exceptionnel de modification de régime de retraite (*curtailment*) pour 92 millions d'euros. Hors cet élément non récurrent, sa marge EBITAR est de 12,9 %, en retrait de 4,0 points par rapport au 31 décembre 2008.

La zone Asie-Pacifique réalise une marge EBITAR de 16,0 %, en légère baisse de 0,3 point par rapport au 31 décembre 2008.

La zone Reste du monde réalise une marge EBITAR de 16,4 % en 2009, en légère baisse de 0,2 point.

EBITAR par activité

L'activité Distribution Électrique réalise un taux de marge EBITAR de 17,8 %. Hors impact exceptionnel du *curtailment*, sa marge EBITAR est de 17,0 %, en baisse de 2,8 points par rapport à 2008.

L'activité Automatismes et Contrôle réalise un taux de marge EBITAR de 10,0 % en 2009. Hors impact exceptionnel du *curtailment*, sa marge EBITAR est de 9,6 %, en baisse de 5,8 points par rapport à 2008.

L'activité Énergie Sécurisée réalise un taux de marge de 15,8 % en 2009, en progression de 1,0 point par rapport à 2008.

Autres éléments d'exploitation

Charges de restructuration

Le résultat EBITA du Groupe intègre 313 millions d'euros de coûts non récurrents liés à des programmes de restructurations ; ils ont principalement été décidés en réaction à la crise économique et sont localisés pour l'essentiel en Europe (240 millions d'euros) et en Amérique du Nord (55 millions d'euros).

Dépréciations d'écarts d'acquisition

Le résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions comprend 231 millions d'euros de charges d'amortissement et de dépréciations d'actifs incorporels reconnus lors de comptabilisations des regroupements d'entreprises, contre 174 millions d'euros en 2008. Cette hausse s'explique principalement par la dépréciation d'actifs de 118 millions d'euros constatée en 2009 sur l'Unité Génératrice de Trésorerie "CST" (y compris son activité SDA en cours d'abandon), contre 70 millions d'euros en 2008.

Résultat financier

Le résultat financier est une charge nette de 384 millions d'euros au 31 décembre 2009 contre 333 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le coût de la dette financière nette s'élève à 297 millions d'euros, en hausse de 51 millions d'euros par rapport à l'exercice 2008.

Cette hausse est liée à un produit exceptionnel constaté en 2008 pour 25 millions d'euros correspondant aux intérêts moratoires sur une créance fiscale, non récurrent sur 2009, ainsi qu'à la baisse de la rémunération des excédents de trésorerie (les produits de trésorerie passant de 48 millions d'euros en 2008 à 26 millions d'euros en 2009).

Le résultat de change, y compris l'impact des couvertures de change prises par le Groupe, est quasi nul en 2009, contre une charge de 87 millions d'euros en 2008 ; la charge significative en 2008 était due à la forte volatilité des taux de change sur les derniers mois de l'exercice 2008, ainsi qu'à un impact non récurrent de 13 millions d'euros lié au remboursement d'un financement interne long terme.

La composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi représente une charge nette de 56 millions d'euros contre 19 millions d'euros en 2008. Cette évolution est principalement liée à la baisse du taux de rendement attendu sur les actifs de couverture des régimes de retraite.

Enfin les autres charges financières nettes, d'un montant de 34 millions d'euros, sont principalement constituées de frais sur la mise en place de financements bancaires.

Impôts

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2009 s'élève à 24,3 % contre 24,5 % au 31 décembre 2008.

Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est une charge de 21 millions d'euros au 31 décembre 2009. Elle est principalement constituée de la quote-part de résultat de la *joint-venture* Fuji Electric au Japon, mise en équivalence depuis le 30 septembre 2008.

Le produit de 12 millions d'euros constaté au cours de l'exercice 2008 était principalement lié à la *joint-venture* Delixi Electric ; celle-ci n'est plus mise en équivalence mais consolidée par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2009.

Intérêts minoritaires

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans le résultat net de l'exercice 2009 s'élèvent à 42 millions d'euros contre 41 millions d'euros en 2008. Ils représentent la quote-part de résultats bénéficiaires attribuables principalement aux associés minoritaires de certaines sociétés chinoises ainsi que de Feller en Suisse.

Résultat net

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère s'élève à 852 millions d'euros. La baisse de 49 % par rapport à l'année 2008 est principalement liée à la baisse du résultat d'exploitation.

Résultat net par action

Le résultat net par action s'élève à 3,43 euros en 2009 contre 7,02 euros en 2008.



Commentaires sur le bilan et le tableau de flux de trésorerie consolidés

Le total du bilan consolidé s'élève à 25 649 millions d'euros au 31 décembre 2009, en hausse de 3 % par rapport au 31 décembre 2008. Les actifs non courants s'élèvent à 15 917 millions d'euros, soit 62 % du total de l'actif.

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 8 611 millions d'euros, soit 34 % du total de l'actif, en augmentation de 69 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008.

L'intégration des acquisitions réalisées en 2009 conduit à une augmentation de 66 millions d'euros, tandis que le changement de méthode de consolidation de Delixi Electric conduit à un reclassement de 136 millions d'euros d'écart d'acquisition préalablement mis en équivalence.

Les variations des taux de change conduisent à une diminution du solde des écarts d'acquisition de 26 millions d'euros.

Les tests de dépréciation ont conduit à comptabiliser une perte de valeur de 90 millions d'euros sur l'écart d'acquisition relatif à CST.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 5 883 millions d'euros, soit 23 % du total de l'actif, en baisse de 1 % par rapport au 31 décembre 2008.

Actifs incorporels

Les marques représentent 2 288 millions d'euros au 31 décembre 2009, quasi stables par rapport au 31 décembre 2008 (2 331 millions d'euros).

Les projets de développement de produits inscrits à l'actif du Groupe s'élèvent à 842 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2009 (599 millions d'euros en valeur nette), compte tenu de la capitalisation des projets en cours pour 211 millions d'euros.

Les autres immobilisations incorporelles nettes, principalement composées de fichiers clients reconnus lors d'acquisitions, de logiciels et de brevets, diminuent de 150 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008, principalement du fait des charges d'amortissement et de dépréciation (188 millions d'euros).

Actifs corporels

Les immobilisations corporelles nettes représentent 1 964 millions d'euros, stables par rapport au 31 décembre 2008 (1 970 millions d'euros).

Participations dans les entreprises associées

Les participations mises en équivalence s'élèvent à 75 millions d'euros, en baisse de 206 millions d'euros. Cette baisse s'explique :

- d'une part, par les pertes de 22 millions d'euros (correspondant à la part de 37 % détenue par le Groupe) de la société Fuji Electric FA Components & Systems ;
- d'autre part, par la sortie de la quote-part de 182 millions d'euros dans la société Delixi Electric, en contrôle conjoint, qui fait désormais l'objet d'une consolidation par intégration proportionnelle.

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants s'élèvent à 347 millions d'euros, en hausse par rapport aux 313 millions d'euros du 31 décembre 2008. Ils sont essentiellement constitués de titres de participation cotés (actions Axa), non cotés, et de prêts et créances liés à des participations. La hausse constatée sur l'exercice 2009 est principalement due à l'appréciation des titres Axa pour 20 millions d'euros et des titres non cotés pour 14 millions d'euros.

Trésorerie et endettement financier net

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation en 2009 s'élève à 1 734 millions d'euros contre 2 500 millions d'euros en 2008 ; elle représente 11,0 % du chiffre d'affaires (contre 13,7 % en 2008).

La variation du besoin en fonds de roulement (BFR) permet de dégager 813 millions d'euros de liquidités : cette forte diminution du BFR est liée à une contraction des créances d'exploitation en ligne avec la baisse de chiffre d'affaires et à une bonne maîtrise des stocks.

Au total, les opérations d'exploitation génèrent une trésorerie positive de 2 547 millions d'euros en 2009, comparée à 2 428 millions d'euros en 2008, soit une génération de trésorerie en hausse malgré le fort recul du résultat net.

Les investissements industriels nets du Groupe, qui incluent les projets de développement capitalisés, représentent un décaissement de 576 millions d'euros, soit 3,6 % du chiffre d'affaires, contre un montant de 693 millions d'euros, soit 3,8 %, en 2008.

Les opérations d'acquisition de l'exercice ont été très peu nombreuses et de faible montant, à 63 millions d'euros, contre un décaissement de 598 millions d'euros en 2008, net de la trésorerie acquise.

Par ailleurs, les cessions d'actions propres ont généré un surplus de trésorerie de 22 millions d'euros (contre un décaissement net de 70 millions d'euros en 2008 correspondant à des rachats nets). Les décaissements au titre des dividendes sur la période s'élèvent à 351 millions d'euros dont 34 millions d'euros versés aux intérêts minoritaires des sociétés détenues. Ce montant est en fort recul comparé aux 832 millions d'euros versés en 2008 (dont 36 millions d'euros aux intérêts minoritaires) ; celui-ci s'explique par le choix largement majoritaire des actionnaires de percevoir leurs dividendes en actions plutôt qu'en espèces.

L'endettement financier net s'élève à 2 812 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit 23,7 % des capitaux propres. L'endettement financier net est en baisse de 1 741 millions d'euros.

La trésorerie (3 512 millions d'euros) comprend les disponibilités (808 millions d'euros), les valeurs mobilières de placement (2 681 millions d'euros) ainsi que des titres à court terme négociables sur des marchés officiels (23 millions d'euros), constitués d'instruments tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement monétaires ou équivalents.

Les dettes financières (6 324 millions d'euros) comportent essentiellement des emprunts obligataires (4 508 millions d'euros) et des emprunts auprès d'établissements de crédit (1 386 millions d'euros). Trois nouveaux emprunts obligataires ont été émis en 2009 pour 1 150 millions d'euros au total, tandis qu'un emprunt obligataire de 110 millions d'euros a été remboursé.

Capitaux propres

Les capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la Société mère, s'élèvent à 11 757 millions d'euros au 31 décembre 2009, soit 46 % du total du bilan. Ils augmentent de 851 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008, compte tenu :

- du résultat de l'exercice pour 852 millions d'euros ;
- du versement du dividende 2008 pour 837 millions d'euros ;
- de l'augmentation de capital pour 633 millions d'euros, dont 520 millions au titre du versement du dividende en actions ;
- des exercices de *stock options* pour 46 millions d'euros ;
- de la variation de l'autodétention pour 25 millions d'euros ;
- de la réévaluation des instruments financiers (couvertures et titres disponibles à la vente) pour 141 millions d'euros ;
- de la variation des écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements sociaux, pour - 14 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 131 millions d'euros, quasi stables par rapport au 31 décembre 2008 compte tenu du résultat de l'exercice (42 millions d'euros) et de la distribution de dividendes pour 35 millions d'euros.

Provisions

Les provisions, courantes et non courantes, s'élèvent à 2 526 millions d'euros, soit 10 % du total bilan, dont 773 millions d'euros présentent une échéance prévisionnelle de décaissement inférieure à un an.

Ces provisions sont majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel concernant les retraites et soins médicaux pour 1 378 millions d'euros. La hausse des provisions de 223 millions d'euros est liée principalement à la hausse de 78 millions d'euros des provisions pour restructuration et au reclassement de provisions fiscales (antérieurement classées en dettes d'impôt) pour 85 millions d'euros.

Les provisions, hors avantages du personnel, s'élèvent à 1 148 millions d'euros au 31 décembre 2009. Ces provisions sont notamment destinées à couvrir les risques liés aux produits (garanties, litiges nés de produits défectueux identifiés) pour 264 millions d'euros, les risques économiques pour 418 millions d'euros (risques fiscaux, risques financiers correspondant généralement à des garanties d'actif ou de passif), les risques commerciaux pour 80 millions d'euros (litiges clients et pertes sur contrats à long terme), les opérations de restructuration pour 210 millions d'euros.

Impôts différés

Les impôts différés actifs s'élèvent à 1 001 millions d'euros au 31 décembre 2009 et correspondent à des déficits fiscaux reportables activés pour 387 millions d'euros, à l'économie future d'impôt attachée aux provisions pour retraites pour 448 millions d'euros ainsi qu'aux provisions, charges à payer et pertes de valeur non déductibles pour 312 millions d'euros.

Les impôts différés passifs s'élèvent à 916 millions d'euros et sont principalement constitués des impôts différés reconnus sur les actifs incorporels comptabilisés lors des acquisitions (marques, fichiers clients et brevets).



> 3. Commentaires sur les comptes sociaux

En 2009, les revenus du portefeuille de Schneider Electric SA s'élèvent à 541 millions d'euros contre 952 millions d'euros pour l'exercice précédent. La principale filiale contributrice est Schneider Electric Industries SAS qui a versé 527 millions d'euros de dividendes en 2009 (902 millions d'euros en 2008). Les produits d'intérêt s'élèvent à 183 millions d'euros (431 millions d'euros en 2008) et les charges d'intérêt à 321 millions d'euros (contre 286 millions d'euros en 2008). Le résultat courant atteint ainsi 386 millions d'euros contre 1 080 millions d'euros en 2008.

Le résultat net de l'exercice s'élève ainsi à 476 millions d'euros contre 1 148 millions d'euros en 2008.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2009 à 8 930 millions d'euros contre 8 613 millions d'euros au 31 décembre 2008, prenant en compte le résultat 2009 ainsi que les variations résultant de la distribution de dividendes aux actionnaires pour 317 millions d'euros et des augmentations de capital pour 158 millions d'euros.

L'ensemble des dettes fournisseurs au bilan sont à échéance fin janvier au plus tard.

> 4. Commentaires sur les résultats des participations

Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires est de 2,8 milliards d'euros en 2009 contre 3,5 milliards d'euros en 2008.

Le résultat d'exploitation est une perte de 58 millions d'euros contre un profit de 124 millions d'euros en 2008.

Le résultat net est bénéficiaire de 672 millions d'euros contre 550 millions d'euros en 2008.

Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant de l'exercice 2009 atteint 5,6 millions d'euros contre 5,2 millions d'euros en 2008.

Le résultat après impôts s'élève à 6,7 millions d'euros contre 5,2 millions d'euros en 2008.

Cofimines

Le résultat net de la société est de 1,4 million d'euros en 2009 contre 1,6 million d'euros en 2008.

> 5. Perspectives

Tendances des activités

Les marchés finaux de l'industrie et des centres de données devraient être les premiers à retrouver une croissance positive. Le ralentissement du bâtiment non résidentiel devrait être partiellement compensé par le marché de la rénovation. Les nouvelles économies devraient avoir un impact fortement positif sur les ventes du Groupe, tandis que les pays matures resteront dans un environnement économique incertain.

Rentabilité

La productivité industrielle et les économies de coûts de structure devraient se poursuivre. Nous prévoyons des risques d'inflation sur les matières premières. Les coûts de restructuration devraient s'élever à environ 150 à 200 millions d'euros sur l'exercice.

Perspectives 2010

Dans les conditions économiques actuelles, Schneider Electric anticipe pour l'exercice 2010 :

- un retour à une croissance organique modérée à un chiffre (*low single - digit*) ;
- une amélioration du taux d'EBITAR à environ 14 % du chiffre d'affaires (hors impact de l'intégration d'Areva Distribution).



Comptes consolidés au 31 décembre 2009

1. <u>Compte de résultat consolidé</u>	114
2. <u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	116
3. <u>Bilan consolidé</u>	118
4. <u>État de variation des capitaux propres</u>	120
5. <u>Annexe aux comptes consolidés</u>	121
6. <u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	181

> 1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf le résultat par action)	Note	Exercice 2009	Exercice 2008*
Chiffre d'affaires	3	15 793	18 311
Coûts des ventes		(9 572)	(10 879)
Marge brute		6 221	7 432
Recherche et développement	4	(403)	(402)
Frais généraux et commerciaux		(3 770)	(4 120)
Autres produits et charges d'exploitation	6	88	27
EBITAR**		2 136	2 937
Charges de restructuration	7	(313)	(164)
EBITA***		1 823	2 773
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	8	(231)	(174)
Résultat d'exploitation		1 592	2 599
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		26	48
Coût de l'endettement financier brut		(323)	(294)
Coût de la dette financière nette		(297)	(246)
Autres produits et charges financiers	9	(87)	(87)
Résultat financier		(384)	(333)
Résultat avant impôts		1 208	2 266
Impôts sur les sociétés	10	(293)	(555)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(21)	12
RÉSULTAT NET		894	1 723
<ul style="list-style-type: none"> • dont part attribuable aux actionnaires de la Société mère • dont actionnaires minoritaires 		852 42	1 682 41
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la Société mère) par action (en euros/action)	21.3	3,43	7,02
Résultat net (part attribuable aux actionnaires de la Société mère) après dilution (en euros/action)		3,43	7,00

* Colonne 2008 retraitée du changement de présentation de la composante financière des charges liées aux plans à prestations définies, détaillé en note 1.2.

** EBITAR (Earnings Before Interests Taxes, Amortization of purchase accounting intangibles and Restructuring costs). Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions, avant perte de valeur des écarts d'acquisition et avant charges de restructuration.

*** EBITA (Earnings Before Interests Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles). Résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions et avant perte de valeur des écarts d'acquisition.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Autres éléments du résultat global

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat net		894	1 723
Autres éléments du résultat global :			
Écarts de conversion		(2)	18
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		117	(88)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		24	(116)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		(15)	(425)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	21.7	(37)	215
Autres éléments		14	(10)
Total du résultat global reconnu en capitaux propres		101	(406)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE		995	1 317
Attribuable :			
• aux actionnaires de la Société mère		957	1 266
• aux participations ne donnant pas le contrôle		38	51

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.



> 2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
I – Trésorerie provenant des activités d'exploitation :			
Résultat net consolidé		894	1 723
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus		21	(12)
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>			
Amortissements des immobilisations corporelles		339	328
Amortissements des immobilisations incorporelles		257	220
Perte de valeur des actifs non courants		132	72
Augmentation/(diminution) des provisions		131	93
Variation des impôts différés		(116)	(23)
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés		39	18
Autres éléments		37	81
Autofinancement d'exploitation		1 734	2 500
II – Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :			
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation		543	(31)
Diminution/(augmentation) des stocks et travaux en cours		450	(50)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation		(176)	(5)
Autres actifs et passifs courants		(4)	14
Variation du besoin en fonds de roulement		813	(72)
Total I		2 547	2 428
III – Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(337)	(416)
Cessions d'immobilisations corporelles		27	14
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(268)	(298)
Cessions d'immobilisations incorporelles		2	7
Investissement net d'exploitation		(576)	(693)
Investissement financier net	2	(63)	(598)
Autres opérations financières à long terme		(40)	(17)
Actifs de retraite à long terme		-	28
Sous-total		(103)	(587)
Total II		(679)	(1 280)

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	Exercice 2009	Exercice 2008
III – Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :			
Émission d'emprunts	24	1 141	435
Remboursement d'emprunts		(110)	(749)
Vente/(achat) d'actions propres		22	(70)
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières		(881)	366
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire		158	144
Dividendes versés :			
Schneider Electric SA*		(317)	(796)
Minoritaires		(34)	(36)
Total III		(21)	(706)
IV – Effet net des conversions :		61	(83)
Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV		1 908	359
Trésorerie nette en début de période		1 517	1 158
Variation de trésorerie		1 908	359
TRÉSORERIE NETTE EN FIN DE PÉRIODE	20	3 425	1 517

* Les dividendes versés en 2009 s'élèvent à 837 millions d'euros, dont 520 millions d'euros réglés en actions.
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.



> 3. Bilan consolidé

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2009	31/12/2008
Actifs non courants :			
Écarts d'acquisition, nets	11	8 611	8 542
Immobilisations incorporelles, nettes	12	3 919	3 991
Immobilisations corporelles, nettes	13	1 965	1 970
Immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		5 884	5 961
Participations dans les entreprises associées	14	75	281
Actifs financiers disponibles à la vente	15.1	245	200
Autres actifs financiers non courants	15.2	102	113
Actifs financiers non courants		347	313
Actifs d'impôt différé	16	1 001	932
Total actifs non courants		15 918	16 029
Actifs courants :			
Stocks et encours	17	2 174	2 584
Clients et créances d'exploitation	18	3 071	3 537
Autres créances et charges constatées d'avance	19	897	925
Immobilisations destinées à la vente		-	2
Actif financier courant	15.3	77	78
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	3 512	1 652
Total actifs courants		9 731	8 778
TOTAL DE L'ACTIF		25 649	24 807

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres	21		
Capital social		2 102	1 979
Primes d'émission, de fusion, d'apport		5 934	5 378
Réserves consolidées et autres réserves		4 673	4 503
Réserves de conversion		(952)	(954)
Total capitaux propres (part attribuable aux actionnaires de la Société mère)		11 757	10 906
Actionnaires minoritaires		131	145
Total capitaux propres		11 888	11 051
Provisions non courantes			
Provisions pour retraites et engagements assimilés	22	1 378	1 463
Autres provisions non courantes	23	375	302
Provisions non courantes		1 753	1 765
Dettes financières non courantes			
Emprunts obligataires	24	3 608	3 367
Dettes financières à plus d'un an	24	1 305	1 272
Dettes financières non courantes		4 913	4 639
Passifs d'impôt différé	16	916	888
Autres dettes à long terme	25	17	20
Total passifs non courants		7 599	7 312
Dettes courantes			
Fournisseurs et dettes d'exploitation		2 203	2 312
Dettes fiscales et sociales		1 266	1 320
Provisions courantes	23	773	538
Autres dettes courantes		509	708
Dettes financières courantes	24	1 411	1 566
Total passifs courants		6 162	6 444
TOTAL DU PASSIF		25 649	24 807

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.



> 4. État de variation des capitaux propres

(en millions d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (milliers)	Primes d'émission de fusion d'apport	Actions d'autocontrôle	Réserves consolidées	Différence de conversion	Total attribuable aux actionnaires de la Société mère	Part des actionnaires minoritaires	Total	
31 décembre 2007	245 299	1 962	5 254	(279)	4 211	(962)	10 185	129	10 314
Résultat net de la période	-	-	-	-	1 682	-	1 682	41	1 723
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(424)	8	(416)	10	(406)
Résultat global de la période	-	-	-	-	1 258	8	1 266	51	1 317
Augmentation de capital	2 000	16	118	-	-	-	134	-	134
Plans de souscription d'actions	127	1	6	-	-	-	7	-	7
Dividendes distribués	-	-	-	-	(796)	-	(796)	(36)	(832)
Variation de l'auto détention	-	-	-	(70)	-	-	(70)	-	(70)
Stock options	-	-	-	-	26	-	26	-	26
Autres ⁽¹⁾	-	-	-	(3)	156	-	154	1	155
31 décembre 2008	247 426	1 979	5 378	(352)	4 855	(954)	10 906	145	11 051
Résultat net de la période	-	-	-	-	852	-	852	42	894
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	103	2	105	(4)	101
Résultat global de la période	-	-	-	-	955	2	957	38	995
Augmentation de capital	14 456	116	516	-	-	-	632	-	632
Plans de souscription d'actions	870	7	40	-	-	-	47	-	47
Dividendes distribués	-	-	-	-	(837)	-	(837)	(35)	(872)
Variation de l'auto détention	-	-	-	25	-	-	25	-	25
Stock options	-	-	-	-	21	-	21	-	21
Autres ⁽²⁾	-	-	-	3	3	-	6	(17)	(11)
31 décembre 2009	262 752	2 102	5 934	(324)	4 997	(952)	11 757	131	11 888

(1) Dont 152 millions d'euros de créance fiscale, 5 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié et (2) millions d'euros au titre du reclassement des plus-values sur actions propres.

(2) Dont 3 millions d'euros au titre du reclassement des plus-values sur actions propres, 3 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié et (17) millions d'euros pour la déconsolidation de la JV East.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

> 5. Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Directoire du 12 février 2010, examinés par le Conseil de Surveillance du 17 février 2010 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 avril 2010.

Les activités principales du Groupe sont décrites au chapitre 1 du Document de Référence.

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

Note 1 Principes comptables	122	Note 18 Clients et créances d'exploitation	143
Note 2 Évolution du périmètre de consolidation	129	Note 19 Autres créances et charges constatées d'avance	143
Note 3 Information sectorielle	130	Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie	144
Note 4 Recherche et développement	132	Note 21 Capitaux propres	144
Note 5 Dotations aux amortissements et aux provisions	132	Note 22 Provisions pour retraites et engagements assimilés	152
Note 6 Autres produits et charges d'exploitation	132	Note 23 Provisions	158
Note 7 Charges de restructuration	133	Note 24 Dettes financières (courantes et non courantes)	159
Note 8 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	133	Note 25 Autres dettes à long terme	161
Note 9 Autres produits et charges financiers	133	Note 26 Instruments financiers	161
Note 10 Impôt sur les sociétés	134	Note 27 Effectifs	165
Note 11 Écarts d'acquisition	135	Note 28 Opérations avec des parties liées	165
Note 12 Immobilisations incorporelles	137	Note 29 Engagements et passifs éventuels	166
Note 13 Immobilisations corporelles	139	Note 30 Événements postérieurs à la clôture	166
Note 14 Participations dans les entreprises associées	141	Note 31 Honoraires des Commissaires aux comptes	167
Note 15 Actifs financiers	141	Note 32 Liste des sociétés consolidées	168
Note 16 Impôts différés par nature	142		
Note 17 Stocks et encours	142		



Note 1 Principes comptables

1.1 - Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des changements de méthode décrits au paragraphe 1.2 ci-dessous ainsi que de l'adoption de la norme IAS 1 – *Présentation des états financiers* – version révisée. Les principaux changements par rapport à la version précédente d'IAS 1 sont les suivants :

- (i) tous les changements provenant de transactions avec les actionnaires de la Société mère sont présentés séparément des transactions avec les actionnaires minoritaires des filiales ;
- (ii) les produits et charges comptabilisés sont présentés dans deux états (un compte de résultat séparé et un état détaillant les autres éléments du résultat global) ;
- (iii) le résultat global total est présenté dans les états financiers.

Concernant l'information sectorielle, le Groupe a mis progressivement en place une nouvelle organisation par activité opérationnelle au 1^{er} janvier 2010. Par conséquent, l'information sectorielle relative à l'exercice 2009 est présentée en distinguant les segments de cette nouvelle organisation conformément aux dispositions d'IFRS 8 Secteurs Opérationnels dont il s'agit du premier exercice d'application. En revanche, cette présentation n'étant pas disponible pour l'information comparative relative à l'exercice 2008, l'information sectorielle est donnée selon l'ancienne segmentation pour les deux exercices présentés, conformément au paragraphe 30 d'IFRS 8.

Enfin les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables au 1^{er} janvier 2009 n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 :

- Version révisée de IAS 23 – *Coûts d'emprunt* – Capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt ;
- Amendement d'IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions* – Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 – *Instruments financiers remboursables au gré du porteur à la juste valeur et obligations générées lors de la liquidation* ;
- Amendements d'IFRS 1 et IAS 27 – *Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée* ;
- *Améliorations des IFRS* (mai 2008) ;
- Amendement d'IFRS 7 – *Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers* ;
- Amendement d'IFRIC 9 et IAS 39 – *Dérivés incorporés* ;
- IFRIC 13 – *Programmes de fidélisation de la clientèle*.

Ces principes appliqués par Schneider Electric au 31 décembre 2009 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'approuvé par l'Union européenne serait sans incidence significative.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été approuvées par l'Union européenne au

31 décembre 2009 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2009 :

- IFRS 3 Révisée – *Regroupements d'entreprises* ;
- IAS 27 Révisée – *États financiers consolidés et individuels* ;
- Amendement d'IFRIC 14 – *Prépaiements d'une obligation minimale de financement* ;
- IFRIC 12 – *Accords de concession de services* ;
- IFRIC 15 – *Contrats de construction de biens immobiliers* ;
- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger* ;
- IFRIC 17 – *Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires* ;
- IFRIC 18 – *Transfert d'actifs provenant de clients* ;
- IFRIC 19 – *Extinction de dettes financières par émission d'instruments de capitaux propres* ;
- Amendement d'IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Éléments éligibles à la couverture* ;
- IFRS 1 Révisée – *Première adoption des normes internationales d'information financière* ;
- Amendement d'IFRS 1 – *Exemptions additionnelles pour les premiers adoptants* ;
- Amendement d'IFRS 2 – *Transactions de groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie* ;
- *Améliorations des IFRS* (avril 2009) ;
- Amendement d'IAS 32 – *Classement des droits de souscription émis* ;
- IAS 24 Révisée – *Informations sur les parties liées* ;
- IFRS 9 – *Instruments financiers*.

Le processus de détermination par Schneider Electric des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés, à l'exception d'IFRS 3 R qui modifiera de façon prospective les modalités de comptabilisation des regroupements d'entreprises et d'IFRS 9 pour laquelle l'analyse d'impact n'a pas débuté, compte tenu à la fois de la date de publication de la norme et de son caractère incomplet.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008. Les états financiers 2007, inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2008 sous le n° D 08-0112, sont incorporés par référence.

1.2 - Changements de méthode comptable

Consolidation des entités sous contrôle conjoint

À compter du 1^{er} janvier 2009, les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération, sont consolidées par intégration proportionnelle conformément au traitement de référence prévu par la norme IAS 31 – *Participations dans les coentreprises*. Auparavant, le Groupe appliquait le traitement alternatif de la norme, à savoir la méthode de la mise en équivalence. Ce changement vise à donner une information financière plus pertinente sur le caractère stratégique et la manière dont l'activité des entités sous contrôle conjoint est suivie par la Direction du Groupe.

L'impact de ce changement de méthode sur les comptes comparatifs de 2008 est non significatif.

Présentation de la composante financière des charges liées aux plans à prestations définies

Jusqu'à présent, l'ensemble des charges liées aux régimes à prestations définies de pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages au personnel étaient comptabilisées en résultat opérationnel. Afin de donner une information financière plus pertinente, à savoir un résultat opérationnel non affecté par des éléments à caractère financier, le Groupe a décidé de présenter à compter du 1^{er} janvier 2009 la charge d'intérêt et le rendement attendu des actifs du régime en résultat financier. L'impact de ce changement sur le résultat opérationnel est un reclassement de charges nettes du résultat opérationnel au résultat financier pour un montant de 19 millions d'euros en 2008 et de 56 millions d'euros en 2009. Les comptes de résultat comparatifs reflètent l'impact de ce changement de présentation.

1.3 - Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

1.4 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles (note 1.11) ;
- la valeur de réalisation des stocks et travaux en cours (note 1.13) ;
- la valeur recouvrable des créances d'exploitation (note 1.14) ;
- l'évaluation des paiements fondés sur des actions (note 1.20) ;
- l'estimation des provisions pour risques et charges, et en particulier les provisions pour garantie (note 1.21) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (note 22).

1.5 - Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle exercé par tout moyen, tel que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, la détention d'intérêts minoritaires significatifs, ou des contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération, sont consolidées par intégration proportionnelle conformément au traitement de référence prévu par la norme IAS 31 – *Participations*

dans les coentreprises. Jusqu'en 2008, ces participations étaient consolidées par mise en équivalence.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Les opérations et soldes intragroupe sont éliminés.

La liste des principales filiales et participations consolidées est présentée en note 32.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice, à l'exception de certaines sociétés mises en équivalence dont le délai d'établissement des comptes en normes IFRS impose l'incorporation de comptes arrêtés au 30 septembre de l'exercice (décalage de trois mois).

1.6 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – *Regroupements d'entreprises*. Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1- *Première adoption des IFRS*, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités. Conformément à la norme IFRS 3 en vigueur à la clôture, les coûts d'acquisition engagés en 2009 concernant des opérations dont la conclusion en 2010 est jugée hautement probable ont été capitalisés, pour un montant de 25 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (note 1.11 ci-dessous). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions.

1.7 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste Réserves de conversion dans les capitaux propres consolidés. Conformément à la norme IFRS 1- *Première adoption des IFRS*, les écarts de conversion cumulés au



1^{er} janvier 2004 ont été mis à zéro par la contrepartie des réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres totaux.

1.8 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en devise fonctionnelle au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Le traitement des couvertures de change est précisé en note 1.23.

1.9 - Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées selon le modèle du coût, qui constitue le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*.

Les actifs incorporels (principalement des marques et des listes clients) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes pour les plus significatifs et internes pour les autres. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

L'amortissement et les pertes de valeur de ces incorporels sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat "Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions".

Marques

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces marques et, le cas échéant, leur durée de vie sont les suivants :

- notoriété de la marque ;
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie d'intégration de la marque acquise au portefeuille de marques du Groupe.

La valeur des marques non amorties est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues.

Le Groupe a mis en place à compter de 2004 les systèmes nécessaires pour permettre le suivi et la capitalisation au bilan des

coûts de développement. En conséquence, seuls les projets relatifs au développement de nouveaux produits lancés à partir de 2004 sont capitalisés.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- le Groupe alloue les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre trois et 10 ans. L'amortissement des projets ainsi capitalisés est incorporé au prix de revient des produits correspondants et enregistré en coûts des ventes lorsque les produits sont vendus.

Mise en place de progiciels

Les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codification et de tests. Ils sont amortis sur la période d'usage de tels progiciels. L'amortissement du progiciel SAP Bridge en cours de déploiement dans le Groupe se fait, conformément au paragraphe 98 de la norme IAS 38, sur la base du rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus représentatifs de l'actif, à savoir le mode des unités de production. Ces unités de production sont égales au nombre d'utilisateurs de la solution déployés par rapport au nombre d'utilisateurs cibles à la fin du déploiement.

1.10 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

Constructions :	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 10 ans
Autres :	3 à 12 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice ou sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au compte de résultat en coût des ventes, en coût de recherche et développement ou en frais généraux et commerciaux selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges d'exploitation.

Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

Coûts d'emprunt

Depuis le 1^{er} janvier 2009 (date de la première application de la version révisée d'IAS 23 – *Coûts d'emprunt*), les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction et d'acquisition d'un actif qualifié au sens de la norme sont capitalisés dans les coûts de cet actif s'il est probable que l'actif générera des avantages économiques futurs et si ces coûts peuvent être estimés de façon fiable. Sinon, ils sont comptabilisés en charges de la période. Jusqu'en 2008, ces coûts étaient systématiquement passés en charges lorsqu'ils étaient encourus.

1.11 - Dépréciations d'actifs

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité ;
- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas cinq ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital (CMPC) du Groupe à la date d'évaluation affecté d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée. Le CMPC est de 8,1 % au 31 décembre 2009, quasi stable par rapport au taux du 31 décembre 2008 (8,2 %). Il a été déterminé à partir d'un taux d'intérêt long terme de 3,9 % correspondant à la moyenne des OAT échéance 10 ans des dernières années, d'une prime correspondant à la moyenne de

celles constatées sur les financements obtenus par le Groupe sur le dernier trimestre 2009, ainsi que sur des risques géographiques correspondant aux risques pays pondérés de l'activité du Groupe dans ces pays.

Le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux divisions opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, et Reste du monde) et aux Directions Activités (Énergie Sécurisée, Automatismes du Bâtiment, CST). Le CMPC utilisé pour déterminer la valeur d'utilité de chaque UGT significative est de 8,1 % pour l'Europe, 8,5 % pour l'Amérique du Nord, 8,3 % pour les Automatismes du Bâtiment, 9,1 % pour l'Énergie Sécurisée et 8,2 % pour CST.

Les écarts d'acquisition sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions. Le changement d'organisation effectif au 1^{er} janvier 2010 a pour conséquence une modification de ces modalités d'affectation des *goodwills*, en ligne avec les nouveaux segments opérationnels définis conformément à la nouvelle norme IFRS 8. Cette réaffectation n'aura néanmoins pas d'incidence en termes de dépréciation d'actifs.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

1.12 - Actifs financiers non courants

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de Bourse à la date de clôture (Niveau 1 de l'amendement à IFRS 7 "Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers").

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable (Niveau 3), les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme significative ou durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, présentés en autres actifs financiers non courants, sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.



1.13 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Les pertes de valeur des stocks sont comptabilisées en coût des ventes pour la part matière et en frais généraux et commerciaux pour les produits finis.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main-d'œuvre directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de recherche et développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

1.14 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

1.15 - Immobilisations destinées à la vente

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties et sont présentées distinctement au bilan, sur la ligne immobilisations destinées à la vente pour une valeur égale au plus faible montant entre leur coût amorti et leur valeur nette de réalisation.

1.16 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

1.17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides détenus dans le cadre d'une gestion à court terme et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dès la réalisation du placement. Il s'agit notamment de billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

1.18 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la Société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

1.19 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraite et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraite obligatoires.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges opérationnelles les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

Le Groupe participe dans la plupart des pays aux régimes généraux et obligatoires. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies.

Régimes de retraite à prestations définies

Pour l'évaluation de ses régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

La charge au compte de résultat est répartie entre le résultat opérationnel (pour les coûts des services rendus au cours de la période) et le résultat financier (pour les coûts financiers et les rendements attendus des actifs du régime).

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés, et net des actifs du régime.

Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux

d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc.) ainsi que les écarts d'expérience sont reconnus immédiatement au bilan par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, autres réserves.

Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux États-Unis. Les principes de comptabilisation des régimes de couverture des frais médicaux pour les retraités sont similaires aux principes appliqués pour les régimes de retraite à prestations définies.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises). Pour ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus intégralement par résultat.

1.20 - Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde différents types de paiements fondés sur des actions à ses dirigeants et à certains de ses salariés :

- plans d'option d'achat et de souscription d'actions Schneider Electric SA ;
- actions gratuites ;
- avantages dont la valeur est basée sur le cours de l'action Schneider Electric SA ("*Stock Appreciation Right*").

Seuls les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2 – *Paiements fondés sur des actions*.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général trois ou quatre ans selon les pays d'attribution.

Pour valoriser les plans, le Groupe utilise le modèle binomial de Cox, Ross, Rubinstein.

La contrepartie de cette charge est enregistrée en réserves d'actions propres dans le cas des actions gratuites et des plans d'option d'achat ou de souscription. Dans le cas des "*Stock Appreciation Rights*", la contrepartie de la charge est une dette correspondant à l'avantage accordé et réévaluée à chaque clôture.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Schneider Electric a proposé à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours préférentiel (note 21.5).

1.21 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2009 pour les provisions long terme est de 3,6 % (3,8 % au 31 décembre 2008).

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques.

Ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

- les risques commerciaux.

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant.

- les risques sur produits.

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au-delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois,
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

- les risques environnementaux.

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

1.22 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

1.23 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêt ou de prix de certaines matières premières. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Ainsi, le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de "*swaps*", des contrats d'options ou des contrats à terme fermes selon la nature des risques à couvrir.

Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change pour couvrir le risque de change associé à des opérations libellées en devises étrangères. Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces instruments puisque l'effet de la couverture est traduit mécaniquement en comptabilité. En effet, à la clôture, les dérivés de couverture sont réévalués à leur juste valeur (*mark to market*) et les gains et pertes de change sont constatés en résultat financier, où ils sont compensés par les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances et dettes opérationnelles libellées en



devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents, de prêts en devises intragroupe ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux de trésorerie futurs (*Cash Flow Hedge*). À la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et est recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net au sens d'IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*. En application des règles relatives aux couvertures d'investissement net, l'effet des variations de change relatives à ces éléments est comptabilisé en capitaux propres et recyclé en résultat lors de la cession de l'investissement.

Couvertures de taux

Des contrats de "swaps" de taux d'intérêt permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IAS 39 et les impacts d'évaluation à la juste valeur sont comptabilisés en capitaux propres ou en résultat selon qu'il s'agit de couverture de flux de trésorerie futurs (*Cash Flow Hedge*) ou de juste valeur (*Fair Value Hedge*).

Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe souscrit également des contrats d'achat à terme de matières premières. Par ailleurs, le Groupe souscrit des contrats d'échanges et options destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IAS 39, ces couvertures sont qualifiées de couvertures de flux de trésorerie futurs. À la clôture, ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur (*mark to market*). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils se rattachent.

Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application d'IAS 32 – *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, les engagements d'achat fermes ou conditionnels d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dette, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires.

En l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette, présentée en dettes financières, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie de l'écart d'acquisition.

1.24 - Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de service et des revenus des activités d'affaires (contrats).

Ventes de marchandises

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (généralement FOB point d'embarquement).

Les remises accordées aux distributeurs sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires.

Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

Prestations de services

Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe.

Contrats à long terme

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements). Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du Groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints.

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

1.25 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 – *Résultat par action*.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché [prix moyen de l'année] à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options).

1.26 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations

de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement (note 1.17), sous déduction des découverts et encours bancaires.

Note 2 Évolution du périmètre de consolidation

2.1 - Variations de périmètre

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2009, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 32. Le périmètre retenu au 31 décembre 2009 peut se résumer de la façon suivante :

Nombre de sociétés	31/12/2009		31/12/2008	
	France	Étranger	France	Étranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	60	477	69	506
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	-	1	-	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	3	1	5
Sous-total par zone	61	481	70	511
TOTAL	542		581	

Les principales variations de périmètre sur 2009 sont les suivantes :

Acquisitions

Le Groupe a finalisé sur l'exercice les acquisitions de Conzerv Systems et de Meher Capacitors en Inde, ainsi que de Microsol au Brésil.

Le montant total des acquisitions de l'exercice s'élève à 63 millions d'euros, net de la trésorerie acquise.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis leur date d'acquisition.

Changements de méthode de consolidation

Comme indiqué dans la note 1, les comptes de la société Delixi Electric, entité en contrôle conjoint, sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle depuis le 1^{er} janvier 2009 ; ils étaient auparavant mis en équivalence.

2.2 - Impact des variations de périmètre

L'impact des variations de périmètre intervenues en 2008 et en 2009 sur le compte de résultat et le bilan du Groupe au 31 décembre 2009 est non significatif.

Effets sur la trésorerie du Groupe

Les variations de périmètre ont généré sur l'exercice un décaissement net de trésorerie de 63 millions d'euros, qui se détaille comme suit :

	2009
Acquisitions	(95)
Trésorerie décaissée	(94)
Trésorerie acquise/(cédée)	(1)
Cessions	24
Autres opérations	8
INVESTISSEMENT FINANCIER NET	(63)



Note 3 Information sectorielle

La Groupe a modifié son organisation interne avec effet au 1^{er} janvier 2010. Les nouvelles divisions sont organisées par activité (*Power, Industry, IT, Buildings, CST*).

Cette nouvelle organisation étant progressivement mise en place en 2009 et effective à la date de publication des comptes, l'information sectorielle 2009 est fondée, dans le respect des règles de détermination des secteurs opérationnels énoncées par IFRS 8 "Secteurs opérationnels", sur ces composantes.

En revanche, cette présentation n'étant pas disponible pour l'information comparative relative à l'exercice 2008, l'information sectorielle comparative est donnée selon l'ancienne segmentation pour les deux exercices présentés, conformément au paragraphe 30 d'IFRS 8.

Les cinq activités sont les suivantes :

- l'activité **Power** (Distribution Électrique) inclut les activités de Moyenne et Basse Tensions, de Systèmes d'installation et contrôle, et d'énergies renouvelables ainsi que quatre segments de clients finaux : *Utilities*, Marine, Résidentiel, Pétrole & Gaz ;
- l'activité **Industry** (Industrie) inclut les activités d'Automatismes et Contrôle industriel et trois segments de clients finaux (Constructeurs de Machines, Traitement de l'Eau, Mines & Métaux) ;
- l'activité **IT** (Informatique) inclut les activités d'Énergie sécurisée et deux segments de clients finaux (Centres de données et Finance) ;

- l'activité **Buildings** (Bâtiments) inclut les activités d'Automatismes du bâtiment et de sécurité ainsi que quatre segments de clients finaux (Hôtels, Hôpitaux, Bureaux, Commerces) ;

- et finalement l'activité **Custom Sensors & Technologies** (Capteurs & Actionneurs) est essentiellement technologique et focalisée sur les clients des secteurs automobile, aéronautique et industriel.

Les éléments relatifs à la Direction Générale du Groupe et non rattachables à un secteur en particulier sont isolés dans une colonne "Holding".

Les informations données par secteur opérationnel sont identiques à celles présentées au Directoire, qui a été identifié comme le "Principal décideur opérationnel" en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation de la performance des segments. La mesure de la performance de chaque secteur utilisée principalement par le Directoire est le résultat EBITAR de l'activité opérationnelle. Les rémunérations en actions ne sont pas allouées aux activités, mais sont incluses dans la colonne "Holding". Le Directoire n'examine pas les actifs et passifs par activité.

Les données par secteur suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

Ces informations sont commentées au chapitre 4 du Document de Référence (Rapport de gestion).

3.1 - Informations par secteur opérationnel

31 décembre 2009

	Power	Industry	IT	Buildings	CST	Holding	Total
Chiffre d'affaires	9 137	2 665	2 366	1 268	357	0	15 793
EBITAR*	1 639	266	375	132	20	(297)	2 136
%	17,9 %	10,0 %	15,8 %	10,4 %	5,6 %	-	13,5 %
EBITA*	1 493	189	346	121	(4)	(321)	1 823
%	16,3 %	7,1 %	14,6 %	9,5 %	-1,1 %	-	11,5 %

* Y compris un profit exceptionnel de modification de régime de retraite de :

81 11

3.2 - Information comparative

31 décembre 2009

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du monde	Holding	Total
Chiffre d'affaires	6 423	4 356	3 278	1 736	0	15 793
EBITAR*	967	656	526	284	(297)	2 136
%	15,1 %	15,1 %	16,0 %	16,4 %	-	13,5 %
EBITA*	776	595	500	273	(321)	1 823
%	12,1 %	13,7 %	15,3 %	15,7 %	-	11,5 %

* Y compris un profit exceptionnel de modification de régime de retraite de :

92

	Distribution Électrique	Automatismes et Contrôle	Énergie Sécurisée	Holding	Total
Chiffre d'affaires	9 175	4 252	2 366	0	15 793
EBITAR*	1 631	427	375	(297)	2 136
%	17,8 %	10,0 %	15,8 %	-	13,5 %
EBITA*	1 490	308	346	(321)	1 823
%	16,2 %	7,2 %	14,6 %	-	11,5 %

* Y compris un profit exceptionnel de modification de régime de retraite de :

75 17

31 décembre 2008

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du monde	Holding	Total
Chiffre d'affaires	8 101	5 053	3 395	1 762	0	18 311
EBITAR	1 550	856	555	293	(317)	2 937
%	19,1 %	16,9 %	16,3 %	16,6 %	-	16,0 %
EBITA	1 423	821	539	291	(301)	2 773
%	17,6 %	16,2 %	15,9 %	16,5 %	-	15,1 %

	Distribution Électrique	Automatismes et Contrôle	Énergie Sécurisée	Holding	Total
Chiffre d'affaires	10 343	5 313	2 655	0	18 311
EBITAR	2 043	818	393	(317)	2 937
%	19,8 %	15,4 %	14,8 %	-	16,0 %
EBITA	1 925	771	378	(301)	2 773
%	18,6 %	14,5 %	14,2 %	-	15,1 %

3.3 - Informations par zone géographique

Les zones géographiques suivies par le Groupe sont les suivantes :

- EMEAS : Europe, Moyen-Orient, Afrique, Amérique du Sud ;
- Amérique du Nord (y compris Mexique) ;
- Asie-Pacifique.

Les actifs non courants incluent uniquement les écarts d'acquisition nets, les immobilisations corporelles et incorporelles nettes.

31 décembre 2009

	EMEAS	dont France	Amérique du Nord	dont États-Unis	Asie-Pacifique	dont Chine	Total
Chiffre d'affaires par marché géographique	8 297	1 528	4 190	3 635	3 306	1 642	15 793
Actifs non courants	5 939	1 707	5 860	5 592	2 695	934	14 494

31 décembre 2008

	EMEAS	dont France	Amérique du Nord	dont États-Unis	Asie-Pacifique	dont Chine	Total
Chiffre d'affaires par marché géographique	10 032	1 713	4 883	4 200	3 396	1 411	18 311
Actifs non courants	5 816	1 679	6 240	5 877	2 447	967	14 503



Note 4 Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

	2009	2008
Frais de recherche et développement en coûts des ventes	143	161
Frais de recherche et développement en coûts commerciaux	7	16
Frais de recherche et développement en frais de R&D ⁽¹⁾	403	402
Projets de développement capitalisés	211	195
TOTAL DES FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PÉRIODE	764	774

(1) Dont 19 millions d'euros de crédit impôt recherche en 2009 et 26 millions d'euros en 2008.

Par ailleurs, le montant des amortissements des projets de développement capitalisés s'élève respectivement à 85 et 61 millions d'euros en 2009 et 2008. En outre, le montant des dépréciations

exceptionnelles des projets de développement capitalisés s'élève à 4 millions d'euros sur l'exercice 2009 et 2 millions sur l'exercice 2008.

Note 5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements et provisions suivantes :

	2009	2008
Inclus dans le coût des ventes :		
Amortissements	(343)	(305)
Provisions	(10)	(38)
Inclus dans les frais généraux et commerciaux :		
Amortissements	(130)	(147)
Provisions	(90)	(18)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(573)	(508)

Par ailleurs, au titre de l'exercice 2009, des provisions sont classées en autres produits et charges d'exploitation pour un montant de 17 millions d'euros. Le montant net des pertes de valeur des actifs non courants s'élève à 134 millions d'euros, dont 122 millions

d'euros en pertes de valeur des incorporels liés aux acquisitions et pertes de valeur des écarts d'acquisitions (note 8), et 12 millions d'euros en autres produits et charges d'exploitation (note 6).

Note 6 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	2009	2008
Perte de valeur des actifs non courants	(12)	(9)
Plus-values sur cessions d'actifs	11	17
Moins-values sur cessions d'actifs et mises au rebut	(17)	(7)
Modification de plan de retraite aux États-Unis	92	-
Autres	14	26
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	88	27

Les plus-values sur cessions d'actifs sont principalement liées à la cession des actifs de Selectron pour 8 millions d'euros.

Les moins-values sur cessions d'actifs et mises au rebut sont principalement liées à la provision pour cession d'une activité de

la filiale Wibe pour 6 millions d'euros et à l'arrêt d'un projet de R&D pour 6 millions d'euros.

Le produit de 92 millions d'euros lié à une modification de plan de retraite est commenté en note 22.

Note 7 Charges de restructuration

Les coûts de restructuration s'élèvent à 313 millions d'euros sur la période. Ils ont principalement été décidés en réaction à la crise économique et sont localisés pour l'essentiel en Europe (240 millions d'euros) et en Amérique du Nord (55 millions d'euros).

Note 8 Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions

	2009	2008
Amortissements des incorporels liés aux acquisitions	(109)	(93)
Pertes de valeur des incorporels liées aux acquisitions	(32)	(22)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(90)	(59)
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES INCORPORELS LIÉS AUX ACQUISITIONS	(231)	(174)

Les pertes de valeur sur incorporels liées aux acquisitions s'élèvent à 32 millions d'euros. De la même manière qu'à fin 2008, la valeur comptable des actifs rattachés à l'activité Systron Donner Automotive (SDA – activité de CST en cours d'abandon) a été ramenée à leur valeur d'utilité. Ceci a conduit à comptabiliser en 2009 une perte de valeur complémentaire de 28 millions d'euros.

En outre, le test de dépréciation effectué sur l'UGT CST a conduit à comptabiliser une perte de valeur de 90 millions d'euros sur l'exercice.

Concernant les tests de dépréciation effectués sur l'ensemble des UGT du Groupe, l'analyse de sensibilité au taux d'actualisation conduit aux impacts suivants :

- hausse du taux d'actualisation de 0,5 point : perte de valeur complémentaire de 106 millions d'euros,
- baisse du taux d'actualisation de 0,5 point : perte de valeur inférieure de 50 millions d'euros.

Note 9 Autres produits et charges financiers

	2009	2008
Résultat de change, net	(1)	(87)
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	(56)	(19)
Dividendes reçus	7	18
Plus ou moins-values sur cessions de titres de participation	(3)	11
Autres charges financières nettes	(34)	(10)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(87)	(87)

Les autres charges financières nettes, d'un montant de 34 millions d'euros, sont principalement constituées de frais sur la mise en place de financements bancaires.



Note 10 Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

10.1 - Analyse de la charge d'impôt

	2009	2008
Impôt courant		
France	(13)	2
Étranger	(398)	(569)
Total	(411)	(567)
Impôts différés		
France	153	53
Étranger	(35)	(41)
Total	118	12
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT	(293)	(555)

10.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	2009	2008
Résultat net (part du Groupe)	852	1 682
(Charge) Produit d'impôt	(293)	(555)
Intérêts minoritaires	(42)	(41)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(21)	12
Résultat avant impôt	1 208	2 266
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(416)	(780)
Éléments en rapprochement :		
Écart de taux France/Étranger	122	149
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	89	131
Effets des déficits fiscaux	(21)	(6)
Autres différences permanentes	(67)	(49)
(Charge) Produit net d'impôt réel	(293)	(555)
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	24,3 %	24,5 %

Note 11 Écarts d'acquisition

11.1 - Principaux écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe ainsi que leur affectation aux actifs (unités génératrices de trésorerie) sont présentés ci-dessous :

	Année d'acquisition	Actifs de rattachement (1)	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net
APC	2007	CPCS	2 070	2 131
Square D Company	1991	(A)	951	986
Groupe LEXEL	1999	EOD	842	810
Telemecanique	1988	(A)	463	463
TAC/Andover/Abacus/Applied Control Technology/ Yamas/HGA	2003 à 2007	BA	419	417
Pelco	2007	BA	353	366
MGE UPS	2000 à 2007	CPCS	334	344
IBS	2006	BA	299	310
Clipsal	2004 à 2006	APOD	282	230
Juno Lighting Inc.	2005	NAOD	275	285
Xantrex	2008	NAOD	198	193
Crouzet Automatismes	2000	CST	156	156
Power Measurement Inc.	2005	NAOD	133	136
BEI Technologies	2005	CST	130	224
Delixi	2007	APOD	128	-
ABS	2005	BA	105	104
Positec	2000	EOD	105	106
Merlin Gerin	1992	(A)	87	87
Digital Electronics	2002	APOD	84	89
OVA	2006	EOD	80	80
Kavlico	2004	CST	76	78
Ritto	2007	EOD	60	60
Citect	2006	APOD	59	46
Elau	2004 et 2005	EOD	56	56
Federal Pioneer	1990	NAOD	55	49
Crydom	2006	CST	48	49
Infra +	2000 à 2004	EOD	43	43
Wessen	2008	IOD	41	58
RAM	2008	NAOD	38	54
PDL	2001	APOD	32	26
AEM	2006	EOD	30	30
Mita Holding	1999	EOD	28	25
ECP	2008	NAOD	27	28
GET	2006	EOD	27	25
Marisio	2008	IOD	26	22
IMS	2008	EOD	25	24
Microsol	2009	CPCS	23	-
Conzerv	2009	APOD	20	-
Meher	2009	APOD	16	-
Crockett	2009	BA	10	-
Dataletta	2009	APOD	4	-
Grant	2007	EOD	2	2
Autres filiales			371	350
TOTAL			8 611	8 542

(1) Unités génératrices de trésorerie auxquelles sont principalement affectés les écarts d'acquisition.

EOD : Division Europe, NAOD : Division Amérique du Nord, APOD : Division Asie-Pacifique, IOD : Division Internationale, CST : Customized Sensors & Technologies, BA : Building Automation, CPCS : Critical Power & Cooling System.



(A) Les écarts d'acquisition de Square D, Télémechanique et Merlin Gerin ont été affectés selon une clé représentant les résultats opérationnels par zone à la date d'acquisition :

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du monde
Square D	9 %	80 %	10 %	1 %
Télémechanique	71 %	0 %	20 %	9 %
Merlin Gerin	62 %	10 %	20 %	8 %

11.2 - Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2009	2008
Écarts d'acquisition nets à l'ouverture	8 542	8 141
Acquisitions*	66	415
Cessions/Liquidations	(2)	-
Perte de valeur	(90)	(59)
Effet des variations de change	(26)	97
Reclassement/Affectation	121	(52)
Écarts d'acquisition nets à la clôture	8 611	8 542
Pertes de valeur cumulées à la clôture	(157)	(67)

* En date d'acquisition.

Acquisitions

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois après la date d'acquisition pour finaliser l'affectation des écarts d'acquisition de ces entités. Les écarts d'acquisition correspondants sont donc provisoires.

Les acquisitions de l'année 2009 concernent essentiellement les sociétés Meher Capacitors et Conzerv Systems en Inde ainsi que Microsol au Brésil.

Perte de valeur

Les pertes de valeur enregistrées sur l'exercice s'élèvent à 90 millions d'euros et concernent l'UGT CST (cf. note 8).

Autres variations

Les autres variations s'élèvent à 121 millions d'euros dont 136 millions d'euros sont liés au reclassement de l'écart d'acquisition de la société Delixi Electric (passée en intégration proportionnelle au 1^{er} janvier 2009) et une baisse de 29 millions d'euros qui correspond à la finalisation de l'affectation des écarts d'acquisition des sociétés RAM et Wessen acquises fin 2008.

Les variations de taux de change concernent principalement les écarts d'acquisition en dollars américains.

Note 12 Immobilisations incorporelles

12.1 - Variation des immobilisations incorporelles

	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Autres incorporels	Total
VALEURS BRUTES					
Situation au 31/12/2007	2 353	519	429	1 184	4 485
Acquisitions	1	31	192	71	295
Cessions/mises au rebut	0	(6)	(1)	(4)	(11)
Écarts de conversion	75	1	12	70	158
Reclassement	0	16	3	(19)	0
Variation de périmètre et divers	23	(2)	2	82	105
Situation au 31/12/2008	2 452	559	637	1 384	5 032
Acquisitions	0	24	211	32	267
Cessions/mises au rebut	(1)	(15)	(3)	(5)	(24)
Écarts de conversion	(27)	0	0	(40)	(67)
Reclassement	0	156	(4)	(170)	(18)
Variation de périmètre et divers	(4)	0	1	12	9
Situation au 31/12/2009	2 420	724	842	1 213	5 199
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Situation au 31/12/2007	(106)	(388)	(89)	(188)	(771)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(17)	(62)	(63)	(114)	(256)
Reprises d'amortissements	0	7	(1)	1	7
Écarts de conversion	(1)	(3)	(7)	(18)	(29)
Reclassement	1	1	0	3	5
Variation de périmètre et divers	2	1	1	(1)	3
Situation au 31/12/2008	(121)	(444)	(159)	(317)	(1 041)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(15)	(60)	(90)	(128)	(293)
Reprises d'amortissements	0	13	0	1	14
Écarts de conversion	1	1	2	10	14
Reclassement	0	1	4	16	21
Variation de périmètre et divers	3	0	0	2	5
Situation au 31/12/2009	(132)	(489)	(243)	(416)	(1 280)
VALEURS NETTES					
Au 31 décembre 2007	2 247	131	340	996	3 714
Au 31 décembre 2008	2 331	115	478	1 067	3 991
Au 31 décembre 2009	2 288	235	599	797	3 919

Des portefeuilles clients liés aux sociétés RAM et Wessen acquises fin 2008 ont été reconnus en 2009 pour 29 millions d'euros. Ils sont comptabilisés en Autres actifs incorporels.

De la même manière qu'à fin 2008, la valeur comptable des actifs rattachés à l'activité Systron Donner Automotive (SDA – activité de CST en cours d'abandon) a été ramenée à leur valeur d'utilité. Ceci a conduit à comptabiliser une dépréciation complémentaire de 10 millions d'euros sur la marque et de 18 millions d'euros sur les autres actifs incorporels liés à cette activité.



12.2 - Marques

À la clôture de l'exercice, les principales marques reconnues sont les suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008
APC	1 277	1 321
PELCO	343	369
MGE	200	200
Clipsal	159	126
TAC/ANDOVER	108	104
Juno	79	82
Digital	41	43
Xantrex	25	26
BEI	8	19
Merten	18	18
Kavlico	11	11
Autres	19	12
TOTAL NET	2 288	2 331

Ces marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont par conséquent pas amorties.

Note 13 Immobilisations corporelles

13.1 - Variation des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
VALEURS BRUTES					
Situation au 31/12/2007	119	1 157	2 993	675	4 944
Acquisitions	4	42	182	208	436
Cessions/mises au rebut	(1)	(20)	(91)	(75)	(187)
Écarts de conversion	4	8	(9)	(5)	(2)
Reclassement	29	(11)	66	(92)	(8)
Variation de périmètre et divers	0	6	21	13	40
Situation au 31/12/2008	155	1 182	3 162	724	5 223
Acquisitions	5	42	139	158	344
Cessions/mises au rebut	(4)	(24)	(154)	(86)	(268)
Écarts de conversion	(2)	(2)	14	2	12
Reclassement	0	34	44	(66)	12
Variation de périmètre et divers	2	2	3	3	10
Situation au 31/12/2009	156	1 234	3 208	735	5 333
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR					
Situation au 31/12/2007	(14)	(515)	(2 211)	(348)	(3 088)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1)	(50)	(221)	(57)	(329)
Reprises d'amortissements	0	17	122	32	171
Écarts de conversion	(1)	(3)	8	7	11
Reclassement	0	(1)	2	(1)	0
Variation de périmètre et divers	1	(1)	(9)	(9)	(18)
Situation au 31/12/2008	(15)	(553)	(2 309)	(376)	(3 253)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1)	(57)	(225)	(60)	(343)
Reprises d'amortissements	3	12	166	52	233
Écarts de conversion	0	1	(11)	(2)	(12)
Reclassement	0	(2)	4	(2)	0
Variation de périmètre et divers	1	2	3	1	7
Situation au 31/12/2009	(12)	(597)	(2 372)	(387)	(3 368)
VALEURS NETTES					
Au 31 décembre 2007	105	642	782	327	1 856
Au 31 décembre 2008	140	629	853	348	1 970
Au 31 décembre 2009	144	637	836	348	1 965

Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.



13.2 - Locations-financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location-financement suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008
Terrains	3	3
Constructions	69	69
Installations techniques, matériels et outillages et autres	32	32
Autres immobilisations corporelles	2	2
Amortissements cumulés	(78)	(76)
IMMOBILISATIONS EN LOCATION-FINANCEMENT	28	30

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

	Paielements minimaux	Paielements minimaux actualisés
Moins d'un an	6	6
Plus d'un an et moins de cinq ans	6	5
Cinq ans et plus	7	5
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOYER	19	16
Effet d'actualisation	(3)	-
Paielements minimaux actualisés	16	-

13.3 - Locations simples

La charge locative s'analyse comme suit :

	2009	2008
Loyers	104	104
Loyers conditionnels	1	1
Sous-location	(4)	(2)
TOTAL CHARGE LOCATIVE	101	103

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2009 :

	Paielements minimaux	Paielements minimaux actualisés
Moins d'un an	93	93
Plus d'un an et moins de cinq ans	205	189
Cinq ans et plus	107	85
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE LOYER	405	367
Effet d'actualisation	(38)	-
Paielements minimaux actualisés	367	-

Note 14 Participations dans les entreprises associées

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention		Participation nette		Quote-part de résultat	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	12	11	1	1
Delixi Electric	N/A	50,0 %	0	182	0	11
Fuji Electric FA Components & Systems	36,8 %	37,0 %	58	84	(22)	-
Autres	N/A	N/A	5	4	0	0
TOTAL	-	-	75	281	(21)	12

Note 15 Actifs financiers

15.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

	% détenu	31/12/2009		31/12/2008
		Valeur brute	Réévaluation/ dépréciation	Juste valeur
I – Titres cotés				
AXA	0,5 %	111	64	175
Gold Peak Industries Holding Ltd	6,3 %	7	(3)	4
Total titres cotés	-	118	61	179
II – Titres non cotés				
Polam BV ⁽¹⁾	N/A	-	-	-
FCPR SEV1	100,0 %	35	14	49
Simak ⁽²⁾	99,2 %	6	(1)	5
Easy Plug SAS ⁽³⁾	50,0 %	9	(9)	0
SE Venture	100,0 %	7	(7)	0
Autres ⁽⁴⁾	-	19	(7)	12
Total titres non cotés	-	76	(10)	66
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE		194	51	245

(1) Société liquidée en 2009.

(2) Participation déconsolidée – en cours de liquidation.

(3) Société sans activité.

(4) Valeur brute unitaire inférieure à 5 millions d'euros.

La juste valeur correspond au cours de clôture pour les titres cotés sur un marché actif. La réévaluation des titres cotés de l'exercice impacte positivement les autres réserves des capitaux propres pour 11 millions d'euros.

La participation dans le FCPR SEV1 était précédemment classée en autres actifs financiers non courants.

15.2 - Autres actifs financiers non courants

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition (cf. note 25).

Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre, et s'élève au 31 décembre 2009 à 8 millions d'euros.

15.3 - Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants s'élèvent à 77 millions d'euros au 31 décembre 2009 et sont composés de placements de trésorerie non monétaires.



Note 16 Impôts différés par nature

La ventilation des impôts différés par nature est détaillée ci-dessous :

	31/12/2009	31/12/2008
Impôts différés – Actif		
Déficits et crédits d'impôt reportables	387	282
Provisions pour retraite et engagements similaires	448	486
Pertes de valeur des créances clients et des stocks	123	143
Provisions et charges à payer non déductibles	189	164
Autres	260	257
Compensation actifs/passifs	(406)	(400)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	1 001	932
Impôts différés – Passif		
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal	(89)	(95)
Marques et autres immobilisations incorporelles	(861)	(933)
Dépenses de R&D capitalisées	(46)	(36)
Autres	(326)	(224)
Compensation actifs/passifs	406	400
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	(916)	(888)

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2009 sont localisés majoritairement en France (219 millions d'euros) et en Belgique (140 millions d'euros).

Note 17 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
Valeur brute :		
Matières premières	947	1 041
Encours	317	344
Produits intermédiaires et finis	1 124	1 376
Marchandises	67	87
VALEUR BRUTE DES STOCKS	2 455	2 848
Perte de valeur :		
Matières premières	(124)	(112)
Encours	(15)	(15)
Produits intermédiaires et finis	(131)	(128)
Marchandises	(11)	(9)
PERTE DE VALEUR	(281)	(264)
Valeur nette :		
Matières premières	823	929
Encours	302	329
Produits intermédiaires et finis	993	1 248
Marchandises	56	78
VALEUR NETTE DES STOCKS	2 174	2 584

Note 18 Clients et créances d'exploitation

	31/12/2009	31/12/2008
Créances clients	2 923	3 203
Clients, effets à recevoir	231	391
Avances fournisseurs	57	63
Clients et créances d'exploitation, brutes	3 211	3 657
Perte de valeur	(140)	(120)
Clients et créances d'exploitation, nettes	3 071	3 537
dont :		
Non échues	2 499	2 915
Retard n'excédant pas un mois	257	307
Retard compris entre un et deux mois	113	119
Retard compris entre deux et trois mois	59	62
Retard compris entre trois et quatre mois	42	48
Retard supérieur à quatre mois	101	86
CLIENTS ET CRÉANCES D'EXPLOITATION, NETTES	3 071	3 537

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

Par ailleurs, le Groupe applique une politique de prévention du risque client, notamment par un recours important à l'assurance crédit et autres formes de garantie applicables au poste client.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les variations des provisions pour dépréciation des créances à court et long termes :

	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour dépréciation en début d'exercice	(120)	(93)
Dotations de l'exercice aux provisions	(37)	(50)
Reprise de provisions pour dépréciation avec utilisation	18	27
Reprise de provisions pour dépréciation sans utilisation	2	3
Écarts de conversion	1	0
Autres	(4)	(7)
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(140)	(120)

Note 19 Autres créances et charges constatées d'avance

	31/12/2009	31/12/2008
Autres débiteurs	217	204
Autres créances fiscales	438	448
Instruments dérivés	57	95
Charges constatées d'avance	185	178
TOTAL	897	925



Note 20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	2 681	997
Titres de créances négociables et dépôts court terme	23	13
Disponibilités	808	642
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	3 512	1 652
Découvert et encours bancaire	(87)	(135)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, NETS	3 425	1 517

Note 21 Capitaux propres**21.1 - Capital****Capital social**

Le capital social au 31 décembre 2009 est de 2 102 016 200 euros représenté par 262 752 025 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Au 31 décembre 2009, le nombre total de droits de vote attachés aux 262 752 025 actions composant le capital est de 280 369 861.

La gestion du capital de Schneider Electric vise à :

- assurer la liquidité du Groupe ;
- optimiser sa structure financière ;
- optimiser son coût moyen pondéré du capital.

Elle doit permettre au Groupe d'avoir accès dans les meilleures conditions possibles aux différents marchés de capitaux. Les éléments de décision peuvent être des objectifs de bénéfice net par action, de *rating* ou d'équilibre de bilan. Enfin, la mise en œuvre des décisions peut dépendre des conditions spécifiques de marché.

Évolution du capital

Depuis le 31 décembre 2008, le capital a évolué comme suit :

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31/12/2008	247 425 629	1 979 405 032
Exercice d'options	870 491	6 963 928
Paiement du dividende en actions	11 967 608	95 740 864
Augmentation de capital	-	-
Augmentation de capital à destination des salariés	2 488 297	19 906 376
CAPITAL AU 31/12/2009	262 752 025	2 102 016 200

Par ailleurs, l'exercice des options, le paiement du dividende en actions et les augmentations de capital ont fait augmenter les primes d'émission d'un montant de 555 380 523 euros.

21.2 - Actionnariat

	31/12/2009				31/12/2008	
	Capital	Nbre d'actions	Droits de vote	Nbre de droits de vote	Capital	Droits de vote
	%		%		%	%
Capital Research & Management Co. ⁽¹⁾	5,1	13 331 346	4,8	13 331 346	10,7	10,0
Groupe CDC	4,3	11 355 354	5,2	14 530 354	4,4	5,3
Salariés	4,3	11 190 680	6,3	17 733 434	3,6	5,3
Autocontrôle ⁽²⁾	0,9	2 412 648	-	-	0,9	-
Autodétention	1,8	4 615 550	-	-	2,1	-
Public	83,6	219 846 447	81,2	227 746 529	78,3	76,5
TOTAL	100,0	262 752 025	100,0	280 369 861 ⁽³⁾	100,0	100,0

(1) Au 1^{er} janvier 2010, Capital Research & Management Co. détient 21 055 211 actions, soit 8,02 % du capital et 7,55 % des droits de vote.

(2) Via Cofibel/Cofimines.

(3) Nombre de droits de vote résultant de l'article 223-11 du RG AMF qui inclut les actions privées de droit de vote.

Au 31 décembre 2009, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

21.3 - Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions retenues

(en millions d'actions)	31/12/2009		31/12/2008	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires*	248 616	248 616	239 444	239 444
Options de souscription	-	203	-	727
Nombre moyen pondéré d'actions	248 616	248 819	239 444	240 171

* Net de l'autodétention et de l'autocontrôle.

Résultat net par action

(en euros)	31/12/2009		31/12/2008	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôts	4,86	4,86	9,47	9,44
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	3,43	3,43	7,02	7,00

21.4 - Dividendes versés et proposés

Au titre de l'exercice 2008, le Groupe a versé en 2009 un dividende d'un montant de 3,45 euros par action, soit un montant global de 837 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2007, le Groupe a versé en 2008 un dividende d'un montant de 3,30 euros par action, soit un montant global de 796 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 22 avril 2010 au titre de l'exercice 2009 s'élève à 2,05 euros par action. À la clôture de l'exercice 2009, le montant des réserves distribuables de la société tête de groupe Schneider Electric SA s'élève à 322 millions d'euros (14 millions d'euros au 31 décembre 2008), hors résultat net de l'exercice.



21.5 - Paiements sur la base d'actions

Renseignements relatifs aux plans d'options et d'actions gratuites en cours

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA puis le Directoire ont mis en place des plans d'options et d'actions gratuites au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe, dont les principales caractéristiques au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Plans d'options :

N° du plan	Date du Conseil	Type de plan ⁽¹⁾	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options accordées à l'origine	Options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
18	24/03/2000	A	24/03/2003	23/03/2008	65,24	1 421 200	686 600
19	04/04/2001	S	04/04/2005	03/04/2009	68,13	1 557 850	N/A ⁽²⁾
20	12/12/2001	S	12/12/2005	11/12/2009	51,26	1 600 000	166 800
21	05/02/2003	S	05/02/2007	04/02/2011	45,21	2 000 000	141 900
22	05/02/2003	S	05/06/2003	04/02/2011	45,21	111 000	N/A ⁽²⁾
23	06/05/2004	S	01/10/2004	05/05/2012	55,55	107 000	N/A ⁽²⁾
24	06/05/2004	S	06/05/2008	05/05/2012	55,55	2 060 700	94 300
25	12/05/2005	S	01/10/2005	11/05/2013	56,47	138 500	N/A ⁽²⁾
26	28/06/2005	S	28/06/2009	27/06/2013	60,19	2 003 800	-
27	01/12/2005	S	01/12/2009	30/11/2013	71,40	1 614 900	-
28	21/12/2006	S ou A	21/12/2010	20/12/2016	81,34	1 257 120	-
29	23/04/2007	S ou A	23/04/2011	22/04/2017	97,05	83 150	-
30	19/12/2007	S ou A	19/12/2011	18/12/2017	92,00	944 926	490 463
31	05/01/2009	S ou A	05/01/2013	04/01/2019	52,12	679 000	-
32	21/08/2009	S ou A	21/08/2013	20/08/2019	62,61	5 000	-
33	21/12/2009	S ou A	21/12/2013	20/12/2019	75,84	826 343	-
TOTAL						16 410 489	1 580 063

(1) S = plan d'options de souscription/A = plan d'options d'achat.

(2) Non applicable en l'absence de critères de levée d'options.

Les plans d'options répondent aux règles suivantes :

- l'exercice des options est généralement subordonné à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance ;

- la durée de vie des options est de huit à 10 ans ;
- la période d'acquisition des droits est de trois ou quatre ans aux États-Unis et de quatre ans pour le reste du monde.

Plans d'actions gratuites :

N° du plan	Date du Conseil	Date d'acquisition	Point de départ de cession	Nombre d'actions accordées à l'origine	Actions annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
1	21/12/2006	21/12/2009	21/12/2011	52 006	-
2	23/04/2007	23/04/2010	23/04/2012	2 214	-
3	19/12/2007	19/12/2010	19/12/2012	66 394	34 717
4	19/12/2007	19/12/2011	19/12/2011	57 250	29 088
5	05/01/2009	05/01/2012	05/01/2014	143 715	-
6	05/01/2009	05/01/2013	05/01/2013	212 351	-
7	21/08/2009	21/08/2012	21/08/2014	1 250	-
8	21/12/2009	21/12/2012	21/12/2014	159 753	-
9	21/12/2009	21/12/2013	21/12/2013	390 095	-
TOTAL				1 085 028	63 805

Les plans d'actions gratuites répondent aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est généralement subordonnée à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance ;

- la période d'acquisition des actions est de deux à quatre ans ;
- la période de conservation des actions est de zéro à deux ans.

Évolution du nombre d'options et d'actions gratuites

Évolution du nombre d'options :

N° du plan	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2008	Nombre d'options exercées et/ou créées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	Nombre d'options restant à lever au 31/12/2009
19	561 430	0	(561 430)	0
20	345 769	(322 340)	(23 429)	0
21	521 906	(94 125)	0	427 781
22	23 311	(4 741)	0	18 570
23	42 454	(2 856)	0	39 598
24	1 622 713	(293 889)	(7 776)	1 321 048
25	46 656	(1 340)	0	45 316
26	1 944 649	(143 726)	(58 169)	1 742 754
27	1 600 313	(7 474)	(44 435)	1 548 404
28	1 249 722	0	(58 061)	1 191 661
29	76 150	0	0	76 150
30	936 316	0	(490 463)	445 853
31	-	679 000	(33 300)	645 700
32	-	5 000	0	5 000
33	-	826 343	0	826 343
TOTAL	8 971 389	639 852	(1 277 063)	8 334 178

(1) Après avoir tenu compte des annulations potentielles (critères de performance non atteints ou non-exercice de l'option par les salariés).

L'exercice des options des plans 26 à 33, ainsi que des SARs, est généralement subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur des indicateurs financiers.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, Schneider Electric SA a créé 870 491 actions sur l'année 2009.

Évolution du nombre d'actions gratuites

N° du plan	Attribution d'actions gratuites au 31/12/2008	Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	Nombre d'actions à acquérir au 31/12/2009
1	51 946	(51 759)	(187)	0
2	2 214	0	0	2 214
3	65 831	0	(34 716)	31 115
4	56 827	0	(29 087)	27 740
5	-	143 715	(6 125)	137 590
6	-	212 351	(3 950)	208 401
7	-	1 250	0	1 250
8	-	159 753	0	159 753
9	-	390 095	0	390 095
TOTAL	176 818	855 405	(74 065)	958 158

L'acquisition des actions gratuites est généralement subordonnée à une condition d'appartenance au Groupe et à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur des indicateurs financiers.



21.5.1 Valorisation des paiements fondés sur des actions**Valorisation des options**

Conformément aux principes énoncés en note 1.20, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des options comprise entre sept et 10 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de volatilité attendue compris entre 20 et 28 % correspondant à la volatilité historique écrêtée ;
- taux de distribution du résultat fixé entre 3,0 et 4,5 % ;
- taux d'actualisation compris entre 2,9 et 4,5 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans (source Bloomberg).

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2009	2008
Plan 24	-	(1)
Plan 25	-	-
Plan 26	2	5
Plan 27	5	6
Plan 28	6	7
Plan 29	1	1
Plan 30	-	4
Plan 31	2	-
Plan 32	-	-
Plan 33	-	-
	16	22

Valorisation des actions gratuites

Conformément aux principes énoncés en note 1.20, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des actions comprise entre quatre et cinq ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de distribution du résultat fixé entre 3,0 et 4,5 % ;
- taux d'actualisation compris entre 2,4 et 4,5 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans (source Bloomberg).

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2009	2008
Plan 1	1	1
Plan 2	-	-
Plan 3	-	2
Plan 4	1	1
Plan 5	2	-
Plan 6	2	-
Plan 7	-	-
Plan 8	-	-
Plan 9	-	-
	6	4

21.5.2 Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe Schneider Electric offre à ses employés la possibilité de devenir actionnaires grâce à des émissions d'actions qui leur sont réservées. Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : le plan d'actionnariat classique et le plan avec effet de levier.

Dans le plan classique, les employés investissent dans des actions du Groupe à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 15 à 17 % selon les pays). Ces actions ne peuvent être cédées par le salarié pendant une période incompressible de cinq années, sauf cas de sortie anticipée prévus par la loi. La charge IFRS 2 mesurant "l'avantage" offert aux salariés est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans, et à acheter dans un second temps un même nombre d'actions au comptant (donc par définition cessibles à tout moment), en finançant cet achat par un prêt amortissable *in fine*.

Cette stratégie vise à refléter le coût subi par le salarié sur la période d'indisponibilité pour se libérer du risque de portage des actions souscrites dans le cadre du plan classique. Le coût d'emprunt est celui auquel ont accès les employés, seuls acteurs potentiels de ce marché : il repose sur un taux moyen offert par différents organismes de crédit pour des crédits de trésorerie prenant la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté sans faculté de renouvellement pour une durée maximale de cinq ans, octroyé à un client personne physique présentant un profil de risque moyen.

Dans le plan avec effet de levier, le Groupe offre également la possibilité d'une souscription à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 15 à 17 % selon les pays). Ces plans proposent cependant un profil de gain différent dans la mesure où une banque tierce complète l'investissement de l'employé de telle sorte que le montant investi au total est un multiple du montant payé par l'employé. Le total est investi dans des actions du Groupe à un cours décoté. La banque transforme ainsi la décote cédée par le salarié en ressource pour lui offrir un profil de gain particulier, consistant à sécuriser l'apport personnel du salarié et à lui offrir une indexation à la hausse sur un nombre leveragé d'actions auxquelles le salarié souscrit directement.

Pour les plans à effet de levier, la charge IFRS 2 est évaluée, comme pour les plans classiques, par référence à la juste valeur d'une décote sur titres incessibles (voir modalités ci-dessus), complétée par l'avantage que constitue l'intermédiation de l'émetteur dans l'appel d'offres des plans à effet de levier. L'intermédiation de l'émetteur permet en effet aux salariés de bénéficier de cotations de volatilité de type institutionnel et non de cours "au détail" de volatilité que le salarié aurait obtenu auprès de sa banque de détail pour répliquer le montage financier. Ce différentiel de volatilité est traduit en équivalent décote : il mesure le gain d'opportunité offert au salarié sur les plans à effet de levier.

En ce qui concerne l'exercice 2009, le Groupe a proposé le 2 juin 2009 à ses salariés, au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 45,55 euros ou 44,48 euros selon les pays (décoté de 15 à 17 % par rapport au cours de référence de 53,59 euros calculé sur une moyenne des cours d'ouverture sur les 20 jours précédant la date de décision du Directoire).

2,5 millions d'actions ont été souscrites, soit une augmentation de capital de 114 millions d'euros réalisée le 10 juillet 2009. Cette opération représente une charge globale de 2,6 millions d'euros, après prise en compte de la durée légale d'incessibilité des titres pendant cinq ans.



Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques des plans, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation, ainsi que le coût des plans pour les exercices 2009 et 2008.

Plans classiques	Année 2009		Année 2008	
	En %	Valeur	En %	Valeur
Caractéristiques des plans				
Maturité des plans (<i>en années</i>)	-	5	-	5
Prix de référence (<i>en euros</i>)	-	53,59	-	78,82
Prix de souscription (<i>en euros</i>) :				
entre	-	45,55	-	67,00
et	-	44,48	-	-
Décote faciale :				
entre	15,00 %	-	15,00 %	-
et	17,00 %	-	-	-
Montant souscrit par les salariés	-	28,6	-	45,8
Montant global souscrit	-	28,6	-	45,8
Nombre total d'actions souscrites (<i>en millions d'actions</i>)	-	0,6	-	0,7
Hypothèses de valorisation				
Taux d'emprunt du participant au marché (<i>in fine</i>) ⁽¹⁾	5,00 %	-	6,90 %	-
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans (zone euro)	3,00 %	-	5,20 %	-
Taux d'emprunt des titres annuel (<i>repo</i>)	1,00 %	-	1,15 %	-
(a) Valeur de la décote				
entre	15,00 %	4,8	15,00 %	8,1
et	17,00 %	0,3	-	-
(b) Valeur d'incessibilité pour le participant au marché				
	14,85 %	5,0	13,70 %	7,4
Coût global pour le Groupe (a – b)	0,15 % à 2,15 %	0,1	1,30 %	0,7
Sensibilités				
• diminution du taux d'emprunt du participant au marché ⁽²⁾	- 0,50 %	0,9	- 0,50 %	1,4

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire.

(1) Taux moyen offert pour des crédits de trésorerie sous la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté, sans faculté de renouvellement, pour une durée de cinq ans à une personne physique présentant un profil de risque moyen.

(2) Une diminution du taux d'emprunt du participant au marché diminue le coût d'incessibilité et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

Plans à effet de levier	Année 2009		Année 2008	
	En %	Valeur	En %	Valeur
Caractéristiques des plans				
Maturité des plans (<i>en années</i>)	-	5	-	5
Prix de référence (<i>en euros</i>)	-	53,59	-	78,82
Prix de souscription (<i>en euros</i>) :				
entre	-	45,55	-	67,00
et	-	44,48	-	-
Décote faciale :				
entre	15,00 %	-	15,00 %	-
et	17,00 %	-	-	-
Montant souscrit par les salariés	-	8,5	-	8,9
Montant global souscrit	-	85,7	-	88,6
Nombre total d'actions souscrites (<i>en millions d'actions</i>)	-	1,9	-	1,3
Hypothèses de valorisation				
Taux d'emprunt du participant au marché (<i>in fine</i>) ⁽¹⁾	5,00 %	-	6,90 %	-
Taux d'intérêt sans risque à cinq ans (zone euro)	3,00 %	-	5,20 %	-
Taux de dividende annuel	3,00 %	-	4,50 %	-
Taux d'emprunt des titres annuel (<i>repo</i>)	1,00 %	-	1,15 %	-
<i>Spread</i> de volatilité détail/institutionnel	5,00 %	-	5,00 %	-
(a) Valeur de la décote				
entre	15,00 %	9,4	15,00 %	15,6
et	17,00 %	5,9	-	-
(b) Valeur d'incessibilité pour le participant au marché				
	14,85 %	14,4	13,70 %	14,2
(c) Valeur du gain d'opportunité⁽²⁾				
	1,71 %	1,7	2,69 %	2,8
Coût global pour le Groupe (a – b + c)	1,85 % à 3,85 %	2,5	3,99 %	4,1
Sensibilités				
• diminution du taux d'emprunt du participant au marché ⁽³⁾	- 0,50 %	2,5	- 0,50 %	1,4
• augmentation du <i>spread</i> de volatilité détail/institutionnel ⁽⁴⁾	0,50 %	0,2	0,50 %	0,2

Les montants sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire.

(1) Taux moyen offert pour des crédits de trésorerie sous la forme d'un prêt personnel ordinaire non affecté, sans faculté de renouvellement, pour une durée de cinq ans à une personne physique présentant un profil de risque moyen.

(2) Calculé à partir d'un modèle binomial.

(3) Une diminution du taux d'emprunt du participant au marché diminue le coût d'incessibilité et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

(4) Une augmentation du *spread* de volatilité détail/institutionnel augmente le gain d'opportunité pour le salarié et de ce fait augmente la charge comptable pour l'émetteur.

21.6 - Actions propres

Le contrat de liquidité mis en place par le Groupe et en application duquel un intermédiaire se chargeait d'acquérir et de vendre des actions propres, a été soldé au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, le Groupe détient 7 028 198 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant de 324 millions d'euros.



21.7 - Impôt constaté dans les capitaux propres

L'impôt sur les éléments directement reconnus en capitaux propres s'élève à 197 millions d'euros à fin décembre 2009 et se décompose comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008	Effet impôt sur flux net de la période
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	72	96	(24)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(19)	(11)	(8)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	145	143	2
Autres	(1)	6	(7)
TOTAL	197	234	(37)

Note 22 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie.

Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité, essentiellement les médailles du travail et avantages similaires accordés principalement en France.

Les évaluations actuarielles sont en général réalisées selon un rythme annuel. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré Groupe		Dont États-Unis	
	2009	2008	2009	2008
Taux d'actualisation	5,2 %	5,4 %	5,8 %	5,8 %
Taux d'augmentation des salaires	3,1 %	3,9 %	4,5 %	4,5 %
Taux de rendement attendu des placements ⁽¹⁾	7,1 %	7,8 %	8,3 %	9,0 %

(1) Correspond au taux de l'année écoulée.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés sur la base des taux de rendement des obligations émises par des entreprises de bonne qualité (notées AA) ou des obligations d'État lorsque le marché n'est pas liquide, de maturité équivalente à la durée des régimes évalués (référence Bloomberg). Aux États-Unis, un taux d'actualisation moyen est retenu sur la base d'une courbe déterminée à partir des taux d'obligations des entreprises notées AA et AAA.

Ces références sont conformes aux exigences de la norme IAS 19 et sont identiques à celles des années passées.

Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé à partir du calcul de la moyenne pondérée des taux de rendements attendus sur le total de la valeur des actifs. Le taux de rendement attendu des actifs sur 2010 est de 8,3 % aux États-Unis.

Les taux d'actualisation dans les principales zones sont les suivants : 4,6 % dans la zone euro, 5,8 % aux États-Unis et 5,4 % au Royaume-Uni.

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait respectivement d'environ 108 millions d'euros et 1 million d'euros le montant de l'engagement et le coût des services rendus. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 116 millions d'euros et le coût des services rendus de 1 million d'euros.

L'essentiel de l'engagement relatif aux frais médicaux concerne les États-Unis. Une variation à la hausse d'un point du taux des frais médicaux augmenterait respectivement de 39 et 3 millions

d'euros le montant de l'engagement et l'agrégation du coût des services rendus et du coût financier au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi. La même variation à la baisse diminuerait l'engagement de 34 millions d'euros et l'agrégation du coût des services rendus et du coût financier de 2 millions d'euros.

Aux États-Unis, en 2009, le taux d'augmentation des frais médicaux se fonde sur une tendance décroissante entre 2010 (9 %) et 2014 (5 %). En 2008, le taux avait été arrêté sur une tendance décroissante de 9 % à 5 % entre 2009 et 2013. En France, le taux d'augmentation des frais médicaux retenu est de 4 % en 2009 et était de 4,5 % en 2008.

Au 31 décembre 2009, la société américaine a engagé une transformation de ces plans à prestations définies en plans à cotisations définies. Cette modification de plan a eu pour conséquence une diminution de l'engagement d'environ 92 millions d'euros dont l'impact positif a été intégralement enregistré en résultat.

Engagements de retraite et indemnités de départ

Les engagements de retraite du Groupe concernent principalement les filiales nord-américaines et européennes. Ces régimes accordent le versement d'un capital au moment du départ en retraite ou d'une rente durant toute la retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Ils incluent également les retraites-chapeau accordées

à certains cadres dirigeants leur garantissant un complément de revenu au-delà des régimes généraux et obligatoires.

La majorité de ces engagements de retraite font l'objet d'une couverture financière partielle ou totale par le biais de fonds externalisés. Au 31 décembre 2009, le montant des obligations partiellement ou totalement financées est de 1 571 millions d'euros et représente 76 % du montant total de l'engagement du Groupe. Ces fonds ne sont pas investis en actifs du Groupe.

Les actifs des fonds externalisés sont essentiellement constitués d'actions (environ 52 %), d'obligations (environ 35 %) et d'actifs immobiliers ou de disponibilités (environ 13 %).

Les contributions versées en 2009 au titre de ces actifs de couverture sont de 18 millions d'euros et les contributions qui seront versées pour l'exercice 2010 sont estimées à 16 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le montant des provisions constituées au titre des engagements de retraite et des indemnités de fin de carrière s'élève à 944 millions d'euros (1 027 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans est de 39 millions d'euros pour l'exercice 2009 et était de 42 millions d'euros en 2008.

Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme : frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi, médailles du travail

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régimes de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Ces engagements sociaux postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet d'une couverture financière.

L'essentiel de l'engagement (82 %) concerne les plans de couverture médicale des salariés nord-américains.

Les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont identiques à celles appliquées pour les engagements de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements à long terme intègrent divers plans de couverture de frais médicaux en Europe pour 47 millions d'euros et les médailles du travail comptabilisées sur la France pour 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2009, le montant des provisions constituées au titre de ces engagements s'élève à 435 millions d'euros (436 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

22.1 - Variation des provisions pour retraites et avantages assimilés

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés (nette des actifs) se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	Dont États-Unis (Square D)	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	Dont États-Unis (Square D)	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31/12/2007*	565	58	399	343	964
Charge de la période	55	1	21	15	76
Prestations versées	(35)	0	(24)	(19)	(59)
Cotisations versées	28	(1)	0	0	28
Éléments reconnus en capitaux propres**	415	321	21	10	436
Écart de conversion	7	21	17	18	24
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres variations	(8)	1	2	3	(6)
31/12/2008	1 027	401	436	370	1 463
Charge de la période	(2)	(66)	22	18	20
Prestations versées	(64)	0	(25)	(21)	(89)
Cotisations versées	(18)	(1)	0	-	(18)
Éléments reconnus en capitaux propres**	5	(31)	11	2	16
Écart de conversion	(2)	(11)	(9)	(12)	(11)
Variations de périmètre	-	-	0	-	-
Autres variations	(2)	1	0	1	(2)
31/12/2009	944	293	435	358	1 379

* Dont, en 2007, 32 millions d'euros d'actifs de couverture présentés à l'actif du bilan en "Autres actifs financiers".

** Dont, en 2008 et 2009, respectivement - 7 et 2 millions d'euros d'effet de plafonnement des actifs.



La variation des éléments bruts reconnus en capitaux propres se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	Provisions pour retraites et avantages assimilés
31/12/2007	40	(85)	(45)
Écarts actuariels sur obligation	28	21	49
Écarts actuariels sur actifs de couverture	385	-	385
Effet du plafonnement des actifs	2	-	2
31/12/2008	455	(64)	391
Écarts actuariels sur obligation	75	11	86
Écarts actuariels sur actifs de couverture	(71)	-	(71)
Effet du plafonnement des actifs	(1)	-	(1)
31/12/2009	458	(53)	405

22.2 - Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

	31/12/2009		31/12/2008	
	<i>Dont États-Unis (Square D)</i>		<i>Dont États-Unis (Square D)</i>	
1. Réconciliation des éléments du bilan				
Actifs de couverture de retraite et autres engagements assimilés	0	-	-	-
Provisions pour retraite et engagements assimilés	(944)	(293)	(1 027)	(401)
ACTIF/(PASSIF) NET RECONNU AU BILAN	(944)	(293)	(1 027)	(401)

	31/12/2009		31/12/2008	
	<i>Dont États-Unis (Square D)</i>		<i>Dont États-Unis (Square D)</i>	
2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat				
Coûts des services rendus	55	18	54	17
Coût financier (effet de l'actualisation)	109	57	102	52
Rendement attendu des actifs des régimes	(74)	(50)	(104)	(73)
Coût des services passés	0	0	5	5
Effet des liquidations/réductions de régimes	(92)	(91)	(2)	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT	(2)	(66)	55	1

	31/12/2009		31/12/2008	
	<i>Dont États-Unis (Square D)</i>		<i>Dont États-Unis (Square D)</i>	
3. Variation de la valeur actualisée des engagements				
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	2 036	1 013	1 958	879
Coûts des services rendus	55	18	54	17
Coût financier (effet de l'actualisation)	109	57	102	52
Cotisations versées par les salariés	3	0	3	-
Prestations versées	(132)	(43)	(94)	(38)
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	75	16	28	42
Modifications de régime	1	0	6	5
Variations de périmètre	0	0	-	-
Écarts de conversion	1	(33)	(28)	55
Réductions et liquidations	(92)	(92)	(3)	-
Autres	(1)	1	10	1
VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS EN FIN D'EXERCICE	2 055	937	2 036	1 013

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves.

Ils résultent principalement des changements d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation utilisés dans la valorisation des engagements aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans la zone euro.

Au 31 décembre 2009, les gains actuariels relatifs aux effets d'expérience sur les engagements de retraite et indemnités de départ

s'élèvent à 64 millions d'euros pour le Groupe. Au 31 décembre 2008, les pertes actuarielles relatives aux effets d'expérience s'élevaient à 445 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, les pertes actuarielles relatives aux effets d'expérience s'élevaient à 2 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, les gains actuariels s'élevaient à 6 millions d'euros.

	31/12/2009		31/12/2008	
	<i>Dont États-Unis (Square D)</i>		<i>Dont États-Unis (Square D)</i>	
4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	1 010	611	1 402	820
Rendement attendu des actifs des régimes	74	50	104	73
Cotisations des salariés	4	0	3	-
Cotisations de l'employeur	18	1	(28)	1
Prestations versées	(68)	(43)	(59)	(38)
(Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres	71	47	(385)	(279)
Variations de périmètre	0	0	(1)	-
Écarts de conversion	3	(22)	(35)	34
Réductions et liquidations	0	0	0	-
Autres	0	(1)	9	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES EN FIN D'EXERCICE	1 112	643	1 010	611

Le rendement réel des actifs de couverture s'élève à 145 millions d'euros.

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves.

Ils résultent principalement des écarts entre les taux de rendement effectif et attendu des actifs aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada.



	31/12/2009		31/12/2008	
	<i>Dont États-Unis (Square D)</i>		<i>Dont États-Unis (Square D)</i>	
5. Couverture financière				
Valeur actualisée des engagements	(2 055)	(937)	(2 036)	(1 013)
Juste valeur des actifs du régime	1 112	643	1 010	611
Surplus/(Déficit) du régime	(943)	(294)	(1 026)	(402)
Effet des plafonnements d'actifs	(1)	-	(2)	-
<i>Éléments différés :</i>				
Modifications de régime non comptabilisées	0	1	1	1
(PASSIF)/ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN	(944)	(293)	(1 027)	(401)

Les montants des engagements de retraite et indemnités de départ, au titre de la période annuelle en cours et des quatre périodes annuelles précédentes, s'élèvent à :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
6. Données historiques					
Valeur actualisée des engagements	(2 055)	(2 036)	(1 958)	(2 035)	(1 994)
Juste valeur des actifs du régime	1 112	1 010	1 402	1 418	1 395
Surplus/(Déficit) du régime	(943)	(1 026)	(556)	(618)	(598)
Effet des plafonnements d'actifs	(1)	(2)	(10)	-	-
<i>Éléments différés :</i>					
Modifications de régime non comptabilisées	0	1	1	1	(2)
(PASSIF)/ACTIF NET COMPTABILISÉ AU BILAN	(944)	(1 027)	(565)	(617)	(600)

22.3 - Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés

Les variations des provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme se détaillent comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat		
Coûts des services rendus	4	6
Coût financier (effet de l'actualisation)	22	21
Rendement attendu des actifs des régimes	-	-
Coût des services passés	(4)	(5)
Effet des liquidations/réductions de régimes	-	-
Amortissement des écarts actuariels	0	(1)
CHARGE TOTALE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT	22	21

Les amortissements des écarts actuariels concernent des avantages à long terme au personnel en activité, notamment le régime des médailles du travail en France.

	31/12/2009	31/12/2008
2. Variation de la valeur actualisée des engagements		
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	401	366
Coût des services rendus	4	5
Coût financier (effet de l'actualisation)	21	21
Cotisations des salariés	2	1
Prestations versées	(25)	(24)
Pertes (Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	11	21
Modifications de régime	0	(6)
Variations de périmètre	0	-
Écarts de conversion	(9)	17
Autres (y compris réductions et liquidations)	1	-
VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS EN FIN D'EXERCICE	406	401

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves sauf pour les avantages à long terme au personnel en activité, notamment le régime des médailles du travail en France où l'intégralité des écarts actuariels est comptabilisée en compte de résultat. Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles, en particulier le taux d'actualisation.

Au 31 décembre 2009, les pertes actuarielles relatives aux effets d'expérience sur les frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés s'élèvent à 18 millions d'euros pour le Groupe. Elles s'élevaient à 10 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2007, les gains actuariels relatifs aux effets d'expérience étaient de 59 millions d'euros. Au 31 décembre 2006, ils s'élevaient à 23 millions d'euros.

	31/12/2009	31/12/2008
3. Couverture financière		
Valeur actualisée des engagements	(406)	(401)
<i>Éléments différés :</i>		
Changement de régime non comptabilisé	(29)	(35)
PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN	(435)	(436)

Les montants des frais médicaux et autres avantages assimilés, au titre de la période annuelle en cours et des quatre périodes annuelles précédentes, s'élèvent à :

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
4. Données historiques					
Valeur actualisée des engagements	(406)	(401)	(366)	(477)	(544)
<i>Éléments différés :</i>					
Changement de régime non comptabilisé	(29)	(35)	(33)	(40)	(50)
PROVISION COMPTABILISÉE AU BILAN	(435)	(436)	(399)	(517)	(594)



Note 23 Provisions

	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructurations	Autres risques	Provisions
31/12/2007	309	53	165	43	56	84	710
<i>dont part à plus d'un an</i>	85	45	25	30	7	72	264
Dotations	64	10	68	1	122	40	305
Effet d'actualisation	0	-	0	0	0	1	1
Reprises pour utilisation	(52)	(10)	(40)	(2)	(41)	(18)	(163)
Provisions devenues sans objet	(31)	(10)	(10)	-	(8)	(5)	(64)
Écarts de conversion	2	1	2	(1)	(3)	1	2
Variations de périmètre et autres	32	(16)	22	2	6	3	49
31/12/2008	324	28	207	43	132	106	840
<i>dont part à plus d'un an</i>	121	24	49	30	11	67	302
Dotations	64	63	109	2	182	48	468
Effet d'actualisation	0	0	(1)	0	0	0	(1)
Reprises pour utilisation	(21)	(2)	(41)	(2)	(96)	(11)	(173)
Provisions devenues sans objet	(31)	(8)	(22)	0	(7)	(12)	(80)
Écarts de conversion	(3)	(1)	(1)	1	2	(1)	(3)
Variations de périmètre et autres	85	0	13	0	(3)	2	97
31/12/2009	418	80	264	44	210	132	1 148
<i>Dont part à plus d'un an</i>	131	31	79	27	28	80	375

(a) Risques économiques

Ces provisions couvrent notamment des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

Les variations de périmètre et autres s'élèvent à 85 millions d'euros et correspondent principalement à un reclassement de provisions fiscales auparavant présentées en dettes d'impôt courant.

(b) Risques commerciaux

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant.

Les provisions pour risques commerciaux intègrent également les provisions pour pertes à terminaison sur divers contrats long terme pour 11 millions d'euros.

(c) Risques sur produits

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au-delà des risques couverts par les assurances ; cette garantie peut atteindre 18 mois,
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux,
- des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

(d) Risques environnementaux

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

(e) Restructurations

La dotation de l'exercice couvre principalement le coût des plans de restructuration engagés en Europe et aux États-Unis (cf. note 7).

Note 24 Dettes financières (courantes et non courantes)

La dette non courante s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
Emprunts obligataires	4 508	3 477
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	1 386	1 318
Financement des locations financières	16	19
Participation des salariés	7	6
Part court terme des emprunts obligataires	(900)	(110)
Part court terme des autres dettes long terme	(104)	(71)
DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	4 913	4 639

La dette courante s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2009	31/12/2008
Billets de trésorerie	46	190
Intérêts courus non échus	116	106
Tirage de lignes de crédit	0	752
Découverts et encours bancaires	87	135
Autres dettes	158	202
Part court terme des emprunts obligataires	900	110
Part court terme des autres dettes long terme	104	71
Dettes financières courantes	1 411	1 566
DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES	6 324	6 205

24.1 - Répartition par échéance

	31/12/2009			31/12/2008
	Principaux	Intérêts	Swaps	Principaux
2009	-	-	-	1 566
2010	1 411	229	61	1 016
2011	734	214	41	778
2012	60	204	32	60
2013	1 316	177	17	548
2014	748	109	-	537
2015 et au-delà	2 055	143	3	1 700
TOTAL	6 324	1 076	154	6 205



24.2 - Répartition par devise

	31/12/2009	31/12/2008
Euro	5 450	4 749
Dollar américain	500	1 084
Roupie indienne	73	53
Dollar néo-zélandais	0	1
Yen japonais	141	159
Autres	160	159
TOTAL	6 324	6 205

24.3 - Emprunts obligataires

	31/12/2009	31/12/2008	Taux d'intérêt	Échéance
Schneider Electric SA 2009	-	110	3,375 % TF	Janvier 2009
Schneider Electric SA 2010	900	899	3,125 % TF	Août 2010
Schneider Electric SA 2011	500	499	EUR + 0,200 % TV	Juillet 2011
Schneider Electric SA 2013	866	100	CMS 10+1,000 % et 6,750 %	Juillet 2013
Schneider Electric SA 2014	498	498	4,500 % TF	Janvier 2014
Schneider Electric SA 2015	748	593	5,375 % TF	Janvier 2015
Schneider Electric SA 2016	22	26	EUR + 0,600 % TV	Juillet 2016
Schneider Electric SA 2017	974	752	4,000 % TF	Août 2017
TOTAL	4 508	3 477		

Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'*Euro Medium Term Notes* ("EMTN"). À la clôture de l'exercice 2009, les émissions non arrivées à l'échéance sont les suivantes :

- 750 millions d'euros mis en place en janvier 2009 au taux de 6,75 % arrivant à échéance le 16 juillet 2013 ;
- 150 millions d'euros mis en place en mai 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros échéance 8 janvier 2015 au taux de 5,375 % mis en place en octobre 2007, portant ainsi la souche à 750 millions d'euros ;
- 250 millions d'euros mis en place en mars 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 780 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 1,03 milliard d'euros ;
- 100 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable indexé sur le CMS 10 ans (*Constant Maturity Swap*) et arrivant à échéance le 31 juillet 2013 ;
- 180 millions d'euros mis en place en avril 2008 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 780 millions d'euros ;
- 26 millions d'euros correspondant au montant actualisé des coupons à payer au titre d'un emprunt obligataire de 177 millions d'euros émis le 25 juillet 2008 et rémunéré à un taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois et à échéance du 25 juillet 2016 ; le montant nominal de l'emprunt n'est pas comptabilisé du fait de la renonciation dès l'origine par le souscripteur, au remboursement du principal, en contrepartie du transfert sans recours à son profit des flux de trésorerie futurs attendus au titre d'une demande de remboursement d'une créance fiscale ;
- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375 % arrivant à échéance le 8 janvier 2015 ;
- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006 se décomposant en deux tranches, une tranche à cinq ans et à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à sept ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions d'euros ;
- 1,5 milliard d'euros mis en place en août 2005 se décomposant en deux tranches, une tranche à cinq ans au taux de 3,125 % pour 900 millions et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros.

Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Enfin, la société a remboursé un emprunt obligataire de 110 millions d'euros émis en janvier 2007 à son échéance du 26 janvier 2009.

24.4 - Autres informations

Au 31 décembre 2009, les lignes de crédit confirmées de Schneider Electric SA s'élèvent à 2,8 milliards d'euros, aucune n'étant utilisée à cette date.

Les contrats d'emprunts et lignes de crédit ne contiennent pas d'engagement de respect de ratios financiers, ni de clauses de remboursement en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe.

Note 25 Autres dettes à long terme

	31/12/2009	31/12/2008
Dette sur acquisition de Clipsal	8	12
Autres	9	8
AUTRES DETTES À LONG TERME	17	20

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition. Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (note 15.2).

Note 26 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change, et de variation des cours de métaux. L'exposition du Groupe à ces différents risques est détaillée dans la partie "Facteurs de risques" du Document de Référence.

26.1 - Valeurs d'inventaire et valeurs nominales des instruments financiers dérivés

	31/12/2009					31/12/2008	
	Résultat financier ⁽¹⁾	Capitaux propres ⁽²⁾	Valeur d'inventaire	Nominal des contrats		Qualification IFRS	Valeur d'inventaire
				Achat	Vente		
Change							
Contrats à terme en couverture de flux futurs	17	16	(6)	1 007	-	CFH*	(39)
Contrats à terme en couverture d'investissements nets	-	(1)	(1)	-	777	NIH*	0
Contrats à terme et options en couverture d'éléments bilantiels	(52)	0	(27)	2 176	1 496	Trading/ FHV*	25
Métaux							
Couvertures fermes et optionnelles	-	107	9	85	-	CFH*	(98)
Taux							
Swaps de taux d'intérêt	19	(5)	(41)	1 399	-	CFH*/FVH*	(55)
INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	(16)	117	(66)	-	-	-	(167)

* Cash Flow Hedge/Fair Value Hedge/Net Investment Hedge.

(1) Les effets sur le résultat de la période sont compensés par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents également enregistrées en résultat financier.

(2) Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres (autres réserves).

La valeur de marché des instruments financiers, qui correspond à leur valeur d'inventaire, est estimée soit en interne par la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux du marché, soit auprès des banques.



26.2 - Valeur d'inventaire et valeur de marché des instruments financiers hors dérivés

	31/12/2009		31/12/2008	
	Valeur notionnelle ⁽¹⁾	Juste valeur	Valeur notionnelle ⁽¹⁾	Juste valeur
Titres de participation non consolidés	245	245	200	200
Autres actifs financiers non courants	102	102	113	113
Valeurs mobilières de placement	2 681	2 681	997	997
Emprunts obligataires	(4 508)	(4 746)	(3 477)	(3 414)
Autres dettes financières courantes et non courantes	(1 816)	(1 816)	(2 728)	(2 728)
INSTRUMENTS FINANCIERS HORS DÉRIVÉS	(3 296)	(3 534)	(4 895)	(4 832)

(1) La valeur notionnelle correspond au coût amorti ou à la juste valeur.

26.3 - Couverture de change

Nominal des contrats à terme par principales devises

	31/12/2009		
	Ventes	Achats	Nets
USD	1 390	(1 332)	58
SEK	10	(30)	(20)
DKK	123	(138)	(15)
CHF	394	(390)	4
HUF	53	(10)	43
AUD	36	(32)	4
CZK	24	(16)	8
JPY	3	(28)	(25)
AED	5	(26)	(21)
GBP	58	(88)	(30)
HKD	62	(5)	57
SGD	32	-	32
Autres	69	(60)	9
TOTAL	2 259	(2 155)	104

Les contrats à terme sur devises consistent en une position nette acheteuse de 158 millions d'euros sur les couvertures de financements des filiales, et une position nette vendeuse de 262 millions d'euros sur les couvertures de flux opérationnels.

26.4 - Impact des instruments financiers

Au 31/12/2009	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres		
		Juste valeur	Conversion	Autres
Actifs disponibles à la vente	5	25	(2)	-
Prêts et créances	26	-	52	-
Dettes au coût amorti ou à juste valeur	(323)	-	(55)	-
Instruments dérivés	(16)	117	9	-
TOTAL	(308)	128	4	-

Au 31/12/2008	Effets sur le résultat financier	Effets sur les capitaux propres	
		Juste valeur	Conversion
Actifs disponibles à la vente	33	(113)	5
Prêts et créances	59	-	(39)
Dettes au coût amorti ou à juste valeur	(321)	-	(20)
Instruments dérivés	(12)	(136)	(4)
TOTAL	(241)	(249)	(58)

Les impacts des instruments financiers, par nature d'instrument, sur le résultat d'une part et sur les capitaux propres d'autre part, sont les suivants :

- les principaux impacts sur le résultat sont des produits et charges d'intérêts ;

- les impacts sur les capitaux propres sont principalement liés à l'évaluation des actifs disponibles à la vente et des instruments dérivés, ainsi qu'aux écarts de conversion des prêts, créances et dettes en devises.

26.5 - Échéancier des actifs et passifs financiers

	1 an	1 à 5 ans	Au-delà	Total
Passifs financiers	(1 411)	(2 858)	(2 055)	(6 324)
Actifs financiers	3 512	179	-	3 691
POSITION NETTE AVANT GESTION	2 101	(2 679)	(2 055)	(2 633)

26.6 - Bilan par catégorie d'instruments financiers

(en millions d'euros)	31/12/2009		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente AFS	Prêts, créances et dettes au coût amorti	Instruments dérivés
ACTIF						
Actifs financiers disponibles à la vente	245	245	-	245	-	-
Autres actifs financiers non courants	102	102	-	-	102	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	347	347	-	245	102	-
Actif courant :						
Clients et créances d'exploitation	3 071	3 071	-	-	3 071	-
Autres créances	57	57	-	-	-	57
Actif financier courant	77	77	77	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	2 681	2 681	2 681	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	5 886	5 886	2 758	-	3 071	57
PASSIF						
Dettes financières non courantes						
Dettes financières à plus d'un an	4 913	5 151	-	-	4 913	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	4 913	5 151	-	-	4 913	-
Dettes courantes						
Fournisseurs et dettes d'exploitation	2 203	2 203	-	-	2 203	-
Autres dettes	143	143	-	-	20	123
Dettes financières courantes	1 411	1 411	-	-	1 411	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	3 757	3 757	-	-	3 634	123



(en millions d'euros)	31/12/2008			Ventilation par catégorie d'instruments		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente AFS	Prêts, créances et dettes au coût amorti	Instruments dérivés
ACTIF						
Actifs financiers disponibles à la vente	200	200	-	200	-	-
Autres actifs financiers non courants	113	113	-	-	113	-
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	313	313	-	200	113	-
Actif courant :						
Clients et créances d'exploitation	3 537	3 537	-	-	3 537	-
Autres créances	95	95	-	-	-	95
Actif financier courant	78	78	78	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	997	997	997	-	-	-
TOTAL ACTIFS COURANTS	4 707	4 707	1 075	-	3 537	95
PASSIF						
Dettes financières non courantes						
Dettes financières à plus d'un an	4 639	4 576	-	-	4 639	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	4 639	4 576	-	-	4 639	-
Dettes courantes :						
Fournisseurs et dettes d'exploitation	2 312	2 312	-	-	2 312	-
Autres dettes	271	271	-	-	14	257
Dettes financières courantes	1 566	1 566	-	-	1 566	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	4 149	4 149	-	-	3 892	257

26.7 - Hiérarchie de juste valeur

La répartition des instruments financiers visés par les amendements à IFRS 7 du 5 mars 2009 et par niveau de juste valeur est la suivante :

	31/12/2009			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés	179	-	66	245
Dérivés nets des passifs	-	(66)	-	(66)
Valeurs mobilières de placement	2 681	-	-	2 681
ACTIFS NETS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	2 860	(66)	66	2 860

Note 27 Effectifs

27.1 - Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents du Groupe ont évolué comme suit :

(en nombre de personnes)	2009	2008
Production	55 125	59 963
Structure	60 940	66 518
EFFECTIFS MOYENS	116 065	126 481
<i>Ventilation par zone :</i>		
EMEAS	57 360	62 053
Amérique du Nord	26 510	29 909
Asie-Pacifique	32 195	34 519

La variation des effectifs moyens est principalement liée à l'effet des restructurations sur 2009.

27.2 - Charges de personnel

	2009	2008
Coût du personnel ⁽¹⁾	(4 330)	(4 814)
Participation et intéressement	(46)	(86)
Stock options et actions gratuites	(22)	(26)
Plan d'actionnariat salarié	(3)	(5)
CHARGES DE PERSONNEL	(4 401)	(4 931)

(1) Dont 3 millions d'euros au titre des engagements de retraite et assimilés et 22 millions d'euros au titre des autres engagements sociaux (note 22).

27.3 - Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2009, le Groupe a versé aux membres de son Conseil d'Administration 0,7 million d'euros au titre des jetons de présence.

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2009 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale hors mandataires sociaux, s'est élevé à 6,7 millions d'euros, dont 2,5 millions d'euros au titre de la part variable.

Sur les trois derniers exercices, 465 700 options d'achat et de souscription d'actions ainsi que 111 451 actions de performance ont été accordées aux membres de la Direction Générale. Le montant des engagements de retraite au titre des dirigeants s'élève à 68 millions d'euros au 31 décembre 2009 et à 62 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Se référer au chapitre 3 paragraphe 8 du Document de Référence pour plus de détails sur les membres de la Direction Générale.

Note 28 Opérations avec des parties liées

28.1 - Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché.

Sur l'exercice 2009, ces transactions ne sont pas significatives.

28.2 - Parties liées exerçant une influence notable

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de Direction.

Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la note 27.3.



Note 29 Engagements et passifs éventuels

29.1 - Cautions, avals et garanties

	31/12/2009	31/12/2008
Cautions de contre-garantie sur marchés ⁽¹⁾	469	303
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles ⁽²⁾	16	23
Avals, cautions et garanties donnés	10	0
Autres engagements donnés ⁽³⁾	176	123
GARANTIES DONNÉES	671	449
Avals, cautions et garanties reçus	64	53
GARANTIES REÇUES	64	53

(1) Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie bancaire attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre-garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

(2) Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

(3) Les autres engagements donnés comprennent notamment des garanties données en paiement de loyers.

29.2 - Engagements d'achats

Titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Au 31 décembre 2009, le montant de ces engagements n'est pas significatif.

Prestations de services informatiques

Le Groupe a conclu en 2004 un contrat d'infogérance avec CAPGEMINI. L'engagement réciproque qui lie CAPGEMINI et Schneider Electric court jusqu'en 2016.

Au titre de l'exercice 2009, les coûts relatifs à l'infogérance s'élèvent contractuellement à 119 millions d'euros incluant les effets volumes et l'indexation prévus au contrat (133 millions d'euros en 2008).

29.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la Direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe. Il en est en particulier ainsi pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres du Groupe.

Le Groupe a conclu un accord d'entreprise relatif au Droit individuel à la formation. Le Groupe a appliqué dans ses comptes le traitement préconisé par les normes françaises pour le DIF, conformément à l'avis 2004-F du Comité d'urgence du CNC relatif à la comptabilisation du DIF. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits des salariés des entités françaises du Groupe est d'environ 1 200 000 heures au 31 décembre 2009.

Note 30 Événements postérieurs à la clôture

30.1 - Signature avec Alstom de l'accord d'acquisition d'Areva T&D

Le 20 janvier 2010, Alstom et Schneider Electric ont annoncé la signature avec Areva de l'accord portant sur l'acquisition de sa filiale d'équipements de transmission et distribution, Areva T&D. La transaction doit encore recueillir l'accord des autorités de la concurrence concernées et l'avis favorable de la Commission des participations et des transferts (CPT) française. La clôture de cette transaction pourrait ainsi intervenir au printemps 2010.

En consolidant des équipes moyenne tension très complémentaires, Schneider Electric va créer une nouvelle activité "Energy" représentant environ 4,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires pour 22 000 collaborateurs.

30.2 - Acquisition de Cimac

Schneider Electric a annoncé le 21 janvier 2010 la signature d'un accord portant sur l'acquisition de Cimac, leader de l'intégration de systèmes d'automatismes industriels dans la région du golfe Persique. Cimac emploie plus de 400 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros.

30.3 - Communiqué CNC du 14 janvier 2010

En date du 14 janvier 2010, le Conseil national de la comptabilité a publié un communiqué relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) introduite en France par la loi de finances 2010 du 31 décembre 2009 réformant la taxe professionnelle. Le communiqué précise que la CET inclut une composante assise sur la valeur ajoutée (la CVAE) et que le manque de précision de la norme IAS 12 et des délibérations de l'IFRIC ne permet pas de la qualifier d'impôt sur le résultat ou de charge

d'exploitation. Le communiqué demande aux entreprises de justifier en annexe aux comptes 2009 le traitement comptable retenu et le montant des impôts différés provisionnés par résultat 2009 au cas où l'entreprise retiendrait la qualification d'impôt sur le résultat.

Compte tenu de la date tardive de publication de la loi et du communiqué du CNC par rapport à la date d'arrêté et de publication des comptes du Groupe, Schneider Electric n'a pas finalisé l'étude d'impact de la nouvelle CVAE sur ses comptes.

Note 31 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(en milliers d'euros)	2009				
	Ernst & Young	%	Mazars	%	Total
Audit					
Commissariat aux comptes	8 208	89 %	4 980	97 %	13 188
<i>dont Schneider Electric SA</i>	100	-	100	-	-
<i>dont filiales</i>	8 108	-	4 880	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	670	7 %	129	3 %	799
<i>dont Schneider Electric SA</i>	0	-	0	-	-
<i>dont filiales</i>	670	-	129	-	-
Sous-total audit	8 878	97 %	5 109	99 %	13 987
Autres prestations Juridique, fiscal	299	3 %	34	1 %	333
TOTAL HONORAIRES	9 177	100 %	5 143	100 %	14 320

(en milliers d'euros)	2008				
	Ernst & Young	%	Mazars	%	Total
Audit					
Commissariat aux comptes	9 463	85 %	5 534	99 %	14 997
<i>dont Schneider Electric SA</i>	100	-	100	-	-
<i>dont filiales</i>	9 363	-	5 434	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	1 230	11 %	28	1 %	1 258
<i>dont Schneider Electric SA</i>	0	-	0	-	-
<i>dont filiales</i>	1 230	-	28	-	-
Sous-total audit	10 693	96 %	5 562	100 %	16 255
Autres prestations Juridique, fiscal	401	4 %	0	0 %	401
TOTAL HONORAIRES	11 094	100 %	5 562	100 %	16 656



Note 32 Liste des sociétés consolidées

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-après.

		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Sociétés en Europe			
<i>En intégration globale</i>			
APC Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Berger Lahr Positec GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Citect GmbH	Allemagne	-	100,0
Crouzet GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Elau GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Elsco GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Kavlico GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Kavlico Technology GmbH	Allemagne	100,0	-
Merten GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Merten Holding GmbH	Allemagne	100,0	100,0
MGE USV-Systeme GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Ritto GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Automation Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Automation GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Germany GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	-	100,0
Schneider Electric Motion Deutschland GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion Real Estate GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Schneider Electric Motion Services GmbH	Allemagne	-	100,0
Stago Deutschland GmbH	Allemagne	-	100,0
Svea Building Control System GmbH & Co. KG	Allemagne	100,0	100,0
Tac GmbH	Allemagne	-	100,0
Verwaltung SVEA Building Control Systems GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Vitrum Beteiligungs GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Xantrex Technology GmbH	Allemagne	100,0	100,0
Berger Lahr Positec Ges. m.b.H. & Co. KG	Autriche	51,0	51,0
Merten Ges. m.b.H. & Co. KG	Autriche	100,0	100,0
MGE UPS Systems Vertriebs GmbH	Autriche	100,0	100,0
Schneider Electric Austria GmbH	Autriche	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Austria GmbH	Autriche	100,0	100,0
Schneider Electric Power Drives GmbH	Autriche	100,0	100,0
STI Power Drives GmbH	Autriche	60,0	60,0
Cofibel	Belgique	100,0	100,0
Cofimines	Belgique	100,0	100,0
Établissements Crouzet NV	Belgique	100,0	100,0
Schneider Electric NV/SA	Belgique	100,0	100,0
Schneider Electric Services International	Belgique	100,0	100,0
Delixi Electric SEE EOOD	Bulgarie	100,0	100,0
Schneider Electric Bulgaria	Bulgarie	100,0	100,0
Schneider Electric d.o.o	Croatie	100,0	100,0
JO-EL Electric A/S	Danemark	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Orbaekvej 280 A/S	Danemark	100,0	-
Schneider Electric Buildings Denmark A/S	Danemark	100,0	100,0
Schneider Electric Denmark A/S	Danemark	100,0	100,0
Schneider Electric IT Denmark ApS	Danemark	100,0	100,0
Schneider Nordic Baltic A/S	Danemark	100,0	100,0
APC Spain SL	Espagne	100,0	100,0
EFI Electronics Europe SL	Espagne	100,0	100,0
Hispano Mecano-Elctrica SA	Espagne	100,0	100,0
Manufacturas Electricas SA	Espagne	100,0	100,0
MGE UPS Systems Espana SA	Espagne	100,0	100,0
Schneider Electric Espana SA	Espagne	100,0	100,0
Xantrex Technology SL	Espagne	100,0	100,0
Schneider Electric EESTI AS	Estonie	100,0	100,0
Elari Oy	Finlande	100,0	100,0
I-Valo Oy	Finlande	100,0	100,0
JO-EL Electric Oy	Finlande	100,0	100,0
Pelco Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Oy Lexel Finland AB	Finlande	100,0	100,0
Elko Suomi Oy	Finlande	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100,0	100,0
Strömfors Electric Oy	Finlande	100,0	100,0
Alombard	France	100,0	100,0
Analyse et Énergie	France	-	100,0
APC Europe SARL	France	100,0	100,0
APC France SARL	France	100,0	100,0
Ateliers de constructions électriques de Grenoble – ACEG	France	100,0	100,0
Auxibati SCI	France	100,0	100,0
BCV Technologies	France	100,0	100,0
Behar-Sécurité Sarl	France	100,0	100,0
BEI Ideacod	France	100,0	100,0
Berger Lahr Positec	France	100,0	100,0
Boissière Finance	France	100,0	100,0
Citect Sarl	France	-	100,0
Construction Électrique du Vivarais	France	100,0	100,0
Crouzet Automatismes	France	100,0	100,0
Dinel	France	100,0	100,0
Distrelec	France	100,0	100,0
Elau SARL	France	100,0	100,0
Electro Porcelaine	France	100,0	100,0
Elkron France	France	-	100,0
Epsys	France	100,0	100,0
Euromatel	France	-	100,0
France Transfo	France	100,0	100,0
Infraplus	France	100,0	100,0
Machines Assemblage Automatique	France	100,0	100,0
Materlignes	France	-	100,0
Merlin Gerin Alès	France	100,0	100,0
Merlin Gerin Loire	France	100,0	100,0



		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Merlin Gerin Alpes SAS	France	100,0	100,0
MGE Finances SAS	France	100,0	100,0
MGE UPS Systems	France	100,0	100,0
Muller & Cie	France	100,0	100,0
Newlog	France	100,0	100,0
Normabarre	France	100,0	100,0
Prodipact	France	100,0	100,0
Rectiphase	France	-	100,0
Rectiphase SAS	France	100,0	-
SA2E	France	100,0	100,0
SAE Gardy	France	100,0	100,0
Sarel Appareillage Électrique	France	99,0	99,0
Scanelec	France	100,0	100,0
Schneider Automation	France	100,0	100,0
Schneider Electric Consulting	France	100,0	100,0
Schneider Electric Foncière	France	100,0	100,0
Schneider Electric France	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Amérique du Nord	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Asie-Pacifique	France	100,0	100,0
Schneider Electric Holding Europe	France	100,0	100,0
Schneider Electric Industries SAS	France	100,0	100,0
Schneider Electric International	France	100,0	100,0
Schneider Electric Manufacturing Bourguebus	France	100,0	100,0
Schneider Electric SA (Société mère)	France	100,0	100,0
Schneider Electric Telecontrol	France	100,0	100,0
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60,0	60,0
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60,0	60,0
SCI du Pré Blanc	France	100,0	100,0
SEP Le Guavio	France	-	100,0
Septra Tecame	France	-	100,0
Société d'application et d'ingénierie industrielle et informatique SA3I	France	100,0	100,0
Société du Rebauchet	France	100,0	100,0
Société électrique d'Aubenas SA – SEA	France	100,0	100,0
Société Française Gardy SA	France	100,0	100,0
Société pour l'équipement des industries chimiques (SPEI)	France	100,0	100,0
Spie-Capag	France	100,0	100,0
Société française de constructions mécaniques et électriques – SFCME	France	100,0	100,0
Société rhodanienne d'études et de participations – SREP	France	100,0	100,0
Systèmes équipements tableaux basse tension – SETBT	France	100,0	100,0
Tecame Nord Est	France	-	100,0
Transfo Services	France	100,0	100,0
Usibati SCI	France	100,0	100,0
Varilec	France	-	100,0
Schneider Electric AE	Grèce	100,0	100,0
Schneider Electric IT Greece ABEE	Grèce	100,0	100,0
Advance Power Elektronikai KFT	Hongrie	-	100,0
BEI Automotive Hungary Manufacturing Inc.	Hongrie	100,0	100,0
Schneider Electric Hungaria Villamassagi ZRT	Hongrie	100,0	100,0
Schneider Electric IT Hungary Kft	Hongrie	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
SE-CEE Schneider Electric Közep-Kelet Europai Korlatolt Felelősségű Tarsaság	Hongrie	100,0	100,0
APC (EMEA) Limited	Irlande	100,0	100,0
APC Dublin Limited	Irlande	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Ireland Limited	Irlande	100,0	100,0
Schneider Electric Ireland	Irlande	100,0	100,0
Schneider Electric IT Logistics Europe Ltd	Irlande	100,0	100,0
Square D Company Ireland Ltd	Irlande	100,0	100,0
Thorsman Sales Ireland Ltd	Irlande	100,0	100,0
APC Italia Srl	Italie	-	100,0
Controlli Srl	Italie	100,0	100,0
Crouzet Componenti Srl	Italie	100,0	100,0
Elau Systems Italia Srl	Italie	100,0	100,0
Et. Ts. Entreprise Technologies Srl	Italie	-	70,0
MGE Italia Spa	Italie	100,0	100,0
Motion Srl In Liquidazione	Italie	100,0	100,0
OVA Bargellini Spa	Italie	100,0	100,0
SAIP & Schyller Spa	Italie	100,0	100,0
Schneider Electric Industrie Italia Spa	Italie	100,0	100,0
Schneider Electric Spa	Italie	100,0	100,0
Schneider Italia Spa	Italie	-	100,0
Lexel Fabrika SIA	Lettonie	100,0	100,0
Schneider Electric Baltic Distribution Center	Lettonie	100,0	100,0
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100,0	100,0
UAB Schneider Electric Lietuva	Lituanie	100,0	100,0
Comodot	Luxembourg	100,0	100,0
SGBT European Major Investments SA	Luxembourg	100,0	100,0
Société industrielle de réassurance (SIRR)	Luxembourg	100,0	100,0
Elko A.S.	Norvège	100,0	100,0
JO-EL Electric A.S.	Norvège	100,0	100,0
Lexel Holding Norway A.S.	Norvège	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Norway A.S.	Norvège	100,0	100,0
Schneider Electric IT Norway A.S.	Norvège	100,0	100,0
Schneider Electric Norge A.S.	Norvège	100,0	100,0
American Power Conversion Corp (A.P.C.) B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC Benelux B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC Europe B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC Holdings B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC International Corporation B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC International Holdings B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Citect B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Crouzet B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Elau B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Pelco Europe B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Pro Face HMI (sous-groupe)	Pays-Bas	99,9	99,9
Sandas Montage B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Schneider Electric B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Schneider Electric Logistic Centre B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
Stago B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0





		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
UPS Systems MGE B.V.	Pays-Bas	100,0	100,0
APC Poland Sp. z.o.o.	Pologne	100,0	100,0
Elda Eltra SA (ex-Eltra SA)	Pologne	100,0	100,0
Merten Polska Sp. z.o.o.	Pologne	-	100,0
Schneider Electric Buildings Polska Sp. z.o.o.	Pologne	100,0	100,0
Schneider Electric Industries Polska SP	Pologne	100,0	100,0
Schneider Electric IT Poland Sp. z.o.o.	Pologne	100,0	100,0
Schneider Electric Polska SP	Pologne	100,0	100,0
APC Portugal, Ltda	Portugal	100,0	100,0
MGE Portugal Onduladores LDA	Portugal	100,0	100,0
Schneider Electric Portugal LDA	Portugal	100,0	100,0
Merten Czech s.r.o.	République Tchèque	100,0	100,0
Schneider Electric A.S.	République Tchèque	98,3	98,3
Schneider Electric CZ s.r.o.	République Tchèque	100,0	100,0
Schneider Electric Romania Srl	Roumanie	100,0	100,0
Advance Cayson Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
Advance Dormant No. 1 Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Ajax Electrical Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
APC DC Network Solutions UK Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
APC Holdings (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
APC Power and Cooling, UK Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
APC UK Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
Berger Lahr Positec Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Capacitors Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
CBS Group Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
Citect Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Crouzet Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Crydom SSR Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
E-Getit Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
Elau Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Electric City Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
GET Group PLC	Royaume-Uni	100,0	100,0
GET Pension Scheme Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
GET PLC	Royaume-Uni	100,0	100,0
Grawater Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Grawater of Wakefield Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Intelligent Motion Systems UK Ltd	Royaume-Uni	90,0	90,0
JO EL Electric Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
JO JO (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Lexel Holdings (UK) Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
MITA (NW) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
MITA (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Nestfarm Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
Newall Measurement Systems Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Pelco UK Limited	Royaume-Uni	100,0	100,0
Sarel Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Satchwell Controls Systems Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Schneider Electric (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Schneider Electric Buildings (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Schneider Electric IT (UK) Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Schneider Electric Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Tac Satchwell Northern Ireland Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Thorsman Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Tower Forged Products Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Tower Manufacturing Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
Xantrex Technology Ltd	Royaume-Uni	-	100,0
Yorkshire Switchgear Group Ltd	Royaume-Uni	100,0	100,0
DIN Elektro Kraft OOO	Russie	100,0	100,0
LLC Merten Russland OOO	Russie	100,0	100,0
LLC Schneider Electric Zavod ElectroMonoblock OOO «TAC»	Russie	75,0	75,0
OOO Lexel Elektromaterialy (SPB)	Russie	100,0	100,0
OOO RusEI	Russie	100,0	100,0
OOO Schneider Electric Kaliningrad	Russie	100,0	100,0
OOO UralElektroKontaktor	Russie	100,0	100,0
OOO Wessen	Russie	100,0	100,0
OOO Wextro	Russie	100,0	100,0
Schneider Electric Equipment Kazan Ltd	Russie	100,0	100,0
ZAO Potential	Russie	100,0	100,0
ZAO Schneider Electric	Russie	100,0	100,0
Schneider Electric Srbija d.o.o.	Serbie	100,0	100,0
Schneider Electric Slovakia Spol SRO	Slovaquie	100,0	100,0
Schneider Electric d.o.o.	Slovénie	100,0	100,0
AB Crahftere 1	Suède	100,0	100,0
AB Wibe	Suède	100,0	100,0
AB Wibe Telescopic Masts	Suède	100,0	-
APC Sweden AB	Suède	-	100,0
Elektriska Aktielbolaget Delta	Suède	100,0	100,0
Elko AB	Suède	100,0	100,0
Elau AB	Suède	100,0	100,0
Informations System AB	Suède	-	100,0
JO – EL Electric AB	Suède	100,0	100,0
Lexel AB	Suède	100,0	100,0
Pelco Sweden AB	Suède	100,0	100,0
Pisara AB	Suède	100,0	100,0
ProAxess AB	Suède	-	100,0
Schneider Electric Buildings AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Sweden AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Distribution Center AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric IT Sweden AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Powerline Communications AB	Suède	100,0	100,0
Schneider Electric Sverige AB	Suède	100,0	100,0
Thorsman & Co. AB	Suède	100,0	100,0
Crouzet AG	Suisse	100,0	100,0
Elau AG	Suisse	100,0	100,0
Feller AG	Suisse	83,7	83,7
Gutor Electronic GmbH	Suisse	100,0	100,0



		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
MGE UPS Systems AG	Suisse	100,0	100,0
Sarel AG	Suisse	97,8	97,8
Schneider Electric Finances	Suisse	100,0	100,0
Schneider Electric Motion AG	Suisse	100,0	100,0
Schneider Electric Suisse AG	Suisse	100,0	100,0
Selectron Systems AG	Suisse	-	100,0
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100,0	100,0
Smart Electric	Ukraine	100,0	100,0
<i>Sociétés mises en équivalence</i>			
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20,0	20,0
Møre Electric Group A.S.	Norvège	34,0	34,0
Sociétés en Amérique du Nord			
<i>En intégration globale</i>			
Cofimines Overseas Corporation	Canada	100,0	100,0
Inde Electronics Inc.	Canada	99,9	99,9
Juno Lighting Ltd	Canada	100,0	100,0
Novasena 1 ULC	Canada	100,0	-
Novasena 2 ULC	Canada	100,0	-
Power Measurement Ltd	Canada	100,0	100,0
Schneider Canada Inc.	Canada	100,0	100,0
Xantrex Technology Inc.	Canada	100,0	100,0
APC Mexico, SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Automatismo Crouzet de Mexico, SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Aerospace de México, SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Mexico SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Transportation de México, SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Industrias Electronicas Pacifico SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
MGE Systems Mexico SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Ram Tech Manufacturing de Mexico S. de R.L. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Ram Tech Services de Mexico S. de R.L. de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Electric Administracion SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Electric Mexico SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Industrial Tlaxcala SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Mexico SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider R&D, SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Schneider Recursos Humanos SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
Square D Company Mexico SA de C.V.	Mexique	100,0	100,0
American Power Conversion Federal Systems, Inc.	États-Unis	100,0	-
APC America Inc.	États-Unis	100,0	100,0
APC Corporation	États-Unis	100,0	100,0
APC Holdings Inc.	États-Unis	100,0	100,0
APC Sales & Service Corp.	États-Unis	100,0	100,0
BEI Precisions Systems & Space Co., Inc.	États-Unis	100,0	100,0
BEI Sensors & Systems Company, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Citect, Inc.	États-Unis	-	100,0
Crydom, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Delsena 1, LLC	États-Unis	100,0	-

		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Delsena 2, LLC	États-Unis	100,0	-
EFI Electronics Inc.	États-Unis	-	100,0
Elau Inc.	États-Unis	-	100,0
Electrical South Inc.	États-Unis	-	100,0
Hyde Park Electronics LLC	États-Unis	-	100,0
Indy Lighting Inc.	États-Unis	-	100,0
Juno Lighting LLC	États-Unis	100,0	100,0
Juno Manufacturing Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Kavlico Corp.	États-Unis	100,0	100,0
MGE UPS Systems Inc.	États-Unis	-	100,0
Neovasys Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Netbotz, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Newall Electronics Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Nu Lec LLC	États-Unis	100,0	100,0
P.H.L. Four, Inc.	États-Unis	80,0	80,0
P.H.L. One, Inc.	États-Unis	80,0	80,0
P.H.L. Three, Inc.	États-Unis	80,0	80,0
Pacsena LP	États-Unis	100,0	100,0
Palatine Hills Leasing Inc.	États-Unis	80,0	80,0
Pelco, Inc	États-Unis	100,0	100,0
Power Measurement Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Pro-face America, LLC	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Americas, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Critical Systems, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings, LLC	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Engineering Services, LLC	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Holdings Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Motion USA, Inc.	États-Unis	100,0	90,0
Schneider Electric Relays LLC	États-Unis	-	100,0
Schneider Electric USA, Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Schneider Electric Vermont Ltd	États-Unis	100,0	100,0
SNA Holdings Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Square D Holdings One, Inc.	États-Unis	-	100,0
Square D Investment Company	États-Unis	100,0	100,0
ST Inverter Americas Inc.	États-Unis	-	60,0
Veris Industries LLC	États-Unis	100,0	100,0
Xantrex Technology Inc.	États-Unis	100,0	100,0
Sociétés en Asie-Pacifique			
<i>En intégration globale</i>			
APC Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Australian Electrical Supplies Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Citect Corporation Ltd	Australie	100,0	100,0
Citect Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Australia Holdings Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Australia Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Integrated Systems Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Pacific Holdings Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100,0	100,0



		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
CSI Control Systems International Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
CSI Pacific (Australia) Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Dataletta Pty. Ltd	Australie	100,0	-
Efficient Energy Systems Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
MGE UPS Systems Australia Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Moduline Holdings	Australie	100,0	100,0
Moduline Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Nu-Lec Industries Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Parkside Laboratories Australia Pty. Ltd	Australie	-	100,0
PDL Holdings Australia Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
PDL Industries Australia Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Pelco Australia Pty. Limited	Australie	100,0	100,0
Proface Australia Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Schneider Electric (Australia) Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Schneider Electric Australia Holdings Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Australia Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
TAC (IBS) Australia Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Tarway Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Three Products Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
Two Plastics Pty. Ltd	Australie	100,0	100,0
APC (Suzhou) Uninterrupted Power Supply Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
APC (Xiamen) Power Infrastructure Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
APC Gutor Power & Cooling Shanghai Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Beijing Merlin Great Wall Computer Room Equipment & Engineering Co., Ltd	Chine	75,0	75,0
Citect Controls Systems (Shanghai) Ltd	Chine	100,0	100,0
Clipsal China Company Limited	Chine	100,0	100,0
Clipsal Manufacturing (Huizhou) Ltd	Chine	100,0	100,0
Custom Sensors & Technologies Asia (Shanghai) Ltd	Chine	100,0	100,0
East Electric System Technology Co., Ltd	Chine	-	60,0
Foshan Gaoming TAC Electronic & Electrical Products Company Ltd	Chine	100,0	100,0
Foshan Wilco Electrical Trading Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Merten Shanghai Electric Technology Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric IT (China) Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
MGE Manufacturing Shanghai Co. Ltd	Chine	100,0	100,0
Pro-face China International Trading (Shanghai) Co., Ltd	Chine	99,9	99,9
RAM Electronic Technology and Control (Wuxi) Co., Ltd	Chine	100,0	-
Schneider (Beijing) Medium & Low Voltage Co., Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider (Shaanxi) Baoguang Electrical Apparatus Co., Ltd	Chine	70,0	70,0
Schneider (Shanghai) Supply Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider (Suzhou) Drives Company Ltd	Chine	90,0	90,0
Schneider (Suzhou) Transformers Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider (Beijing) Medium Voltage Co., Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd	Chine	95,0	95,0
Schneider Electric (China) Investment Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Automation Solutions (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric International Trading (Shanghai) Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Co., Ltd	Chine	75,0	75,0
Schneider Electric Supply Beijing Co., Ltd	Chine	-	100,0

		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Schneider Electric Devices (Dong Guan) Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Shanghai Apparatus Parts Manufacturing Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Shanghai Industrial Control Co., Ltd	Chine	80,0	80,0
Schneider Shanghai Low Voltage TerM. Apparatus Co., Ltd	Chine	75,0	75,0
Schneider Shanghai Power Distribution Electric Apparatus Co., Ltd	Chine	80,0	80,0
Schneider Suzhou Enclosure Systems Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Schneider Wingoal (Tianjin) Electric Equipment Co., Ltd	Chine	100,0	100,0
Tianjin Merlin Gerin Co., Ltd	Chine	75,0	75,0
Wuxi Proface Electronic Co., Ltd	Chine	99,9	99,9
Clipsal Korea Co., Ltd	Corée du Sud	-	100,0
MGE UPS Systems Korea Co., Ltd	Corée du Sud	-	100,0
Pro Face Korea Co., Ltd	Corée du Sud	99,9	99,9
Samwha EOCR Co., Ltd	Corée du Sud	100,0	100,0
Schneider Electric IT Korea	Corée du Sud	100,0	100,0
Schneider Electric Korea Ltd	Corée du Sud	100,0	100,0
APC Hong Kong Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Asia Holdings Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Asia Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Electrical Limited	Hong Kong	-	100,0
Clipsal Hong Kong Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Industries HK Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Clipsal Integrated Systems (HK) Limited	Hong Kong	-	100,0
Custom Sensors & Technologies Asia (Hong Kong) Limited	Hong Kong	100,0	100,0
CVH Industries Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Full Excel (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
GET Asia Limited	Hong Kong	100,0	100,0
GET Santai Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Invensys Building System Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Jansweet Ltd	Hong Kong	-	100,0
Schneider Busway Limited	Hong Kong	-	100,0
Schneider Electric (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
Schneider Electric Asia Pacific Limited	Hong Kong	100,0	100,0
Schneider Electric IT Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,0	100,0
APC India Private Limited	Inde	100,0	100,0
CST Sensors India Private Limited	Inde	100,0	100,0
LK India Private Ltd	Inde	100,0	100,0
MGE UPS Systems India PVT. Ltd	Inde	100,0	100,0
Schneider Electric Conzerv India PTE Ltd	Inde	100,0	-
Schneider Electric India Private Ltd	Inde	100,0	100,0
PT Bowden Industries Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Clipsal Manufacturing Jakarta	Indonésie	100,0	100,0
PT Mega Gelar Elektronil Ometraco	Indonésie	100,0	100,0
PT Merten Intec Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Schneider Electric Indonesia	Indonésie	100,0	100,0
PT Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100,0	100,0
APC Japan, Inc.	Japon	100,0	100,0
Arrow Co., Ltd	Japon	100,0	100,0
Digital Electronics Corporation	Japon	99,9	99,9
Schneider Electric Japan Holdings Ltd	Japon	100,0	100,0





		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Toshiba Schneider Inverter Corp.	Japon	60,0	60,0
Clipsal (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Clipsal Integrated Systems (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Clipsal Manufacturing (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Desea Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Gutor Electronic Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Huge Eastern Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
KSLA Energy & Power Solutions (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
PDL Electric (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
PDL Electronics (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	-	100,0
Schneider Electric IT Malaysia Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Schneider Electric Manufacturing (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
PDL Switchgear (Asia) Sdn Bhd	Malaisie	-	100,0
Schneider Electric (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	30,0	30,0
Schneider Electric Industries (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,0	100,0
Citect NZ 2005 Ltd	Nouvelle-Zélande	100,0	100,0
Schneider Electric (NZ) Limited	Nouvelle-Zélande	100,0	100,0
American Power Conversion Land Holdings Inc.	Philippines	100,0	100,0
American Power Conversion, Inc.	Philippines	-	100,0
Clipsal Philippines	Philippines	100,0	100,0
MGE UPS Systems Philippines Inc.	Philippines	100,0	100,0
Schneider Electric (Philippines) Inc.	Philippines	100,0	100,0
Citect PTE	Singapour	-	100,0
Clipsal International PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Clipsal Singapore Technology PTE Ltd	Singapour	-	100,0
TAC (IBS) PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
KSLA Energy & Power Solution PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Merten Asia PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric IT Singapore PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
MGE Logistics South East Asia pacific PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
PDL Electric (S) PTE Ltd	Singapour	-	100,0
Pelco Asia Pacific PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Buildings Singapore PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Export Services PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Industrial Development Singapore PTE Ltd	Singapour	-	100,0
Schneider Electric IT Logistics Asia Pacific PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric ISC PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Logistics Asia PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Overseas Asia PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Services Singapore PTE Ltd	Singapour	-	100,0
Schneider Electric Singapore PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric South East Asia (HQ) PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
TAC Control Asia PTE Ltd	Singapour	100,0	100,0
Schneider Electric Lanka (Private) Limited	Sri Lanka	100,0	100,0
Clipsal (Taiwan) Co., Ltd	Taiwan	-	82,0
Pro Face Taiwan Co., Ltd	Taiwan	99,9	99,9
Schneider Electric Taiwan Co., Ltd	Taiwan	100,0	100,0
Clipsal (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	95,1	95,1
MGE UPS Systems SA (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	100,0	100,0

		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Pinnacle Supplier Company Limited	Thaïlande	100,0	100,0
Pro Face South East Asia Pacific Co., Ltd	Thaïlande	99,9	99,9
Schneider (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Schneider Electric CPCS (Thailand) Co., Ltd	Thaïlande	100,0	-
Square D Company (Thailand) Ltd	Thaïlande	100,0	100,0
Clipsal Vietnam Co., Ltd	Vietnam	100,0	100,0
Schneider Electric Vietnam Co., Ltd	Vietnam	100,0	100,0
<i>Sociétés en intégration proportionnelle</i>			
Delixi Electric Ltd (sous-groupe)	Chine	50,0	-
<i>Sociétés mises en équivalence</i>			
Delixi Electric Ltd (sous-groupe)	Chine	-	50,0
Shanghai Electric Xantrex Power Electronics Co., Ltd	Chine	-	49,0
Fuji Electric FA Components & Systems Co., Ltd (sous-groupe)	Japon	36,8	37,0
Schneider Electric Engineering Ltd	Japon	40,0	40,0
Sociétés dans le Reste du monde			
<i>En intégration globale</i>			
Alight Investment Holding Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Citect Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Clipsal Industries Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Clipsal Manufacturing Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Clipsal South Africa Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Clipsal Electronics Systems Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Delixi Electric South Africa Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	-
Hoist-Tec Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Merlin Gerin SA Pty. Ltd	Afrique du Sud	80,0	80,0
MGE UPS Systems (SA) Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Nu-Lec Africa Pty. Ltd	Afrique du Sud	49,0	49,0
Pelco Video Security South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
RBF Technology Pty. Ltd	Afrique du Sud	74,0	74,0
Schneider Electric South Africa Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	100,0
Schneider Investment Holding Pty. Ltd	Afrique du Sud	100,0	-
Valortrade 27 Pty. Ltd trading as SMSVend	Afrique du Sud	80,0	52,0
Schneider Electric Algeria	Algérie	100,0	100,0
EPS Electrical Power Distribution Board & Switchgear Ltd	Arabie Saoudite	51,0	51,0
MGE UPS Systems Argentina SA	Argentine	100,0	100,0
Schneider Electric Argentina SA	Argentine	100,0	100,0
Clipsal Middle East	Bahreïn	80,0	80,0
Xantrex Holding Ltd	Barbade	-	100,0
Xantrex International Partnership	Barbade	-	100,0
Xantrex International Srl	Barbade	100,0	100,0
Palatine Ridge Insurance Company Ltd	Bermudes	100,0	100,0
Standard Holdings Ltd	Bermudes	100,0	100,0
APC Brasil Ltda	Brésil	100,0	100,0
CDI Power – Sistemas De Automacao Ltda	Brésil	-	100,0
CST Latino America Comercio E Representacao de Produtos Electricos E Eleonicos Ltda	Brésil	99,8	99,8
MGE UPS Systems Do Brasil Ltda	Brésil	100,0	100,0
Microsol Tecnologia SA	Brésil	100,0	-



		% d'intérêt 31/12/2009	% d'intérêt 31/12/2008
Ram Do Brasil, Ltda	Brésil	100,0	100,0
Schneider Electric Brasil Ltda	Brésil	100,0	100,0
Schneider Electric Participações Ltda	Brésil	100,0	-
Inversiones Schneider Electric Uno Limitada	Chili	100,0	100,0
Marisio SA	Chili	100,0	100,0
Schneider Electric Chile SA	Chili	100,0	100,0
Schneider de Colombia SA	Colombie	80,0	80,0
Schneider Centroamerica SA	Costa Rica	100,0	100,0
Delixi Electric Egypt s.a.e	Égypte	98,0	-
Schneider Electric Distribution Company	Égypte	87,4	87,4
Schneider Electric Egypt SA	Égypte	91,0	91,0
Clipsal Middle East FZC	Émirats Arabes Unis	80,0	80,0
Clipsal Middle East FZCO	Émirats Arabes Unis	100,0	100,0
Delixi Electric FZE	Émirats Arabes Unis	100,0	100,0
Schneider Electric FZE	Émirats Arabes Unis	100,0	100,0
Schneider Electric RAK FZE	Émirats Arabes Unis	100,0	100,0
Xantrex Technology (BVI) Inc.	Îles Vierges	100,0	100,0
Schneider Electric Industries Iran	Iran	89,0	89,0
Telemecanique Iran	Iran	100,0	100,0
Schneider Electric LLP	Kazakhstan	100,0	100,0
Schneider Electric East Mediterranean SAL	Liban	96,0	96,0
Crouzet SA	Maroc	100,0	100,0
Delixi Electric Maroc SARL AU	Maroc	100,0	100,0
Schneider Electric IT Morocco, SA	Maroc	100,0	100,0
Schneider Electric Maroc	Maroc	100,0	100,0
Delixi Electric West Africa Ltd	Nigeria	100,0	100,0
Schneider Electric Nigeria Ltd	Nigeria	100,0	100,0
Schneider Electric Peru SA	Pérou	100,0	100,0
DMR Demirbag Elektrik Malzemeleri Ticaret Anonim Sirketi	Turquie	100,0	-
Metesan Elektrik Malzemeleri Ticaret Ve Pazarlama A.S.	Turquie	100,0	100,0
MGE UPS Systems Bilgisayar Sistemleri Ticaret A.S.	Turquie	100,0	100,0
Profiluks Plastik ve Elektrik San. Tic. A.S	Turquie	-	100,0
Schneider Elektrik Sanayi Ve Ticaret A.S.	Turquie	100,0	100,0
APC Uruguay SA	Uruguay	100,0	100,0
Schneider Electric Venezuela SA	Venezuela	91,9	91,9

> 6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe aux comptes consolidés dans la note 1.1 "Référentiel comptable" – second paragraphe relatif à la présentation de l'information sectorielle et 1.2 "Changements de méthode comptable".

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.9 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par le Groupe, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée ;
- comme exposé dans les notes 1.11 et 8 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des actifs incorporels et des écarts d'acquisition au moins une fois par an et chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons

procédé, par sondages, à la vérification des indices de pertes de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur autre que celles indiquées dans la note 8. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée ;

- comme indiqué dans les notes 1.16 et 16 de l'annexe, les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires sont reconnus lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé ;
- les notes 1.19 et 22 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations actuarielles. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée ;
- la note 7 "Charges de restructuration" indique le montant des coûts de restructuration encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2009. Nous avons vérifié, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ces coûts étaient relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2009, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans, et nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Mazars
Pierre SARDET

Ernst & Young et Autres
Yvon SALAÛN





Comptes sociaux

1. Bilan	184
2. Compte de résultat	186
3. Annexe aux comptes sociaux	187
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	198
5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2009	199
6. Filiales et participations	200
7. Résultats financiers de la Société relatifs aux cinq dernières années	202

> 1. Bilan

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	Brut	Amorts. ou prov.	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net	31/12/2007 Net
Actif immobilisé :						
<i>Immobilisations incorporelles</i>						
Droits et valeurs similaires	1.1	27 474	(27 474)	0	-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>						
Terrains	1.2	2 965	(0)	2 965	2 965	3 225
Constructions		48	(48)	-	-	-
Autres		1 469	(243)	1 226	1 218	1 219
		31 955	(27 764)	4 191	4 183	4 444
<i>Immobilisations financières</i>						
Titres de participation	2.1	4 608 100	(17 897)	4 590 203	4 589 388	4 589 472
Autres titres immobilisés	2.2	160 081	(77)	160 004	176 386	169 011
Créances rattachées à des participations	2.3	3 139 168	(61)	3 139 107	3 928 808	3 855 400
Autres	2.4	0	(0)	0	10 366	32 667
		7 907 349	(18 035)	7 889 315	8 704 949	8 646 550
Total actif immobilisé		7 939 304	(45 799)	7 893 505	8 709 132	8 650 994
Actif circulant :						
<i>Créances</i>						
Créances clients et comptes rattachés		136	-	136	49	303
Autres	3	47 671	(45 277)	2 394	43 938	52 152
		47 808	(45 277)	2 529	43 987	52 455
<i>Trésorerie</i>						
Valeurs mobilières de placement	4	219 240	(0)	219 240	192 779	161 770
Disponibilités Groupe	5	6 065 867	-	6 065 867	4 859 208	4 475 389
Autres disponibilités		15	-	15	49	145
		6 285 122	(0)	6 285 122	5 052 036	4 637 304
Total actif circulant		6 332 930	(45 277)	6 287 651	5 096 022	4 689 759
Compte de régularisation :						
Charges constatées d'avance	6.1	1 616	-	1 616	2 714	2 506
Charges à répartir	6.2	8 952	-	8 952	7 601	7 945
Primes de remboursement des obligations	6.3	53 593	-	53 593	30 298	10 114
Écarts de conversion actif		0	-	0	24 730	6 444
TOTAL ACTIF		14 336 395	(91 076)	14 245 318	13 870 496	13 367 762

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres :				
Capital social	7.1	2 102 016	1 979 405	1 962 395
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7.2	5 831 637	5 276 257	5 254 342
Réserves				
Réserve légale		197 941	196 239	192 650
Report à nouveau	7.3	322 373	13 567	483 792
Résultat de l'exercice		475 753	1 147 592	226 643
Provisions réglementées		425	425	425
Total capitaux propres		8 930 145	8 613 485	8 120 247
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques	8	959	992	997
Provisions pour charges		31 779	31 809	31 699
Total provisions pour risques et charges		32 738	32 801	32 696
Dettes à long terme :				
Emprunts obligataires	9	4 707 565	3 667 565	3 960 000
Autres emprunts et dettes assimilées	10	514 487	1 325 706	1 235 074
Dettes rattachées à des participations		13	13	13
Emprunts et dettes financières	11	46 678	189 889	3 225
		5 268 743	5 183 173	5 198 312
Dettes à court terme :				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		251	91	86
Dettes fiscales et sociales		3 363	3 009	4 007
Autres dettes		10 013	12 275	4 693
		13 626	15 375	8 786
Total dettes long terme et court terme		5 282 369	5 198 548	5 207 098
Produits constatés d'avance	12	66	961	1 313
Écarts de conversion passif		0	24 701	6 408
TOTAL PASSIF		14 245 318	13 870 496	13 367 762

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.



> 2. Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	2009	2008	2007
Autres produits de gestion courante et divers		2 455	1 964	986
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		2 424	2 681	2 079
Produits d'exploitation		4 879	4 645	3 065
Achats et charges externes		8 533	8 610	9 341
Impôts et taxes		2 063	2 334	2 033
Charges de personnel		5 862	5 750	6 897
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 973	2 140	2 501
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun		1 257	1 757	584
Charges d'exploitation		19 689	20 590	21 356
Résultat d'exploitation		(14 810)	(15 946)	(18 291)
Revenus du portefeuille		540 925	951 827	20 930
Intérêts et produits assimilés		182 775	431 325	402 747
Reprises de provisions dépréciation des créances à L.T. et autres		103	0	322 137
Produits financiers		723 803	1 383 152	745 814
Intérêts et charges assimilés		321 229	285 563	269 737
Dotations aux amortissements et provisions et autres		1 926	1 835	323 906
Charges financières		323 155	287 398	593 643
Résultat financier	15	400 649	1 095 754	152 171
Produits sur cessions d'immobilisations		294	11 187	52 557
Reprises de provisions et transferts de charges		32 433	17 460	5 860
Autres produits exceptionnels		8 861	5 775	6 049
Produits exceptionnels		41 588	34 423	64 466
Valeurs comptables sur cessions d'immobilisations		2 962	23 356	49 468
Dotations aux provisions et amortissements		0	31 494	2 100
Autres charges exceptionnelles		410	12 335	11 511
Charges exceptionnelles		3 372	67 184	63 079
Résultat exceptionnel	16	38 216	(32 762)	1 387
Impôts sur les bénéfices/Produit d'intégration fiscale	17	51 700	100 546	91 376
BÉNÉFICE		475 753	1 147 592	226 643

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

> 3. Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf exceptions signalées)

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, Schneider Electric SA a procédé pour 678 millions d'euros aux opérations d'augmentation de capital suivantes :

- versement du dividende 2008 en actions pour 519 millions d'euros ;
- augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan mondial d'actionnariat salarié pour 112 millions d'euros le 10 juillet 2009 ;
- levées de *stock options* pour 47 millions d'euros.

La société a réalisé plusieurs émissions obligataires sur l'exercice pour un montant nominal total de 1 150 millions d'euros et a procédé au remboursement de l'emprunt obligataire de 2007 de 110 millions d'euros à son échéance du 26 janvier 2009.

Elle a par ailleurs procédé aux remboursements suivants :

- remboursement anticipé de l'emprunt bancaire pour un montant de 75 millions d'euros dont l'échéance était prévue au 11 octobre 2011 ;
- remboursement des tirages en dollars sur la ligne de crédit BNP Facilities à hauteur de 752 millions d'euros le 15 janvier 2009 ;
- remboursement au cours de l'exercice de billets de trésorerie pour 143 millions d'euros, le solde s'établissant à 46 millions d'euros à la clôture.

En septembre 2009, la société a mis en place une ligne de crédit de 1,8 milliard d'euros afin de sécuriser son niveau de liquidité et a constaté une charge financière pour frais bancaires de 23 millions d'euros. Cette ligne remplace une ligne de 1,6 milliard d'euros qui arrivait à échéance en octobre 2010.

En décembre 2009, la société a clôturé le contrat de liquidité Crédit Agricole Chevreux et a reçu un montant en cash de 47 millions d'euros.

Principes et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2009 sont établis comme l'année précédente selon les règles et principes comptables français.

Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de trois à 10 ans).

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, ainsi que par la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité de la société et les perspectives en matière de conjoncture économique. Pour les participations les plus récentes, rentre également dans cette analyse la valeur des fonds de commerce acquis.

Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de Bourse du dernier mois. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

Actions propres

Les titres détenus sont valorisés au coût moyen pondéré.

Lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'options, une provision est constituée si le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) est inférieur à la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture, ou si le cours de Bourse moyen du mois précédent la clôture est inférieur au coût moyen pondéré.

Engagements de retraite

Pour évaluer ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, la Société utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements de retraite complémentaires pris par la société sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Les écarts actuariels résultant des changements d'estimation sont traités suivant la méthode dite du corridor. Cette méthode consiste à amortir sur 10 ans les écarts actuariels qui excèdent 10 % du montant de l'engagement.

Risque de change

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

Emprunts obligataires

Les primes de remboursement ainsi que les frais d'émission sont amortis sur la durée des emprunts.



Note 1 Immobilisations

1.1 - Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des frais d'augmentation de capital et de fusion. Ces frais sont totalement amortis.

1.2 - Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Brut	4 742	8	(269)	4 481
Amortissements	(559)	0	269	(290)
NET	4 183	8	0	4 191

Note 2 Immobilisations financières

2.1 - Titres de participation

Titres de participation	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Brut	4 607 285	815	(0)	4 608 100
Provisions	(17 897)	-	(0)	(17 897)
NET	4 589 388	815	(0)	4 590 203

Les principaux mouvements de l'exercice sur les titres de participation concernent la souscription à l'augmentation de capital de la société Industrielle de Réassurance pour 0,8 million d'euros.

Au 31 décembre 2009, les principales participations sont les suivantes :

Titres de participation	Valeur d'inventaire
Schneider Electric Industries SAS	4 344 481
Cofibel	136 940
Cofimines	82 613
Digital Holdings Co Ltd	21 249
Autres (valeur inférieure à 20 millions d'euros)	4 920
TOTAL	4 590 203

2.2 - Autres titres immobilisés

Autres titres immobilisés	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Actions propres	76 946	95 348	(123 516)	48 778
Autres titres	101 588	9 715	(0)	111 303
Provisions sur autres titres	(2 148)	0	2 071	(77)
NET	176 386	105 063	(121 445)	160 004

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des actions propres rachetées pour couvrir certains plans d'options. Schneider Electric SA maintient dans ce poste les actions

préalablement affectées à ce poste au 31 décembre 2004. En revanche contre, depuis cette date, tous les achats réalisés afin de couvrir les plans d'options sont classés en valeurs mobilières

de placement. La provision pour dépréciation affectée à un plan de *stock options*, constituée en 2008 pour 2 millions d'euros, a été reprise pour sa totalité.

Au 31 décembre 2009, 997 077 actions propres sont enregistrées en autres titres immobilisés pour une valeur brute de 49 millions d'euros. La baisse de 28 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2008 s'explique par les flux de l'exercice liés aux achats-ventes au titre du contrat de liquidité et à sa résiliation au 31 décembre 2009.

La ligne "autres titres" contient principalement les titres AXA pour 111 millions d'euros contre 101 millions d'euros en 2008. Schneider Electric SA a souscrit à l'augmentation de capital en novembre 2009 pour un montant de 10 millions d'euros. Les autres lignes du portefeuille classées dans ce poste sont dépréciées intégralement.

2.3 - Créances rattachées à des participations

Créances rattachées à des participations	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Brut	3 928 972	92 646	(882 450)	3 139 168
Provisions	(164)	-	103	(61)
NET	3 928 808	92 646	(882 347)	3 139 107

Au 31 décembre 2009, ce poste est principalement constitué de deux prêts accordés à Schneider Electric Industries SAS pour un total de 3 milliards d'euros, à échéance 2011 et 2015 ainsi que des intérêts courus pour un montant global de 39 millions d'euros. Les remboursements des prêts accordés en 2007 à Schneider Electric Holding Inc. et Boissière Finance SNC pour un total de 752 millions

d'euros et des intérêts courus pour 9 millions d'euros ont été effectués le 15 janvier 2009.

En juin 2009, la diminution du poste provisions correspond à la constatation du caractère irrécouvrable d'une créance intégralement dépréciée.

2.4 - Autres immobilisations financières

Autres créances d'actif immobilisées	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Brut	10 366	132 667	(143 033)	0
Provisions	-	-	-	-
NET	10 366	132 667	(143 033)	0

Au 31 décembre 2009, le poste clôturé correspond à la part de trésorerie du contrat de liquidité permettant au gestionnaire d'effectuer des opérations sur le titre Schneider Electric SA

(voir note 2.2). Ces liquidités placées en Sicav ont fait apparaître au 31 décembre 2009 une légère plus-value.

Note 3 Autres créances

Autres créances	31/12/2009	31/12/2008
Brut	47 671	89 533
Provisions	(45 277)	(45 595)
NET	2 394	43 938

Le poste Autres créances correspond en grande partie aux intérêts à recevoir sur les *swaps* de taux sur emprunts obligataires et du net d'avances versées par les filiales sur l'impôt à payer au titre de l'intégration fiscale.

Le poste intègre toujours au 31 décembre 2009 une créance litigieuse pour 45 millions d'euros dépréciée en totalité.



Note 4 Valeurs mobilières de placement

	31/12/2008		Augmentation Valeur	Diminution Valeur	31/12/2009	
	Nombre d'actions	Valeur			Valeur	Nombre d'actions
Plan 26	761 313	45 129	-	-	45 129	761 313
Plan 27	1 000 000	57 217	-	(2 962)	54 255	948 241
Plan 28	1 000 000	57 348	-	-	57 348	1 000 000
Plan 29	31 333	1 797	-	-	1 797	31 333
Plan 30	877 586	60 711	-	-	60 711	877 586
Total actions propres	3 670 232	222 202	0	(2 962)	219 240	3 618 473
Autres	0	0	-	0	0	0
Total brut	3 670 232	222 202	0	(2 962)	219 240	3 618 473
Provisions	-	(29 423)	-	29 423	0	-
TOTAL NET	-	192 779	0	26 461	219 240	-

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées des actions propres détenues par la Société afin de couvrir les plans d'options. Au 31 décembre 2009, la provision pour dépréciation constituée en 2008 pour 29 millions d'euros a été reprise pour sa totalité.

Note 5 Disponibilités Groupe

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance).

Note 6 Comptes de régularisation actifs

6.1 - Charges constatées d'avance

Ce poste de 2 millions d'euros concerne les frais sur *swap* de taux dont le sous-jacent est l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 8 octobre 2007.

6.2 - Frais d'émission des emprunts

Frais d'émission des emprunts	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
du 11/08/2005 sur 5 ans de 900 M€	558	-	(343)	215
du 11/08/2005 sur 12 ans de 600 M€	1 100	-	(109)	991
du 17/07/2006 sur 5 ans de 500 M€	101	-	(39)	62
du 17/07/2006 sur 7,5 ans de 500 M€	124	-	(23)	101
du 08/10/2007 sur 8 ans de 600 M€	1 287	-	(213)	1 074
du 16/02/2007 sur 7 ans de 4 500 M€ (crédit relais)	3 168	-	(526)	2 642
du 21/05/2008 sur 5 ans de 18 M€	56	-	(11)	45
du 21/05/2008 sur 5 ans de 183 M€	572	-	(125)	447
du 21/05/2008 sur 7 ans de 55 M€	179	-	(22)	157
du 21/05/2008 sur 7 ans de 129 M€	419	-	(60)	359
du 11/06/2008 sur 5 ans de 12 M€	38	-	(8)	30
du 25/07/2008 sur 8 ans de 177 M€	-	150	(19)	131
du 20/03/2009 sur 9 ans de 250 M€	-	106	(2)	104
du 30/04/2009 sur 5 ans de 150 M€	-	224	(23)	201
du 16/01/2009 sur 4 ans de 750 M€	-	2 932	(538)	2 394
	7 601	3 412	(2 061)	8 952

6.3 - Primes de remboursement

Primes de remboursement des obligations	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
du 11/08/2005 sur 5 ans de 900 M€	516	-	(317)	199
du 11/08/2005 sur 12 ans de 600 M€	3 560	-	(352)	3 208
du 17/07/2006 sur 5 ans de 500 M€	500	-	(194)	306
du 17/07/2006 sur 7,5 ans de 500 M€	2 252	-	(396)	1 856
du 26/01/2007 sur 2 ans de 110 M€	75	-	(75)	0
du 08/10/2007 sur 8 ans de 600 M€	424	-	(72)	353
du 11/04/2008 sur 10 ans de 55 M€	6 890	-	(634)	6 256
du 11/04/2008 sur 10 ans de 125 M€	16 081	-	(1 476)	14 605
du 20/03/2009 sur 9 ans de 250 M€	-	32 687	(2 412)	30 275
du 30/04/2009 sur 5 ans de 150 M€	-	(4 160)	426	(3 734)
du 16/01/2009 sur 4 ans de 750 M€	-	330	(60)	270
	30 298	28 857	(5 562)	53 593

Les augmentations de ce poste concernent les émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2009 (voir note 9).



Note 7 Capitaux propres

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission, de fusion d'apport	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre 2007 avant affectation du résultat	1 962	5 254	676	227	1	8 120
Variation de capital	17	124	-	-	-	141
Affectation du résultat 2007	-	-	4	(4)	-	0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2007	-	(103)	(470)	(223)	-	(796)
Résultat de l'exercice 2008	-	-	-	1 148	-	1 148
Autre variation de la période	-	1	-	-	-	1
Solde au 31 décembre 2008 avant affectation du résultat	1 979	5 276	210	1 148	1	8 614
Variation de capital	27	132	-	-	-	159
Affectation du résultat 2008	-	-	2	(2)	-	0
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2008	96	423	309	(1 146)	-	(318)
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	476	-	476
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2009 AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT	2 102	5 831	521	476	1	8 931

7.1 - Capital**Capital social**

Le capital social au 31 décembre 2009 est de 2 102 016 200 euros représenté par 262 752 025 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Évolution du capital

Les levées de 15 326 396 options de souscription d'actions au cours de l'exercice ont conduit à une augmentation de capital de 123 millions d'euros se traduisant par l'émission de 870 491 actions nouvelles.

Sur l'exercice, le versement du dividende 2008 en actions (au choix de l'actionnaire) se traduit par 11 967 608 actions souscrites pour un montant de 96 millions d'euros, l'augmentation de capital réservée aux salariés a conduit à l'émission de 2 488 297 actions pour un montant de 20 millions d'euros et les levées de *stock options* représentent 870 491 options levées sur l'exercice, soit 7 millions d'euros.

Actions propres

En 2009, Schneider Electric SA a effectué un transfert d'actions propres aux salariés pour 51 759 actions d'un montant de 3 millions d'euros. À la clôture, le total des actions propres détenues est de 4 615 550 pour un montant de 268 millions d'euros.

7.2 - Primes

Les primes d'émission ont augmenté sur l'exercice d'un montant de 555 millions d'euros dont 423 millions d'euros liés au versement du dividende 2008 en actions, 92 millions d'euros liés à l'augmentation de capital réservée aux salariés et 40 millions d'euros liés aux levées de *stock options*.

7.3 - Report à nouveau

Conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2009, le bénéfice distribuable de l'exercice 2008 de 1 148 millions d'euros a fait l'objet d'un prélèvement de 2 millions d'euros pour la reconstitution de la réserve légale. 837 millions d'euros de dividendes ont été versés, dont 318 millions en numéraire, le solde (soit 309 millions d'euros) a été porté en report à nouveau.

Note 8 Provisions pour risques et charges

	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	31/12/2009
Provisions pour risques				
Litiges	929	-	0	929
Autres	63	0	(33)	30
	992	0	(33)	959
Provisions pour charges				
Retraites	31 809	2 003	(2 033)	31 779
	32 801	2 003	(2 066)	32 738

8.1 - Risques

D'une manière générale, la Société considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels elle est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle sa situation financière ou ses résultats. Il en est ainsi en particulier pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres de la Société.

8.2 - Engagements pris en matière de retraites

La Société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités. L'évaluation actuarielle réalisée en 2009 a conduit à provisionner ces engagements à hauteur de 32 millions d'euros.

Les écarts actuariels constatés lors de cette évaluation sont traités suivant la méthode dite du corridor (voir principes et méthodes comptables). Au 31 décembre 2009, le stock des écarts actuariels est de 4 millions d'euros. Le montant à amortir sur 10 ans à partir de 2010 et qui excède 10 % de l'engagement s'élève à 1 million d'euros.

Note 9 Emprunts obligataires

	Montant du capital		Intérêts	Échéance
	31/12/2009	31/12/2008		
Schneider Electric SA 2010	900 000	900 000	3,125 % TF	11/08/2010
Schneider Electric SA 2017	600 000	600 000	4,00 % TF	11/08/2017
Schneider Electric SA 2011	500 000	500 000	Euribor + 0,20 % TV	18/07/2011
Schneider Electric SA 2014	500 000	500 000	4,50 % TF	17/01/2014
Schneider Electric SA 2009	0	110 000	3,375 % TF	26/01/2009
Schneider Electric SA 2015	600 000	600 000	5,375 % TF	08/01/2015
Schneider Electric SA 2017	125 000	125 000	4,00 % TF	11/08/2017
Schneider Electric SA 2017	55 000	55 000	4,00 % TF	11/08/2017
Schneider Electric SA 2016	177 565	177 565	Euribor + 0,60 % TV	25/07/2016
Schneider Electric SA 2013	100 000	100 000	CMS + 1 % TV	31/07/2013
Schneider Electric SA 2013	750 000	-	6,75 % TF	16/07/2013
Schneider Electric SA 2015	150 000	-	5,375 % TF	08/01/2015
Schneider Electric SA 2017	250 000	-	4,00 % TF	11/08/2017
	4 707 565	3 667 565		



Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'*Euro Medium Term Notes* ("EMTN"). À la clôture de l'exercice 2009, les émissions non arrivées à l'échéance sont les suivantes :

- 250 millions d'euros mis en place en mars 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 780 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 1 030 millions d'euros ;
- 150 millions d'euros mis en place en mai 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à huit ans au taux de 5,375 % mis en place en octobre 2007, portant ainsi la souche à 750 millions d'euros ;
- 750 millions d'euros mis en place en janvier 2009 portant intérêts à un taux de 6,75 % arrivant à échéance le 16 juillet 2013 ;
- 100 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable indexé sur le CMS (*Constant Maturity Swap*) et arrivant à échéance le 31 juillet 2013 ;
- 180 millions d'euros mis en place en avril 2008 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 780 millions d'euros ;
- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375 % arrivant à échéance le 8 janvier 2015 ;

- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006 se décomposant en deux tranches, une tranche à cinq ans et à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à sept ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions d'euros ;
- 1,5 milliard d'euros mis en place en août 2005 se décomposant en deux tranches, une tranche à cinq ans au taux de 3,125 % pour 900 millions et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros.

Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg. Les primes d'émission et les frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, la Société a émis un emprunt obligataire le 25 juillet 2008 pour un montant de 178 millions d'euros, à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois et à échéance du 25 juillet 2016. Cet emprunt obligataire correspond à la valeur actualisée d'une demande de remboursement de précompte dont le paiement conditionne le remboursement de ces obligations à due concurrence.

Enfin, la société a remboursé un emprunt obligataire de 110 millions d'euros émis en janvier 2007 à son échéance du 26 janvier 2009.

Note 10 Autres emprunts et dettes assimilées

Au 31 décembre 2009, les autres emprunts et dettes assimilées comprennent les intérêts courus sur les emprunts obligataires et autres emprunts émis par la Société. Du fait des émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2009 pour un montant total de 1 150 millions d'euros, ces intérêts représentent un total de 117 millions d'euros contre 92 millions d'euros fin 2008.

Enfin, ce poste inclut deux emprunts contractés auprès d'établissements de crédit :

- un emprunt contracté sur le premier semestre 2008 auprès de banques internationales pour un montant global de 397 millions

d'euros ("*Schuldschein*") réparti en quatre tranches : deux tranches à sept ans à taux variable pour 129 millions d'euros et taux fixe pour 55 millions d'euros et deux tranches à cinq ans à taux variable pour 195 millions d'euros et à taux fixe pour 18 millions d'euros ;

- un emprunt contracté le 10 octobre 2008 d'un montant de 75 millions d'euros à taux variable et à échéance du 11 octobre 2011 et remboursé par anticipation le 15 septembre 2009.

Note 11 Emprunts et dettes financières

Emprunts et dettes financières	31/12/2008	Augmentation	Diminution	31/12/2009
Billets de trésorerie	189 500	0	(143 500)	46 000
Banques créditrices	50	601	-	651
Autres dettes	339	-	(312)	27
NET	189 889	601	(143 812)	46 678

Note 12 Produits constatés d'avance

Ce poste pour un montant non significatif à la clôture concerne essentiellement les intérêts courus sur billets de trésorerie et des frais d'assurances refacturés.

Note 13 État des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de cinq ans
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations	3 139 168	39 105	2 500 063	600 000
Autres immobilisations financières	0	0	-	-
Actif circulant				
Créances clients et comptes rattachés	136	136	-	-
Autres créances	47 671	1 391	46 280	0
Titres de placement	219 240	-	-	219 240
Charges constatées d'avance	1 616	192	1 424	0
Dettes				
Emprunts obligataires	4 707 565	900 000	1 850 000	1 957 565
Emprunts auprès des établissements de crédit	397 000	-	213 000	184 000
Autres emprunts et assimilés	117 487	117 487	-	-
Dettes rattachées à des participations	13	-	13	-
Emprunts et dettes financières	46 678	46 678	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	251	251	-	-
Dettes fiscales et sociales	3 363	3 363	-	-
Autres dettes	10 013	10 013	-	-
Produits constatés d'avance	66	66	-	-

Note 14 Postes concernant des entreprises liées (à partir de 10 % de détention)

	Montant brut	Montant net
Participations	4 605 417	4 587 520
Créances rattachées à des participations	3 139 161	3 139 100
Autres créances et créances clients	2 142	1 895
Disponibilités	6 065 867	6 065 867
Emprunts et dettes financières	0	0
Autres dettes et dettes fournisseurs	0	0
Produits :		
• dividendes	-	537 007
• intérêts	-	129 960



Note 15 Résultat financier

	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes reçus	540 925	951 827
Intérêts financiers nets	(138 454)	145 762
Autres	(1 822)	(1 835)
RÉSULTAT FINANCIER	400 649	1 095 754

Les principaux dividendes 2009 reçus par Schneider Electric SA proviennent de ses filiales Schneider Electric Industries SAS pour un montant de 527 millions d'euros, Cofibel pour un montant de 5 millions d'euros, Cofimines pour un montant de 5 millions d'euros,

ainsi que de la société AXA pour 4 millions d'euros. La filiale Schneider Electric Industries SAS avait versé un montant de 902 millions d'euros de dividende en 2008.

Note 16 Résultat exceptionnel

	31/12/2009	31/12/2008
Plus/(Moins)-values de cessions corporelles et financières	(2 668)	(12 169)
Provisions (Dotations)/Reprises	32 433	(14 034)
Autres produits et charges exceptionnels	8 451	(6 560)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	38 216	(32 762)

Au 31 décembre 2009, les provisions pour dépréciation constituées en 2008 sur les titres de participation affectés au plan n° 26 à hauteur de 2 millions d'euros et sur les valeurs mobilières de placement affectées aux plans 26 à 30 pour un montant global de 29 millions d'euros ont été reprises en totalité.

La plus-value réalisée en 2009 sur le contrat de liquidité d'un montant de 8 millions d'euros a été enregistrée en Autres produits et charges exceptionnels.

Note 17 Impôts sur les sociétés/Produit d'intégration fiscale

La ligne du compte de résultat "Impôts sur les sociétés" reflète principalement le produit au titre de l'intégration fiscale dont Schneider Electric SA est la mère. Ce produit net s'élève à 55 millions d'euros en 2009, en baisse par rapport à l'exercice précédent (103 millions d'euros).

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises détenues à plus de 95 %. Le montant des reports déficitaires dont la Société peut se prévaloir à ce titre est au 31 décembre 2009 de 635 millions d'euros.

Note 18 Engagements hors bilan

18.1 - Engagements dans des sociétés de personnes

La quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles est non significative.

Le montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres est non significatif.

18.2 - Cautions, avals et garanties

Engagements donnés :

Contre-garantie de cautions données par des banques : Néant

Avals et cautions donnés : 5 millions d'euros

Engagements reçus :

Contre-garantie bancaire : Néant

18.3 - Instruments financiers

Les opérations de couverture du Groupe Schneider Electric, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers, sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA. Néanmoins Schneider Electric SA a couvert certains emprunts par des *swaps* de taux d'intérêt, taux fixe/taux variable dont la valeur de marché figure ci-après :

Type	Nominal	Sous-jacent		Instrument de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	
		Échéance	Impact résultat financier	Valeur de marché	
Émission obligataire	500 000 000 euros	18/07/2011	(12 561)	(20 975)	
Schuldschein	195 000 000 euros	21/05/2013	(5 847)	(16 055)	
Schuldschein	129 000 000 euros	21/05/2015	(3 811)	(12 630)	
Placement privé CMS	100 000 000 euros	31/07/2013	(3 320)	(9 290)	
Placement privé CMS	100 000 000 euros	31/07/2013	2 767	7 035	
Émission obligataire 2013	475 000 000 euros	16/07/2013	8 300	11 509	
TOTAL			(14 472)	(40 406)	

Note 19 Renseignements divers

19.1 - Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2009 est de deux personnes.

19.2 - Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.



> 4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 17 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres
Yvon SALAÜN

Mazars
Pierre SARDET

> 5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2009

Nombre de titres <i>(en milliers d'euros)</i>	Sociétés	Valeur d'inventaire
A. Participations significatives		
<i>(Valeurs d'inventaire supérieures à 15 000 euros)</i>		
56 019 611	Schneider Electric Industries SAS	4 344 481
10 612 659	AXA	111 172
44 271	SELF	2 683
1 300	Vigéo SAS	53
997 077	Actions propres Schneider Electric SA	48 778
		4 507 167
B. Autres participations		
<i>(Valeurs d'inventaire inférieures à 15 000 euros)</i>		
		1 038
C. Participations dans des sociétés immobilières		
		-
D. Participations dans des sociétés étrangères		
		242 001
TOTAL		4 750 206
Valeurs mobilières de placement		
3 670 232	Actions propres Schneider Electric SA <i>(plan d'options d'achat d'actions n° 26, n° 27, n° 28, n° 29 et n° 30)</i>	219 240
TOTAL		219 240



> 6. Filiales et participations

Sociétés <i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus brute
I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA				
A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société)				
Schneider Electric Industries SAS 35, rue Joseph Monier – 92500 Rueil-Malmaison	896 313	4 222 834	100,00	4 344 481
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill – 1180 Bruxelles	55 362	5 575	99,65	136 940
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill – 1180 Bruxelles	41 522	32 052	99,81	82 613
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la Société)				
Digital Holdings Co Ltd 8-2-52 Nanko-Higashi 559 0031 Suminoe Osaka – Japon	2 921	87 324	16,07	21 249
II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations				
A. Filiales non reprises au paragraphe I : (+ 50 %)				
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	18 934
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-
B Participations non reprises au paragraphe I : (de 0 à 50 %)				
a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	113 985
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	1 200

* Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
4 344 481	3 139 099	-	2 756 418	671 994	526 584	
136 940	-	-	Société de portefeuille	6 750	5 188	
82 613	-	-	Société de portefeuille	1 429	5 149	
21 249	-	-	-	(170)	0	
1 038	-	-	-	-	(54)	
-	-	-	-	-	-	
113 909	-	-	-	-	4 058	
1 200	-	-	-	-	-	



> 7. Résultats financiers de la Société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2009	2008	2007	2006	2005
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (<i>en milliers d'euros</i>)	2 102 016	1 979 405	1 962 395	1 821 587	1 812 954
Nombre d'actions émises	262 752 025	247 425 629	245 299 366	227 698 348	226 619 227
Nombre d'obligations convertibles en actions (<i>en milliers</i>)	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer (<i>en milliers</i>) :					
• par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
• par exercice de droits de souscription et émissions d'actions	9 860	9 183	9 382	10 174	10 126
Résultat global des opérations effectives (<i>en milliers d'euros</i>)					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 419	1 906	946	1 735	2 868
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	723 928	1 623 715	747 914	812 373	507 001
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	393 238	1 087 409	136 259	683 335	411 950
Impôts sur les bénéfices	13 244	10 883	11 099	4 304	278
Résultat après impôts, amortissements et provisions	475 753	1 147 592	226 643	887 825	450 793
Résultat distribué ⁽¹⁾ hors précompte et avoir fiscal	538 642 ⁽²⁾	853 618	809 488	683 095	509 893
Résultat des opérations réduit à une action (<i>en euros</i>)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,71	4,72	0,51	3,92	2,12
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,81	4,64	0,92	3,90	1,99
Dividende attribué à chaque action (net)	2,05 ⁽²⁾	3,45	3,30	3,00	2,25
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	1	2	2	3
Montant de la masse salariale de l'exercice (<i>en milliers d'euros</i>)	3 859	4 376	4 291	3 648	4 446
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (<i>en milliers d'euros</i>)	2 004	1 374	2 606	1 194	690

(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.

(2) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 22 avril 2010.



Informations sur la Société et son capital

1. Renseignements sur la Société	204
2. Droits et obligations des actionnaires	205
3. Capital	207
4. Actionnariat	210
5. Intéressement du personnel - Actionnariat salarié	211
6. Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions	211
7. Publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	218
8. Bourse	218
9. Politique d'information	221



Ce rapport intègre le rapport du Président sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le paragraphe 2 ainsi que les paragraphes Structure à Directoire et Conseil de Surveillance, 1, 2, 3, 4, 8 (politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif), 10 et 11 du chapitre 3 constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce. Ils sont signalés par **.

> 1. Renseignements sur la Société

Schneider Electric SA est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance (depuis le 3 mai 2006), de nationalité française, régie par le Code de commerce, au capital social de 2 102 016 200 euros, dont le siège social se situe au 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, téléphone 01 41 29 70 00.

Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 7010Z.

La Société a été constituée en 1871. Elle expire le 1^{er} juillet 2031. Sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA, intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999.

La Société (article 3 des statuts) a pour objet, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, en France et dans tous pays :

- (i) la conception, le développement et la commercialisation de produits, d'équipements, et de solutions liés à la mesure, la gestion, la mise en œuvre de l'énergie sous toutes ses formes, et apportant fiabilité, efficacité, productivité, notamment par l'exploitation, par voie de création, d'acquisition ou autrement, de toutes activités liées notamment :
 - à la construction électrique, à la distribution électrique, et à l'alimentation électrique sécurisée ;
 - au contrôle, aux automatismes et à la sécurité des bâtiments ;
 - au contrôle et aux automatismes industriels (y compris les logiciels) ;
 - à la gestion de toute infrastructure telle que centres de données, réseaux ou équipements ;

(ii) la prise, l'achat, la vente, l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle relatifs à ces industries ;

(iii) la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, groupements d'entreprises, quelle qu'en soit la forme, faisant des opérations se rattachant aux affaires de la Société ou de nature à favoriser son industrie et son commerce et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, d'une manière quelconque, à l'objet ci-dessus.

La société pourra faire toutes opérations entrant dans son objet, soit seule pour son compte ou le compte de tiers, soit en participation, soit encore par voie d'achat, de souscription, d'apport ou d'échanges de droits sociaux, part d'intérêts et achat de toutes sociétés, quelle que soit leur forme, poursuivant un objet similaire ou connexe, ou de nature à favoriser son extension ou son développement.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 35, rue Joseph Monier, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du secrétariat du Directoire.

En outre, les statuts, information réglementée, documents de référence, rapports activité et développement durable, avis de convocation à l'Assemblée Générale... se trouvent sur le site Internet de la société (<http://www.schneider-electric.com>).

> 2. Droits et obligations des actionnaires

Assemblées Générales (article 23 des statuts)**

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Le Directoire peut décider, lors de la convocation, la retransmission publique d'une partie ou de l'intégralité de ces réunions par visioconférence et/ou télétransmission.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les actionnaires peuvent également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux Assemblées Générales par visioconférence ou tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Notamment, tout actionnaire pourra transmettre soit sous forme papier, soit, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par voie électronique, des formulaires de procuration et de vote par correspondance avant les assemblées.

La saisie et la signature électronique de ces formulaires peuvent, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site sécurisé mis en place par le centralisateur de l'assemblée grâce à un procédé répondant aux conditions de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un code identifiant et un mot de passe.

La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président ou à défaut par un membre du Conseil de Surveillance spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents ou acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance, un membre du Directoire ou par le secrétaire de l'assemblée.

Droits de vote**

1 – Droit de vote double (article 24 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale Spéciale des Actionnaires Bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

2 – Limitation des droits de vote (article 24 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Pour l'application des dispositions ci dessus :

- le nombre total des droits de vote pris en compte est calculé à la date de l'Assemblée Générale et est porté à la connaissance des actionnaires à l'ouverture de ladite Assemblée Générale ;





- le nombre de droits de vote détenus directement et indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux actions qu'un actionnaire détient à titre personnel, aux actions qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et aux actions assimilées aux actions possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code ;
- la procuration d'actionnaire retournée à la Société sans indication de mandataire est soumise aux limitations ci-dessus. Toutefois, ces limitations ne visent pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en vertu de telles procurations.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la Société. Le Directoire constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts en application des dispositions de l'article L. 225-96 alinéa 1 du Code de commerce statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Affectation du résultat (article 26 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième) ;
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau ;
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'État conformément à la loi.

Mode de détention des actions (article 7 alinéa 1 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Leur propriété, qu'elles soient nominatives ou au porteur, résulte de l'inscription en compte de leurs titulaires, effectuée dans les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Franchissement de seuils statutaires (article 7 alinéa 2 des statuts)

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote de la Société égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou des droits de vote, ou un multiple de cette fraction, doit, dans le délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil de participation, informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la Société du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou de concert. En outre, à compter du 1^{er} novembre 2009, elle devra également informer la Société, dans sa lettre de déclaration de franchissement de seuils, du nombre d'actions déjà émises qu'elle peut acquérir en vertu d'accords ou d'instruments financiers visés au b) du troisième alinéa de l'article L. 233-7 du Code de commerce ainsi que du nombre d'actions déjà émises sur lesquelles porte tout accord ou instrument financier visé au c) du troisième alinéa de cet article. Les mêmes obligations s'appliquent lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus. En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration en application du présent alinéa, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration à la demande, lors de l'assemblée, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital social au moins égale à 2,5 %. Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes du 27 juin 1995, du 5 mai 2000 et du 23 avril 2009.

Titres au porteur identifiables (article 7 alinéa 3 des statuts)

La Société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

Modalités de cession des actions (article 8 des statuts)

Les actions sont librement négociables et transmissibles.

> 3. Capital

Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2009 est de 2 102 016 200 euros représenté par 262 752 025 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 262 752 025 actions composant le capital au 31 décembre 2009 est de 280 369 861.

Capital potentiel

Au 31 décembre 2009, le capital potentiel se décompose de la manière suivante :

- 5 147 107 actions au titre des plans d'options de souscription 20 à 27 ;
- 3 636 560 actions au titre des plans de souscription ou d'achat d'actions 28 à 33 ; la nature de ces options (options de souscription ou options d'achat d'actions) sera fixée ultérieurement par le Directoire ;
- 1 017 011 actions au titre des plans d'actions gratuites existantes ou à émettre 2 à 9 ; l'origine de ces actions (actions existantes ou actions à émettre) sera fixée ultérieurement par le Directoire ;
- 59 043 actions au titre des bons de souscription d'actions émis dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés ;

soit un total d'actions potentielles de 9 859 721.

La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des actions résultant des options de souscription, et des actions gratuites ou de performance ainsi que des bons s'élève :

- au 31 décembre 2009 à 3,75 % du capital social.

Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2009 a accordé au Directoire :

- 1) des délégations de compétence pour augmenter le capital par émission de titres de capital ou donnant accès au capital dans la limite de 1 160 millions d'euros de valeur nominale (soit 145 millions d'actions) avec un sous-plafond de :
 - 800 millions d'euros de valeur nominale (soit 100 millions d'actions) en cas d'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
 - 360 millions d'euros de valeur nominale (soit 45 millions d'actions) en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et faculté d'augmenter le montant nominal des émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en cas de demande excédentaire ;
- 2) une délégation de compétence pour augmenter le capital dans la limite du sous-plafond de 360 millions d'euros pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une procédure d'offre publique d'échange initiée par cette dernière ou pour, dans la limite de 10 % du capital, rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées ;
- 3) une délégation pour attribuer, conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, gratuitement des actions existantes ou à émettre, aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans la limite de 1 % du capital à la date du 23 avril 2009 ;
- 4) une délégation pour attribuer, conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans la limite de 3 % du capital à la date du 23 avril 2009 ;
- 5) une délégation de compétence pour augmenter le capital en faveur des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise dans la limite de 2,5 % du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation ;





6) une autorisation pour augmenter le capital en faveur de salariés de sociétés étrangères du Groupe dans la limite de 0,5 % du capital à la date du 23 avril 2009.

Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2009 a autorisé le Directoire à procéder en 2010 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder en juin 2010 à des augmentations de capital réservées aux salariés dont certaines comporteront des opérations à effet de levier.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale (cf. pages 234 à 236) qui doit se réunir le 22 avril 2010 :

- de renouveler les autorisations d'augmenter le capital en faveur des salariés (augmentations de capital en faveur de salariés adhérents au Plan d'Épargne Entreprise et de salariés de sociétés étrangères du Groupe) ;
- d'autoriser le Directoire à procéder à des augmentations de capital dans la limite de 5 % avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé. Cette autorisation s'imputera alors sur le montant des délégations visées au 1°) ci-dessus.

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Nombre d'actions (en millions)	Date d'autorisation et limite de validité	Montant utilisé au 31/12/2009
I – Autorisation pour l'émission avec droit préférentiel de souscription d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital				
	800 millions ⁽¹⁾	100	23/04/2009 22/06/2011	–
II – Autorisation sans droit préférentiel de souscription				
a) pour l'émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital,	360 millions ⁽¹⁾	45	23/04/2009 22/06/2011	–
b) pour l'émission en rémunération de titres non cotés	10 % du capital ⁽¹⁾	26	23/04/2009 22/06/2011	–
III – Autorisations en faveur des salariés				
Actions réservées aux salariés (PEE)	2,5 % du capital	6,6	23/04/2009 22/06/2011	– ⁽²⁾
Actions réservées aux salariés de sociétés étrangères du Groupe	0,5 % du capital ⁽³⁾	1,2	23/04/2009 22/11/2010	– ⁽²⁾
Options de souscription d'actions	3 % du capital ^{(4) (5)}	7,4	23/04/2009 22/06/2012	0,3 % ⁽⁶⁾
Attributions d'actions gratuites ou de performance	1 % du capital ⁽⁶⁾	2,5	23/04/2009 22/06/2012	0,2 % ⁽⁷⁾

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues, de 1 160 millions d'euros.

(2) Le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2009 a autorisé le Directoire à procéder en 2010 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 1 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés dont certaines comporteront des opérations à effet de levier début juin 2010.

(3) Les actions réservées aux salariés de sociétés étrangères du Groupe s'inscrivent dans les limites des autorisations d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au PEE et d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

(4) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties et non encore levées ou annulées ne peut excéder 3 % du capital.

(5) Les attributions d'actions gratuites ou de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions ne peuvent excéder 3 % du capital.

(6) Les plans 32 et 33 sont des plans de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Directoire au plus tard avant l'ouverture de la période d'exercice des options.

(7) Les plans d'attributions d'actions gratuites ou de performance 7 à 9 portent sur des actions à émettre ou existantes. La nature de ces actions sera déterminée au plus tard à la date d'attribution effective des actions.

Évolution du capital au cours des trois derniers exercices

Depuis le 31 décembre 2006, les augmentations de capital et les levées d'options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
Exercice d'options	1 079 121		
Capital au 31/12/2006⁽¹⁾		227 698 348	1 821 586 784 euros
Augmentation de capital avec DPS	13 412 969		
Augmentation en faveur des salariés	2 367 827		
Exercice d'options	1 820 222		
Capital au 31/12/2007⁽²⁾		245 299 366	1 962 394 928 euros
Augmentation en faveur des salariés	1 999 846		
Exercice d'options	126 417		
Capital au 31/12/2008⁽³⁾		247 425 629	1 979 405 032 euros
Paiement du dividende en actions	11 967 608		
Augmentation en faveur des salariés	2 488 297		
Exercice d'options	870 491		
CAPITAL AU 31/12/2009⁽⁴⁾		262 752 025	2 102 016 200 euros

(1) Augmentation du capital (8,63 M€) et des primes (52,06 M€).

(2) Augmentation du capital (140,8 M€) et des primes (1 133 M€).

(3) Augmentation du capital (17,01 M€) et des primes (123,9 M€).

(4) Augmentation du capital (122,61 M€) et des primes (555,38 M€).

Rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 21 avril 2008 a autorisé la Société à procéder à des rachats d'actions. Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009.

Dans le cadre de ces autorisations, la Société a maintenu son contrat de liquidité jusqu'au 31 décembre 2009, date à laquelle elle y a mis fin. Elle n'a pas racheté d'action propre sur l'exercice.

Vous trouverez ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions que l'Assemblée Générale du 22 avril 2010 est appelée à autoriser :

- nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par Schneider Electric SA (au 31 janvier 2009) :
 - Autodétention : 4 615 550 actions, soit 1,75 % du capital,
 - Autocontrôle : 2 412 648 actions, soit 0,92 % du capital,
 - Total : 7 028 198 actions, soit 2,67 % du capital,**
- répartition par objectifs des titres de capital détenus :
 - les 4 615 550 actions autodétenues sont affectées à la couverture des plans d'options ;
- objectifs du programme de rachat d'actions :
 - réduction du capital par voie d'annulation d'actions,
 - couverture des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions d'actions de performance, ou de titres de créances convertibles en actions,
 - conservation et remise ultérieure des actions existantes à l'échange ou en paiement, au lieu et place d'une augmentation de capital dans le cadre d'une opération de croissance externe,
 - animation du marché du titre de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité ;

(1) Au prix moyen de 56,58 euros.

(2) Au prix moyen de 58,67 euros.

- part maximale du capital dont le rachat est autorisé :
 - 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale, soit un nombre total, sur la base du capital au 31 janvier 2009, de 26 275 202 actions Schneider Electric SA de 8 euros de nominal,
 - compte tenu des actions d'autocontrôle et d'autodétention au 31 janvier 2009, soit 7 028 198 actions, le nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 19 247 004 actions, soit 7,33 % ;
- prix maximal d'achat et montant maximal autorisé de fonds pouvant être engagés :
 - le prix maximal d'achat serait de 100 euros par action,
 - le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 627 520 250 euros ;
- durée du programme de rachat :
 - pour une période maximale de 18 mois, expirant le 21 octobre 2011 ;
- opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale 2008 et renouvelé par l'Assemblée Générale 2009 entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 janvier 2009 :
 - opérations d'achat réalisées par la Société (hors contrat de liquidité) :
 - nombre de titres achetés : 0
 - nombre de titres transférés depuis le début du programme : 51 759
 - opérations d'achat et de vente réalisées exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité :
 - nombre de titres achetés : 1 685 171⁽¹⁾
 - nombre de titres vendus : 2 249 644⁽²⁾

Il a été mis fin à ce contrat de liquidité le 31 décembre 2009.





> 4. Actionnariat

Évolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31/12/2009				31/12/2008		31/12/2007	
	Capital	Nbre d'actions	Droits de vote	Nbre de droits de vote	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
	%		%		%	%	%	%
Capital Research & Management Co. ⁽¹⁾	5,07	13 331 346	4,75	13 331 346	10,67	9,97	5,40	5,03
Groupe CDC	4,32	11 355 354	5,18	14 530 354	4,41	5,32	4,37	5,27
Salariés	4,26	11 190 680	6,33	17 733 434	3,60	5,32	3,32	5,07
Autocontrôle ⁽²⁾	0,92	2 412 648	-	-	0,92	-	0,93	-
Autodétention	1,76	4 615 550	-	-	2,11	-	1,66	-
Public	83,67	219 846 447	81,23	227 746 529	78,28	76,55	84,33	82,23
TOTAL	100,00	262 752 025	100,00	280 369 861	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Au 1^{er} janvier 2010, Capital Research & Management Co. détient 21 055 211 actions, soit 8,02 % du capital et 7,55 % des droits de vote. Capital Research & Management Co. est une société de gestion d'actifs basée aux États-Unis, et filiale de Capital Group.

(2) Via les filiales Cofibel/Cofimines.

Nombre de droits de vote résultant de l'article 223-11 du RG AMF qui inclut les actions privées de droit de vote.

Notification de franchissement de seuil

À la connaissance de la Société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations, et Capital Research & Management Co. cités ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la Société supérieure à 5 % de son capital ou de ses droits de vote.

Historique de franchissement de seuil (pour les participations supérieures à 5 %)

Date	Société	% du capital	% droits de vote
01/01/2010	Capital Research & Management Co.	8,02	7,56
06/10/2009	Capital Research & Management Co.	5,08	4,79
26/01/2009	Capital Research & Management Co.	9,92	9,27
21/01/2009	Capital Research & Management Co.	10,67	9,97

Nantissements sur les actions de la Société

4 721 titres sont nantis.

Nantissement des actions détenues par la Société

Schneider Electric SA n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

> 5. Intéressement du personnel - Actionnariat salarié

L'intéressement et la participation

Il existe des accords d'intéressement et de participation au sein de la majorité des sociétés françaises du Groupe.

Les sommes attribuées par Schneider Electric Industries SAS et Schneider Electric France SAS, les deux plus importantes sociétés françaises, ont été de :

(en millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Intéressement et participation	38,6	47,3	42,0	45,1	36,4

Actionnariat salarié "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés dans le monde. Le Plan d'Épargne Groupe permet aux salariés des sociétés adhérentes d'acquérir ou de souscrire des actions Schneider Electric SA principalement par le biais de fonds communs de placement ou en actionnariat direct.

La dernière opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe a été réalisée en juillet 2009. Elle a donné lieu à la souscription de 2,5 millions d'actions.

Au 31 décembre 2009, les salariés du Groupe détiennent par les fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) ou en direct 11 190 680 actions Schneider Electric SA, soit 4,26 % du capital et 6,33 % des droits de vote compte tenu des droits de vote double.

Les droits de vote des actions détenues par les FCPE sont exercés par les Conseils de Surveillance de ces FCPE.

> 6. Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions

Plans d'options et d'actions gratuites à conditions de performance

Politique d'attribution

Dans le cadre de sa politique globale de rémunération, Schneider Electric utilise les options et actions gratuites à conditions de performance. Ainsi chaque année le Directoire met en place, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, un plan d'intéressement à long terme qui a trois composantes : des options ou des SARs (*Stock Appreciation Rights*) qui répliquent les options pour les bénéficiaires américains, et des actions gratuites. Le Conseil statue sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise.

Les bénéficiaires du plan sont les membres de Direction Générale, les principaux responsables du Groupe, tous pays confondus, les cadres à haut potentiel et les salariés dont la performance a été jugée exceptionnelle dans l'année.

En 2009, Schneider Electric a décidé de doubler le nombre de bénéficiaires du plan en le portant de 750 à 1 500. Les attributions aux membres de la Direction Générale y compris les mandataires sociaux sont passées de 17 % des attributions globales en 2006 à 12 % en 2009.

Pour permettre d'informer les bénéficiaires de leur attribution d'options et/ou actions gratuites lors de la fixation de leurs objectifs pour l'année, le plan annuel est mis en place dans le courant du mois de décembre de l'exercice précédent. Toutefois, pour des contraintes de droit boursier, le plan au titre de l'année 2009 a été mis en place en janvier 2009 et non en décembre 2008.

Ce plan comprend les plans suivants, tous soumis à conditions de performance :

- plan d'options 31 portant sur 679 000 options et concernant 328 personnes ;
- plan d'actions 5 portant sur 143 715 actions et concernant 341 personnes (résidant en France) ;
- plan d'actions 6 portant sur 212 351 actions et concernant 722 personnes (résidant hors de France) ;





- plan de SARs portant sur 654 800 SARs et concernant 324 personnes.

En décembre 2009, il a été mis en place le plan annuel au titre de l'année 2010 qui comprend les plans suivants, tous soumis à conditions de performance :

- plan d'options 33 portant sur 826 343 options et concernant 391 personnes ;
- plan d'actions 8 portant sur 159 753 actions et concernant 395 personnes (résidant en France) ;
- plan d'actions 9 portant sur 390 095 actions et concernant 1 184 personnes (résidant hors de France) ;
- plan de SARs portant sur 419 135 SARs et concernant 132 personnes.

Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des 20 derniers cours de Bourse précédant la date d'attribution par le Directoire. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de 10 ans (depuis 2006). Elles ne peuvent être levées qu'à l'issue de la quatrième année. Cependant, elles peuvent être levées avant l'échéance en cas d'offre publique sur les actions de la Société. À titre exceptionnel, les options des plans 22, 23 et 25 ont pu être exercées dès la première année. De même, les résidents américains bénéficient pour certains plans d'une possibilité de levée à l'issue de la troisième année.

L'exercice des options est d'une part subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et, d'autre part, pour partie (50 % des attributions), à l'atteinte de conditions de performance détaillées ci-après (cf. page 213). Les attributions d'options aux membres du Directoire des plans 31 et 33 sont soumises en totalité à l'atteinte de conditions de performance.

L'atteinte partielle des conditions de performance a conduit à l'annulation de 403 000 options des plans 20, 21 et 24, et à l'annulation en 2010 de 50 % des options du plan 30, soit 471 246 options. En effet, ces 471 246 options étaient conditionnées à l'atteinte d'un objectif minimal de taux de marge opérationnelle de 13 % et de croissance organique de 4 % sur les exercices 2008 et 2009 qui n'ont pas été atteints.

Caractéristiques des actions attribuées

Pour les actions attribuées aux salariés résidents français – plans 1, 2, 3, 5 et 7 – les périodes d'acquisition et de conservation ont été respectivement fixées à trois ans et deux ans. Pour le plan 8, les périodes d'acquisition et de conservation sont chacune de deux ans.

Pour les actions attribuées aux salariés résidant hors de France – plans 4, 6 et 9, la période d'acquisition est de quatre ans, il n'existe pas de période de conservation.

Le bénéfice des actions gratuites est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe au jour de la fin de la période d'acquisition ainsi qu'à l'atteinte de conditions de performance détaillées ci-après (cf. page 216). Les attributions d'actions gratuites aux membres du Directoire des plans 5 et 8 sont soumises pour leur totalité à l'atteinte de conditions de performance.

La non-atteinte des conditions de performance a conduit en 2010 à l'annulation de 50 % des actions gratuites attribuées dans le cadre des plans 3 et 4, soit 61 739 actions. Ces actions étaient conditionnées à l'atteinte d'un objectif minimal de taux de marge opérationnelle de 13 % et de croissance organique de 4 % sur les exercices 2008 et 2009 qui n'ont pas été atteints.

Caractéristiques des SARs (Stock Appreciation Rights)

Les SARs répliquent les options et sont soumises aux mêmes conditions, notamment de performance. Elles donnent lieu à un paiement *cash*.

Obligations de conservation applicables aux membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance a fixé :

- un objectif de détention d'un nombre d'actions représentant en valeur trois années de rémunération fixe de base pour M. Jean-Pascal Tricoire et deux années de rémunération fixe de base pour M. Emmanuel Babeau. Pour le calcul du nombre d'actions détenues sont pris en compte les actions Schneider Electric SA l'équivalent en actions des parts de Fond Commun de Placement d'Entreprise investies en actions Schneider Electric détenues par les intéressés.

En application des dispositions de l'article L. 225-185 et 225-197-1 du Code de commerce et des recommandations AFEP-MEDEF, le Conseil a prévu :

- une obligation de conservation dans un compte nominatif d'un nombre d'actions issues des options attribuées dans le cadre des plans 30 et suivants. Cette obligation est égale à un pourcentage des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée d'options, nette des impôts et des contributions obligatoires et des montants nécessaires au financement de l'acquisition de ces actions. Le pourcentage ainsi fixé est de 25 % pour M. Jean-Pascal Tricoire et de 15 % pour M. Emmanuel Babeau ;
- une obligation de conservation, au-delà de la période de conservation, d'un pourcentage des actions qu'ils auront acquises dans le cadre des plans 3 et suivants. Le pourcentage ainsi fixé est de 25 % pour M. Jean-Pascal Tricoire et de 15 % pour M. Emmanuel Babeau ;
- une obligation de réinvestir en actions 10 % du prix de cession (net d'impôts et cotisations) des actions de performance acquises dans le cadre des plans mis en place en 2009.

Ces obligations sont suspendues dès lors que l'objectif de détention d'actions présentées ci-dessus est atteint.

Situation des membres du Directoire au regard des options et actions

M. Jean-Pascal Tricoire

Au 31 décembre 2009, M. Tricoire disposait (avant annulation sur le plan d'options 30 et sur le plan d'actions 3) de 571 506 options dont 158 000 conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe, de 30 500 actions gratuites également soumises à conditions de performance ainsi que de 5 294 actions acquises au titre du plan d'actions 1. Ces dernières seront disponibles au terme de la période de conservation, soit à compter du 21 décembre 2011.

Au cours de l'année 2009, M. Jean-Pascal Tricoire a levé 30 735 options du plan 20 au prix d'exercice de 51,26 euros.

M. Emmanuel Babeau

Au 31 décembre 2009, M. Babeau disposait de 20 000 options dont 15 000 conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe et de 5 000 actions gratuites dont 3 750 soumises à conditions de performance.

Historique des plans d'options

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	dont les mandataires sociaux	Prix d'exercice (en euros)	Conditions de performance	% atteint des objectifs	Options annulées par conditions de performance ⁽¹⁾	Options restant à lever au 31 décembre 2009 ⁽²⁾
19	04/04/2001	1 050	1 557 850	205 500	68,13	Sans	N/A	N/A	0 ⁽³⁾
20	12/12/2001	180	1 600 000	100 000	51,26	100 % des options – CA et REX exercice 2004	89,0	166 800	0 ⁽³⁾
21	05/02/2003	433	2 000 000	150 000	45,21	50 % des options – REX et résultat opérationnel net sur capitaux engagés exercice 2005	84,0	141 900	427 781
22	05/02/2003	111	111 000	-	45,21	Sans – plan réservé aux gagnants du trophée	N/A	N/A	18 570
23	06/05/2004	107	107 000	-	55,55	Sans – plan réservé aux gagnants du trophée	N/A	N/A	39 598
24	06/05/2004	402	2 060 700	150 000	55,55	50 % des options – REX sur CA – 1/3 par an sur exercices 2004, 2005 et 2006	88,9	94 300	1 321 048
25	12/05/2005	157	138 500	-	56,47	Sans – plan réservé aux gagnants du trophée	N/A	N/A	45 316
26	28/06/2005	458	2 003 800	200 000	60,19	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2005 et 2006	100	0	1 742 754
27	01/12/2005	419	1 614 900	150 000	71,40	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2006 et 2007	100	0	1 548 404
28	21/12/2006	489	1 257 120	112 000	81,34	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	1 191 661
29	23/04/2007	43	83 150	-	97,05	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	76 150
30	19/12/2007	542	944 926	88 200	92,00	50 % des options – marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	0	⁽⁴⁾	891 706
31	05/01/2009	328	679 000	68 500	52,12	50 % des options/100 % pour le Directoire – marge opérationnelle 2011 ⁽⁶⁾ et BNPA exercices 2009 à 2011 par rapport à un panel ⁽⁵⁾	-	-	645 700
32	21/08/2009	1	5 000	5 000	62,61	Sans	-	-	5 000
33	21/12/2009	391	826 343	65 000	75,84	50 % des options/100 % pour le Directoire – marge opérationnelle 2010 et 2011 ⁽⁶⁾ et part de CA réalisée dans les nouvelles économies en 2011	-	-	826 343
		14 989 289	1 294 200				-	403 000	8 780 031

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs (plans 20 à 30).

(2) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.

(3) Plan 19 : 561 430 options non exercées sont devenues caduques à l'échéance du plan ; ce nombre est de 12 118 pour le plan 20.

(4) Plan 30 : la non-atteinte des conditions de performance a conduit à l'annulation de 471 246 options en 2010.

(5) Sur la base d'une liste préétablie et figée de 11 sociétés concurrentes.

(6) Hors coûts de restructuration.





Renseignements relatifs aux options en cours (année 2009)

Plan	Date du plan	Type de plan ⁽¹⁾	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros ⁽²⁾	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées ⁽³⁾	dont les mandataires sociaux ⁽³⁾	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 décembre 2009
19	04/04/2001	S	03/04/2009	68,13	561 430	169 653	0	561 430	0
20	12/12/2001	S	11/12/2009	51,26	345 769	89 869	322 340	23 429	0
21	05/02/2003	S	04/02/2011	45,21	521 906	139 344	94 125	0	427 781
22	05/02/2003	S	04/02/2011	45,21	23 311	-	4 741	0	18 570
23	06/05/2004	S	05/05/2012	55,55	42 454	-	2 856	0	39 598
24	06/05/2004	S	05/05/2012	55,55	1 622 713	143 078	293 889	7 776	1 321 048
25	12/05/2005	S	11/05/2013	56,47	46 656	-	1 340	0	45 316
26	28/06/2005	S	27/06/2013	60,19	1 944 649	201 961	143 726	58 169	1 742 754
27	01/12/2005	S	30/11/2013	71,40	1 600 313	151 471	7 474	44 435	1 548 404
28	21/12/2006	S/A	20/12/2016	81,34	1 249 722	113 102	0	58 061	1 191 661
29	23/04/2007	S/A	22/04/2017	97,05	76 150	-	0	0	76 150
30	19/12/2007	S/A	18/12/2017	92,00	936 316	88 200	0	44 610	891 706 ⁽⁴⁾
31	05/01/2009	S/A	04/01/2019	52,12	-	-	0	33 300	645 700 ⁽⁴⁾
32	21/08/2009	S/A	20/08/2019	62,61	-	-	0	0	5 000
33	21/12/2009	S/A	20/12/2019	75,84	-	-	0	0	826 343 ⁽⁴⁾
					8 971 389	1 096 678	870 491	831 210	8 780 031

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.

(2) Moyenne des 20 cours précédant l'attribution, sans décote ni surcote.

(3) Situation au 1^{er} janvier 2009.

(4) Sous réserve de l'atteinte des conditions de performance.

Situation des mandataires sociaux, détaillée par plan (au 31 décembre 2009)
(en italique, options encore soumises à conditions de performance)

19	Henri Lachmann	0
20	Henri Lachmann	0
21	Henri Lachmann	139 344
24	Henri Lachmann	143 078
26	Henri Lachmann	201 961
27	Henri Lachmann	151 471
28	Jean-Pascal Tricoire	80 787
	Pierre Bouchut	0 ⁽¹⁾
30	Jean-Pascal Tricoire	63 000 ⁽²⁾
	Pierre Bouchut	0 ⁽¹⁾
31	Jean-Pascal Tricoire	45 000
	Pierre Bouchut	0 ⁽¹⁾
32	Emmanuel Babeau	5 000 ⁽³⁾
33	Jean-Pascal Tricoire	50 000
	Emmanuel Babeau	15 000

(1) Annulation de 81 015 options du fait de son départ.

(2) Par application des conditions de performance, 31 500 options ont été annulées en 2010. Il ne lui reste que 31 500 options.

(3) Options attribuées à l'occasion de son recrutement en tant que Directeur Financier.





Historique des plans d'actions (au 31 décembre 2009)

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions à l'origine	Période d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance	% atteint des objectifs	Droits annulés ⁽¹⁾	Les mandataires sociaux ⁽²⁾	Cumul des droits annulés	Droits restants au 31 décembre 2009
1 ⁽³⁾	21/12/2006	221	54 824	3 ans	2 ans	50 % des actions – marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	5 294	3 065	51 759
2	23/04/2007	13	2 214	3 ans	2 ans	50 % des actions – marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	100	0	0	0	2 214
3	19/12/2007	268	66 394	3 ans	2 ans	50 % des actions – marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	0	⁽⁴⁾	6 750	4 165	62 229
4	19/12/2007	274	57 250	4 ans	0	<i>idem</i> plan 3	0	⁽⁴⁾	0	1 771	55 479
5	05/01/2009	342	143 715	3 ans	2 ans	50 % des actions/100 % pour le Directoire – marge opérationnelle 2011 ⁽⁵⁾ et part de CA réalisée dans les nouvelles économies en 2011	-	-	11 250	6 125	137 590
6	05/01/2009	721	212 351	4 ans	0	<i>idem</i> plan 5	-	-	0	3 950	208 401
7	21/08/2009	1	5 000	3 ans	2 ans	sans	-	-	1 250	0	1 250
8	05/01/2009	395	159 753	2 ans	2 ans	50 % des actions/100 % pour le Directoire – marge opérationnelle 2010 et 2011 ⁽⁵⁾ et part de CA réalisée dans les nouvelles économies en 2011	-	-	16 250	0	159 753
9	05/01/2009	1 184	390 095	4 ans	0	<i>idem</i> plan 9	-	-	0	0	390 095
1 091 596								0	40 794	19 076	1 017 011

(1) Droits annulés en raison de la non-atteinte des objectifs.

(2) Droits après annulations en raison de la non-atteinte des objectifs.

(3) Le nombre d'actions à l'origine est corrigé de l'ajustement dû au titre de l'augmentation de capital de mars 2007 (+ 2 818 actions).

(4) Les 51 759 actions du plan 1 ont été livrées aux bénéficiaires le 21 décembre 2009 ; elles seront disponibles le 21 décembre 2011.

(5) L'application des conditions de performance a conduit à l'annulation, en 2010, de 33 160 actions (plan 3) et 28 579 actions (plan 4).

(6) Hors coûts de restructuration.

Situation des mandataires sociaux, détaillée par plan (au 31 décembre 2009) (en italique, actions encore soumises à conditions de performance)

1	Jean-Pascal Tricoire	5 294
	Pierre Bouchut	0 ⁽¹⁾
3	Jean-Pascal Tricoire	6 750 ⁽²⁾
	Pierre Bouchut	0 ⁽¹⁾
5	Jean-Pascal Tricoire	11 250
	Pierre Bouchut	0 ⁽¹⁾
7	Emmanuel Babeau	1 250 ⁽³⁾
8	Jean-Pascal Tricoire	12 500
	Emmanuel Babeau	3 750

(1) Annulation de 10 575 actions du fait de son départ.

(2) Par application des conditions de performance, 3 375 actions ont été annulées en 2010.

(3) Actions attribuées à l'occasion de son recrutement en tant que Directeur Financier.

Options et actions consenties aux 10 premiers salariés et options levées au cours de l'exercice

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

	Nombre	Prix d'exercice/ Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties au titre de l'année 2009 (attribution de janvier)	92 750	52,12	31
Options consenties au titre de l'année 2010 (attribution de décembre)	90 300	75,84	33
Options levées en 2009 dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	125 771	55,60	20, 21, 22, 24, 26

Actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires

	Nombre	Plan
Actions consenties au titre de l'année 2009 (attribution de janvier)	23 188	5 et 6
Actions consenties au titre de l'année 2010 (attribution de décembre)	35 038	8 et 9





> 7. Publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce**

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont :

- s'agissant des accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique, présentés en pages 93-94 ;
- s'agissant des accords conclus par la Société qui sont modifiés en cas de changement de contrôle : dispositions relatives au règlement des plans d'options et des actions de performance (cf. en page 212) ; certains emprunts comportant des clauses de changement de contrôle (cf. en page 34) ;
- s'agissant des restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, présentées en page 206 : suppression de la limitation statutaire des droits de vote à l'issue d'une offre publique.

> 8. Bourse

Les actions de la Société sont cotées en France, sur Euronext Paris compartiment A. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972. L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

Historique sur cinq ans

	2009	2008	2007	2006	2005
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris ⁽¹⁾ :					
- en nombre de titres (en milliers)	1 323,58	1 691,19	1 587,79	1 058,43	947,34
- en millions d'euros	77,12	115,18	152,00	88,86	59,31
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
- plus haut	81,85	94,29	110,26	93,40	77,15
- plus bas	41,30	38,84	83,51	70,85	51,15
Dernier cours de l'année (en euros)	81,78	53,00	92,68	84,10	75,35
Rendement global de l'action (en %)	2,51	6,50	3,56	3,57	2,99

(1) Le volume indiqué correspond seulement au volume échangé sur NYSE Euronext.

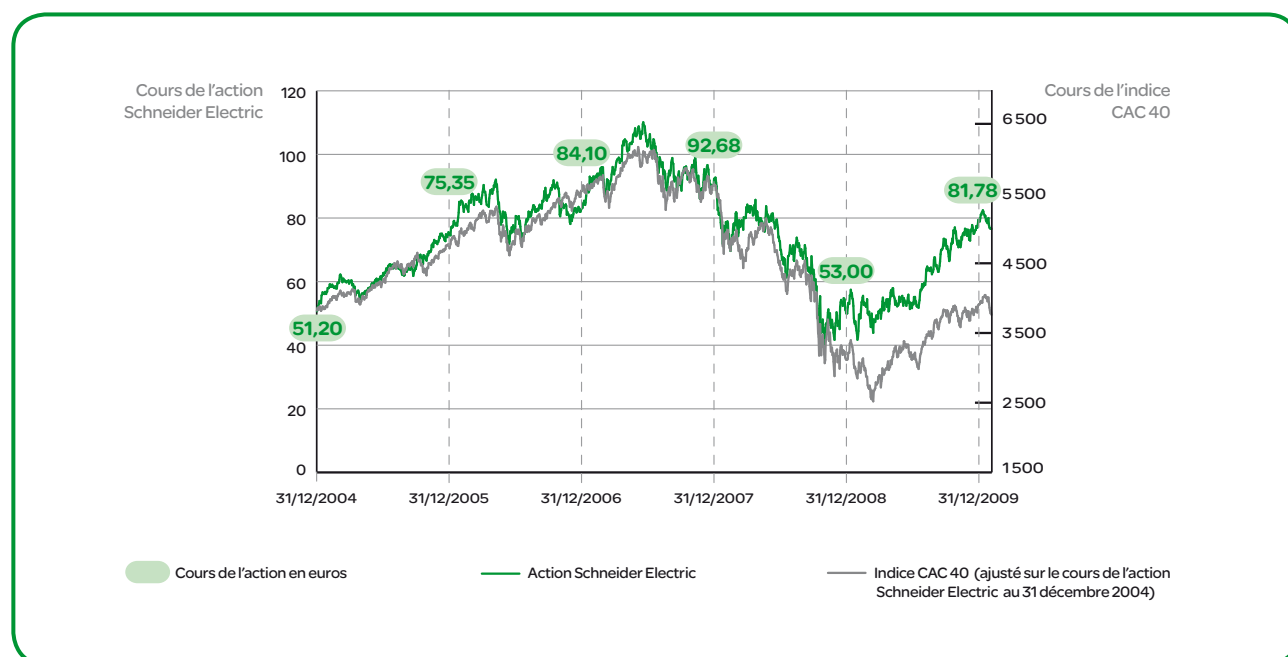
Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers) ⁽²⁾	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros) ⁽³⁾	
				Plus haut	Plus bas
2008	Août	26 284	1 830	73,83	66,00
	Septembre	38 745	2 500	72,35	56,26
	Octobre	56 574	2 740	62,00	38,84
	Novembre	32 193	1 520	52,30	41,16
	Décembre	26 733	1 380	55,44	44,30
2009	Janvier	40 744	1 976	58,00	41,30
	Février	33 057	1 709	55,89	46,92
	Mars	35 275	1 697	53,13	43,00
	Avril	32 936	1 766	58,59	48,73
	Mai	30 346	1 642	56,07	51,00
	Juin	28 425	1 522	56,98	51,10
	Juillet	26 740	1 528	64,55	51,30
	Août	20 722	1 335	67,96	61,45
	Septembre	26 642	1 844	74,05	61,98
	Octobre	26 709	1 921	77,40	65,93
	Novembre	19 586	1 455	76,97	69,61
	Décembre	17 652	1 348	81,85	74,08
TOTAL 2009		338 836	19 743		
2010	Janvier	19 965	1 569	82,74	73,75

(2) Le volume indiqué correspond seulement au volume échangé sur NYSE Euronext.

(3) En cours de séance.

Évolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur cinq ans



(Source Reuters)



Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

Obligations ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'*Euro Medium Term Notes* ("EMTN"). À la clôture de l'exercice 2009, les émissions non arrivées à échéance sont les suivantes :

- 250 millions d'euros mis en place en mars 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 1 030 millions d'euros. Cet emprunt a été assimilé au 4 % 2017 et a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous le même code FR0010224337 ;
- 150 millions d'euros mis en place en avril 2009 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à sept ans au taux de 5,375 % mis en place en octobre 2007, portant ainsi la souche à 750 millions d'euros. Cet emprunt a été assimilé au 5,375 % 2015 et a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous le même code FR0010526178 ;
- 750 millions d'euros mis en place en janvier 2009 au taux de 6,75 % arrivant à échéance le 16 juillet 2013. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous le code FR0010709378 ;
- 100 millions d'euros mis en place en juillet 2008 portant intérêt à un taux variable indexé sur le CMS 10 ans (*Constant Maturity Swap*) et arrivant à échéance le 31 juillet 2013. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous le code XS0379556557 ;
- 180 millions d'euros mis en place en avril 2008 sous la forme d'un abondement de la souche de 600 millions d'euros à 12 ans au taux de 4 % mis en place en août 2005, portant ainsi la souche à 780 millions d'euros. Cet emprunt a été assimilé au 4 % 2017 et a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous le même code FR0010224337 ;
- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375 % arrivant à échéance le 8 octobre 2015. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous le code FR0010526178 ;
- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006, se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans et à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à 7 ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions d'euros. Ces deux emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous les codes XS0260903348 et XS0260896542 ;
- 1,5 milliard d'euros mis en place en août 2005 se décomposant en deux tranches, une tranche à cinq ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros et une tranche à 12 ans au taux de 4 % pour 600 millions d'euros. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous les codes FR0010224929 et FRF0010224337 ;
- par ailleurs, la Société a procédé en juillet 2008 à une émission obligataire d'un montant de 177 millions d'euros à huit ans portant intérêt à taux variable. Cette émission a fait l'objet d'un placement privé et n'est pas cotée.

> 9. Politique d'information

Responsable de l'information

Emmanuel Babeau
Directeur Général Finances, Membre du Directoire
35, rue Joseph Monier – CS30323
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 41 29 71 19

Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Carina Ho – Directeur de la Communication Financière et de l'Actionariat.

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers :
Tél. : 01 41 39 60 84

Pour les actionnaires individuels :
Numéro vert : 0 800 20 55 14

Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de cinq membres actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de trois ans renouvelable une fois sur accord de la Société. Il se veut représentatif de la diversité des actionnaires, tant au niveau géographique que professionnel, et constitue le relais auprès de la Société des attentes des actionnaires individuels. À ce titre, il se tient en permanence à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient, par son intermédiaire, faire part à la Société de leurs préoccupations. Il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière. En 2009, le Comité s'est réuni à deux reprises afin d'échanger sur différents thèmes.

À titre d'exemple, citons :

- renforcement de la stratégie en matière d'actionariat individuel ;
- propositions sur l'évolution de la publicité financière, lettres aux actionnaires et autres initiatives destinées à l'actionariat individuel ;
- participation à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale, au cours de laquelle le Comité se fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert.

Documentation

La Société met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel et la plaquette allégée ;
- la lettre aux actionnaires ;
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe (présentations – communiqués) ;
- un site Internet <http://www.schneider-electric.com>.







Assemblée Générale

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires	224
2. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce	227
3. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	227
4. Résolutions	231

> 1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires

Partie ordinaire

Approbation des comptes sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 475,8 millions d'euros.

Approbation des comptes consolidés - deuxième résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2009 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 852 millions d'euros.

Distribution : fixation d'un dividende de 2,05 euros par action - troisième résolution -

Nous vous proposons de fixer le dividende à 2,05 euros par action de 8 euros de nominal. Ce dividende représente un taux de distribution de 50 % du résultat net ajusté. Cette proposition se base sur la qualité des résultats obtenus en 2009 et notamment la forte génération de trésorerie. Le dividende sera attribué aux 262 752 025 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2009 composant le capital au 31 décembre 2009, étant précisé que les actions auto détenues par la Société au jour du détachement du coupon ne percevront pas le dividende et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau. Ce dividende résultera de la répartition du bénéfice distribuable qui, compte tenu :

- du report à nouveau de l'exercice antérieur 322 372 983,07 euros ;
- du bénéfice de l'exercice de 475 753 436,55 euros ;
- du prélèvement de 12 261 116,80 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale ;

s'élève à 785 865 302,82 euros.

Le dividende ainsi versé représentera la somme de 538 641 651,20 euros, le solde du bénéfice distribuable sera inscrit au report à nouveau.

Si l'Assemblée Générale le décide comme cela lui est proposé, le dividende pourra être perçu au choix de l'actionnaire, en numéraire ou en actions à concurrence de 2,05 euros par action. Le droit au dividende sera alors détaché de l'action le 4 mai 2010.

Chaque actionnaire pourra, pendant une période commençant le 4 mai 2010 et se terminant le 19 mai 2010 inclus, opter pour le paiement en actions en faisant la demande auprès des établissements payeurs.

Le paiement du dividende sera effectué le 1^{er} juin 2010, soit en espèces, soit par la livraison des titres selon l'option retenue.

Si l'assemblée le décide, comme cela lui est proposé, le prix de l'action qui sera remise en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors

des 20 séances de Bourse précédant la date de l'Assemblée, diminuée du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, à la date où il exercera son option, la différence en numéraire ;
- ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soultte en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1^{er} janvier 2010.

Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, le dividende fera l'objet de prélèvements sociaux (à hauteur de 12.1% calculé sur le montant brut).

Son montant net de prélèvements sociaux sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60 % de son montant, après l'application d'un abattement de 40 % (non plafonné), minoré :

- du montant des frais et charges déductibles, et ;
- d'un abattement fixe annuel de 1 525 euros pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou imposés séparément, ou de 3 050 euros pour les couples ayant une imposition commune.

Les revenus distribués qui bénéficient de l'abattement de 40 % et de l'abattement fixe annuel ouvrent droit également à un crédit d'impôt, tous dividendes perçus confondus, égal à 50 % du montant du dividende avant abattements. Ce crédit est plafonné à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et 230 euros pour les couples ayant une imposition commune.

La totalité du dividende proposé sera éligible à cet abattement de 40 %. Il n'existera pas de revenus distribués au titre de l'assemblée prévue, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2^o du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le bénéficiaire pourra opter pour le prélèvement libératoire forfaitaire (taux de 18 % sur le montant du dividende sans abattement). Dans ce cas, il ne bénéficie pas des abattements et crédit d'impôts présentés ci-dessus

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2006	2007	2008
Dividende net ⁽¹⁾	3,00	3,30	3,45

(1) La totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1^{er} janvier de l'exercice à un abattement de 40 %. La Société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice.

Conventions réglementées des articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce - quatrième et cinquième résolutions -

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice de conventions ou d'engagements relevant des articles L. 225-38 et L. 225-86 du Code de commerce conclus ou pris en 2009 ou lors d'exercices antérieurs. Il s'agit :

- de la convention d'actionnaires signée avec le groupe AXA portant sur la participation réciproque entre AXA et Schneider Electric autorisée par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 ;
- des engagements et accords régissant le statut de M. Jean-Pascal Tricoire qui conformément aux recommandations AFEP/MEDEF a démissionné de son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire intervenu le 3 mai 2009. Ce statut qui s'applique depuis le 3 mai 2009 a été approuvé par l'Assemblée Générale. Aux termes de ce statut présenté dans le chapitre 3 du Document de Référence, M. Jean-Pascal Tricoire :
 - bénéficie du régime de retraite supplémentaire des dirigeants du Groupe Schneider, du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès applicable aux dirigeants de Schneider Electric,
 - est tenu par un engagement de non-concurrence,
 - bénéficie, sous réserve de conditions de performance, d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible en tenant compte des indemnités de non-concurrence visées ci-dessus et sous réserve que ce départ intervienne notamment à la suite d'un changement capitalistique significatif ou d'une inflexion de la stratégie portée et affichée par lui,
 - conserve, sous réserve de conditions de performance, le bénéfice de ses options d'actions et des actions gratuites ou de performance non encore définitivement acquises en cas de départ de l'entreprise.

Nous vous demandons d'approuver le bénéfice par M. Emmanuel Babeau du régime de retraite supplémentaire des dirigeants français du Groupe auquel son contrat de travail de dirigeant conclu avec Schneider Electric Industries SAS lui donne droit. Ce régime est présenté dans le chapitre 3 du Document de Référence (cf. page 88).

Les Commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce ont établi un rapport spécial (cf. pages 227 et 228).

Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance - de la sixième à la onzième résolutions -

Nous vous rappelons qu'en application des recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise, les statuts ont prévu que le mandat de la moitié des membres du Conseil de Surveillance nommés en 2006 sera mis en renouvellement lors de l'Assemblée Générale 2010. Ainsi, les mandats de MM. Henri Lachmann, Serge Weinberg, Gérard de La Martinière, Noël Forgeard, de Mme Cathy Kopp et de M. James Ross viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale.

Le Directoire vous propose conformément à la demande du Conseil de Surveillance qui en a délibéré sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, de renouveler :

- pour une durée de deux ans, du fait de la limite d'âge statutaire, le mandat de MM. Lachmann et Ross ;
- pour une durée de quatre ans le mandat de Mme Kopp et de MM. Forgeard, de La Martinière et Weinberg.

Mme Kopp, MM. Forgeard et Weinberg ont la qualité de membre indépendant au sens du Code AFEP/MEDEF. De même, M. Gérard de La Martinière est toujours considéré comme indépendant, bien qu'il soit membre du Conseil de Surveillance ou Administrateur de Schneider Electric SA depuis plus de 12 ans. En effet, le Conseil de Surveillance a considéré que l'ancienneté dans ses fonctions n'affectait pas l'indépendance de M. de La Martinière en raison notamment de sa personnalité et de son implication dans les travaux et réflexions de place sur le fonctionnement des Comités d'Audit. En revanche, M. James Ross perdra sa qualité d'indépendant du fait de son appartenance au Conseil depuis plus de 12 ans.

Renouvellement et nomination des Commissaires aux comptes - de la douzième à la quinzième résolutions -

Nous vous rappelons que le mandat de Commissaires aux comptes de la Société des cabinets Ernst & Young et Autres et Mazars, ainsi que celui des Commissaires aux comptes suppléants arrivent à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le Directoire, sur proposition du Conseil de Surveillance, conformément aux recommandations de son Comité d'Audit présentées dans le chapitre 3 du Document de Référence (cf. page 103), vous demande de renouveler le mandat de Commissaires aux comptes titulaires des sociétés Ernst & Young et Autres et Mazars et de nommer comme Commissaires aux comptes suppléants la société Auditex et M. Thierry Blanchetier.

Rachat d'actions - seizième résolution -

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la Société par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Les programmes d'achat que la Société sera susceptible de réaliser diverses finalités : réduire le capital, couvrir les plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et animer le marché du titre de la Société.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la dix-huitième résolution de la présente Assemblée.

Vous trouverez en page 209 une information complémentaire sur les programmes de rachat d'actions de votre Société.

Il vous est demandé d'autoriser la Société à acquérir au maximum 10 % du capital à la date de l'assemblée (soit à titre indicatif sur la base du capital au 31 décembre 2009 : 26 275 202 actions). Le prix maximal d'achat est fixé à 100 euros.

Partie extraordinaire

Délégation de compétence consentie au Directoire pour décider, dans la limite de 5 % du capital social, l'augmentation du capital par émission sans droit préférentiel de souscription d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital dans le cadre d'un placement privé visé à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier - dix-septième résolution -

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale 2009, dans sa onzième résolution, a donné compétence au Directoire pour procéder à des augmentations de capital, dans la limite de 18 % du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public.

Cependant, pour permettre aux sociétés d'optimiser leur accès aux marchés de capitaux et de bénéficier des meilleures conditions de marché, le Code monétaire et financier leur offre depuis avril 2009 la possibilité de réaliser des augmentations de capital par placement privé. Les opérations de placement privé sont des opérations sans droit préférentiel de souscription, qui s'adressent exclusivement aux personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers ou à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que ces derniers agissent pour leur compte propre.

Le Directoire vous demande de lui donner la possibilité dans la limite de 100 millions d'euros de nominal (5 % du capital) de procéder à des opérations de financement par placement privé par émission sans droit préférentiel de souscription sur les marchés en France et/ou à l'étranger d'actions et/ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société. Dans ce cas, le prix d'émission des actions nouvelles devra être au moins égal au choix du Directoire :

- (i) à la moyenne pondérée des cours de Bourse sur le marché Euronext Paris de l'action sur une période maximale de six mois précédant la date de fixation du prix d'émission ; ou
- (ii) au cours moyen pondéré par les volumes sur le marché Euronext Paris du jour de Bourse précédant la fixation du prix d'émission ;

éventuellement diminué, dans les deux cas, d'une décote maximale de 5 %.

Il est précisé que les opérations réalisées dans le cadre de cette délégation s'imputeront, notamment, sur l'enveloppe maximale de 18 % du capital social autorisée par la onzième résolution de l'Assemblée Générale du 23 avril 2009.

Augmentations de capital réservées aux salariés - dix-huit et dix-neuvième résolutions -

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales Mixtes des 21 avril 2008 et 23 avril 2009 ont autorisé le Directoire à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Épargne Entreprise ainsi qu'à réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés de sociétés étrangères du Groupe ou à des entités constituées en faveur de ces derniers. Cette dernière autorisation est destinée à étendre les opérations d'actionnariat salarié à certains pays dont la législation est difficilement compatible avec les règles du Plan d'Épargne Entreprise.

Dans le cadre de ces autorisations :

- le Directoire a décidé le 28 mai 2009 d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise

ou d'entités constituées en faveur de salariés du Groupe. Cette opération (Wesop 2009) comprenait deux offres : une offre classique de souscription d'actions avec une décote de 15 % ou de 17 % selon les pays et une offre à effet de levier (x 10) dans laquelle les actions étaient également émises avec une décote de 15 % ou 17 %, mais les versements limités à 3 000 euros. Elle a connu un grand succès. Plus de 16 000 salariés appartenant aux 17 pays dans lesquels l'opération était proposée ont souscrit 0,9 % du capital sur la base de prix de souscription de 45,55 euros et de 44,48 euros par action ;

- le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2009 a autorisé le Directoire à renouveler en 2010 l'opération de 2009 dans la limite de 2,6 millions d'actions (1 % du capital). Cette opération qui comprendra une offre classique et une offre à effet de levier (x 10) avec une décote de 15 % ou de 17 %, selon les pays, sera proposée dans 15 pays.

Nous vous rappelons que la loi sur les nouvelles régulations économiques oblige toute Assemblée Générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital, à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise. Comme il vous est proposé aux termes de la dix-septième résolution d'autoriser le Directoire à augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel dans le cadre d'opérations de placement privé, il vous est, en conséquence, demandé de renouveler par anticipation l'autorisation donnée en 2009.

Il vous est donc demandé de déléguer au Directoire la compétence pour réaliser des augmentations de capital réservées aux adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise dans la limite de 2 % du capital avec une décote maximale pouvant être consentie sur le prix de souscription des actions de 20 %.

Cette délégation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur pour ses montants qui ne seront pas utilisés au 30 juin 2010 est valable pour une durée de 26 mois.

La délégation donnée au Directoire pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de sociétés étrangères du Groupe ou à des entités constituées en faveur de ces derniers arrivant à expiration au cours de l'exercice 2009, il vous est proposé de la renouveler aux conditions suivantes. L'autorisation porte sur 1 % du capital. Les émissions qui seraient réalisées s'imputeront notamment sur le plafond de 2 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérent au Plan d'Épargne d'Entreprise. Le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire, sur la base soit (i) du premier ou du dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de Bourse du jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la Société lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission au titre de la présente résolution ou fixant le prix d'émission au titre de la dix-huitième résolution. Il pourrait être affecté d'une décote maximale de 20 % par rapport au cours de Bourse de référence, étant précisé que l'application d'une telle décote sera appréciée par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable aux personnes bénéficiaires de l'émission.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur pour ses montants non utilisés au 30 juin 2010 est valable pour une durée de 18 mois.

Enfin par la vingtième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

> 2. Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer sa satisfaction pour la qualité de la relation qu'il a avec le Directoire. Celle-ci est, en effet, marquée par un esprit de dialogues et une très grande transparence du Directoire à l'égard du Conseil.

Les résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et les éléments présentés dans les rapports de gestion révèlent le bien-fondé de la stratégie visant à faire de Schneider Electric le spécialiste mondial de la gestion de l'énergie. À travers une crise sans précédent, Schneider Electric a montré sa réactivité et sa flexibilité. Ainsi, la marge opérationnelle avant coût de restructurations n'a baissé que de 3,1 points, alors que le chiffre d'affaires est en repli de 15,7 % (en organique) et le *cash flow* libre a atteint un niveau record de 1 971 millions d'euros.

Le Conseil de Surveillance tient à saluer la mobilisation et le travail de l'ensemble des collaborateurs du Groupe qui ont réalisé ces

performances. Il tient à rendre, également, hommage à la manière dont le Directoire s'attache à préparer l'avenir notamment en ayant :

- préservé l'effort de R&D,
- mis en place une nouvelle organisation,
- saisi l'opportunité que constituait la mise sur le marché d'Areva T&D pour se renforcer dans la moyenne tension.

Le Conseil de Surveillance tient à marquer sa confiance dans la capacité du Groupe à affronter la crise qui se poursuit dans les pays matures et à poursuivre son développement dans les nouvelles économies.

Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire.

> 3. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Bénéfice des régimes supplémentaires de retraite des cadres dirigeants français du Groupe accordé à M. Emmanuel Babeau.

Le Conseil de Surveillance, dans ses réunions des 23 avril et 17 décembre 2009, a autorisé M. Emmanuel Babeau à bénéficier des régimes de retraite supplémentaires des dirigeants français du Groupe auxquels son contrat de travail de dirigeant conclu avec la société Schneider Electric Industries SAS lui donne droit. Ces régimes (article 83 à cotisations définies et article 39 à prestation définie) lui assurent, pour autant qu'au jour de la liquidation de ses droits il exerce toujours ses fonctions au sein du Groupe, une retraite égale à 25 % de sa rémunération moyenne des trois dernières années. Cependant, au cas où il quitterait le Groupe avant sa retraite, les cotisations au titre de l'article 83 lui sont acquises. Ces cotisations représentent un capital constitutif d'une rente, capital qui s'accroît d'environ 20 000 euros par an.



Conventions et engagements approuvés en 2009 ou au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées en 2009 ou au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- dispositions définissant le nouveau statut de M. Jean-Pascal Tricoire (autorisées par le Conseil de Surveillance dans sa réunion du 18 février 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009) ;
- du fait de l'abandon de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS le 3 mai 2009, M. Jean-Pascal Tricoire bénéficie d'un statut refondu qui a été autorisé par le Conseil de Surveillance dans sa réunion du 18 février 2009, et qui prévoit que M. Jean-Pascal Tricoire :

1) conserve le bénéfice :

- du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric SA et de Schneider Electric Industries SAS, couvrant les risques maladie, incapacité, invalidité et décès,
- de la couverture complémentaire sur les risques maladie, incapacité, invalidité et décès des dirigeants français du Groupe,
- du régime de retraite supplémentaire des dirigeants français du Groupe Schneider tel que décrit dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce ;

2) bénéficie d'une indemnité de départ dans le cadre de son mandat social, plafonnée à deux ans de rémunération cible (fixe et variable cible) compte tenu des indemnités de non-concurrence visées ci-dessous et soumises à conditions de performance.

Le droit à indemnité est ouvert dans les cas suivants :

- révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire intervenu dans les 12 mois d'un changement capitalistique significatif notamment susceptible de donner lieu à une modification de la composition du Conseil de Surveillance,
- révocation, non-renouvellement, ou démission de son mandat de membre ou de Président du Directoire en cas d'inflexion de la stratégie portée et affichée jusqu'alors par l'intéressé, que celle-ci soit ou non consécutive à un changement capitalistique visé ci-dessus,
- révocation, non-renouvellement, ou démission sollicitée de son mandat de membre ou de Président du Directoire alors que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de sa rémunération, des quatre derniers exercices clos au jour de son départ (ou, si ce nombre est inférieur à quatre, le nombre d'exercices clos depuis sa prise de fonction comme membre et Président du Directoire) serait au moins égale à 50 %.

Le droit à indemnité est subordonné et son montant modulé en fonction de la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de la rémunération cible de l'intéressé, des trois derniers exercices clos au jour où le Conseil statue.

Si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe des trois derniers exercices est :

- inférieure à 50 % : aucune indemnité n'est versée,
- égale à 50 % : les indemnités sont versées à 75 % du montant maximal,
- égale à 100 % : les indemnités sont versées à 100 % du montant maximal,
- comprise entre 50 % et 100 % : les indemnités sont calculées de façon linéaire entre 75 % et 100 % du montant maximal.

Ces conditions sont celles qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 pour l'application de la loi TEPA aux indemnités de départ dont bénéficie M. Jean-Pascal Tricoire dans le cadre de son contrat de travail ;

3) soit tenu par un engagement de non-concurrence liant l'intéressé et l'entreprise sauf dispense d'un commun accord, en cas de cessation de son mandat d'une durée d'un an et rémunéré (60 % de la rémunération cible) ;

4) conserve par anticipation, sous condition de performance, le bénéfice de l'ensemble de ses options d'actions et actions gratuites ou de performance attribuées ou qui lui seront attribuées, en cas de départ, la condition de performance étant que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent une partie de la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire, des trois derniers exercices clos au moment de son départ, soit au moins égale à 50 % de la cible.

• Convention avec AXA

Il s'agit de la convention d'actionnaires (Conseil d'Administration du 6 janvier 2006) entre les sociétés Schneider Electric SA et AXA qui prévoit le maintien de participations réciproques entre les deux sociétés ainsi qu'une option d'achat réciproque de leurs titres en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 25 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Yvon SALAÜN

Mazars

Pierre SARDET

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital par émissions d'actions ordinaires et/ou de titres financiers donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider, en une ou plusieurs fois, de l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre visée au paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires ou de titres financiers, émis à titre onéreux ou gratuit, régis par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 14 mois à compter de la présente assemblée, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions de cette opération et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 100 millions d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond de la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2009 et sur le plafond global fixé au (ii) du deuxième point de la dixième résolution adoptée par la même Assemblée.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de tous titres financiers donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, étant toutefois précisé que le prix d'émission devra être au moins égal, au choix du Directoire :

- (i) à la moyenne pondérée des cours de Bourse sur le marché Euronext Paris de l'action sur une période maximale de six mois précédant la date de fixation du prix d'émission ; ou,
- (ii) au cours moyen pondéré par les volumes sur le marché Euronext Paris du jour de Bourse précédant la fixation du prix d'émission ; éventuellement diminué, dans les deux cas, d'une décote maximale de 5 %.

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire de la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émissions d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital social de la Société, réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise de la Société et

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient réalisées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 25 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Yvon SALAÜN

Mazars

Pierre SARDET

des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société, pour un montant nominal maximal de 2 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

La décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription est fixée à 20 % de la moyenne des premiers ou derniers cours de Bourse de l'action lors des 20 dernières séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Le montant de ces augmentations de capital s'imputera sur les plafonds maxima d'augmentation de





capital fixés par les dixième et onzième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 avril 2009.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions de cette opération et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à ces opérations et les

modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 25 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Yvon SALAÛN

Mazars

Pierre SARDET

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires dénommés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par émissions d'actions ordinaires ou de titres financiers donnant accès au capital social de la Société, réservée à une catégorie de bénéficiaires dénommés, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant maximal de 1 % du capital social à la date de la présente Assemblée Générale, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer, étant précisé que la décote maximale qui pourra être consentie sur le prix de souscription est fixée à 20 % par rapport au cours de Bourse de l'action. Le montant de ces augmentations de capital s'imputera sur les plafonds maxima d'augmentation de capital fixés par la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2009, ainsi que sur le plafond maximal fixé par la dix-huitième résolution de la présente assemblée.

Ces augmentations de capital sont réservées aux personnes répondant aux caractéristiques définies à la dix-neuvième résolution, et concernent des salariés de sociétés étrangères du Groupe Schneider Electric.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les modalités de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113, R. 225-114 et R. 225-117 du Code de

commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital proposées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Directoire.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 25 février 2010

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Yvon SALAÛN

Mazars

Pierre SARDET

> 4. Résolutions

Partie ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la Société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 475 753 436,55 euros.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la Société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice, fixation du dividende et option pour le paiement du dividende en actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, sur proposition du Directoire, décide de répartir le bénéfice distribuable de l'exercice 2009 qui compte tenu :

- (iv) du report à nouveau de l'exercice antérieur de 322 372 983,07 euros ;
- (v) du bénéfice de l'exercice de 475 753 436,55 euros ;
- (vi) du prélèvement de 12 261 116,80 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale ;

s'élève à 785 865 302,82 euros, de la manière suivante :

Dividende aux actions	538 641 651,20 €
Report à nouveau	247 223 651,62 €
Total	785 865 302,82 €

L'Assemblée Générale décide en conséquence le paiement aux 262 752 025 actions, portant jouissance au 1^{er} janvier 2009, composant le capital au 31 décembre 2009, d'un dividende de 2,05 euros par action de 8 euros de nominal.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France prévu à l'article 158-3 2° du Code général des impôts. Pour les dividendes perçus, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la Société au jour du détachement du coupon seront affectées au report à nouveau.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2006	2007	2008
Dividende net ⁽¹⁾	3,00	3,30	3,45

(1) La totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1^{er} janvier de l'exercice à un abattement de 40 %. La Société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement.

L'Assemblée Générale décide que le dividende dont le droit sera détaché le 4 mai 2010 pourra, au choix de l'actionnaire, être perçu soit en numéraire, soit en actions, à concurrence de 2,05 euros par action.

À cet effet, chaque actionnaire pourra pendant une période commençant le 4 mai 2010 et se terminant le 19 mai 2010 inclus, opter pour le paiement en actions en faisant la demande auprès des établissements payeurs.

Le paiement du dividende en espèces sera effectué, en euros, le 1^{er} juin 2010, après l'expiration de la période d'option pour le réinvestissement du dividende en actions.

Conformément à la loi, le prix de l'action qui sera remise en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés sur Euronext Paris lors des 20 séances de Bourse ayant précédé la date de la présente assemblée, diminuée du montant net du dividende.

Si le montant des dividendes pour lequel est exercée l'option ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant, à la date où il exercera son option, la différence en numéraire ;
- ou recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soule en espèces.

Les actions ainsi remises en paiement du dividende, le 1^{er} juin 2010, porteront jouissance du 1^{er} janvier 2010.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution, de constater l'augmentation de capital qui résultera de la présente décision et de modifier en conséquence les statuts de la Société.



Quatrième résolution
(Approbation du rapport sur les conventions et engagements réglementés conclus en 2009 ou au cours d'exercices antérieurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38, L. 225-86, L. 225-90-1 et L. 225-79-1 dudit Code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris en 2009 ou au cours d'exercices antérieurs et approuvés par l'Assemblée Générale.

Cinquième résolution
(Approbation du bénéfice par M. Emmanuel Babeau du régime supplémentaire de retraite des cadres dirigeants français du Groupe)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes présentés en application des dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L. 225-86, L. 225-90-1 et L. 225-79-1 dudit Code, approuve le bénéfice par M. Emmanuel Babeau du régime supplémentaire des cadres dirigeants français du Groupe Schneider Electric.

Sixième résolution
(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Henri Lachmann)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Henri Lachmann pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution
(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Serge Weinberg)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Serge Weinberg pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Huitième résolution
(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Gérard de La Martinière)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Gérard de La Martinière pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Neuvième résolution
(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Noël Forgeard)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Noël Forgeard pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Dixième résolution
(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Cathy Kopp)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Mme Cathy Kopp pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Onzième résolution
(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. James Ross)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. James Ross pour une période de deux années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Douzième résolution
(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Treizième résolution
(Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, nomme la société Auditex Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres, pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatorzième résolution
(Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars, pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quinzième résolution (Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, nomme M. Thierry Blanchetier Commissaire aux comptes suppléant de la société Mazars, pour une période de six exercices qui viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale de 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Seizième résolution (Autorisation donnée à la Société d'acheter ses propres actions : prix maximal d'achat 100 euros)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire autorise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la Société afin de réduire le capital, de couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, ou des titres de créances convertibles en actions, de réaliser des opérations de croissance externe et de procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la Société.

- Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif, 26 275 202 actions sur la base du capital au 31 décembre 2009, dernière date du capital constaté).
- Le prix maximum d'achat est fixé à 100 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de

commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.

- En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal des rachats ne pourra excéder 2 627 520 200 euros.
- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).
- Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L. 225-204 et L. 225-205 du Code de commerce et conformément à la dix-huitième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009.
- Le Directoire pourra ajuster le(s) prix susmentionné(s) en cas d'incorporation de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions, soit à la création et à l'attribution gratuite de titres, en cas de division de la valeur nominale des titres ou du regroupement des actions, et plus généralement, en cas d'opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte des conséquences de ces opérations sur la valeur des actions, ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.
- Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de délégation pour mettre en œuvre la présente résolution.
- L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Partie extraordinaire

Dix-septième résolution (Délégation de compétence consentie au Directoire pour décider, en vue d'augmenter avec suppression du droit préférentiel de souscription et dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier le capital social, dans la limite de 100 millions d'euros de nominal [5 % du capital], par l'émission d'actions ordinaires ou de tout titre financier donnant accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales, dont le prix d'émission sera fixé par le Directoire selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment ses articles L. 225-127, L. 225-128, L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136, L. 228-92 et L. 228-93, et au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier :

- 1) délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, la compétence pour décider avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France, à l'étranger ou sur le marché international, soit en euros, soit en

tout autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies ;

l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de titres financiers émis à titre onéreux ou gratuit, régis par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce donnant accès au capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (une "Filiale") (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes de la Société) ;

étant précisé que la souscription des actions et des autres titres financiers pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- 2) décide que le montant total des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme sur le fondement de la présente résolution, ne pourra être supérieur à 100 millions d'euros de nominal et que ce montant est fixé compte non tenu du montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver conformément à la loi et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits de porteur de titres financiers donnant droit à des actions de la Société, étant précisé que le montant de 100 millions d'euros s'imputera sur le plafond de la onzième résolution et sur le plafond global fixé au (ii) du deuxième point de la dixième résolution adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2009 ;





- 3) fixe à 14 mois, à compter de la date de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution ;
- 5) prend acte du fait que la présente délégation emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquels les titres financiers qui seraient émis sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit ;
- 6) autorise, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, le Directoire à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente résolution et à librement fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de tous titres financiers donnant accès au capital, étant toutefois précisé que le prix d'émission devra être au moins égal au choix du Directoire :
 - (i) à la moyenne pondérée des cours de Bourse sur le marché Euronext Paris de l'action sur une période maximale de six mois précédant la date de fixation du prix d'émission, ou
 - (ii) au cours moyen pondéré par les volumes sur le marché Euronext Paris du jour de Bourse précédant la fixation du prix d'émission,éventuellement diminué, dans les deux cas, d'une décote maximale de 5 %;
- 7) décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de titres financiers, le Directoire pourra limiter l'émission au montant des souscriptions dans les conditions prévues par la loi en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation ;
- 8) prend acte que le Directoire a tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétences.

Dix-huitième résolution

(Délégation de compétence consentie au Directoire en vue de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de ce même code :

- 1) délègue au Directoire avec faculté de subdélégation, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la compétence pour décider de l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise de la Société et des entreprises françaises ou étrangères liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 2 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation, étant précisé que ce montant s'imputera sur les plafonds maxima d'augmentation de capital fixés par les dixième et onzième résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2009 ;

- 2) décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise à 20 % de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires, ou ne pas en consentir, notamment pour tenir compte de la réglementation applicable dans les pays où l'offre sera mise en œuvre ;
- 3) décide que les caractéristiques des autres titres financiers donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Directoire dans les conditions fixées par la réglementation ;
- 4) décide de supprimer, en faveur des adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et titres financiers donnant accès au capital à émettre dans le cadre de la présente résolution ;
- 5) décide de renoncer au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les titres financiers émis sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit ;
- 6) décide que la présente autorisation privera d'effet à compter du 30 juin 2010 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 dans sa seizième résolution, pour ses montants non utilisés par le Directoire ;
- 7) l'Assemblée Générale prend acte que le Directoire a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation aux fins de procéder aux opérations visées dans la présente résolution et de réaliser et constater les augmentations de capital en résultant.

Dix-neuvième résolution

(Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires : en faveur des salariés de sociétés étrangères du Groupe, soit directement, soit *via* des entités agissant pour leur compte)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité d'une assemblée extraordinaire, ayant pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-138 du Code de commerce :

- 1) délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 1 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la onzième résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2009, ainsi que sur le plafond maximum fixé par la dix-huitième résolution de la présente assemblée, par l'émission d'actions ou de titres financiers donnant accès au capital de la Société, conférant les mêmes droits que les actions anciennes, une telle émission sera réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous ;
- 2) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux autres titres financiers donnant accès au capital émis en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à l'une et/ou l'autre catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Schneider Electric liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1

du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) ou/et des OPCVM ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) ou/et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariées équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe ;

- 3) décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Directoire sur la base du cours de l'action de la Société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ; le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire sur la base soit (i) du premier ou dernier cours coté de l'action de la Société lors de la séance de Bourse du jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la Société lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission au titre de la présente résolution ou fixant le prix d'émission au titre de la dix-huitième résolution ; le Directoire pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 20 % sur le cours de Bourse de l'action de la Société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe, le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de l'action de la Société sera déterminé par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, aux personnes bénéficiaires de l'émission ;
- 4) décide que le Directoire aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation et arrêter la liste des bénéficiaires

au sein des catégories fixées par la présente résolution et le nombre de titres à offrir à chacun d'eux, étant entendu que le Directoire pourra décider que l'augmentation de capital sera réalisée à hauteur des montants souscrits sous réserve qu'au minimum 75 % des actions ou autres titres financiers donnant accès au capital offerts aient été souscrits, ainsi que notamment :

- de fixer les caractéristiques des titres à émettre, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions et titres financiers, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
 - constater l'augmentation de capital, procéder à l'émission des actions et autres titres donnant accès au capital, modifier corrélativement les statuts,
 - et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
- 5) décide que la présente délégation privera d'effet à compter du 30 juin 2010 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 23 avril 2009 dans sa dix-septième résolution pour ses montants non utilisés par le Directoire.

La délégation conférée par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Vingtième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

Responsables du document et du contrôle des comptes

> Responsable du document

Responsable du Document de Référence

M. Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire

Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion en pages 105 à 112 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 181 et 198.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 contient une observation relative au référentiel comptable et aux changements de méthode comptable.

Rueil-Malmaison, le 19 mars 2010

Le Président du Directoire
Jean-Pascal Tricoire

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 6 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2009 sous le n° D09-0124,
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 5 du Document de Référence de l'exercice clos le 31 décembre 2007 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2008 sous le n° D08-0112,
- les informations financières annuelles et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 7 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2009 sous le n° D09-0124,
- les informations financières annuelles et les rapports d'audit correspondants figurant en partie 6 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 décembre 2007 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2008 sous le n° D08-0112,
- le rapport de gestion figurant en partie 4 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 décembre 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2009 sous le n° D09-0124,
- le rapport de gestion figurant en partie 4 du Document de Référence de l'exercice clos au 31 décembre 2007 enregistré auprès de l'AMF en date du 17 mars 2008 sous le n° D08-0112.

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du Document de Référence.

> Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Commissaires aux comptes titulaires		
Ernst & Young et Autres 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M. Yvon Salaün ⁽¹⁾	1992	2010*
Mazars Tour Exaltis - 61, rue Henri-Regnault - 92400 Courbevoie représenté par M. Pierre Sardet	2004	2010*
Commissaires aux comptes suppléants		
Philippe Diu	2004	2010
Charles Vincensini	2004	2010

* Il est proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires de renouveler le mandat (cf. pages 82 et 232).

(1) M. Yvon Salaün a remplacé M. Pierre Jouanne comme associé signataire à l'issue de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2009.

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Mazars sont membres de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Table de concordance du Document de Référence

Afin de faciliter la lecture du Rapport Annuel, déposé comme Document de Référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement n° 809/2004 de la Commission européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du Rapport Annuel
1. Personnes responsables	237
2. Contrôleurs légaux des comptes	238
3. Informations financières sélectionnées	8-10
4. Facteurs de risque	30-36
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	14-15
5.2. Investissements :	
5.2.1. Réalisés	110
5.2.2. En cours	N/A
5.2.3. Programmés	N/A
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	17-20
6.2. Principaux marchés	20-24
6.3. Événements exceptionnels	11-12
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences ou contrats	34
6.5. Position concurrentielle	18-19
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	29
7.2. Liste des filiales importantes	168-180
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	29, 139
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	32
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	107-108
9.2. Résultat d'exploitation	108-109
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	207-210
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	110
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	220
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	34
10.5. Sources de financement attendues	33-34
11. Recherche et développement, brevets et licences	24-27
12. Information sur les tendances	
12.1. Principales tendances depuis la clôture de l'exercice	N/A
12.2. Tendances identifiées pour l'exercice en cours	112

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du Rapport Annuel
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	
13.1. Principales hypothèses	N/A
13.2. Rapport des Commissaires aux comptes	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	6-7
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	87
15. Rémunération et avantages	
15.1. Rémunération versée	88-95
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	165
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	76-80, 86
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	87
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	83-85
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	103
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	61
17.2. Participations et <i>stock options</i>	211-217
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	59
18. Principaux actionnaires	
18.1. Principaux actionnaires	210
18.2. Répartition des droits de vote	210
18.3. Actionnariat de contrôle	210
18.4. Accord sur l'évolution de l'actionnariat	95
19. Opérations avec des apparentés	165
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	202
20.2. Informations financières <i>pro forma</i>	N/A
20.3. États financiers	113-197
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	181, 198
20.5. Date des dernières informations financières	121
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	206
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	34-35
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	
21.1.1. <i>Capital souscrit</i>	207
21.1.2. <i>Autres actions</i>	207

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du Rapport Annuel
21.1.3. Actions autodétenues	209
21.1.4. Valeurs mobilières	141
21.1.5. Conditions d'acquisition	N/A
21.1.6. Options ou accords	211
21.1.7. Historique du capital	210
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	204
21.2.2. Règlement des organes de gestion et de contrôle	81-87
21.2.3. Droits et privilèges des actions	205-206
21.2.4. Modifications des droits des actionnaires	205-206
21.2.5. Assemblées Générales	205
21.2.6. Éléments de changement de contrôle	218
21.2.7. Seuils de participation	210
21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires	204
22. Contrats importants	166
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	204
25. Informations sur les participations	200

Table de concordance du Rapport Financier Annuel

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du Rapport Financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Informations	Pages
Comptes consolidés du Groupe	113-180
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	181
Comptes annuels de la Société	183-197
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	198
Rapport de gestion	242
Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel	237

Table de concordance du Rapport de gestion

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1, II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Informations	Pages
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	106-111
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	112
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi	166
Activités en matière de recherche et de développement	24-27
Activité des filiales de la Société	200
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	N/A
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	224
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	107-108
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	35
Information sur les délais de paiement des dettes fournisseurs	111
Information sur l'organe exerçant la Direction Générale de la Société	86-87, 6
Résultats	108-109
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	N/A
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	106-111 45-72
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	30-36
Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	161-164
Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	33-34
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse	33
Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	37-73
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	211
Autocontrôle : identité des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-7 et part du capital détenu par ces sociétés	211
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	212-218
Obligations de conservation des actions issues de plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions applicables aux membres du Directoire	213
Information sur le nombre minimal d'actions détenues par les mandataires sociaux pendant la durée de leur mandat	76
Opérations réalisées par les dirigeants et mandataires sociaux sur le titre de la Société au cours de l'exercice (article 621-18-2 du Code monétaire et financier)	95
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	208
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	88-94
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux	76-80
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	202
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	209
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	219

Agenda financier

Calendrier des principaux événements

22 avril 2010	Assemblée Générale des Actionnaires (Paris)
4 mai 2010	Détachement du coupon

Calendrier des communiqués financiers

18 février 2010	Résultats annuels 2009
21 avril 2010	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010
30 juillet 2010	Résultats semestriels 2010
20 octobre 2010	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2010

Communication Financière :

Carina Ho

Tél. +33 (0)1 41 39 60 84

Fax +33 (0)1 41 29 71 42

Contact Presse :

Véronique Roquet Montegon

Tél. +33 (0)1 41 29 70 76

Fax +33 (0)1 41 29 88 14

www.schneider-electric.com



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Schneider Electric SA

Siège social :

35 rue Joseph Monier - CS 30323

F-92506 Rueil-Malmaison Cedex (France)

Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00

Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00

www.schneider-electric.com

Société Anonyme à Directoire

et Conseil de Surveillance

au capital de 2 100 016 200 euros

542 048 574 R.C.S. Nanterre

Siret : 542 048 574 01 791